

MONTRÉAL EN PAYSAGES

PHILIPPE POULLAQUEC-GONIDEC ■ SYLVAIN PAQUETTE

LIBRE ACCÈS

Projet pilote réalisé
en collaboration avec
la Direction des
bibliothèques
de l'UdeM.

Les Presses de l'Université de Montréal



Professeur à l'Université de Montréal, Philippe Poullaouec-Gonidec s'intéresse à la question du paysage urbain montréalais depuis plus de 20 ans. Titulaire de la Chaire UNESCO en paysage et environnement, il dirige un réseau de coopération universitaire réparti dans plusieurs régions du monde sur le devenir des paysages urbains.



Les travaux de Sylvain Paquette, chercheur à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, s'inscrivent dans le domaine de la sociologie des paysages et abordent la question du paysage urbain comme phénomène de valorisation sociale et culturelle des territoires.



HALIFAX

SAUVIÈRE

MONTRÉAL EN PAYSAGES

PHILIPPE POULLAOUÉC-GONIDEC • SYLVAIN PAQUETTE

MONTREAL EN PAYSAGES

Université  de Montréal



chaire en paysage et environnement

Université  de Montréal

chaire UNESCO

paysage et
environnement


de Montréal
Conférence régionale des élus

Les Presses de l'Université de Montréal

Crédits photographiques : Philippe Poullaouec-Gonidec, sauf indications contraires.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Poullaouec-Gonidec, Philippe

Montréal en paysages

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7606-2216-6

Livre numérique :

ISBN 978-2-7606-2679-9

1. Rénovation urbaine – Québec (Province) – Montréal.
2. Paysage urbain – Québec (Province) – Montréal. 3. Urbanisme – Québec (Province) – Montréal.
4. Design urbain – Québec (Province) – Montréal. I. Paquette, Sylvain, 1968- . II. Titre.

HT178.C22M66 2010 307.3'4160971428 C2010-941921-9

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2011
Bibliothèque nationale du Québec

© Les Presses de l'Université de Montréal, 2011

Les Presses de l'Université de Montréal reconnaissent l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour leurs activités d'édition.

Les Presses de l'Université de Montréal remercient de leur soutien financier le Conseil des arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).



Remerciements

Tout en demeurant la responsabilité unique des auteurs, cet ouvrage s'inscrit dans un partenariat avec la Conférence régionale des élus de Montréal. À ce titre, nous tenons à remercier, pour leur collaboration et leur appui, Monsieur Guy Raynault, directeur Développement urbain, Madame Virginie Zingraff, agente de développement Environnement et développement durable, ainsi que Madame Danielle Ripeau, conseillère stratégique, Planification et recherche. Par ailleurs, il nous importe également de souligner que ce projet a bénéficié de l'expertise précieuse des représentants des villes et des arrondissements de l'île de Montréal pour le travail de documentation des valorisations publiques et des enjeux d'aménagement urbain considérés à l'échelle locale.

Ce document résulte aussi d'une collaboration étroite avec les partenaires de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, soit le ministère des Transports du Québec, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Ville de Montréal, le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Qu'ils en soient remerciés.

Les auteurs désirent exprimer également leur reconnaissance à Julie Bergeron, Marc Chenouda et Sophie Julien, auxiliaires de recherche à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, pour leur contribution à ce projet. Mentionnons enfin que cette publication n'aurait pu voir le jour sans l'apport du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada par l'entremise d'une subvention de recherche octroyée aux auteurs.

Couleur automnale de Montréal



Présentation

L'île de Montréal rassemble de multiples milieux. Ce territoire n'est pas qu'une ville, il est le creuset de diverses singularités rassemblées au milieu d'un archipel du fleuve Saint-Laurent. Les espaces et les ambiances se côtoient et s'opposent : noyau villa-geois/densité urbaine, agriculture/espace industriel, nature/périurbanité, intimité/vastitude, etc. Le ter-ritoire montréalais est un tout complexe qui n'a rien de banal. D'un certain point de vue, son insularité est l'expression d'un microcosme des diverses for-mes d'organisation spatiale du Québec méridional. Sa véritable nature s'exprime à la fois dans la per-manence de certains caractères comme dans son incessante transformation.

Enjeux et contexte

Lieu de diversité et de concentration par excel-lence, l'île de Montréal, comme la plupart des autres agglomérations urbaines, cherche à répondre aux nombreux enjeux d'aménagement et de développe-ment auxquels elle doit faire face sur les plans tant



PAGE PRÉCÉDENTE
Belvédère de Westmount
EN HAUT
Vue prise à partir du belvédère
de Westmount

économique, social, environnemental que culturel. Au cours des dernières années, elle s'est dotée de plusieurs instruments de planification pour améliorer la qualité des milieux de vie de ses citoyens et pour développer la métropole de manière durable. Dans un contexte de concurrence internationale de plus en plus vif, elle mise d'ailleurs, dans la foulée de la désignation récente Montréal Ville UNESCO de design, sur diverses stratégies et actions en vue de mettre en valeur et d'améliorer les attraits et les qualités de ses espaces urbains.

Cet engagement n'est toutefois pas aisé à accomplir pleinement, car il implique des changements majeurs quant aux stratégies et pratiques des gouvernements. Parallèlement, les projets d'infrastructures ou d'aménagement en milieu urbain soulèvent encore très souvent des réactions vives parce que ces derniers viennent bouleverser le cadre de vie des populations concernées. La réaction de certains médias montréalais qui participent au débat récurrent sur la laideur (ou la beauté) de Montréal illustre la portée (ou la dérive) d'un enjeu qui oscille entre le jugement du « bon goût » et la volonté de soutenir une culture partagée de la qualité urbaine. Pour faire face à ces situations, la recherche de nouvelles approches de planification demeure un enjeu important pour les administrations locales et régionales.

L'enjeu du paysage, en particulier, émerge régulièrement dans les grands dossiers de développement des villes en tant que concept de valorisation et de qualification sociale et culturelle du territoire. Faisant l'objet de démarches formelles (ex. : politiques, chartes, plans ou observatoires de paysage) du côté des pays



d'outre-Atlantique en parallèle à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, force est d'admettre que le « paysage urbain » devient une valeur importante pour le devenir de nombreuses villes dans le monde sur le plan de l'attractivité, de l'identité, de la diversité culturelle et de la qualité de vie.

C'est à l'intérieur de ce contexte que les expérimentations montréalaises favorisant la participation de la population et le dialogue avec les professionnels de l'aménagement et du design urbain se multiplient, comme en témoignent les initiatives d'ateliers ou de concours de design menées récemment sur le territoire de l'île de Montréal¹. En dépit de ces expériences, la pleine reconnaissance de la spécificité et de la qualité des paysages et des cadres de vie urbains reste à accomplir.

À l'heure où le gouvernement du Québec vient tout juste de déposer un nouveau projet de loi sur le patrimoine culturel² qui mise sur la reconnaissance des paysages valorisés par les collectivités locales, cet ouvrage propose une démarche claire et des outils adaptés aux divers enjeux sociaux et culturels de l'île de Montréal. Ainsi, elle permettra de soutenir des actions de valorisations territoriales qui constitueront de véritables « projets de paysage ».

1. Notons en particulier les démarches suivantes : Les Dialogues de Griffintown, 2006 ; Atelier de design urbain UNESCO Imaginer la place d'Armes, 2007 ; Atelier de design urbain – secteur Bellechasse, 2008 ; Atelier de design urbain – secteur ouest de Pierrefonds-Roxborro, 2008 ; Chantier Réalisons Montréal Ville UNESCO de design, 2009-2011.

2. Projet de loi n° 82, 2010. Loi sur le patrimoine culturel, Éditeur officiel du Québec.



Rue Sainte-Catherine

Positionnement

Parce que nous prenons acte des besoins pressants en matière de développement de stratégies et d'outils de gestion des paysages urbains, la production de ce livre tient compte de préoccupations spécifiques. D'une part, la Conférence régionale des élus de Montréal souhaite se doter d'un cadre de référence qui lui permettrait de mieux saisir les différents aspects de la question du paysage en milieu urbain et d'évaluer les démarches à privilégier en matière de mise en valeur et de développement des paysages, actions susceptibles de générer un dialogue constructif avec la population et les acteurs du développement montréalais. D'autre part, ce livre est l'aboutissement d'une réflexion menée depuis 2002 à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM) sur la question du paysage urbain en collaboration avec ses principaux partenaires québécois et montréalais des secteurs public, parapublic et privé. Il bénéficie également des expérimentations conduites à l'échelle internationale dans le cadre des activités de la Chaire UNESCO en paysage et environnement de la même institution. Enfin, il tire profit des relations de proximité et des échanges privilégiés avec les principaux intervenants actifs dans le domaine du paysage à l'échelon local (municipalités, municipalités régionales de comté, groupements associatifs), national (gestionnaires et professionnels gouvernementaux) et international (ex. : Convention européenne du paysage).



En raison de la volonté exprimée des acteurs régionaux et locaux en matière de protection, de mise en valeur et de développement des paysages et des cadres de vie montréalais, le présent ouvrage s'inscrit à l'intérieur de valeurs communes positionnant l'île de Montréal comme une région qui :

- valorise l'apport essentiel de la qualité du cadre de vie pour le bien-être de ses citoyens ;
- soutient la mise en valeur de la diversité culturelle des quartiers comme levier de développement social, culturel et économique de son territoire ;
- engage le dialogue avec l'ensemble des acteurs, qu'ils soient citoyens, élus, promoteurs, experts ou professionnels de l'aménagement, en faveur de la mise en œuvre d'objectifs partagés et de projets structurants pour le devenir des paysages et des cadres de vie urbains de l'île de Montréal ;
- aspire à être reconnue, à l'échelle nationale et internationale, pour sa capacité à innover en matière d'intégration des valeurs paysagères aux démarches d'aménagement et de développement du territoire montréalais.

Pour rendre compte de ces valeurs, ce livre se situe en résonance avec les approches les plus en vue tant en matière de gestion des paysages qu'en matière de design urbain. D'une part, il s'inscrit dans la poursuite logique des réflexions engagées dans le cadre de l'élaboration du premier *Guide de gestion des paysages au Québec* (Paquette et al., 2008) tout en s'inspirant de certaines expériences menées

Principes d'action paysagère

- Favorise une reconnaissance publique et plurielle des valeurs et des préoccupations paysagères.
- Engage les actions paysagères au développement de l'économie, de la vie sociale et du cadre de vie en vue de promouvoir de nouvelles manières de faire et de penser le développement urbain.
- Stimule l'engagement des savoir-faire des professionnels de l'aménagement.
- Encourage la participation du public dans les processus de préservation, de mise en valeur et de développement des paysages et des cadres de vie.
- Encourage une cohérence accrue des actions en architecture, en architecture de paysage, en urbanisme et en design urbain.
- Reconnaît la valeur ajoutée des actions paysagères.
- Favorise une pédagogie de la qualité en aménagement et en design urbain.

à l'étranger comme la mise en place de Plans de paysage en France (Folinois, 2006), les démarches catalanes de mise en œuvre des principes de la Convention européenne des paysages (Busquets et Cortina, 2009), les approches défendues par l'UNESCO au regard du devenir durable des quartiers urbains historiques (Veirier, 2007) ou celles qui prennent corps actuellement dans la foulée du mémorandum de Vienne sur la question des paysages urbains historiques (UNESCO, 2005). D'autre part, il fait écho aux initiatives en forte effervescence dans le domaine du design urbain (CABE, 2009), où les nouveaux savoir-faire tirent profit aujourd'hui, tant à l'échelle locale qu'internationale, d'une large diffusion en raison notamment de la publication récente des *Cahiers des bonnes pratiques en design de la Ville de Montréal* (Lemieux et Brodeur, 2008) et des premières initiatives mises en place dans le cadre du chantier « Réalisons Montréal, ville UNESCO de design³ ». Au même titre que ces contributions, le présent livre prend appui sur une approche par processus qui fournit un certain nombre de balises sur le plan stratégique et présente, sur le plan opérationnel, une instrumentation éprouvée en matière de préservation, de mise en valeur et de développement des paysages et des cadres de vie urbains. Élaboré sur la base des principes d'actions paysagères reconnus et mis de l'avant dans les démarches précédemment évoquées (voir encadré ci-haut), cet ouvrage fournit un ensemble d'outils apte à prendre en compte la diversité des contextes territoriaux et les aspirations sociales et culturelles qui s'expriment à l'échelle locale.

3. Le chantier « Réalisons Montréal Ville UNESCO de design » est une initiative conjointe du Bureau du design de la Ville de Montréal et de la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal. Il est soutenu par les partenaires financiers suivants : la Ville de Montréal, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en vertu de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et la Conférence régionale des élus de Montréal. Pour de plus amples détails concernant ce chantier, consulter le site www.realisonsmontreal.com/.

Séquence de l'ouvrage

Cette publication vise d'abord et avant tout à accompagner les principaux intervenants de l'aménagement du territoire montréalais en fournissant un cadre de référence et une approche de gestion reconnue en faveur de la promotion de la qualité des paysages et des cadres de vie. Elle est dédiée par le fait même aux décideurs publics, aux professionnels de l'aménagement, aux gestionnaires de politiques et de projets urbains, aux acteurs économiques et aux regroupements associatifs montréalais, mais plus largement aussi à l'ensemble des publics intéressés par la qualité des milieux de vie urbains d'ici et d'ailleurs.

La séquence des différents chapitres est conçue de manière à aborder, à tour de rôle, les concepts, les enjeux et les outils d'intervention qui alimentent l'approche de gestion privilégiée. Au préalable, un premier chapitre dresse un aperçu des principaux défis et enjeux de développement des villes en ce début de ^{xxi}^e siècle. Ce faisant, il entend montrer que les actions portant sur la qualité des paysages et des cadres de vie sont indissociables d'un processus de réinvention du mieux vivre urbain. Le second chapitre précise, dans un langage simple et concis, les principales définitions, les divers intérêts et les arguments de pertinence qui soutiennent notre démarche. De manière volontairement impressionniste, sans exhaustivité et sous la forme d'un aperçu, le troisième chapitre évoque la diversité des caractères et des particularités qui marquent les paysages et les cadres de vie montréalais. Le quatrième chapitre cherche à rendre compte et à illustrer concrètement la nature des multiples enjeux et valeurs associés aux territoires urbains à partir d'une perspective sociale et culturelle. Le cinquième chapitre constitue le cœur de l'ouvrage. Il décrit de manière détaillée et à l'aide de nombreux exemples les différentes étapes du processus de gestion des paysages proposé. Enfin, le dernier chapitre illustre une série de possibilités d'actions paysagères susceptibles de répondre aux enjeux déclarés sur le territoire montréalais.

Arrimé à la singularité des réalités territoriale, sociale et politique de l'île de Montréal, cet ouvrage voudrait mobiliser, solidariser et engager les citoyens, les élus, les promoteurs et les professionnels en vue d'assurer une appropriation accrue des réflexions sur l'aménagement des espaces publics et privés montréalais et d'appuyer les intervenants dans leurs actions en faveur de la promotion de la qualité des paysages et des cadres de vie de l'île de Montréal.



Le nouveau siècle des villes

Si les villes représentent moins de 3 % des terres émergées du globe, elles concentrent actuellement la moitié de la population mondiale. Tout porte à croire que cette proportion s'accroîtra au cours des deux prochaines décennies alors que 60 % des habitants de la planète seront des citadins. Ces quelques données nous forcent à reconnaître que le ^{xxi}^e siècle sera, sans aucun doute, le siècle des villes.

Ce sont les zones largement caractérisées aujourd'hui encore par un mode d'occupation rurale, en Asie et en Afrique notamment, qui participeront le plus fortement à cette croissance (UN-HABITAT, 2008). Du côté des pays dits développés, la population urbaine est appelée, dans son ensemble, à se maintenir d'ici 2050, voire

PAGE PRÉCÉDENTE

Développement de la ville
d'Incheon sur la mer Jaune –
République de Corée



Quartier ancien de Kobe
(Japon), ville en décroissance



à connaître une légère hausse. Sans l'apport important des mouvements migratoires à destination de ces pays, cet ensemble observerait toutefois une décroissance assurée. Cet équilibre démographique masque ainsi des variations régionales importantes. En effet, à l'échelle de nombreuses agglomérations dans le monde occidental, en particulier du côté de l'Europe, du Japon et des États de l'ex-Union soviétique, les tendances actuelles annoncent la poursuite probable d'une diminution de leurs populations (UN-HABITAT, 2008).

Ces phénomènes posent de nombreux défis. Dans les situations où de fortes pressions démographiques pèseront sur certaines agglomérations comme dans les contextes où des moyens devront être mis en œuvre pour retenir les populations en place, les villes et les métropoles feront face à des enjeux de plus en plus pressants en matière par exemple d'accessibilité et de qualité des logements, de fluidité des transports, de sécurité des habitants, de lutte contre la pollution, de santé publique ou de qualité de vie.

Ces défis sont d'autant plus urgents à relever que les citoyens se montrent plus exigeants quant à la qualité de leur cadre de vie¹. Comme le dévoile en effet

1. Notons que le thème « *Better City, Better Life* » a été choisi par les Nations Unies dans le cadre des célébrations du « World Habitat Day » qui ont eu lieu le 4 octobre 2010 à Barcelone, événement mené en lien étroit avec l'exposition universelle de Shanghai (pour de plus amples informations, consulter le site suivant : www.unhabitat.org/categories.asp?catid=643, consulté le 6 octobre 2010). Ce thème illustre de manière éloquent en quoi les Nations Unies reconnaissent en ce début de xxi^e siècle que les villes constituent d'abord et avant tout un ensemble de possibilités et de potentialités à saisir en vue d'améliorer la qualité de vie et le bien-être durable des citoyens.



Hyde Park à Londres –
Royaume-Uni

une vaste étude² menée récemment dans 14 grandes villes du monde, pour une majorité de citoyens (75 %), la décision de vivre en ville « relève avant tout du choix d'un mode de vie » (Veolia Environnement, 2008, p. 20). Dès lors que la condition citadine découle d'un choix revendiqué, les aspirations, les attentes et les craintes des populations quant au devenir de leurs villes prennent toute leur importance aux yeux des décideurs des milieux municipaux. Par exemple, la plus récente enquête effectuée par ce groupe³ montre que le prix des logements constitue la principale crainte des habitants de Bombay, de Paris et de Pékin, alors que ce sont les problèmes d'insécurité qui préoccupent prioritairement les populations de Chicago, de Londres et de São Paulo (Veolia Environnement, 2010, p. 19). Pour l'avenir, l'ensemble des citoyens interrogés souhaite, entre autres demandes, une réduction de la circulation automobile au profit du transport en commun, une amélioration de la qualité de l'air et le développement d'espaces verts (Veolia Environnement, 2010, p. 34).

2. Cette importante étude sur les rapports que les citoyens entretiennent avec leur lieu de vie menée dans le cadre de l'Observatoire Veolia des modes de vie urbains (Veolia Environnement, 2008) prend appui sur une enquête réalisée auprès de 8 608 répondants répartis dans 14 villes du monde : Alexandrie, Berlin, Chicago, Londres, Los Angeles, Lyon, Mexico, New York, Paris, Pékin, Prague, Shanghai, Sydney et Tokyo.

3. Dans la foulée du premier coup de sonde de l'Observatoire Veolia des modes de vie urbains mené en 2008, une seconde enquête vient d'être achevée en 2010 (Veolia Environnement, 2010) auprès de 7 128 personnes vivant dans les sept villes suivantes : Bombay, Chicago, Le Caire, Londres, Paris, Pékin et São Paulo.

Villes en concurrence

Au moment où les tendances lourdes de l'urbanisation des villes obligent à un rééquilibrage certain quant à l'occupation des territoires urbanisés (ex. : reconquête du centre afin de limiter les fuites vers les périphéries), au moment également où les intervenants publics visés par l'aménagement et le développement urbain sont contraints de répondre aux demandes croissantes des populations en terme de qualité de vie, il importe de garder à l'esprit que les actions entreprises par les villes s'inscrivent dans un contexte de vive concurrence.

En effet, jamais comme auparavant les villes ont tenté de se démarquer les unes des autres. Jamais n'ont-elles autant cherché à promouvoir leurs avantages comparatifs auprès des marchés résidentiel, industriel comme touristique. Elles sont entrées de plain-pied dans l'ère de la séduction. Aussi, les villes se font-elles compétition, à l'échelle tant internationale que continentale ou régionale, pour attirer les entreprises, les touristes, les habitants, voire les talents (Hooge, 2009). Nous en avons pour preuve les nombreux palmarès, indices et classements de toute sorte qui s'emploient à évaluer le potentiel des villes sur le plan de l'attraction et de la croissance économique, mais de plus en plus aussi en terme de qualité de vie. L'indice de développement métropolitain MACADAM⁴, l'indice des villes créatives mis au point par Florida⁵ comme le classement des meilleures villes à vivre de la revue londonienne *Monocle*⁶ en constituent quelques exemples. Cette situation n'est pas étrangère au fait que les villes jouent un rôle de plus en plus important dans la création de richesses, le renforcement du développement social, l'exploitation des ressources humaines et techniques de même que pour l'attraction d'investissements.

Dans ce contexte hautement concurrentiel⁷, un constat s'impose : la qualité des lieux représente un facteur déterminant pour maintenir ou accroître ses actifs et sa population (Haëntjens, 2009). Les attraits qualitatifs des espaces urbains (esthétique, confort, nature, etc.) prennent dès lors de plus en plus d'importance aux yeux tant des habitants que des décideurs. Au même moment, d'aucuns reconnaissent une transformation excessive du tissu urbain, voire une accélération de sa dégradation. Pour plusieurs, le développement urbain serait synonyme de banalisation, laissant partout les mêmes empreintes : entrées de villes, centres commerciaux, échangeurs, lotissements pavillonnaires, affichages publicitaires.

Ce point de critique que suscite la ville dans nos sociétés contemporaines est avant tout symptomatique d'une crise du territoire, de son aménagement et plus largement de sa gestion. Malgré la mise en œuvre d'encadrements urbanistiques et

4. Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *Bulletin de santé de Montréal*, 2004, 84 p. (www.ccm.m.qc.ca/documents/bulletinDeSante/BulletinSante_Fr.pdf).

5. Stolarick, K., R. Florida et L. Musante, *Montréal, ville de convergences créatives : perspectives et possibilités*, Montréal, Catalix, 2005, 19 p. (www.culturemontreal.ca/pdf/050127_catalix_fr.pdf).

6. Consulter à ce sujet le « Liveable Cities Index – 2010 » de la revue *Monocle*, vol. 35, n° 4, juillet 2010.

7. Rappelons que cette situation entre les villes n'est pas nouvelle. Si ce phénomène s'exprime de manière plus particulière aujourd'hui dans le contexte de la mondialisation, les villes ont toujours été, à travers l'histoire, de hauts lieux de commerce en concurrence.

législatifs (ex. : plan d'urbanisme, loi sur l'aménagement du territoire), le laisser-aller des actions cumulatives et délibérées sur plusieurs décennies, tout comme l'absence de considération envers certains lieux, en sont les principales causes.

Or, afin de contrer cette tendance, plusieurs villes dans le monde engagent depuis peu leur redéploiement territorial à travers des logiques de requalification paysagère qui participent tout autant à améliorer leur positionnement stratégique sur les plans économique et concurrentiel qu'à assurer le bien-être de leurs habitants. Les opérations d'aménagement urbain, la production de formes architecturales avant-gardistes, la réhabilitation de certains patrimoines ainsi que la requalification des espaces industriels sont l'expression éclatante de ces nouvelles préoccupations. Bref, rendre la ville plus viable constitue certainement une des priorités stratégiques et un des défis majeurs pour l'avenir de nombreuses agglomérations (Veolia Environnement, 2008).

Enjeux de paysage urbain

Les débats internationaux quant au devenir des villes (ex. : Forum urbain mondial – FUM⁸) suscitent depuis plus d'une décennie des expérimentations dans le cadre de concours d'architecture et de design urbain (ex. : European, Grand Paris).

Cette préoccupation qui concerne la qualité et l'identité des cadres de vie urbains participe directement au processus de réinvention des villes et s'exprime d'ailleurs de diverses manières. Elle se manifeste, entre autres aspects, par des expériences menées en matière de développement durable qui cherchent à promouvoir une mise en cohérence (Priour, 2006) des intérêts d'ordre environnemental, social et économique en jetant un regard prospectif sur l'avenir souhaitable des territoires (Paquette, 2008) ou encore par les actions visant l'amélioration du bien-être des habitants (Luginbühl, 2003) et du confort des milieux de vie urbains (Pezou-Massabuau, 2003). Elle se traduit enfin, comme mentionné précédemment, dans les démarches qui tendent à rendre les villes plus attractives par le marquage d'identités urbaines singulières.

Contribuant directement à cette réinvention, un constat s'impose en ce début de ^{xxi}^e siècle : le paysage urbain est devenu un enjeu déclaré à l'échelle internationale en matière de préservation, de mise en valeur et de développement pour de nombreuses villes. Cette reconnaissance est éloquent, que ce soit dans la foulée des ateliers de mise en œuvre de la Convention européenne du paysage⁹ (Poullaouec-Gonidec et Paquette, 2005) ou dans la mouvance des réflexions engagées à la suite de la déclaration du mémorandum de Vienne sur la gestion du paysage historique (UNESCO, 2005).

8. Voir à ce sujet le FUM4 organisé en 2008 à Nanjing (Chine) sous le thème «Harmonious Urbanization: The Challenge of Balanced Territorial Development» ainsi que le FUM5 organisé en 2010 à Rio de Janeiro (Brésil) sous le thème «*The Right to the City – Bridging the Urban Divide*».

9. Voir à ce sujet les actes des conférences offerts dans le cadre de la troisième rencontre des ateliers de mise en œuvre de la Convention européenne du paysage menée sous le thème «Paysages en milieu urbain, suburbain et périurbain», Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, Cork (Irlande), juin 2005.



Quartier industriel en reconversion, parc d'industries créatives, « Red Town » à Shanghai – Chine

Projet de paysage

Accroître la capacité des collectivités à accompagner les évolutions paysagères tout en tenant compte de la singularité des lieux : tel est l'objectif principal du projet de paysage. À l'opposé d'une approche strictement normative et coercitive, le projet de paysage n'est pas reproductible (Poullaouec-Gonidec, 1999). Chaque lieu étant porteur de significations particulières, il s'agit plutôt d'en évoquer la spécificité en résonance avec les états futurs socialement valorisés et désirés. Aussi le projet de paysage ne peut-il prétendre dicter une seule manière de voir (le parti pris) ou de faire (les moyens d'action). Les perceptions collectives (ex. : sensibilisation aux paysages d'intérêt patrimonial, à la qualité des cadres de vie), les processus et les modes de régulation, notamment les politiques et programmes ayant une incidence sur le paysage, les pratiques d'aménagement (design, production et entretien des espaces) sont autant de finalités possibles et distinctes du projet de paysage (Paquette et al., 2008).



Tirant profit de ce contexte favorable, les initiatives récentes qu'a lancées la Chaire UNESCO en paysage et environnement¹⁰ dans le cadre de ses Workshop/atelier_terrain (WAT) interpellent directement la question du devenir des villes en encourageant l'idée de « projet de paysage ». Ces expérimentations de projets menées sur une base annuelle dans différentes villes du monde¹¹ sont l'occasion à la fois d'engager un dialogue transdisciplinaire quant à l'évolution souhaitable des territoires urbains et de proposer des visions d'aménagement. Chaque année, une ville soumet son territoire et ses paysages urbains aux débats d'idées et mise sur le brassage multiculturel d'universitaires, d'étudiants et d'experts de diverses

Quartier historique en reconstruction, Beyrouth – Liban

10. Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CUPEUM): www.unesco-paysage.umontreal.ca

11. Reggio Calabria (2003 – Italie), Marrakech (2004 – Maroc), Saïda (2005 – Liban), Mahdia (2006 – Tunisie), Ganghwa-Incheon (2007 – République de Corée), Jinze-Shanghai (2008 – Chine) et Kobe (2009 – Japon).



Château de banlieue, Blainville –
Québec

régions du monde¹². Ces exercices prospectifs, engagés en étroite collaboration avec l'UNESCO et les collectivités locales, permettent de prendre acte des enjeux des villes. Ainsi, parmi les constats qui se dégagent, certaines formes d'urbanisation se déploieraient de manière similaire indépendamment des lieux et des contextes.

Ainsi, les hauteurs de ville n'en finissent plus de cadrer les paysages panoramiques de fleuve, de mer, de campagne, de montagne et de belle nature urbaine. Les villes sont également expressives de diversité culturelle. Les migrants cherchent désespérément l'adoption d'une ville. Toutes les friches industrielles, les entre-deux, les interstices, les résidus sont investis de pratiques artistiques et culturelles. Les friches végétales sont associées à la biodiversité et les villes se verdissent de toits verts. Les infrastructures urbaines font peau neuve et perdent leur statut d'ouvrage d'art en s'effaçant dans la ville. Les plans lumières éclairent les « nuits blanches » des villes. Les plages urbaines sont les nouveaux promenoirs estivaux. L'espace public se privatise au rythme des événements et les promeneurs se réapproprient la rue.

¹². Cette activité internationale interpelle annuellement des participants de cinq régions du monde, soit l'Amérique du Nord, l'Europe, le Maghreb, le Moyen-Orient et l'Asie.

Les quartiers deviennent des villages à visiter, tout en jouant de concurrence sur la qualité du cadre de vie pour attirer le citoyen désiré. Tous les quartiers dits « patrimoniaux », qu'ils soient factices, dupliqués ou non, sont devenus des déversoirs touristiques.

Dans la plupart des centres urbains, le paysage est avant tout un enjeu de préservation patrimoniale. « Le blanchiment des monuments, de ces édifices urbains qui figurent l'histoire de la ville et son inscription dans le temps, ne fait que consacrer le pouvoir de l'uniformisation patrimoniale » (Jeudy, 2003, p. 11). Dans plusieurs villes, « [l']idée de paysage reste là, ancrée dans un projet « présent antérieur ». Cette réminiscence semble être le dessein du paysage dans l'urbain qui laisse très peu de place à son invention. Aussi, force est d'admettre que le « projet de paysage » en territoire urbain ne pourra satisfaire à ses finalités qu'en se restreignant à puiser dans le passé. Il nécessite un ancrage dans « l'ici et maintenant » autant que d'une vision du futur » (Poullaouec-Gonidec et Paquette, 2005, p. 117).

Paradoxalement, dans leur périphérie, les enjeux de paysage sont autres. Généralement ensevelies dans le flot narratif des entreprises promotionnelles du secteur immobilier, certaines banlieues européennes et nord-américaines à l'exemple de Montréal deviennent des « romans fleuves » de récits.

Vue sur Pudong à Shanghai –
Chine





Vue d'un gratte-ciel de Pudong
à Shanghai – Chine

En Amérique du Nord notamment, les stratégies promotionnelles des acteurs de l'économie immobilière empruntent un ensemble d'images paradoxales qui puisent aux visions utopiques de la banlieue construites au départ par les élites porteuses de valeurs anti-urbaines (ex. : H. Thoreau, F. L. Olmsted, E. Howard) et marquées par les visions romantiques du « Wilderness » ou par l'idéal pastoral (Duncan et Duncan, 2004). Ces images cherchent à susciter les conditions de l'enchantement à l'aide des archétypes de la campagne (Perkins, 1989), d'une mise en décor factice de la nature (Prytherch, 2002), voire à l'aide de formes architecturales empruntées à un contexte historique totalement étranger à l'identité du territoire en présence. Ce faisant, elles tirent profit du désenchantement ambiant envers le caractère prétendument banal, homogène, voire insipide, de certains développements résidentiels en vue de faire mousser le caractère singulier de projets spécifiques (Paquette et Poullaouec-Gonidec, 2005).

De leur côté, certaines villes d'Asie fabriquent, dans la démesure, des allégories paysagères à la fois fascinantes et inquiétantes. Shanghai se reconstruit par exemple en jouant à la fois l'hyper modernité avec le développement de Pudong pour inventer un patrimoine du futur et le pastiche pour créer de toutes pièces des miroirs



Ville nouvelle en périphérie de
Shanghai – Chine

Expression de ville scandinave
– Chine

de l'Occident. Cette mégapole comme bien d'autres s'érige au rythme des défis et des images de notre monde pour refonder son sens et une identité paysagère qui ne semblent pas se souvenir d'elle-même.

Les villes affirment leur présence au monde en s'imaginant distinctives et uniques à coup d'actions et d'éclats (ex. : Musée de l'architecte Frank Gehry, à Bilbao). Paradoxalement, elles en viennent toutes à se ressembler. Chacune rivalise avec les autres pour développer les mêmes projets. De moins en moins miroirs d'elles-mêmes et de moins en moins souveraines de leur condition, seraient-elles en voie de perdre leur âme?

Devant cette normalisation des territoires urbains, comment peut-on permettre aux citoyens de se reconnaître et de se voir vivre? En fait, la concurrence entre les villes et la multiplication d'actions semblables entre elles nous font prendre conscience de nos différences. Nous devons miser sur celles-ci pour contrer l'indifférence.

Villes en projet de paysage

Dans cette ville à vitesse et à géométrie variables, « provoquer la différence » nécessite de proposer le *paysage urbain* comme une réponse pour préserver, mettre en valeur et développer son caractère. Situer le paysage au cœur du projet de ville est avant tout de reconnaître les potentialités sociales et culturelles des territoires en cause et de miser sur elles puisque le paysage résulte de notre capacité de regarder, d'apprécier et de qualifier nos environnements de vie et d'en produire de nouveau. Ce substrat de représentations culturelles existe dans toutes les villes.

À cet égard, Montréal est riche de figurations et de représentations qui participent encore aujourd'hui à qualifier le caractère de ces paysages (Poullaouec-Gonidec et Paquette, 2005). Par exemple, plusieurs gravures de voyage cadrent la ville tantôt à partir du mont Royal, tantôt à partir des îles ou des berges de la rive sud du Saint-Laurent. La ville a été abordée également dans l'art pictural, en particulier sous l'angle pittoresque des quartiers historiques du Vieux-Montréal (Trépanier, 1998). Les œuvres du peintre Adrien Hébert (1890-1967) ont permis de révéler une sensibilité nouvelle au regard des transformations du tissu urbain résultant du passage de la ville ancienne à la ville moderne. Ses tableaux inspirés par les monuments de l'architecture portuaire ou des scènes d'artères commerciales montréalaises sont évocateurs de ce changement de perspectives. La photographie a pris le relais par la suite, le travail de Notman constitue une marque importante au début du xx^e siècle dans la représentation de la ville. En traçant des portraits urbains de quartiers pauvres et ouvriers canadiens-français notamment, l'évocation d'images de Montréal en littérature mettra en branle d'autres registres. Le Saint-Henri de la crise économique de Gabrielle Roy comme le Plateau Mont-Royal des années 1950-1960 de Michel Tremblay demeurent des exemples notoires en ce sens. Dans plusieurs de ces œuvres, la ruelle, la cour arrière, la corde à linge, le balcon, le dépanneur ou le commerce de quartier et les escaliers extérieurs composent l'essentiel du décor dans lequel évoluent les personnages. À ces éléments



s'ajoutent d'autres détails représentatifs de l'ambiance montréalaise, comme les particularités de la nordicité québécoise ou les signes rappelant le clivage linguistique de la ville.

Bref, ces ensembles disparates de représentations et d'imaginaires de ville fournissent un terreau fertile pour alimenter les conditions d'exercice du projet de paysage. Face à l'horizon topographique d'une ville, n'est-il pas fascinant, en effet, de prendre acte de ce qu'elle a pu produire ? Tout comme n'est-il pas passionnant d'écouter les récits imaginaires de citoyens vis-à-vis de leur jardin¹³ et de leur quartier¹⁴ ?

Les potentialités [inépuisables] d'un territoire urbain se renouvellent au gré des modalités de son aménagement. Elles demeurent autant à la disposition du regard des citoyens qu'à celle de l'intelligence des architectes, des artistes qui interviennent sur l'espace public. [...] Comme l'exploitation de telles potentialités reste la seule manière de leur donner un sens reconnaissable pour la communauté, la ville elle-même continue d'en créer d'autres qu'elle met à la disposition pour son devenir (Jeudy, 2003, p. 62).

Miser sur l'humain, un citoyen situé dans ses lieux quotidiens ou de proximité, sur sa capacité de promouvoir des univers sensibles et des temps sociaux multiples, n'est-ce pas là l'une des préoccupations que la ville doit intégrer dans ces

Le Bixi de Montréal, initiative que l'on retrouve dans d'autres villes

13. Voir à ce sujet les «habitants paysagistes» de Bernard Lassus (*Jardins imaginaires*, Presses de la connaissance, Paris, 1977).

14. Voir à ce sujet les propos sur le nomadisme urbain et le bois du Sanctuaire de Montréal dans Poullaouec-Gonidec (1993).



orientations de développement pour se réinventer ? Par contre, ce souci de la dimension humaine ne doit pas se substituer à l'obligation de bien faire la ville ensemble. Les qualités humaines d'une ville, celles de ses citoyens, sont certes indissociables d'une qualité de ville, mais elles ne sont pas suffisantes. La qualité d'une ville et de ses paysages impose également la qualité de son cadre bâti, de ses places publiques, de son mobilier urbain, de ses rues, de ses espaces verts...

Ainsi dans ce siècle des villes où le citoyen affirme à la fois sa volonté d'ancrage au lieu et au monde, il importe d'inscrire l'enjeu du paysage urbain comme une véritable intention projective. Tel est l'appel adressé aux élus, aux acteurs publics et privés, aux citoyens et surtout aux professionnels des métiers de l'aménagement (architectes, architectes paysagistes, designers et urbanistes) soucieux de la renaissance paysagère des villes.

Et Montréal...

Au regard de cette mouvance, nous reconnaissons donc que le paysage est l'expression tangible d'une quête de qualité qui contribue au mieux vivre urbain.

Pour Montréal, la question du paysage se heurte à un défi particulier, soit celui de reconnaître la diversité en jeu et de gérer une multiplicité de valeurs associées au territoire pour façonner des cadres de vie de qualité. La prise en charge de ses



valorisations implique un processus de gestion des paysages urbains qui privilégie la lecture ouverte et inclusive de la ville comme assise du projet d'aménagement et de design urbain. Revisiter les lieux urbains, révéler les valeurs que la population leur accorde, ou observer les paysages pour découvrir leurs singularités permet de dévoiler de nouvelles possibilités de mise en valeur et de développement.

En effet, ces identités urbaines émergentes se combinent tant aux formes existantes de la ville qu'aux nouvelles aspirations sociales et culturelles des citoyens. D'où la nécessité de « lire la ville » pour « mieux la vivre ».

Envisager le projet suivant cette perspective, c'est affirmer que la réinvention des villes passe d'abord et avant tout par ce qu'elles sont (Masboungi et Mangin, 2009) avant d'imaginer ce qu'elles pourraient être. Pour soutenir des actions de valorisations territoriales, le « projet de paysage » vise, de manière ultime, à rappeler cette mémoire, cette représentation ou cette narration urbaine, bref à donner du sens et des sensibilités au lieu. Ce faisant, il s'inscrit dans la foulée de réflexions montréalaises de plus longue date élaborées notamment dans le domaine de l'architecture urbaine (Charney, 1992). Le projet de paysage réitère également les premiers questionnements stratégiques qui visent à reconnaître la nature plurielle des paysages urbains montréalais et à énoncer les moyens d'actions à privilégier au regard de leur prise en compte dans les démarches de planification urbaine (Poullaouec-Gonidec et Jacobs, 1990).

Rue Atwater



L'île de Montréal en chiffres

TERRITOIRE

498 km²
50 km de long par 16 km de large
Une île au centre d'un archipel (11 îles) dans le fleuve St-Laurent
266,6 km de rives
17 m d'altitude
17 grands parcs-nature comptant 2 000 hectares au total
Plus de 1 000 parcs et 97 jardins communautaires
15 villes liées et 19 arrondissements
1 heure et demie d'avion de New York
1 150 ha en terrains vacants à vocation résidentielle (2005)

CLIMAT

-10,4 °C Janvier (plus froid en moyenne)
20,9 °C Juillet (plus chaud en moyenne)
760,1 mm de pluie
217 cm de neige
162 jours de précipitations en moyenne annuellement

LOGEMENT

831 555 logements
37,9% des logements en propriété
62,1% des logements en location
31 165 logements construits entre 2001 et 2006

QUELQUES REPÈRES : HISTOIRE/PATRIMOINE

1642 Fondation de Montréal
1874 L'île Sainte-Hélène devient un parc public
1876 Inauguration officielle du parc du mont Royal conçu par Frederick Law Olmsted
1931 Création du jardin botanique
1963 Agrandissement de l'île Sainte-Hélène et création de l'île Notre-Dame
1964 Le Vieux-Montréal est décrété arrondissement historique (périmètre élargi en 1995)
1967 Exposition universelle de Montréal
1978 Le lieu historique national du Canal de Lachine administré par Parc Canada depuis 1978, projet de revalorisation depuis 1997
1980 Les Floralies internationales de Montréal sont organisées dans l'île Notre-Dame
1992 Premier plan d'urbanisme
1996 Boulevard Saint-Laurent, désigné lieu historique national
2001 Création du réseau des grands parcs
2004 Inclusion d'une section sur les paysages dans le nouveau plan d'urbanisme (vues, écoterritoires, etc.)
2005 L'arrondissement historique et naturel du mont Royal est créé
2006 Désignation de Montréal, ville UNESCO de design
2007 Déclaration Montréal, métropole culturelle



Vue prise à partir du sommet d'Outremont

BIENS PATRIMONIAUX

(protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels)

- 3 arrondissements historiques et naturels
- 82 monuments historiques classés (dont 26 bénéficient d'une aire de protection)
- 46 monuments historiques cités (d'importance municipale)
- 20 monuments historiques reconnus
- 6 biens archéologiques classés
- 1 site archéologique classé
- 12 sites historiques classés
- 7 sites du patrimoine (d'importance municipale)
- 1 site historique reconnu

POPULATION

- 1 906 811 habitants (2009)
- 3 714,9 habitants/m²
- 2^e ville francophone du monde
- 56 % de la population est bilingue
- 558 250 (31 %) immigrants
- 75 langues parlées
- 50,0 % de francophones
- 17,2 % d'anglophones
- 32,4 % d'allophones

MONTRÉAL, VILLE INTERNATIONALE

- 18 574 499 visiteurs en 2009
- 1 272 millions \$, retombées fiscales du tourisme
- 1 aéroport international

TRANSPORT

- 65 stations de métro et 68 kilomètres de réseau
- 33 km de ville intérieure
- 350 kilomètres de pistes cyclables
- 620 791 (68,8 %) déplacements à destination de Montréal
- 281 757 (31,2 %) déplacements à destination de la banlieue
- 56,4 % de déplacements motorisés
- 32,6 % de déplacements en transport en commun
- 8,1 % de déplacements à pied
- 2,2 % de déplacements à bicyclette
- 12 224 534 passagers à l'aéroport international Montréal-Trudeau – 2009
- 25 106 417 tonnes métriques transitent par le port
- 135,8 km de réseau autoroutier
- 14 ponts et 1 tunnel entre l'île et les couronnes de banlieue
- 3 000 vélos BIXI, 8 419 membres BIXI

ÉCONOMIE

- 32 013 \$ CAN par habitants PIB
- 64,8 % de taux d'activité
- 918 300 emplois
- 85,3 % des emplois liés au secteur tertiaire



Paysages urbains en six questions

1 Qu'est-ce qu'un paysage urbain? Le paysage est... et le paysage n'est pas que...

Un paysage montréalais est un point de vue sur le fleuve, sur un quartier, une artère commerciale, un parc, etc. Il ne fait pas uniquement référence à ce que le décor de la ville peut offrir à la vue. Qu'il évoque un espace reconnu et consacré de longue date ou un cadre de vie quotidien, il résulte d'une appréciation du territoire qui se développe sur la base de valeurs (historique, esthétique, écologique, économique, etc.), d'usages (résidentiel, touristique, etc.) et d'expériences sensorielles (visuelles, auditives, olfactives, etc.) divers. Puisque ces valeurs et ces usages sont appelés à se redéfinir continuellement au sein de la collectivité montréalaise, puisque le territoire offre également des expériences variables selon les saisons, l'appréciation des paysages évoluera en conséquence de ces changements. Ainsi, le paysage concerne à la fois un phénomène de valorisation sociale et culturelle d'un milieu urbain et l'expression matérielle et immatérielle de la culture des individus qui l'occupent ou qui le côtoient. De ce fait, il présente une forte connotation économique en raison de sa valorisation actuelle dans l'industrie touristique, les loisirs, l'habitation, que ce soit à l'échelle locale, régionale ou internationale (Paquette et *al.*, 2008).

Paysage (définition de la Convention européenne du paysage)

Désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont l'aspect et le caractère résultent de l'action de facteurs naturels ou culturels (c'est-à-dire humains) et de leurs interrelations. Cette définition s'appuie sur l'idée que les paysages évoluent dans le temps, sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains, et met en évidence le fait que le paysage forme un tout dont les éléments naturels et culturels doivent être considérés simultanément. (Conseil de l'Europe, 2000)



2 Pourquoi faut-il s'intéresser aux paysages montréalais?

Aujourd'hui, la question du paysage se manifeste de manière récurrente dans les principaux dossiers d'aménagement et de développement de l'île de Montréal. En effet, cet intérêt pour le paysage, que ce soit en matière de préservation, de mise en valeur ou de développement de la qualité des territoires et des cadres de vie urbains, devient aujourd'hui un enjeu important pour le devenir de la région montréalaise. Parmi ses expressions les plus éloquentes, il importe de signaler, en particulier, la préservation de paysages d'intérêt patrimonial, la mise en valeur du caractère insulaire de Montréal et de l'identité culturelle de ses quartiers, l'attractivité de populations nouvelles et le déploiement du secteur du tourisme. Or, à l'heure où les intervenants publics visés par ces questions sont pressés de répondre aux demandes croissantes des populations, les besoins en matière de reconnaissance et de mise en valeur de la spécificité et de la qualité des paysages urbains dans les pratiques d'aménagement se font pressants. D'où la nécessité de doter la région montréalaise d'une vision commune et d'un cadre de référence cohérent en matière d'intervention paysagère.

Cadre de vie

Le cadre de vie est un concept spatial centré exclusivement sur l'humain. Outre cette caractéristique, il a aussi la particularité de réunir en son sein l'idée de qualité, de spatialité et de matérialité. Il [...] peut se définir comme la qualification (partagée collectivement) d'une matérialité de vie spatialisée. Cette qualification va prendre forme principalement à travers les pratiques de l'architecture, de l'architecture de paysage, de l'urbanisme, du design urbain et de l'art public. À cette définition générale peut s'adjoindre quelques attributs supplémentaires comme l'idée de quotidienneté ou d'appartenance [...]. Le [...] cadre de vie peut alors se définir comme un concept centré sur les espaces de la vie quotidienne des individus. (Poullaouec-Gonidec et al., 2001)

3 Quels bénéfices peut-on tirer de la qualité des paysages?

La prise en compte de la qualité des paysages et des cadres de vie dans les actions de préservation, de mise en valeur et de développement des territoires urbains est porteuse de valeur ajoutée durable et significative pour les collectivités. Les attraits d'un territoire, comme la valorisation des abords d'un cours d'eau, la présence d'une architecture d'intérêt patrimonial, d'un espace naturel, ou la qualité d'un aménagement urbain, sont autant de leviers qui sont à même de stimuler son activité économique. La mise en valeur de ces éléments d'intérêt favorisera tantôt une fréquentation accrue des artères commerciales, tantôt une augmentation de la valeur foncière des propriétés, ou encore attirera les investissements nécessaires à la mise en œuvre de projets de revitalisation urbaine. Parallèlement, la qualité d'un cadre de vie ou d'un aménagement donné tend à occasionner une diminution de certains coûts spécifiques. Par exemple, un projet de design urbain bien conçu (ex. : un parc public) contribuera à réduire les coûts d'entretien des lieux et à limiter la présence de comportements antisociaux (ex. : vandalisme, etc.). Outre ces bénéfices économiques, de telles actions affectent directement la qualité de vie des citoyens, que ce soit en contribuant au confort et au bien-être des individus, en renforçant le sentiment de sécurité des habitants, ou en créant des espaces publics susceptibles de consolider les liens sociaux et de favoriser un sentiment d'appartenance accru envers un lieu. Le renforcement de l'identité et de l'image de marque d'un quartier ou d'une ville de même que la redynamisation des activités culturelles, récréatives et festives constituent d'autres avantages recherchés.



Projet Benny farm

4 Quels savoir-faire faut-il mobiliser et pour quelle fin?

Prendre en compte les valeurs paysagères dans les démarches de planification, d'aménagement et de design urbain passe obligatoirement par la mise en place d'approches pluridisciplinaires et intersectorielles. Les défis liés à la question du paysage nécessitent ainsi une bonne compréhension de la portée des enjeux urbains, et de leurs interactions, et requièrent, pour ce faire, la contribution d'expertises précises dans les domaines de l'aménagement, de l'architecture de paysage, du design urbain, du patrimoine, de l'environnement, de la sociologie, du tourisme, de l'économie, etc. Une telle démarche implique bien évidemment une considération du point de vue des citoyens, une ouverture aux préoccupations des élus et une prise en compte des savoir-faire des groupes d'intérêt (ex. : groupements associatifs, intervenants économiques, etc.) et des professionnels intervenant au sein des instances municipales et régionales. La synthèse de ces savoirs permet de dresser un portrait éclairé des possibilités et des contraintes de protection, de mise en valeur ou de développement des paysages et cadres de vie urbains tout en assurant une plus grande cohérence des actions publiques sous l'angle de leurs dimensions sociales, économiques et environnementales. Ce faisant, elle garantit la formulation de projets concrets d'aménagement qui visent à rendre un cadre de vie plus habitable et significatif aux yeux de la population.

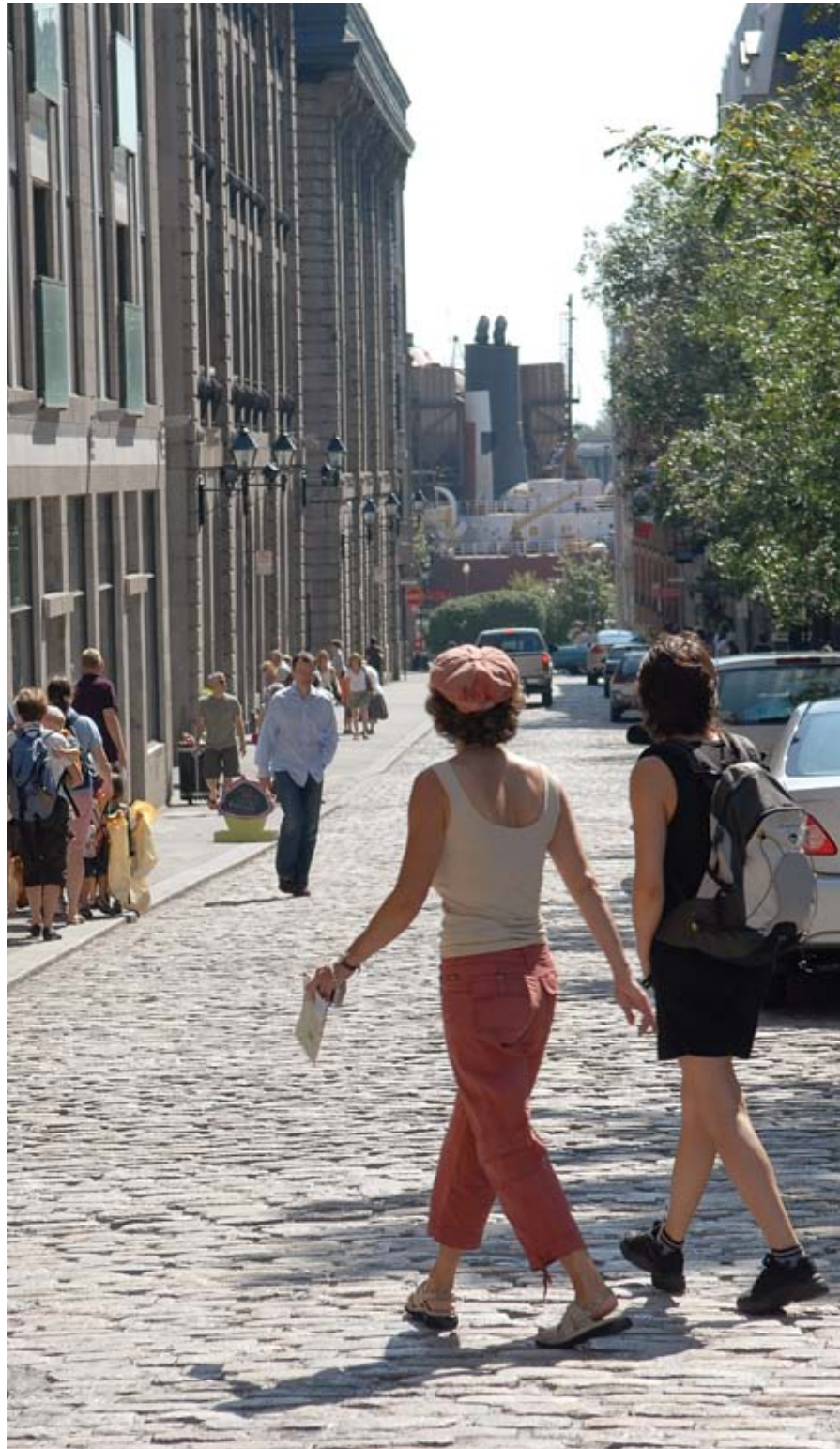
Journée de l'atelier de design urbain du WAT (Workshop_atelier/terrain) de Longueuil (Saint-Lambert, Rive-Sud de Montréal)



5 Valoriser le paysage: pour qui? avec qui?

Si le paysage représente un bien public à promouvoir par la reconnaissance des valeurs plurielles des territoires, le principal objectif des actions à mener à son égard vise à rendre possible l'élaboration de visions d'aménagement et de développement urbain qui fassent écho aux aspirations de la population quant à la qualité et au devenir de leurs cadres de vie. Cela implique de mettre les préoccupations du citoyen au cœur des projets d'aménagement en favorisant des démarches de partenariat élargies qui permettent de mettre en œuvre un dialogue public constructif avec chacun des intervenants visés (ex. : habitants, regroupements associatifs, décideurs publics locaux et régionaux, gestionnaires municipaux, intervenants économiques, professionnels de l'aménagement). À l'heure où un meilleur arrimage des actions sectorielles engagées au nom du paysage est souhaitable sur le territoire de l'île de Montréal, la mise en place de démarches partenariales intersectorielles avec les intervenants publics, parapublics, privés, et plus largement avec la société civile, est nécessaire à l'élaboration d'un langage et d'un cadre de référence communs en matière d'intervention paysagère.

Déambulation touristique
dans le Vieux-Montréal





6 Quelles actions paysagères faut-il considérer?

Le caractère pluriel des enjeux de paysage en milieu urbain réclame une diversité de stratégies et de moyens d’actions. De ce fait, aucun outil, aucune mesure, aucun statut ne peut, de manière isolée, garantir une prise en charge adéquate des dimensions paysagères. Selon le contexte et les objectifs à atteindre, les possibilités d’actions sont nombreuses et peuvent viser notamment à :

- révéler les qualités paysagères d’un lieu à l’aide de démarches de caractérisation paysagère ;
- élaborer une vision de développement, sur la base de l’adhésion de l’ensemble des partenaires impliqués, au moyen d’ententes signées (ex. : charte de paysage) ;
- assurer la protection de territoires d’intérêt paysager à l’aide d’outils d’urbanisme adaptés (ex. : plan d’implantation et d’intégration architecturale) ;



- mettre en œuvre des projets d'aménagement intégré des territoires en tirant profit d'un exercice d'expérimentation prenant la forme d'un atelier de design urbain ;
- accompagner l'élaboration de politiques et de programmes publics ayant des incidences sur la qualité des paysages et des cadres de vie urbains ;
- renforcer les compétences des intervenants municipaux par la mise en œuvre d'activités de formation continue et de sensibilisation aux bonnes pratiques en design urbain et en matière de mise en valeur des paysages ;
- mener des démarches de suivi des paysages en vue d'évaluer que les objectifs de qualité paysagère soient bien atteints.

Détail architectural du projet résidentiel « Les Cours Valois »

Rappelons que toutes ces démarches doivent prendre appui sur la concertation et la participation de l'ensemble des acteurs intéressés (ex. : élus, citoyens, professionnels de l'aménagement, etc.) en vue d'assurer une cohérence accrue des actions publiques en matière de paysage et de qualité des cadres de vie montréalais.



De l'impression à l'expression

Le paysage est une appréciation du territoire par un individu ou une collectivité [...]. L'appréciation requiert que certains caractères particuliers d'un lieu [...] ainsi que son expérience sensible, qu'il soit emblème consacré ou cadre de vie quotidien, fassent l'objet d'un attachement ou de valorisations sociales et culturelles. (Paquette et *al.*, 2008)

Cette description définit très clairement le paysage comme une appréciation qui contribue directement ou indirectement à la mise en valeur de certains caractères ou traits évocateurs du territoire. Ces derniers sont constitutifs de qualifications de formes, de cadrages visuels et de représentations des lieux soumis aux regards de tout un chacun. Ainsi, le paysage s'apprécie de multiples façons. Toutefois et sur la base des discours et des pratiques sur la ville (Poullaouec-Gonidec et Paquette, 2005), ils se dégagent deux figures prégnantes de son appréciation.

La première est celle du regard englobant sur la ville qui nous livre une ou des impressions générales, soit celle qui exprime la beauté ou la laideur d'une ville. Cette appréciation paysagère s'opère par une mise à distance de la ville et une opinion générale émise vis-à-vis de celle-ci à laquelle les points de vue panoramiques peuvent fortement contribuer tout comme l'expérience du lieu lui-même ou la conjonction de multiples images ou représentations.

Cette considération paysagère est présente dans l'appréciation courante des villes, elle singularise un point de vue trivial participant à construire une figure d'impression générale et discernable de la ville dans l'imaginaire collectif. (Poullaouec-Gonidec et Paquette, 2005, p. 304)

La deuxième figure est celle qui révèle le caractère intérieur de la ville, l'expression de son âme. Ses références ne sont plus celles de l'appréciation distante et éloignée, mais bien celles des regards et d'une expérience de proximité. Celles que l'on



associe aux espaces de vie, au quotidien et aux déambulations urbaines qui livrent les textures matérielles et immatérielles ainsi que les détails de chaque rue et de chaque quartier.

Cette figure d'intériorité [...] implique le plus souvent un observateur se déplaçant et une ville elle-même en mouvement autour de lui. C'est l'expérience de la rue, mais aussi celle de lieux et de contextes renvoyant à des identités multiples conférées par une histoire, une culture, une population et un climat particulier. Il peut s'agir d'un paysage palimpseste, qui se découvre progressivement par le parcours, ou d'une multitude de tableaux résultant d'une fragmentation du territoire par le regard. Dans la profusion des stimuli, l'observateur ne s'attarde que sur les éléments qu'il reconnaît et valorise. (Poullaouec-Gonidec et Paquette, 2005, p. 305)

L'urbain à cette échelle d'expériences est un univers d'expressions paysagères qui se complètent, se juxtaposent et qui s'opposent parfois entre elles et vis-à-vis de l'impression générale que nous avons d'une ville. Ainsi, la qualité environnementale

Vue prise à partir du belvédère
Camilien-Houde du mont Royal



ou l'intérêt patrimonial de certaines ambiances de rues et de quartiers d'une ville peuvent coexister avec sa laideur. Ces deux figures d'impression et d'expression s'interpellent et se façonnent mutuellement pour livrer les traits caractéristiques des paysages urbains. Elles représentent en quelque sorte les deux pôles d'un continuum d'expressions variées.

La présente section livre un aperçu des impressions et des expressions paysagères de l'île de Montréal. Sur la base de missions photographiques, les regards portés sur le territoire traduisent quelques traits significatifs de ses paysages. Ceux-ci ne constituent en aucun cas un inventaire. Bien au contraire, ces mises en images du territoire sont des illustrations non exhaustives des singularités présentes.

Deux types de caractérisation ont été retenus à cette fin, soit un assemblage photographique d'expressions paysagères et une analyse des traits dominants de l'organisation et des formes territoriales de l'île de Montréal.

Livré à titre indicatif, ces aperçus complètent la lecture des enjeux et des valorisations des paysages montréalais présentée dans le chapitre suivant.

Mosaïques paysagères

Le balisage photographique présenté est une association d'images, une courtepoinTE. Ces mosaïques photographiques accolent et opposent des cadrages pour offrir à la fois une palette d'expressions singulières du territoire et une impression générale de celui-ci. Elles sont des tableaux impressionnistes de la ville, du territoire urbain montréalais.

Cette lecture paysagère n'est pas sujette à l'appréciation des auteurs puisque la finalité de ces assemblages iconographiques est avant tout illustrative de certains traits territoriaux pour en dégager des impressions paysagères.

En regard de la récurrence de certaines prises de vue photographiques¹, neuf thèmes ont été retenus pour cette lecture du paysage montréalais, soit les expressions :

- de points de vue urbains
- de structures et d'infrastructures
- d'habitats et d'architectures
- de rues et de ruelles
- de natures
- d'hiver
- de nuit
- de société
- de pratiques hivernales

Cet aperçu d'expressions paysagères vis-à-vis des éléments représentatifs de la condition territoriale de l'île de Montréal dévoile un univers d'ambiances et d'attraits qui expriment la très grande diversité paysagère du territoire. La juxtaposition photographique montre également des traits représentatifs de Montréal, soit les caractères éclectique et hétérogène des lieux, les ambiances chromatiques, l'échelle intermédiaire de l'habitat, la prégnance des enfilades de rues et de boulevards, le caractère vétuste de certaines infrastructures, la présence de l'eau dans les espaces naturels, la lumière crue des ciels d'hiver, les multiples usages des espaces publics à travers les saisons, etc.

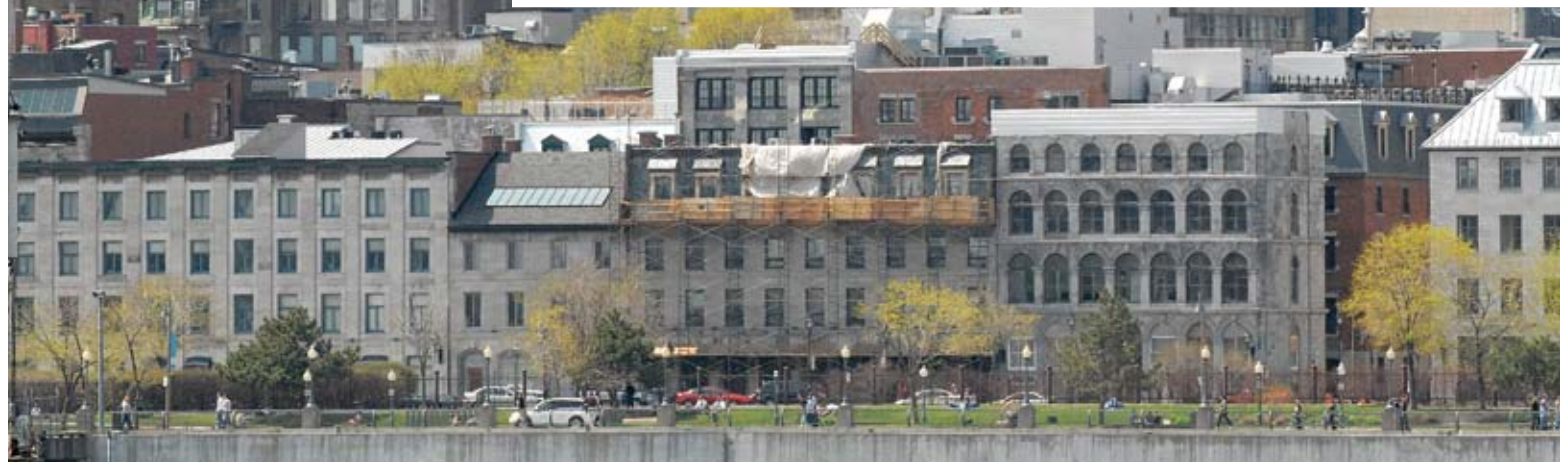
De ces quelques mosaïques et de leur jumelage se dégagent des impressions paysagères qui contribuent à définir les qualités inhérentes au territoire montréalais tout comme elles s'ouvrent à de multiples interprétations. Cette lecture met en contexte et singularise le territoire. Ces quelques cadrages visuels constituent d'une certaine manière un premier état des lieux qui traduit les traits du paysage montréalais, ses ambiances singulières. Étant donné l'aspect réducteur et schématique de cet aperçu visuel, cette caractérisation paysagère pourrait être enrichie ultimement par les dynamiques spatiales et temporelles ainsi que les aspects sonores et olfactifs pour donner son véritable sens.



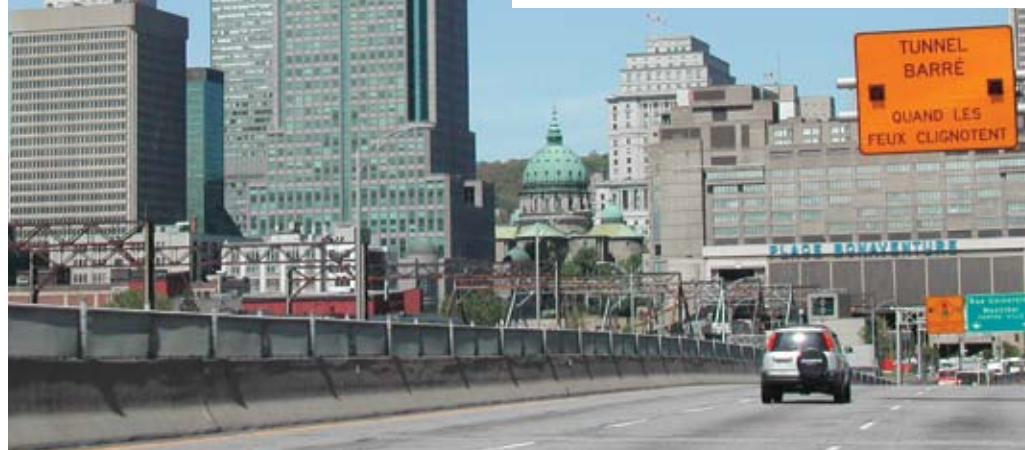
Chaque expression des lieux montréalais contribue à l'impression que nous avons de la qualité du paysage urbain. L'image de la ville est le produit de cet assemblage de points de vue juxtaposés.

Points de vue urbains

Belvédères panoramiques, points de vue cadrés, cônes visuels, « skyline urbain », « vues de ville », le territoire montréalais offre de nombreuses prises sur son horizon, sa montagne, son fleuve ou sur la texture de son environnement bâti. Les mises en scène visuelles sont multiples et infinies. Fixes ou mobiles, les plans se côtoient et se superposent. Planifiées, fugaces ou inscrites dans l'histoire de la ville, ces vues d'impression générale participent fortement à la reconnaissance de ses paysages urbains.



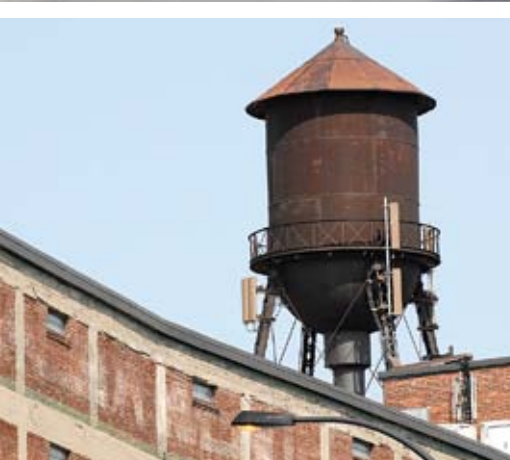


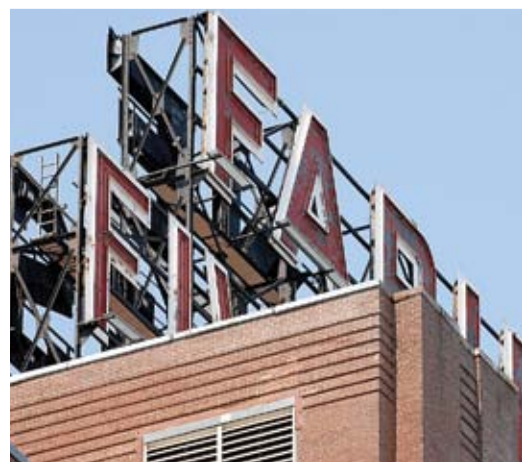
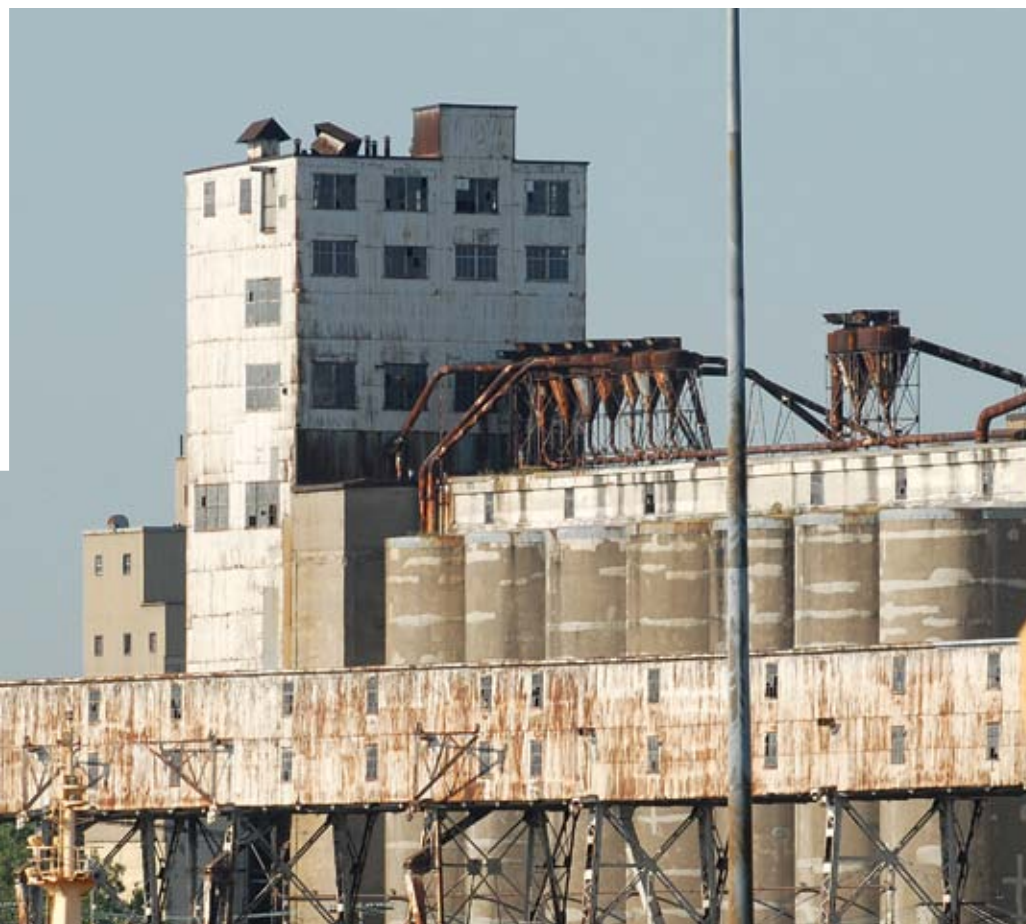


Structures et infrastructures

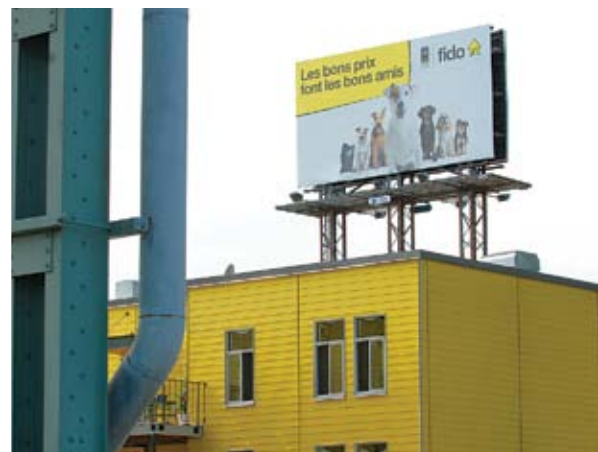
Traces d'un passé et d'un présent industriel, monuments architecturaux, ouvrages d'art ou équipements autoroutiers sont les quelques signes de l'omniprésence des infrastructures urbaines sur l'île de Montréal. Certains d'entre eux s'imposent dans le ciel par leur démesure, d'autres sont des points d'appel visuel dans l'horizon montréalais, des repères ou des « landmarks ». D'autres encore affirment, par leur singularité, l'identité et l'image de la ville. Leur vétusté, leur contemporanéité, leur utilité, leur nuisance visuelle, leur intérêt patrimonial ou leur potentialité de reconquête urbaine accompagnent sans cesse nos relations et nos questionnements ambivalents à leur égard.











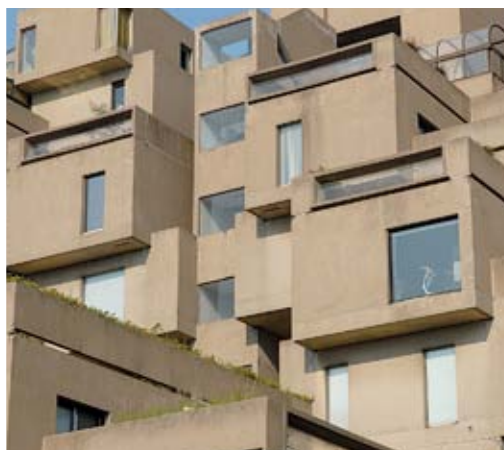
Habitats et architectures

Multiplicité de matériaux, de formes, de couleurs, de volumes, les architectures montréalaises restent foncièrement éclectiques. Elles s'inscrivent dans la durée, de la Nouvelle-France aux projets contemporains. L'habitat est l'espace d'appropriation d'une population plurielle, venant d'ici comme d'ailleurs, qui a contribué à forger l'identité de certains quartiers. Il s'étend du noyau dense aux zones excentrées et s'exprime tout au long de ce déploiement territorial. L'île de Montréal est un conglomerat de formes urbaines, tantôt fortement contrastées, tantôt plus régulières. Si certaines singularités se remarquent, elles sont rarement homogènes. Les jardins de rue, les escaliers de métal, les frontons et les toits plats constituent quelques-uns des traits de cette architecture montréalaise. Inclusive des goûts et des humeurs de ses habitants, leurs expressions et leurs textures se dévoilent au fil des rues.





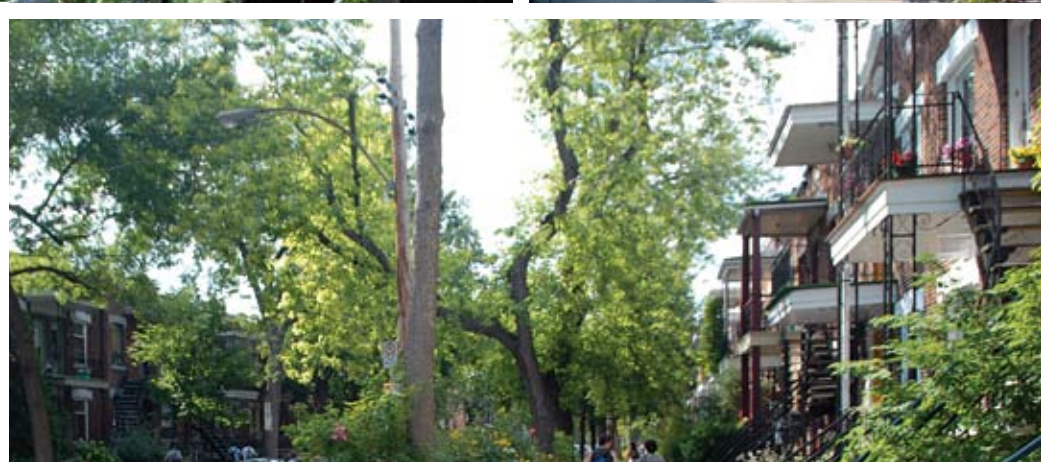






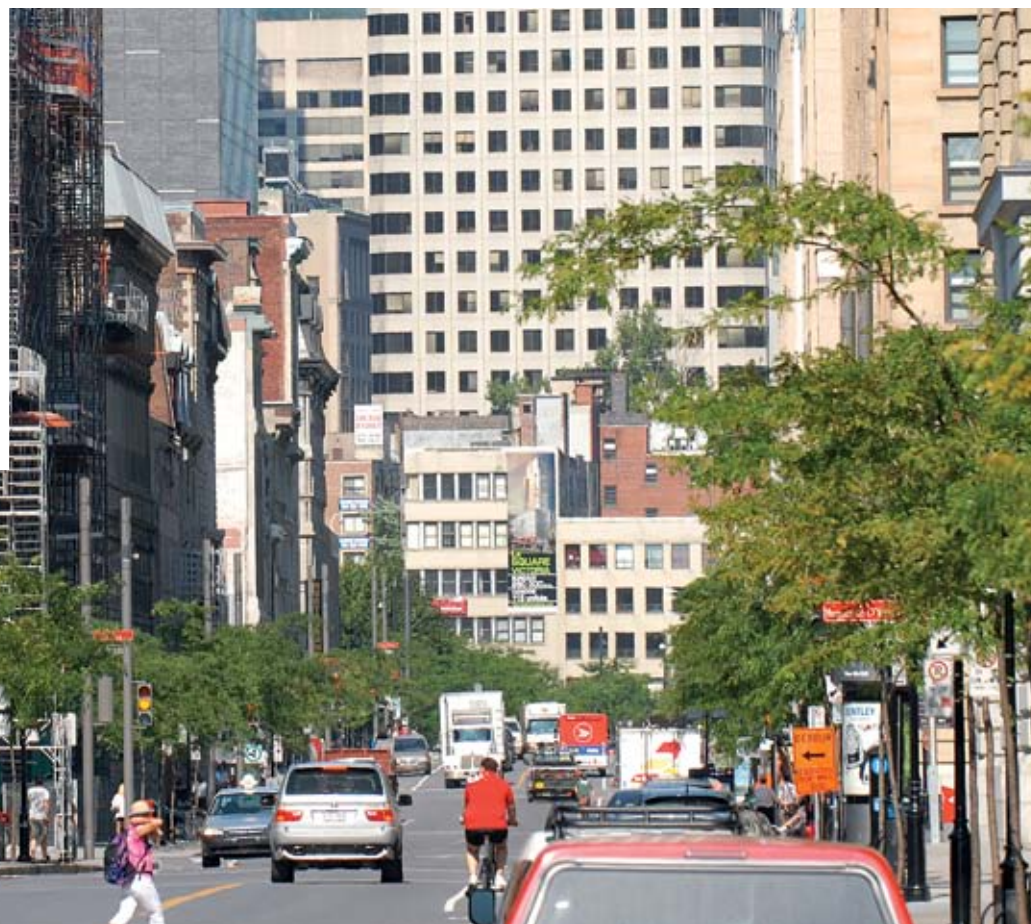
Rues et ruelles

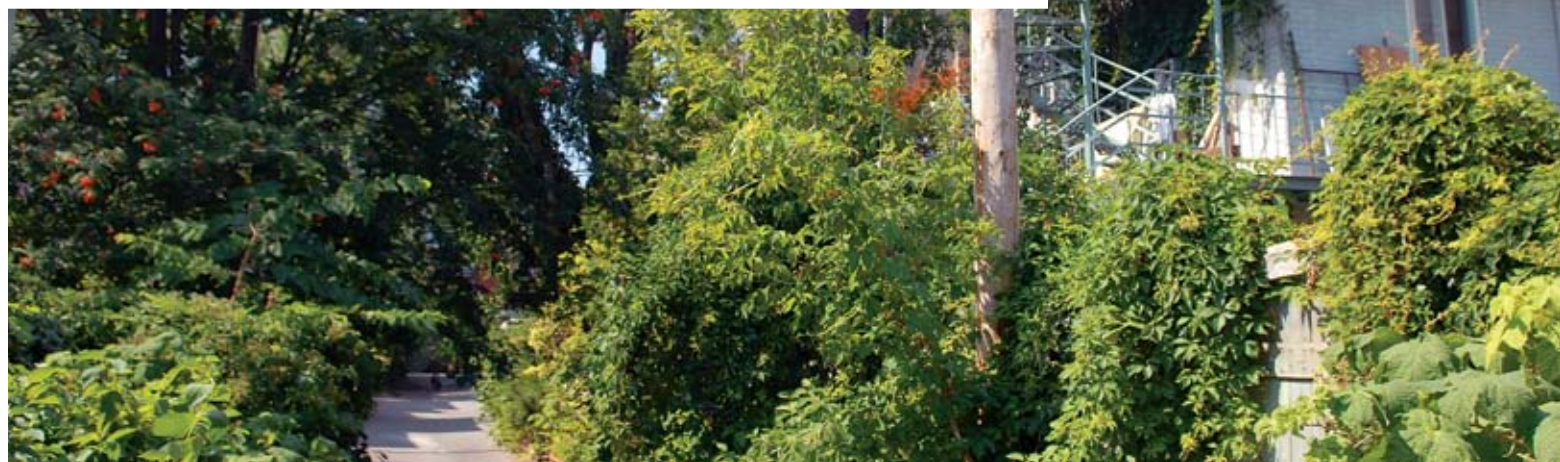
Les rues et les ruelles sont les premiers espaces publics au seuil de nos portes. Qu'on les parcoure à pied, à vélo ou en voiture, elles offrent une diversité d'expériences et d'ambiances paysagères. Parcours de l'empressement, de la promenade, espaces de déambulation et d'exploration, elles représentent les paysages de proximité des Montréalais. Les ambiances de rue et de ruelles sont le miroir des gestes de leurs habitants. Dans plusieurs quartiers montréalais, c'est l'enfilade des façades colorées et des petits jardins privés qui anime les voies urbaines. Dans d'autres cas, ce sont les arbres plantés le long d'une avenue ou d'un boulevard qui créent l'unité paysagère recherchée. De leur côté, les ruelles sont les figures intimes des quartiers. Elles restent le terrain d'aventure privilégié de leurs habitants. Lieu d'utopies et de tous les possibles, la nature s'y déploie aisément et dissimule les échos des salles à manger improvisées des soirées d'été.











Natures

Les berges du fleuve, les flancs du mont Royal, les forêts urbaines, les friches végétales, voire les jardins communautaires constituent les espaces de nature privilégiés pour les Montréalais. Omniprésente dans certains quartiers par les réseaux d'espaces verts, les parcs et les plantations d'arbres de rue, cette nature s'exprime parfois de manière spontanée dans des lieux laissés pour compte qui créent, au fil du temps, des expressions de nature fortement valorisées par la population. Au-delà de la flore, la nature de l'île de Montréal est également l'expression d'une faune qui côtoie le quotidien des citoyens. Elle oscille entre indétermination et domestication. Qu'elle soit laissée à elle-même ou fortement aménagée, la nature offre une expérience paysagère variée et unique qui ne cesse de révéler de nouvelles potentialités. Face à ces multiples visages qui s'expriment selon les saisons, on consentira des efforts pour la protéger ou pour mieux la faire connaître et la mettre en valeur.

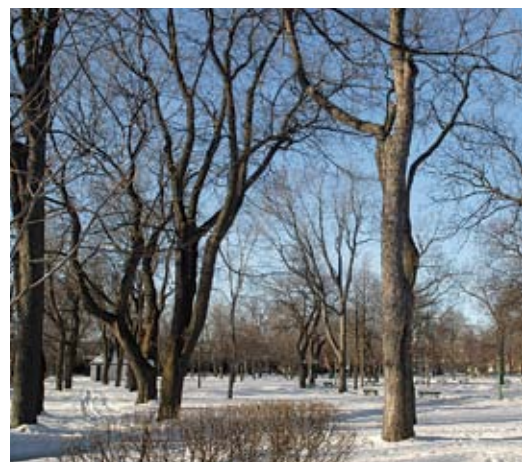






Hiver

Les paysages montréalais sont indissociables du caractère cyclique des saisons de cette ville nordique. Les ambiances d'hiver, leur luminosité singulière, leur ciel tranquille et vaste, tout comme les sonorités qu'elles suggèrent, sons feutrés ou bruissements glacés, marquent un temps fort de la vie urbaine. Les fumées blanches des cheminées qui s'élèvent dans le ciel et les vapeurs de glace du fleuve Saint-Laurent constituent l'un des traits expressifs des matins de grands froids. Les rues se rétrécissent, les trottoirs deviennent des chemins hivernaux qui prennent formes pas à pas dans les bancs de neige. La ville perd ses odeurs et plusieurs de ses couleurs. Au fil des parcours, elle semble monochrome ou bicolore. Pourtant, c'est la saison où les maisons livrent toute la richesse et l'éclat de leur texture architecturale. Déparés de leur feuillage, les arbres offrent des transparences et des profondeurs. Celles-ci génèrent de nouveaux points de vue sur la ville.

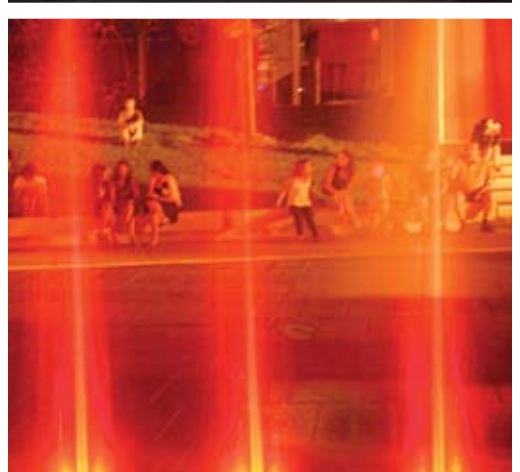


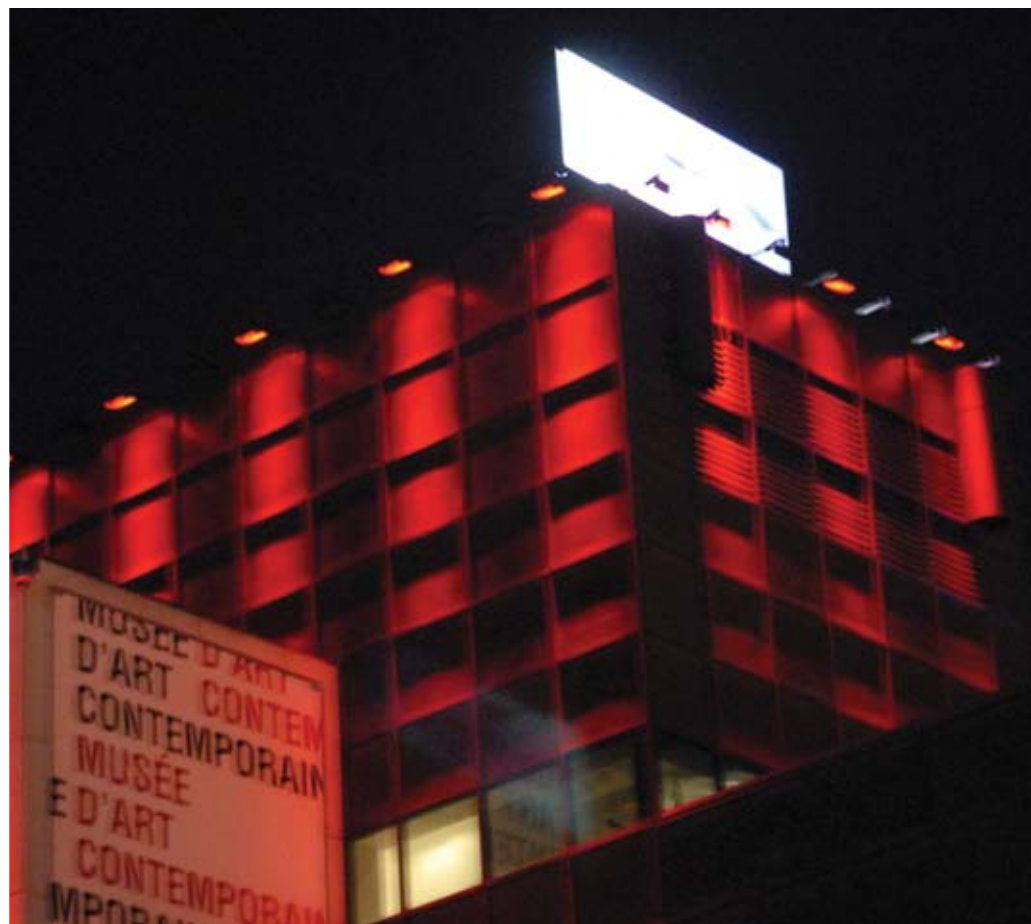
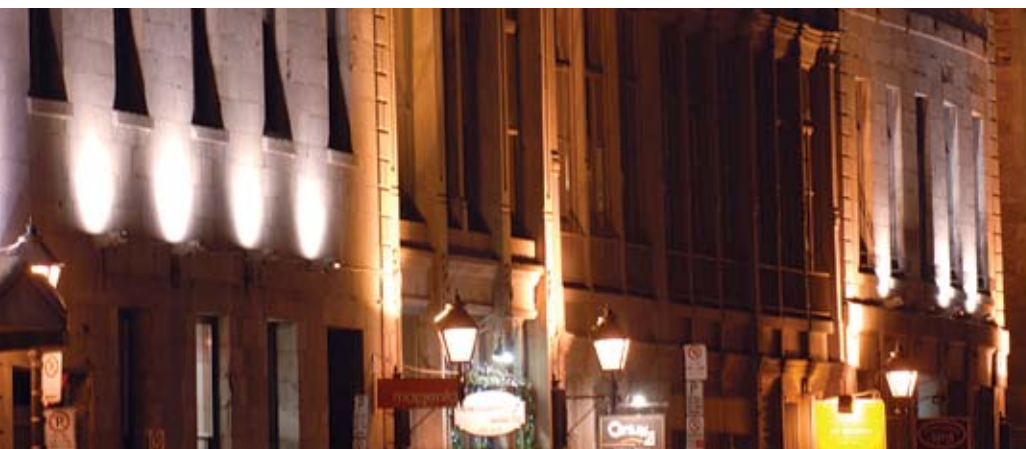


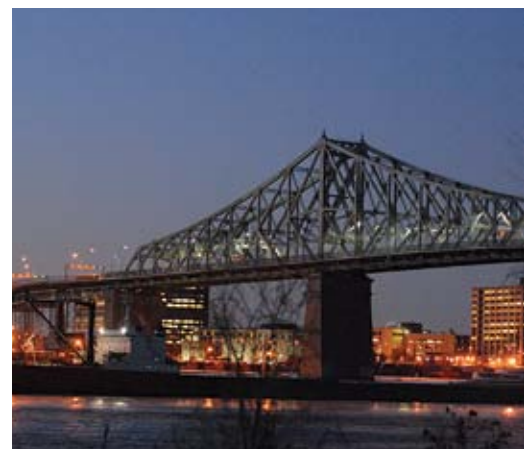
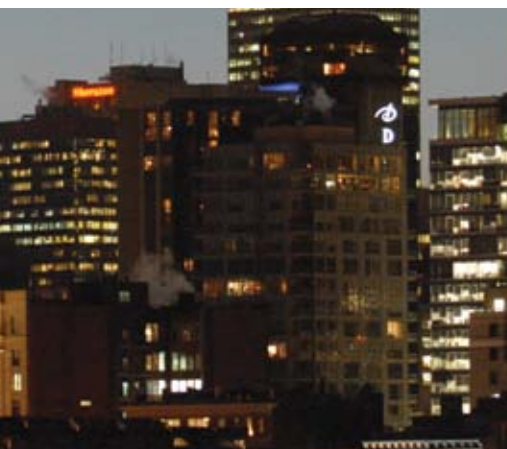


Nuit

L'expérience des paysages nocturnes de Montréal est faite de contraste. Qu'ils soient programmés ou involontaires, les jeux d'ombres et de lumières fascinent ou désolent. Ils rendent visible une artère, mettent en perspective un bâtiment, révèlent un quartier ou la silhouette de la ville. Le paysage nocturne devient événementiel dans certains secteurs du centre-ville. L'architecture publique et patrimoniale se met en lumière. Les tours de bureaux du centre-ville révèlent leur transparence. Les enseignes s'affichent sur les façades. Les éclairages de rues dans les quartiers se transforment en veilleuses de nuit. Lorsque les places de spectacle s'inventent des jeux de nuit, d'autres lieux tombent en dormance. Les parcs deviennent les taches sombres des interdits nocturnes. Le fleuve Saint-Laurent perd ses éclats d'écume. Seul, le son assourdissant des rapides nous rappelle sa présence dans la nuit noire.

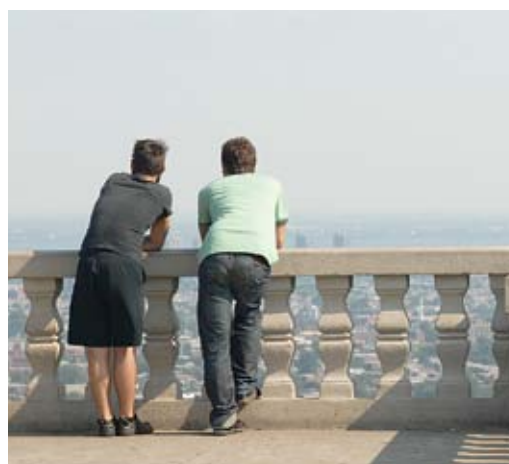
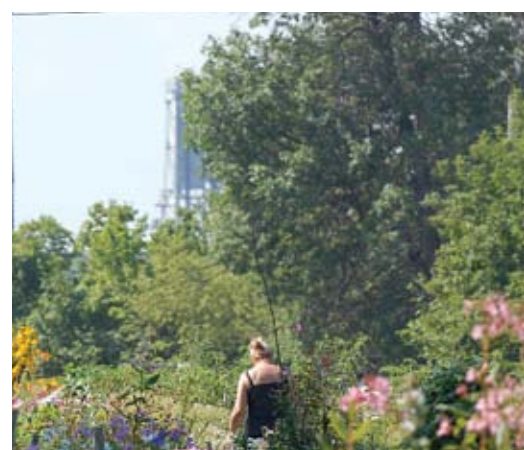






Société

La ville est par définition un lieu de concentration. L'humain y est donc indissociable. Les voies de son appropriation du territoire sont diverses. Ici, elles reflètent la manière dont la population montréalaise occupe et aménage son habitat, s'y implique au quotidien dans ses déplacements ou la fréquente dans ses loisirs. Ces pratiques marquent, par-dessus tout, les identités multiples de ses paysages et de ses cadres de vie. Elles nous rappellent également que le territoire est investi de regards, de pratiques, de mouvements des uns et des autres à toutes saisons. Le citoyen est une composante incontournable du paysage urbain. Sa présence est de l'ordre de l'attendu dans les rues, les ruelles, les jardins et les parcs de la ville. Son absence sonnerait l'inquiétude. Il est le signe que la ville est avant tout un lieu à partager et à vivre ensemble.











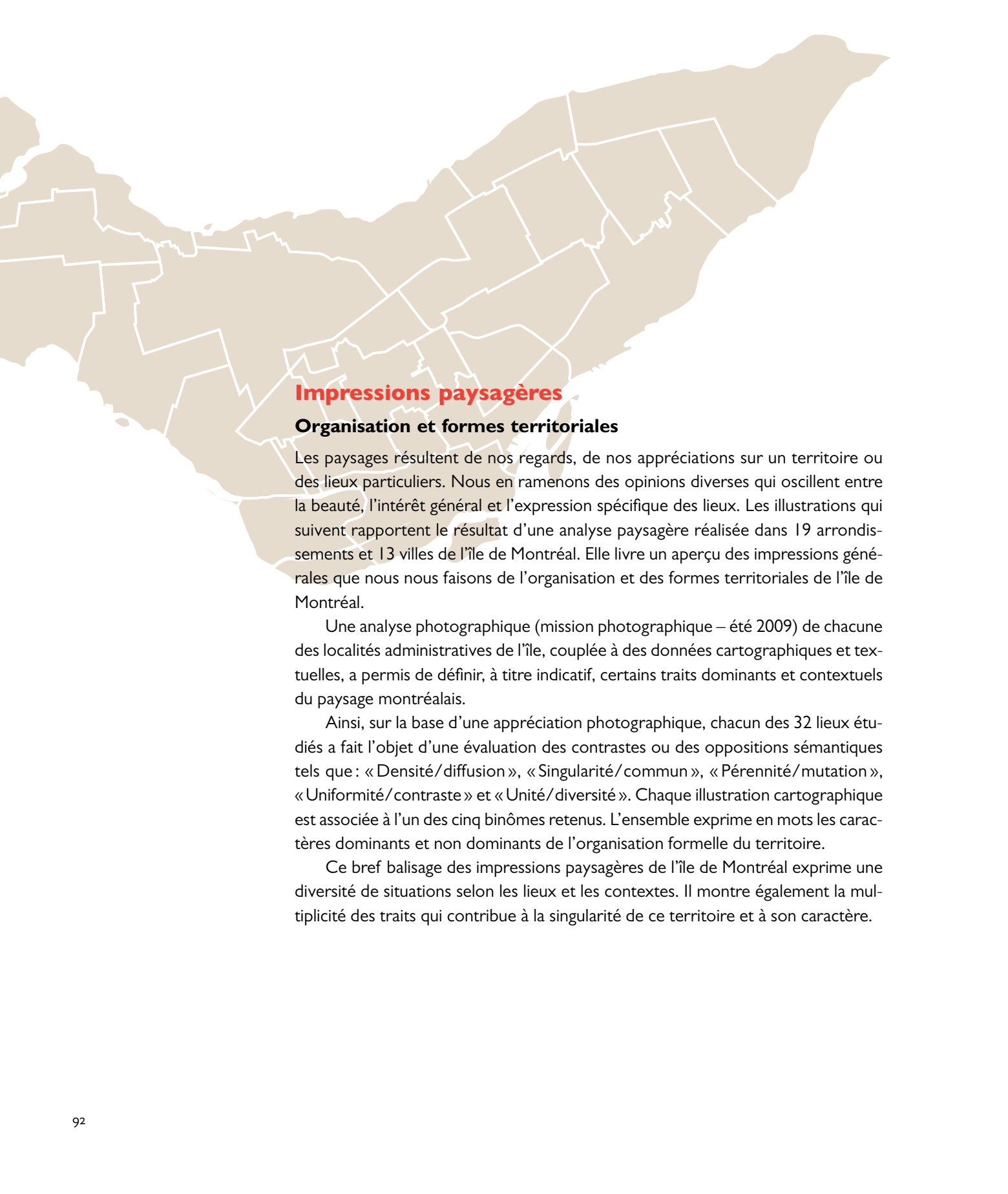
Pratiques hivernales

La nordicité montréalaise est à la fois rejetée et acceptée. Les citadins sont ambivalents. La belle saison (l'été) est adulée et l'hiver reste malheureusement pour bien des habitants le passage obligé de l'année. Sitôt les chutes de neige passées, la ville cherche tant bien que mal à effacer les traces de son hiver. Pourtant, les paysages urbains hivernaux révèlent une vie citadine joueuse de neige et de glace. Ainsi, plusieurs parcs sont de véritables mises en scène « bruegéliennes ». Les centaines de patinoires comme les nombreuses pentes enneigées sont étroitement associées à la qualité des pauses ludiques et aux spectacles uniques qu'offre cette condition nordique.









Impressions paysagères

Organisation et formes territoriales

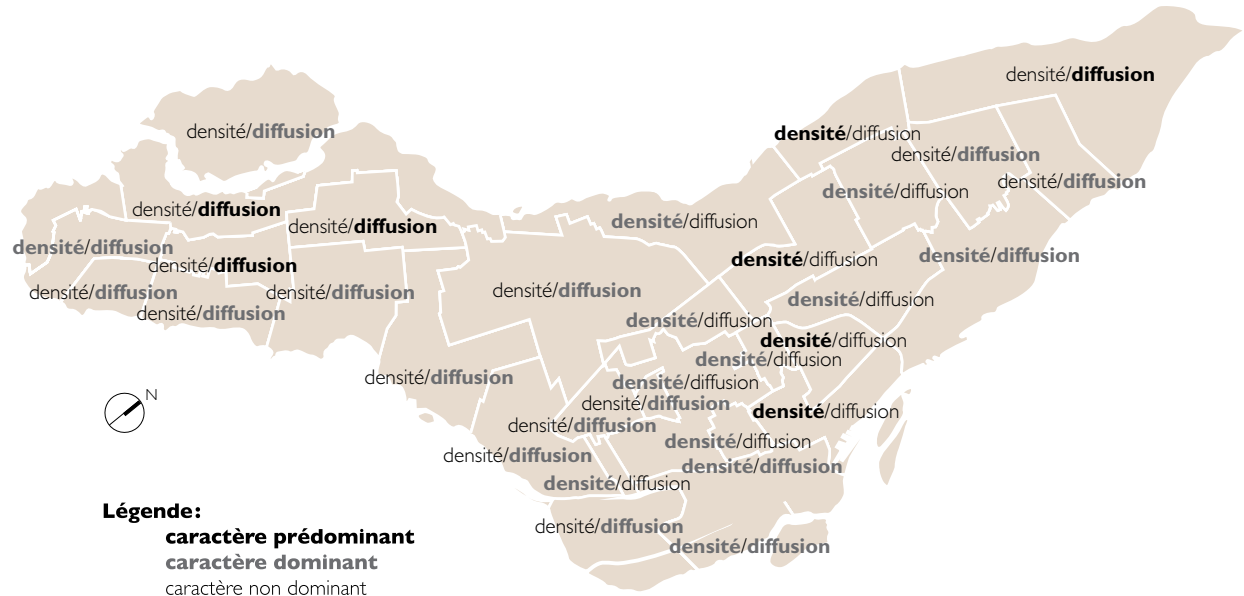
Les paysages résultent de nos regards, de nos appréciations sur un territoire ou des lieux particuliers. Nous en ramenons des opinions diverses qui oscillent entre la beauté, l'intérêt général et l'expression spécifique des lieux. Les illustrations qui suivent rapportent le résultat d'une analyse paysagère réalisée dans 19 arrondissements et 13 villes de l'île de Montréal. Elle livre un aperçu des impressions générales que nous nous faisons de l'organisation et des formes territoriales de l'île de Montréal.

Une analyse photographique (mission photographique – été 2009) de chacune des localités administratives de l'île, couplée à des données cartographiques et textuelles, a permis de définir, à titre indicatif, certains traits dominants et contextuels du paysage montréalais.

Ainsi, sur la base d'une appréciation photographique, chacun des 32 lieux étudiés a fait l'objet d'une évaluation des contrastes ou des oppositions sémantiques tels que : « Densité/diffusion », « Singularité/commun », « Pérennité/mutation », « Uniformité/contraste » et « Unité/diversité ». Chaque illustration cartographique est associée à l'un des cinq binômes retenus. L'ensemble exprime en mots les caractères dominants et non dominants de l'organisation formelle du territoire.

Ce bref balisage des impressions paysagères de l'île de Montréal exprime une diversité de situations selon les lieux et les contextes. Il montre également la multiplicité des traits qui contribue à la singularité de ce territoire et à son caractère.

Densité et diffusion



Densité

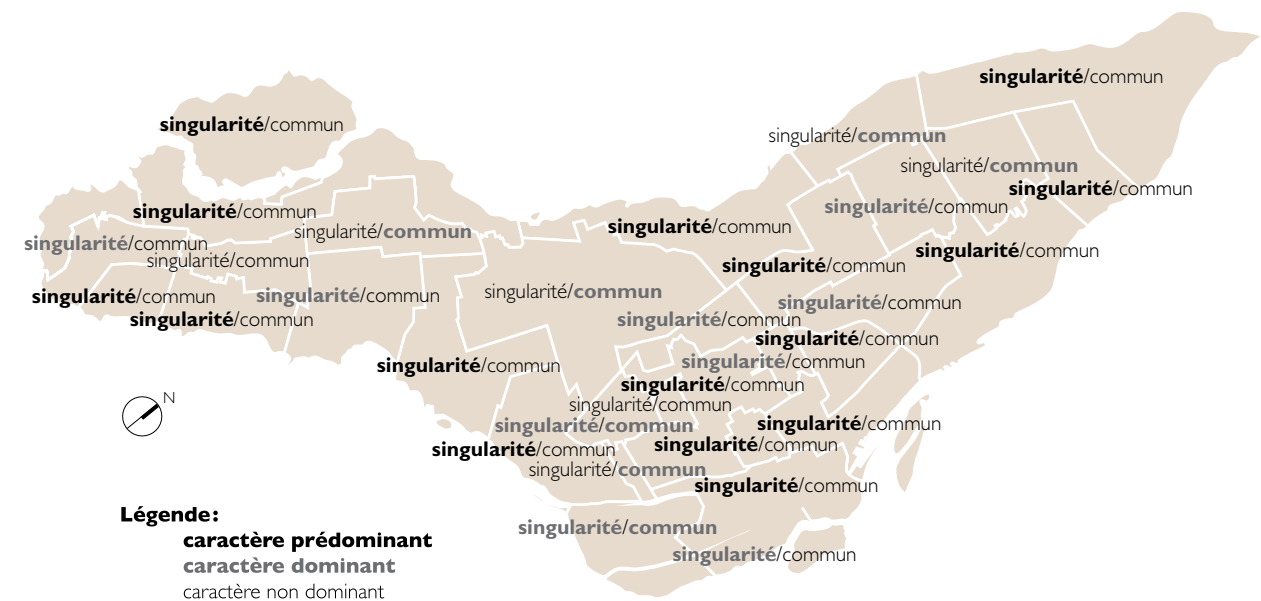
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension



Diffusion

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Singularité et caractère commun

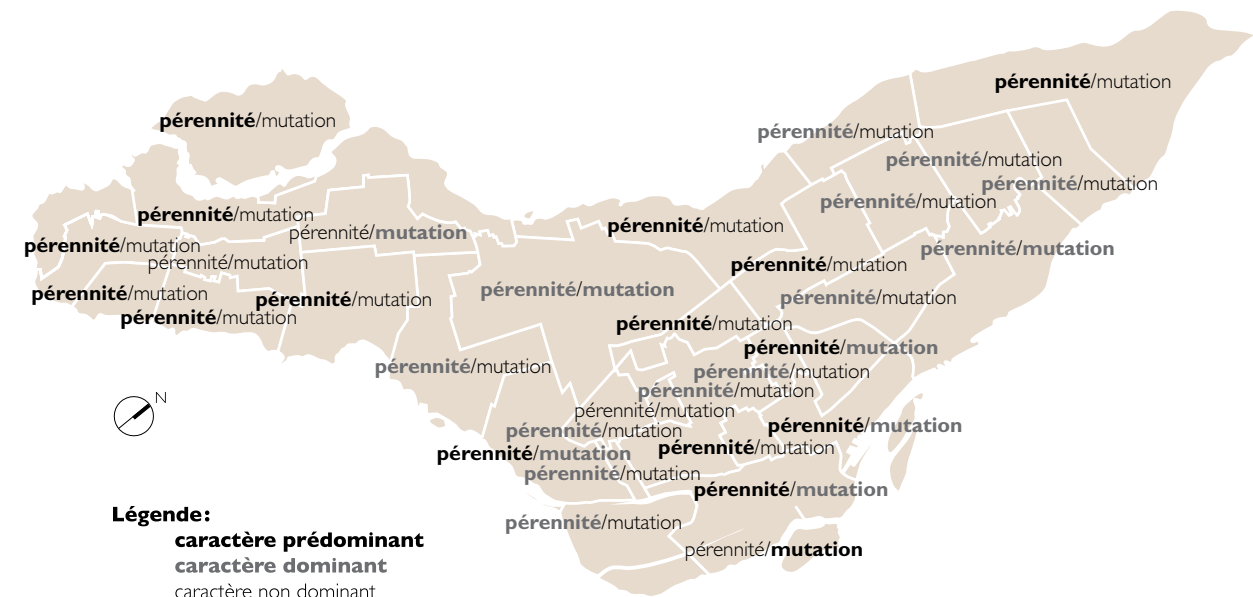


Singularité
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce



Caratère commun
Dollard-des-Ormeaux

Pérennité et mutation



Pérennité
Westmount



Mutation
Verdun

Uniformité et contraste

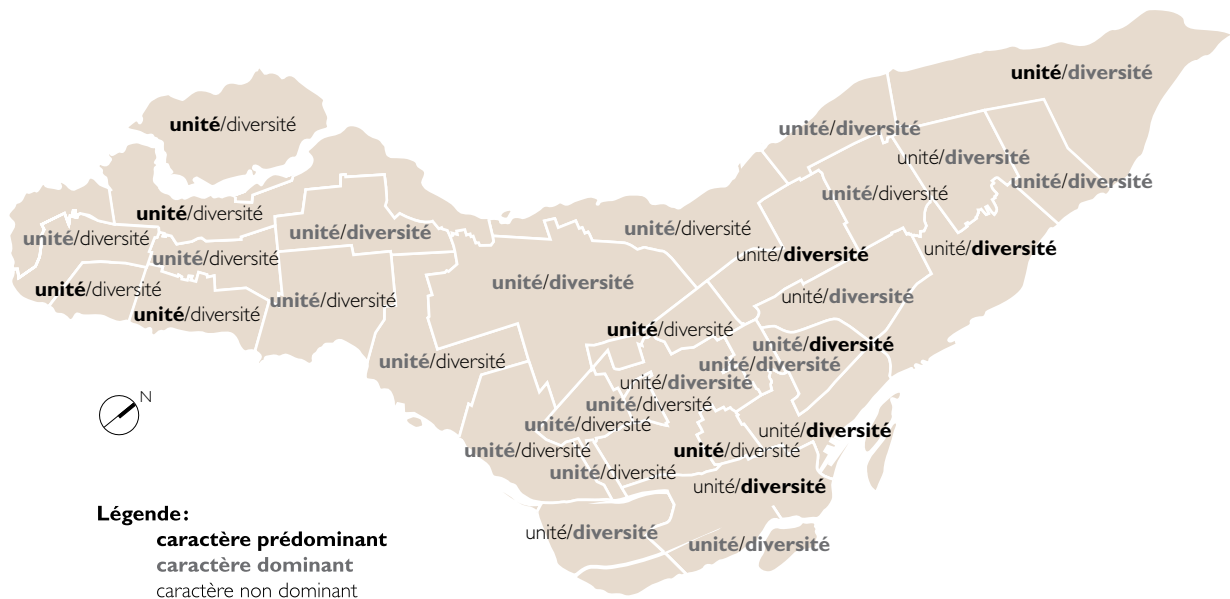


Uniformité
Ville Mont-Royal



Contraste
Ville-Marie

Unité et diversité



Légende:
caractère prédominant
caractère dominant
caractère non dominant



Unité
Baie-D'Urfé



Diversité
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve



Enjeux et valorisations

Que ce soit à travers la valorisation d'un patrimoine architectural, l'évocation d'emblèmes de nature ou l'appréciation de points de vue ou de panoramas sur la ville, les qualités de certaines figures paysagères montréalaises sont reconnues depuis au moins la fin du xix^e siècle. La reconnaissance publique associée aux premières démarches visant la préservation de « cônes visuels » sur les éléments emblématiques de la ville (ex. : le fleuve, le mont Royal, le centre des affaires) au cours des années 1980 ne venait dans ce contexte que reconduire, par les voies institutionnelles¹, l'expression de valorisations paysagères plus anciennes. Aujourd'hui, les enjeux en matière de paysage et de cadre de vie occupent une place inégalée dans les principaux dossiers d'aménagement urbain.

En effet, des réflexions initiées à la fin des années 1980 en matière de protection de perspectives visuelles d'intérêt au dernier plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (2004)², la prise en compte des dimensions paysagères du territoire s'est considérablement confirmée et élargie. Un simple coup d'œil à la définition de la notion de paysage urbain tirée de ce dernier document en fait foi (voir définition en encadré, p. 101). On y propose une vision inclusive grâce à l'évocation des dimensions tangibles et intangibles des paysages, à leur aspect changeant selon les saisons, à leur nature expérientielle, de même qu'à l'importance accordée aux cadres de vie du quotidien.

Outre les seules mesures urbanistiques, une vision multidimensionnelle de la planification se déploie par l'entremise de nombreuses initiatives municipales récemment adoptées : la Politique du patrimoine (2005), le Premier plan stratégique

PAGE PRÉCÉDENTE
Quartier des spectacles,
rue Saint-Laurent

1. Voir les dispositions particulières incluses à cet égard dans le premier plan d'urbanisme de la Ville de Montréal en 1992.

2. Notons que le territoire d'intervention ciblé dans ce plan d'urbanisme intégrait, au moment de sa publication en 2004, l'ensemble des entités municipales de l'île de Montréal.



de développement durable de la collectivité montréalaise (2005) ou la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004) en sont quelques exemples probants.

Prenant acte de ce développement récent, le présent chapitre s'attache, dans un premier temps, à dégager la singularité des enjeux que soulèvent ces démarches municipales et supramunicipales en matière d'aménagement urbain. De manière à compléter ce premier tableau, il vise, dans un deuxième temps, à documenter les territoires porteurs de valorisations collectives à l'échelle de l'île de Montréal. Pour ce faire, il prend appui sur les avancées récentes en matière d'outils de partage de documents photographiques accessibles dans internet. Dans un troisième temps, il entreprend l'analyse des enjeux qui s'expriment à l'échelle de l'ensemble des municipalités et des arrondissements de l'île de Montréal de manière à mieux cerner les différentes préoccupations locales. Enfin, à partir de cette triple analyse, un certain nombre de constats seront dégagés de manière à mettre en évidence les besoins à combler en matière de préservation, de mise en valeur et de développement des paysages et des cadres de vie montréalais.



Définition du paysage urbain

Le paysage urbain de Montréal et le caractère particulier de chacun de ses arrondissements se façonnent non seulement à partir du mont Royal, du fleuve Saint-Laurent et des autres cours d'eau qui bordent la ville, mais aussi à partir d'autres éléments liés à l'architecture et à l'aménagement urbain.

La qualité de l'architecture, ancienne et contemporaine, l'aménagement des rues et des autres lieux publics, ou même les différentes grilles de rues constituent autant de témoins durables de l'histoire et du dynamisme culturel de la ville.

Inscrits dans la pierre comme dans les jardins, dans la manière d'occuper l'espace comme dans les occasions de créer un événement au détour d'une rue, ces éléments qui définissent le paysage urbain de Montréal sont également le reflet d'une facette moins tangible de sa personnalité : la culture d'habiter la ville.

La personnalité de Montréal se décline également selon les saisons, lesquelles transforment son image et conditionnent les façons de l'aménager, de l'occuper et de la vivre au quotidien. (Source : Ville de Montréal, 2004, Plan d'urbanisme, p. 113)

Musée d'art contemporain
de Montréal (détail)



Enjeux de l'île de Montréal

Plusieurs démarches institutionnelles ont été engagées à la suite du Sommet de Montréal de juin 2002, événement qui aura permis de réfléchir sur le devenir de la métropole en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (élus, citoyens et associations de l'île de Montréal). Ces démarches, soumises pour la très large majorité au processus de consultation publique, se sont traduites par l'élaboration de politiques et de stratégies sectorielles, de plans d'action et d'initiatives diverses. Elles soulèvent de nombreux enjeux d'ordre paysager en fonction des objectifs sectoriels visés.

Par exemple, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels cherche à concilier des objectifs économiques et de préservation des milieux naturels, en vue d'améliorer la qualité des milieux de vie tout en contribuant à leur pouvoir attractif. Les paysages offerts par les milieux naturels sont considérés comme un atout potentiel pour les développeurs, un argument en faveur de leur préservation. Le Plan d'action 2007-2017 – Montréal,

Admettre aujourd'hui qu'une vision multidimensionnelle de la planification se déploie par l'entremise de nombreuses initiatives municipales récemment adoptées.



métropole culturelle situe son action, quant à lui, dans une perspective d'amélioration de la qualité du cadre de vie des citoyens. Pour ce faire, il vise notamment la recherche de qualité et l'intégration du design dans les pratiques des intervenants publics, parapublics et privés.

À cette analyse des engagements municipaux et supramunicipaux, il est nécessaire d'ajouter les réflexions menées à l'échelle des instances régionales, soit les exercices de planification et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de la Conférence régionale des élus de Montréal.

Aussi, l'examen d'une quinzaine de démarches institutionnelles aura permis de dégager les principaux enjeux d'aménagement en matière de préservation, de mise en valeur et de développement des paysages et des cadres de vie urbains (tableau 4.1). L'ensemble des préoccupations publiques soulevées mettent en lumière sept principales dimensions, soit les dimensions de cadre de vie, de nature, d'identité, de patrimoine, de développement, d'infrastructure et d'expérience. Les lignes qui suivent abordent la nature et la portée spécifiques de chacune d'elles.

Îles-des-Sœurs

Tableau 4.1 Principaux enjeux d'aménagement relevant des plans d'action, politiques et initiatives récents sur l'île de Montréal

Enjeux	Plans, programmes ou politiques	1 Imaginer- Réaliser Montréal 2025	2 Plan d'action 2007-2017- Montréal, métropole culturelle	3 Plan d'action famille de Montréal (2008-2012)	4 Plan d'action intégrés Design de ville Ville de design	5 Plan de transport	6 Plan de protection du mont Royal
Cadre de vie	Qualité des milieux de vie	•	•	•	•	•	
	Qualité de l'architecture et du design	•	•		•	•	
	Apaisement de la circulation			•		•	
	Propreté et caractère paisible des quartiers			•		•	
	Quartiers sécuritaires, confortables et animés	•		•		•	
	Intégration et mise en valeur de l'art public		•				•
	Accès en rive						
Nature	Protection, gestion et mise en valeur	•	•	•			•
	Intégration des milieux naturels à la trame urbaine		•				
	Maximisation de la biodiversité		•				•
	Mise en réseau (corridors) des îlots naturels		•				•
	Accès aux milieux naturels – mont Royal		•	•		•	•
	Verdissement des milieux de vie (îlots de chaleur)		•	•			
	Protection et/ou renaturation des rives		•				
Identité	Identité des quartiers et des paysages urbains		•				•
	Mise en valeur et préservation de la trame urbaine						
	Mise en valeur des milieux riverains et de l'archipel						
	Mise en valeur des paysages champêtres et agricoles						
Patrimoine	Paysages d'intérêt patrimonial		•				•
	Protection et mise en valeur du patrimoine bâti		•	•			•
	Protection et mise en valeur du mont Royal		•				•
Développement	Tourisme	•	•				•
	Attractivité de la ville	•	•	•	•		
	Notoriété et rayonnement international de Montréal	•	•		•		
	Encadrement des nouvelles constructions						•
	Développement des espaces à vocation résidentielle	•		•			
	Valorisation des terrains vacants	•					
	Développement des artères commerciales						
	Projets de quartiers thématiques	•	•				
Infrastructure	Encadrement des pratiques d'affichage commercial						
	Marquage des entrées du territoire montréalais					•	
	Contribution des infrastructures de transport au paysage					•	
Expérience	Protection des perspectives visuelles						•
	Valorisation des attraits de l'hiver						
	Mise en valeur du paysage nocturne						
	Protection et création des vues						

7 Plan d'urbanisme	8 Plan quinquennal de développement de la CRÉ de Montréal 2005-2010	9 Politique de l'arbre	10 Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels	11 Politique du patrimoine	12 Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2007-2009	13 Stratégie de développement économique 2005-2010	14 Vision 2025/Schéma d'aménagement et de développement CMM	Total
•	•	•	•	•	•	•	•	13
•						•		6
•					•			4
•		•			•			5
•		•			•		•	7
•				•				4
•	•		•	•	•		•	6
•			•	•	•		•	9
•			•					3
•		•	•		•			6
•			•	•			•	5
•			•	•				7
•			•		•			4
•			•		•		•	5
•		•		•			•	6
•		•		•				3
•	•		•	•	•		•	6
•				•			•	2
•				•			•	5
•		•		•			•	7
•			•	•		•	•	7
•				•	•			6
•		•	•		•	•	•	10
•				•		•	•	6
•			•	•			•	5
•			•			•		5
•	•		•			•	•	6
•						•		2
•						•	•	5
•								1
•							•	3
•							•	3
•			•				•	4
•								1
•								1
•			•	•	•		•	5

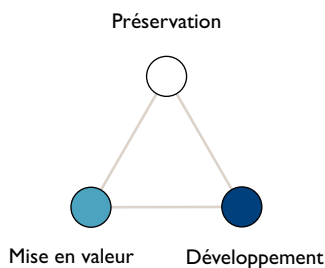




Cadre de vie

Les préoccupations en matière de cadre de vie concernent plus spécifiquement la qualité des espaces de la vie quotidienne des populations. Elles font référence aux besoins et aux usages particuliers des populations qui se manifestent à une échelle de proximité, soit bien souvent celle de la rue ou du quartier. La possibilité de se déplacer de manière sécuritaire et confortable par l'intermédiaire de modes de transport actifs, de permettre aux habitants de faire un usage récréatif des berges du fleuve Saint-Laurent, de promouvoir une architecture et des espaces publics de qualité, ou encore de limiter les nuisances urbaines (ex. : bruits, insalubrité, etc.) des milieux de vie illustrent quelques-uns de ces enjeux.

Fait important, ceux-ci concernent l'ensemble des plans d'action, des politiques et des initiatives adoptés récemment (tableau 4.1). Ainsi, outre le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le Plan d'action famille de Montréal, le Plan de transport, de même que le Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise accordent une large place aux préoccupations liées à la qualité des cadres de vie des populations. Ces enjeux visent plus particulièrement des actions en matière de développement (ex. : intégration de mesures d'apaisement de la circulation, aménagement des corridors riverains, encadrement des projets de design urbain, etc.) et, à un moindre degré, de mise en valeur de certains lieux (ex. : des qualités architecturales du cadre bâti, des œuvres d'art public, etc.).



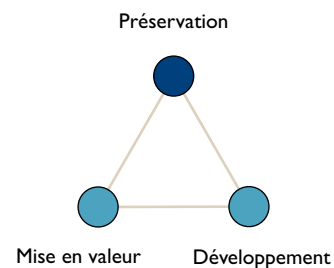
Rue des Écores

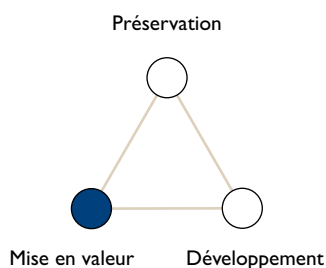


Nature

La protection, la gestion et la mise en valeur des milieux naturels constituent un enjeu majeur pour le développement durable du territoire de l'île de Montréal. Les engagements et les initiatives concernés visent tantôt une protection accrue de certains écosystèmes particuliers (ex. : consolidation des corridors naturels, renaturalisation des rives, maximisation de la biodiversité), tantôt des besoins spécifiques des populations, que ce soit en matière de santé publique et de confort urbain (ex. : îlots de chaleur urbains) ou en matière de loisir (ex. : accessibilité aux espaces verts).

La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels ainsi que le Plan de protection du mont Royal considèrent de manière spécifique ces préoccupations. Ces démarches sont accompagnées de nombreux engagements inscrits dans le Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Somme toute, ces enjeux visent des actions indéniables en matière de protection des milieux mais, également, des actions de mise en valeur et de développement (ex. : intégration des milieux naturels à la trame urbaine, verdissement des quartiers, etc.).





Identité

Plusieurs lieux contribuent à la spécificité territoriale et culturelle de la collectivité montréalaise. En ce sens, d'aucuns reconnaissent que la présence du mont Royal, le caractère insulaire de l'agglomération, ainsi que les traits distinctifs de certains de ses quartiers participent de manière significative à son identité. Ces lieux ou caractéristiques font l'objet de valorisations collectives particulières. Qu'ils prennent la forme de paysages emblématiques (ex. : mont Royal) ou qu'ils relèvent d'éléments moins spectaculaires (ex. : trame octogonale du tissu urbain), ceux-ci recoupent de nombreuses préoccupations d'aménagement urbain.

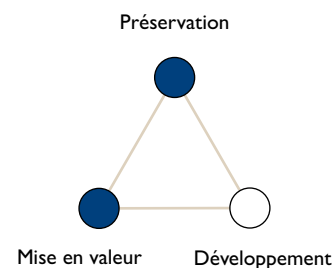
Si le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal en recense plusieurs, ces préoccupations sont portées, entre autres, par la Politique du patrimoine, les initiatives de planification de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la Conférence régionale des élus de Montréal, de même que par la Politique de l'arbre. Pour l'essentiel, ces initiatives témoignent de la volonté d'engager des démarches de mise en valeur des paysages et territoires porteurs de valeurs identitaires (ex. : quartiers, milieux riverains, paysages agricoles, etc.).



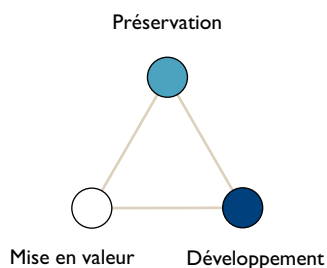
Patrimoine

Un paysage, un monument de nature ou une architecture sont porteurs de valeur patrimoniale si l'on reconnaît que les traces matérielles d'occupation ancienne (ex. : bâtiment, végétation, site archéologique, etc.) ou les valorisations collectives de longue date envers un lieu particulier recouvrent un intérêt significatif pour une population. Dans les plans et politiques consultés, les valeurs patrimoniales visées concernent des lieux hautement emblématiques tels que le mont Royal, le Vieux-Montréal ou le canal de Lachine, en raison de la richesse des patrimoines tant naturels que culturels que révèlent ces lieux. À ce titre, les intérêts d'ordre patrimonial attribués à l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal ressortent de manière récurrente. Ces démarches visent plus largement les bâtiments d'intérêt, les grands parcs et espaces verts montréalais que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire de l'île.

Ces préoccupations sont soutenues plus particulièrement par la Politique du patrimoine, le Plan de protection du mont Royal, le Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle, les initiatives de planification de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi que par le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Dans l'ensemble, elles proposent l'adoption de mesures de protection et de mise en valeur des éléments d'intérêt patrimonial, qu'il relève de l'emblème reconnu d'envergure nationale ou plus simplement d'un patrimoine local.



Chemin Olmsted du Parc du Mont-Royal



Développement

Dans un contexte marqué par une concurrence de plus en plus vive entre l'île de Montréal et ses banlieues limitrophes sur le plan notamment de la rétention et de l'attraction de populations résidentes, la qualité des paysages et des cadres de vie urbains représente un enjeu majeur. Les questions d'attractivité des milieux urbains deviennent ainsi une préoccupation tant sur le plan des marchés résidentiels qu'en matière d'activités commerciales et touristiques. De manière concrète, les intentions visant à faire de l'île de Montréal un cadre de vie et un lieu de visite attrayant démontrent la nécessité de valoriser certains secteurs actuellement délaissés et dépourvus de qualité (ex. : terrains vacants, etc.) et, dans une moindre mesure, de réussir la réalisation de quartiers thématiques particuliers (ex. : quartier des spectacles, secteur du Havre, etc.). Les intentions soutiennent également l'exigence de protéger certains acquis en matière d'espaces de nature, notamment par des mesures d'encadrement des constructions ou des incitatifs à la protection des milieux naturels comme ceux proposés à l'intérieur de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

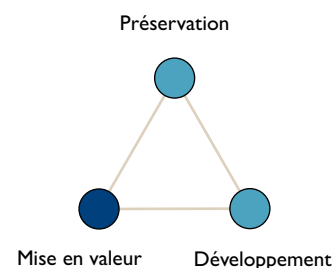
En plus de cette politique, plusieurs autres démarches soulèvent des enjeux de développement des paysages et cadres de vie montréalais tels que le projet Imaginer-Réaliser Montréal 2025, le Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle, la Stratégie de développement économique 2005-2010, ainsi que le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et les initiatives de planification de la Communauté métropolitaine de Montréal. Pour l'essentiel, ces préoccupations



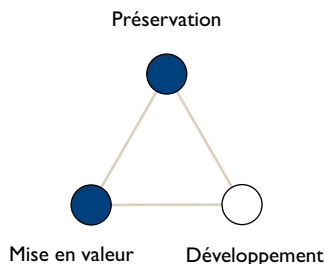
visent des actions de requalification (ex. : redéveloppement de secteurs détruits, requalification d'artères commerciales), de développement (ex. : aménagement de secteurs résidentiels) et, dans une moindre mesure, de protection en regard de territoires d'intérêt limitrophes à certains projets de développement (ex. : constructions adjacentes à un milieu naturel).

Infrastructure

Les préoccupations aménagistes sur le plan des infrastructures regroupent pour l'essentiel l'encadrement des pratiques d'affichage commercial ainsi que la contribution des équipements de transport à la mise en valeur des paysages urbains, notamment dans les contextes d'entrées routières sur le territoire montréalais. Celles-ci sont portées par les démarches de planification urbaine de la Ville de Montréal (ex. : Plan d'urbanisme) et de la Communauté métropolitaine de Montréal (ex. : Schéma d'aménagement et de développement) ainsi que par le Plan de transport de Montréal adopté en 2008. Aussi, l'intégration des dimensions paysagères aux processus de planification des infrastructures concerne davantage des mesures de mise en valeur des qualités des territoires d'entrée et de traversée. Cela dit, certaines intentions de protection (ex. : percées visuelles sur les éléments significatifs du territoire) et de développement (ex. : plantation d'arbres aux abords de tronçons routiers) sont également considérées.



Pont Victoria



Expérience

Le paysage résulte d'une appréciation du territoire qui s'élabore, entre autres, sur la base d'expériences sensorielles multiples (visuelles, auditives, olfactives, etc.). Le caractère expérientiel de cette appréciation paysagère soulève des enjeux ciblés à l'intérieur des démarches institutionnelles, notamment à partir de ses dimensions visuelles. C'est ainsi que certaines initiatives prêtent une attention particulière à la protection de perspectives visuelles, notamment à partir du mont Royal, mais aussi dans certains milieux naturels (ex. : espaces boisés). Plus encore, c'est la volonté de permettre un accès visuel accru le long du parcours riverain de l'île qui retient l'attention de nombreuses initiatives, notamment la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, la Politique du patrimoine, le Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise ainsi que le Schéma d'aménagement et de développement de la CMM.

Compte tenu que les expériences paysagères sont susceptibles de varier selon les saisons et l'heure du jour, la valorisation des attraits de l'hiver et la mise en valeur des paysages nocturnes (ex. : plan lumière) sont quelques considérations isolées mais néanmoins fort originales qui ont également été intégrées au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Dans l'ensemble, ces démarches poursuivent principalement des intentions de protection et de mise en valeur des expériences offertes par les paysages montréalais.

* * *

À la lumière de ce tableau d'ensemble, un constat se dégage. Force est d'admettre la convergence des orientations municipales et supramunicipales qui s'observe par la récurrence de certaines préoccupations spécifiques. La qualité des milieux de vie, la protection des milieux naturels et l'attractivité de l'agglomération représentent quelques-uns de ces enjeux qui sont considérés comme prioritaires pour de nombreuses démarches. Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et, à un moindre degré, le Schéma d'aménagement et de développement de la CMM constituent par ailleurs l'épine dorsale de l'ensemble de ces préoccupations par leur nature fondamentalement intersectorielle. Le Plan d'action 2007-2017-Montréal, métropole culturelle, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, la Politique du patrimoine ainsi que le Premier plan stratégique de développement durable ressortent quant à eux comme des documents phares en raison du caractère transversal des orientations qu'ils impriment à la planification de l'agglomération.

Valorisation collective et figures d'impressions paysagères de l'île de Montréal

Si les paysages urbains suscitent des préoccupations en matière d'aménagement, ils résultent, d'abord et avant tout, d'une appréciation du territoire qui découle de valeurs sociales et culturelles particulières que partagent les populations qui l'habitent, le fréquentent ou le visitent. Par le fait même, les assises de la présente démarche seraient incomplètes sans une information qui permette de documenter les territoires porteurs de valorisation du point de vue des citoyens. Or, de la même façon que le dépouillement de cartes postales constitue un moyen d'exploration utile pour mettre en évidence les valorisations anciennes entretenues envers un lieu donné (Domon *et al.*, 2000), certaines applications misant sur les plus récents développements en matière de partage d'informations géographiques et iconographiques en ligne (ex. : Google Earth, Maps, etc.) fournissent une indication des territoires les plus valorisés à l'heure actuelle.

Parmi les sites collaboratifs les plus populaires intégrant informations cartographiques et images, le site Panoramio (www.panoramio.com) se distingue en permettant le partage interactif de photographies géoréférencées. Les images sont soumises et localisées directement par les usagers par l'intermédiaire du portail³. Soulignons que certaines de ces images sont versées ensuite dans la base de données de Google Earth, et sont visibles, par conséquent, à partir de cette application.

Partant de l'idée générale que l'acte de photographier un lieu est révélateur d'un investissement de valeurs particulières dans un espace donné, il est possible, à partir de l'inventaire des photographies mises en ligne par les utilisateurs de Panoramio, de livrer une impression générale des segments de territoire valorisés du point de vue des usagers, qu'ils soient habitants, visiteurs ou touristes.

Cet inventaire aura permis de positionner plus de 13 000 prises de vue sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, chacune d'elles étant représentée par un point sur la figure résultante (figure 4.1). De fortes concentrations d'images ressortent de manière marquée autour des lieux et des secteurs à forte attractivité. Les secteurs du Centre des affaires, du Vieux-Montréal, des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, du Village olympique, du Jardin botanique, de l'oratoire Saint-Joseph ou du parc du Mont-Royal (figure 4.2) se dégagent significativement.

3. Pour des fins légales, une politique d'admissibilité des images est mise en place par Panoramio sur le plan notamment des droits d'auteurs. Notons aussi que la grande majorité des images versées sur le site sont illustratives de lieux. De plus amples détails sur cette politique d'admissibilité sont fournis à l'adresse suivante: www.panoramio.com/help#GE_3.

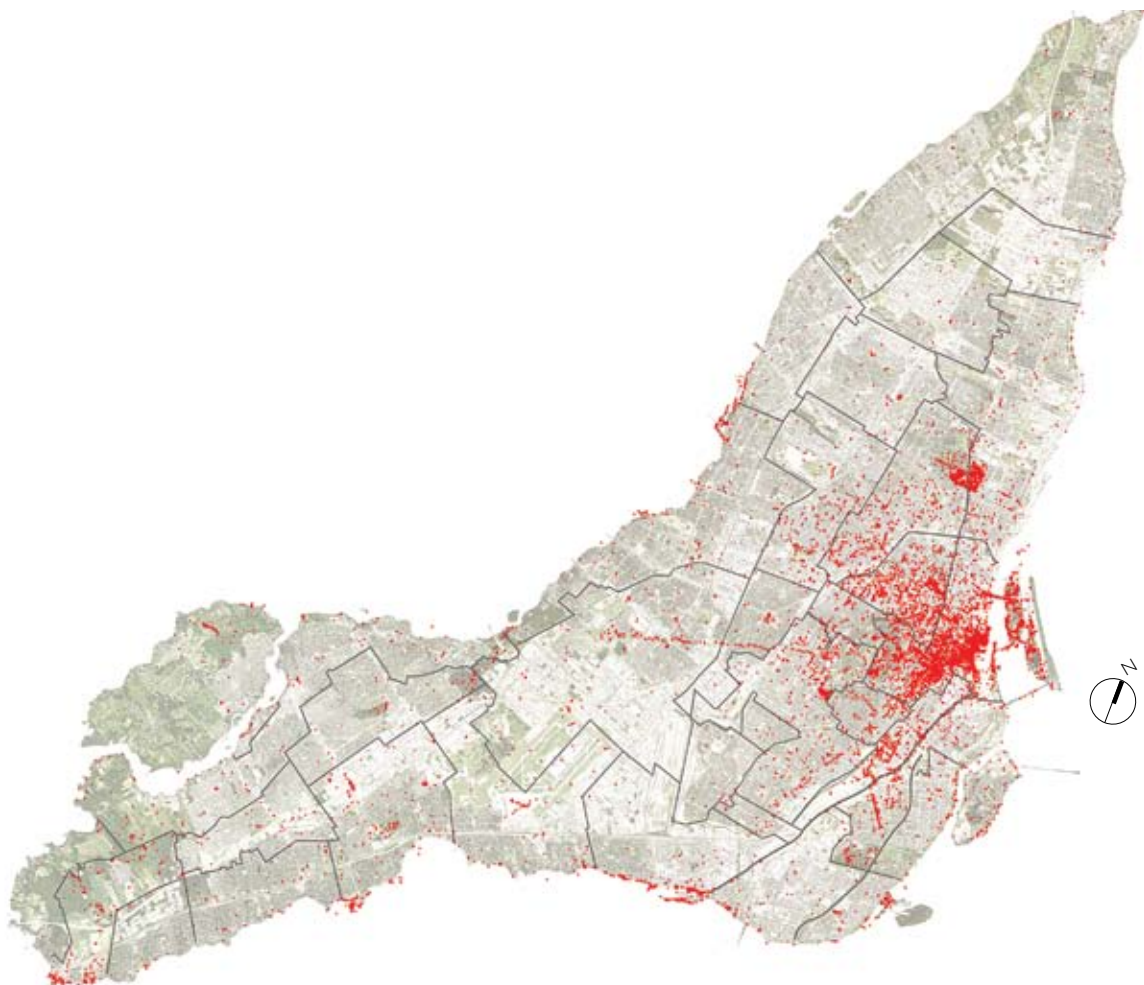


Figure 4.1 Localisation des images géoréférencées et mises en ligne par les utilisateurs du site Panoramio pour le territoire de l'île de Montréal. À partir de cette figure, il est possible de dresser un portrait général des secteurs valorisés du point de vue des usagers. (Source : www.panoramio.com, consulté entre le 26 août et le 2 septembre 2009)

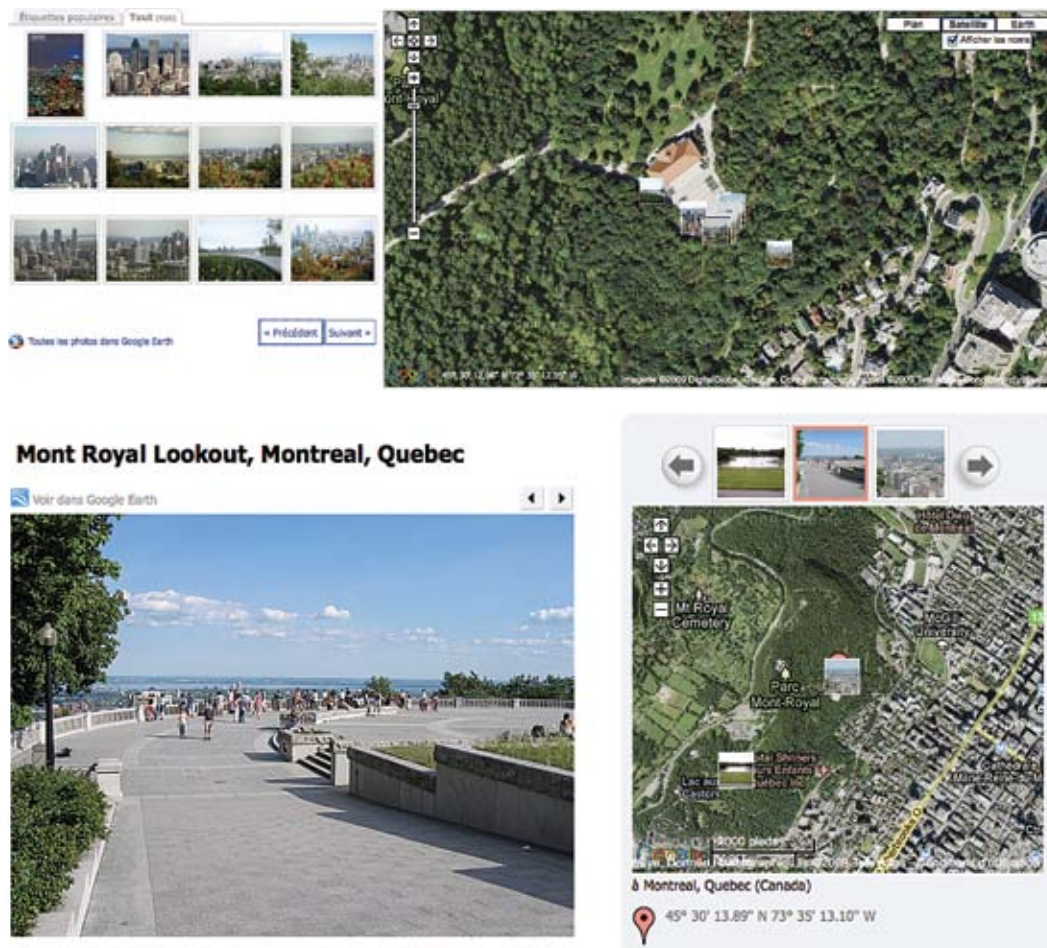


Figure 4.2 Exemples d'images tirées du site Panoramio réalisées à partir du belvédère Kondiaronk du mont Royal, arrondissement de Ville-Marie. (Source : www.panoramio.com, consulté le 1^{er} octobre 2009)

Outre ce premier niveau de lecture, d'autres espaces d'intérêt régional ou local ressortent clairement (tableau 4.2). Aussi, est-il possible de déceler le portrait d'ensemble (figure 4.1) des regroupements d'images le long de certaines berges du fleuve Saint-Laurent (figure 4.3), de la rivière des Prairies ou du lac Saint-Louis. La très large majorité des parcs et des espaces verts est également représentée, tant les espaces inscrits au réseau des grands parcs de l'île de Montréal (figure 4.4) que les parcs d'envergure locale (ex. : parc Terra Cotta, Ville de Pointe-Claire).

Tableau 4.2 Principaux secteurs de l'île de Montréal visés par les photographies mises en ligne sur le site Panoramio

Les corridors riverains et les îles	
Berges de la rivière des Prairies	Arrondissement d'Achats-Cartierville
	Arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
	Ville de Montréal-Nord
Berges du fleuve Saint-Laurent	Arrondissement de Verdun, Ville de Montréal-Est et arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
Berges du lac Saint-Louis	Ville de Baie-d'Urfé
	Ville de Pointe-Claire
Berges du lac Saint-Louis et marina	Arrondissement de Lachine
Canal de Lachine	Arrondissement du Sud-Ouest
Canal Sainte-Anne	Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
Île des Sœurs	Arrondissement de Verdun
Île Notre-Dame	Arrondissement de Ville-Marie
Île Sainte-Hélène	Arrondissement de Ville-Marie
Parc des Rapides	Arrondissement de LaSalle
Parc du Bout-de-l'Île	Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation	Arrondissement d'Achats-Cartierville
Promenade Bellerive	Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Les parcs et les espaces verts	
Arboretum Morgan	Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
Jardin botanique de Montréal	Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Parc Angrignon	Arrondissement du Sud-Ouest
Parc du Centenaire	Ville de Dollard-des-Ormeaux
Parc du Mont-Royal	Arrondissement de Ville-Marie
Parc Jarry	Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
Parc La Fontaine	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Parc Maisonneuve	Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Parc Terra Cotta	Ville de Pointe-Claire
Parc Westmount	Ville de Westmount
Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme	Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies	Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard	Arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Parc-nature du Cap-Saint-Jacques	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
Parcs-nature du Bois-de-Liesse	Arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent et Ville de Dollard-des-Ormeaux

Les axes routiers

Boulevard Morgan	Arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve
Pont Jacques-Cartier	Arrondissement de Ville-Marie
Rue Sherbrooke Ouest	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Les secteurs institutionnels

Aéroport Montréal-Trudeau	Cité de Dorval
Campus de l'Université de Montréal	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Campus du collège MacDonald	Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
Oratoire Saint-Joseph	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Village olympique	Arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve

La trame urbaine des quartiers centraux

Arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
Arrondissement du Sud-Ouest
Arrondissement de Ville-Marie (Centre des affaires et Vieux-Montréal)
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension



Figure 4.3 Exemples d'images tirées du site Panoramio réalisées le long du parc des Rapides, arrondissement de Lasalle. (Source: www.panoramio.com, consulté le 1^{er} octobre 2009)

Parmi les sites visés, on retrouve également des lieux institutionnels (figure 4.5) et certains axes routiers particuliers (figure 4.6). Enfin, d'autres images ressortent de manière plus dispersée à travers la trame urbaine de certains quartiers (figure 4.7), images représentatives de la diversité des cadres de vie urbains.



Figure 4.4 Exemples d'images tirées du site Panoramio réalisées dans le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève. (Source : www.panoramio.com, consulté le 1^{er} octobre 2009)



Figure 4.5 Exemples d'images tirées du site Panoramio réalisées sur le campus de l'Université de Montréal, arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. (Source : www.panoramio.com, consulté le 1^{er} octobre 2009)



Figure 4.6 Exemples d'images tirées du site Panoramio réalisées à partir et à proximité du pont Jacques-Cartier, arrondissement Ville-Marie. (Source : www.panoramio.com, consulté le 1^{er} octobre 2009)

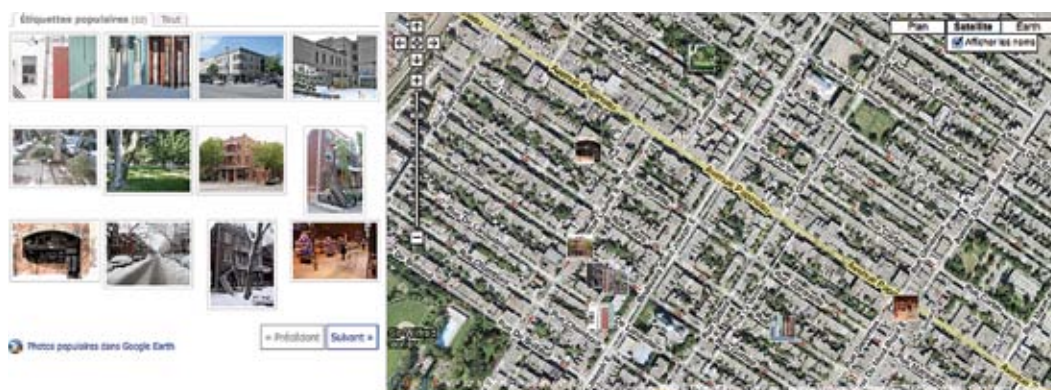


Figure 4.7 Exemples d'images tirées du site Panoramio réalisées à partir de la trame urbaine, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. (Source : www.panoramio.com, consulté le 1^{er} octobre 2009)

De ce survol volontairement global des différents lieux représentés à partir du site de partage d'images Panoramio, deux éléments d'intérêt méritent d'être dégagés. D'une part, cet examen aura permis de révéler les principales figures d'impression et de valorisation paysagères entretenues envers le territoire de l'île de Montréal. Il vient de ce fait compléter le balisage des préoccupations aménagistes abordées précédemment en accordant une attention plus directe aux éléments de valorisation portés par les citoyens de l'île de Montréal ou d'ailleurs, que ce soit envers leurs cadres de vie quotidiens, leurs lieux de loisirs ou leurs destinations touristiques. Il illustre, d'autre part, le potentiel considérable de cet outil collaboratif et accessible, potentiel qui gagne à être exploité pleinement par les intervenants montréalais intéressés par les enjeux de préservation, de mise en valeur et d'aménagement des paysages et des cadres de vie.

Préoccupations locales

Parallèlement aux grandes orientations d'aménagement et de développement engagées à l'échelle supramunicipale et régionale, le débat public en matière d'aménagement des milieux de vie montréalais s'exprime de manière encore plus palpable à l'échelle locale. De fait, les élus municipaux et les responsables des dossiers d'aménagement urbain sont exposés, en tant qu'intervenants de première ligne, aux préoccupations des citoyens. Aussi, il s'avère essentiel de tirer profit du savoir de ces experts locaux, en particulier de leur connaissance des principales préoccupations d'aménagement telles qu'elles sont communiquées, notamment par les populations.

C'est ainsi qu'un examen des préoccupations locales en matière de protection, de mise en valeur et de développement des milieux urbains a été réalisé à l'aide d'une série d'entretiens menés auprès des gestionnaires municipaux de l'île de Montréal responsables des services d'aménagement urbain⁴. Au cours de ces entretiens, une attention particulière a été portée aux attraits et singularités des villes et des arrondissements montréalais, aux préoccupations que soulève l'aménagement de ces territoires urbains ainsi qu'aux démarches, en cours ou à venir, qui sont susceptibles de répondre aux problématiques évoquées. Cette approche permet de rendre compte des enjeux en matière d'aménagement qui se manifestent à l'échelle locale et, de ce fait, de cerner les préoccupations publiques adressées aux élus en matière de qualité des cadres de vie.

Un outil de lecture des enjeux publics liés aux questions de paysage et de cadre de vie en milieu urbain (figure 4.8) a été mis à contribution⁵. Il prend appui sur les assises conceptuelles définies au cours de travaux antérieurs menés en partenariat avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Poullaouec-Gonidec et al., 2004).

Cette grille de lecture propose d'aborder ces enjeux de manière à faire ressortir trois principaux attributs, soit les formes paysagères visées (tableau 4.3A), les thèmes évoqués (tableau 4.3B) ainsi que les intentions projetées (tableau 4.3C). De fait, tout enjeu renvoie, premièrement, à un contexte spatial de référence faisant intervenir des échelles et des formes matérielles concrètes. La forme physique du

4. Une première phase d'entretiens a été menée entre novembre 2004 et mars 2005 par la Chaire en paysage et environnement auprès de 26 arrondissements de Montréal (sur un total de 27 en 2004). Sur la base de cette première démarche, une seconde phase d'entretiens a été conduite entre les mois de mars et mai 2009 auprès de 30 arrondissements et municipalités liés à l'agglomération de l'île de Montréal (sur un total de 34 entités municipales). Le présent document rapporte les résultats de cette seconde phase.

5. Notons que cette grille de lecture a été adaptée et validée sur la base de la première série d'entretiens mentionnée à la note précédente. Pour de plus amples détails concernant son élaboration, voir: Poullaouec-Gonidec, P. et S. Paquette, 2005. « Des paysages de l'urbain », in Poullaouec-Gonidec, P., Domon, G. et S. Paquette (dir.). *Paysages en perspective*, Les Presses de l'Université de Montréal, Série « Paysages », p. 275-318.

cadre bâti, une perspective visuelle singulière ou l'environnement sonore d'un quartier représentent quelques-unes de ces formes. Deuxièmement, un enjeu de paysage interpelle également un mode particulier d'appréciation du territoire urbain, un même espace pouvant faire l'objet de valorisations variées à travers l'évocation de thèmes comme ceux de nature, de patrimoine ou de cadre de vie. Troisièmement, ces enjeux projettent de multiples intentions de révéler, de protéger ou d'aménager un espace donné. Ainsi, une forme paysagère est source d'enjeu lorsque, par exemple, ses qualités sont menacées (ex. : préservation d'un espace vert, d'un patrimoine bâti) ou lorsque son état impose un changement important (ex. : requalification d'une rue commerciale, redéveloppement d'un secteur urbain dégradé).

Comme on l'a mentionné précédemment, cette perspective inclusive rend compte tant de figures d'impressions générales de la ville que des figures d'expressions locales (figure 4.8). De fait, elle intègre des échelles de perception de la ville fort variables, passant du spectacle de ville embrassée d'un seul regard jusqu'à l'expérience urbaine intimiste et localisée. Elle évoque en ce sens autant les formes consacrées, voire les emblèmes reconnus sur le plan national et international, que les lieux porteurs de significations particulières pour les habitants d'un quartier ou d'une rue.

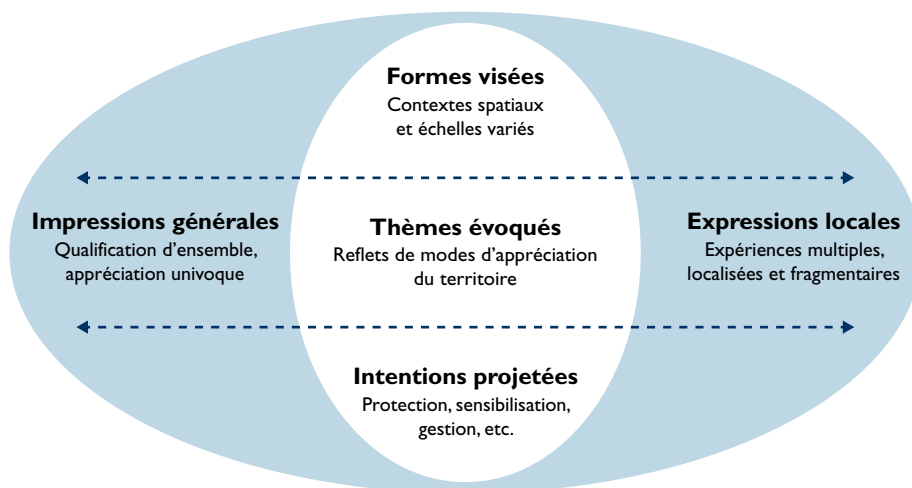


Figure 4.8 Outil de lecture des préoccupations publiques en matière de paysages et de cadres de vie en milieu urbain. (Source : Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, 2009)

Tableau 4.3A Formes paysagères visées par les préoccupations publiques en matière d'aménagement urbain

Attributs de formes	Exemples
Cadre morphologique	Formes et ensembles architecturaux, rues.
Environnement sensoriel	Stimuli visuels, sonores, olfactifs, ambiance urbaine.
Espace de réseaux	Tissus urbains, trames des rues, réseaux verts, réseaux parcellaires, infrastructures linéaires.
Espace en qualification	Sites en transition d'usage, entrées de ville, rues.
Espace urbain	Espaces verts, espaces publics, espaces bleus.
Espace végétalisé	Parcs publics, parcs récréatifs, forêts urbaines.
Haut lieu	Sites d'intérêt patrimonial ou naturel, lieux emblématiques, monuments, bâtiments reconnus pour sa valeur architecturale.
Perspective visuelle	Vues panoramiques, percées visuelles, cônes de vision, repères visuels, silhouettes de la ville.
Territoire identitaire	Quartiers, rues commerciales, lieux-dits, parcours riverains, espaces naturels.

Tableau 4.3B Thèmes évoqués par les préoccupations publiques en matière d'aménagement urbain

Attributs de thèmes	Exemples
Attractivité	Image de marque, prestige, attrait, régénération urbaine, développement économique.
Cadre de vie	Environnement confortable, qualité des services à la population, récréation, sécurité, accessibilité, équité sociale, proximité.
Efficacité	Orientation, structure, déplacement.
Hygiénisme	Végétation, salubrité, qualité esthétique et visuelle, embellissement, harmonie.
Identité	Appartenance, sens du lieu, territorialité, esprit de collectivité, communauté culturelle.
Nature	Végétation, équilibre minéral/végétal, environnement, équilibre écologique, développement durable.
Patrimoine	Mémoire et valeur historique d'un lieu, caractère emblématique et identitaire, valeur architecturale.

Tableau 4.3C Intentions paysagères projetées en réponse aux préoccupations publiques en matière d'aménagement urbain

Attributs d'intentions	Exemples
Évaluation-documentation	Documenter les besoins et les perceptions de la population, identifier les formes urbaines propres au territoire.
Fabrication-création	Aménager de nouveaux espaces résidentiels, commerciaux ou industriels, aménager des espaces à vocation récréative ou culturelle, accroître la qualité des espaces résidentiels.
Gestion-planification	Encadrer le développement urbain; encadrer la construction et la rénovation du cadre bâti, gérer les espaces d'intérêt naturel ou patrimonial, impliquer la population dans le processus de planification urbaine.
Intégration	Voir à l'intégration architecturale des nouvelles constructions, maintenir l'harmonie formelle d'un secteur ou d'un quartier.
Mise en valeur	Mettre en valeur l'identité singulière d'un lieu.
Protection-préservation	Préserver la mémoire et l'identité d'un lieu, protéger un espace naturel, préserver la qualité des milieux habités, maintenir l'accès à une vue, réhabiliter un site d'intérêt patrimonial.
Qualification-requalification	Transformer les qualités d'un espace, requalifier un secteur donné en termes d'usage et de fonction.
Sensibilisation	Sensibiliser à la qualité esthétique, patrimoniale ou écologique d'un secteur ou d'une architecture donnés, inventer de nouvelles pratiques d'aménagement.



Aussi, l'examen mené en 2009 auprès des villes et des arrondissements de l'île de Montréal présente-t-il une image plurielle des préoccupations locales en matière de protection, de mise en valeur et de développement des paysages et des cadres de vie urbains⁶.

6. Les pages suivantes présentent une lecture de ces préoccupations évoquées dans des entretiens menés auprès des intervenants de l'aménagement urbain de 30 entités municipales de l'île de Montréal (de l'ensemble des entités municipales locales, seules trois n'ont pu participer à l'enquête pour des raisons de disponibilité). L'importance relative occupée par chacun des attributs (formes, thèmes et intentions) est représentée d'abord sous forme graphique. Il est possible ainsi d'identifier les attributs qui ressortent globalement comme les plus marquants à l'échelle de l'île de Montréal (30 entités administratives). Une série de cartes montrent ensuite les attributs dominants à l'échelle de chacun des arrondissements et de chacune des villes considérés. Sur la base de l'analyse du contenu de l'ensemble des entretiens, une évaluation de cette dominance est rendue possible par la comptabilisation des occurrences de chacun des attributs de formes, de thèmes ou d'intentions évoqués. Si certains attributs obtiennent le même nombre d'occurrences, la dominance est partagée entre ceux-ci.

Vue prise à partir du sommet d'Outremont

Des formes paysagères variées

Si le sens commun tend à consacrer les vues de ville comme une forme incontournable lorsque la question du paysage est évoquée, l'attrait visuel, considéré dans la présente démarche sous l'angle des préoccupations locales en matière d'aménagement du territoire, demeure ici relativement marginal en proportion (5 %) (figure 4.9). Circonscrites au plan spatial, les perspectives visuelles ne représentent une forme dominante que pour un seul arrondissement, celui de Ville-Marie (figures 4.10 et 4.11 G) où la relation singulière entre le mont Royal, le centre des affaires et le fleuve offre diverses perspectives visuelles qui constituent autant de figures paysagères essentielles de cet arrondissement (figure 4.12). Or, si ces paysages sont aujourd'hui formellement reconnus, d'autres formes paysagères marquent plus fortement encore les préoccupations publiques en matière d'aménagement.

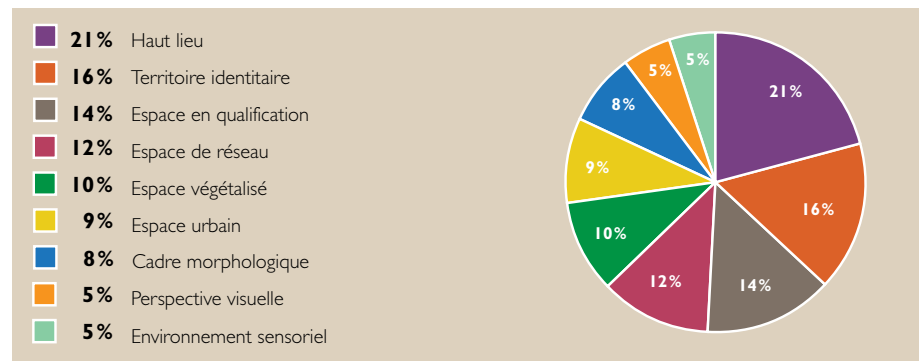


Figure 4.9 Occurrence relative des formes évoquées dans les préoccupations d'aménagement (paysages et cadres de vie) entretenues à l'échelle des villes et des arrondissements de l'île de Montréal. (Source : CPEUM, 2009)

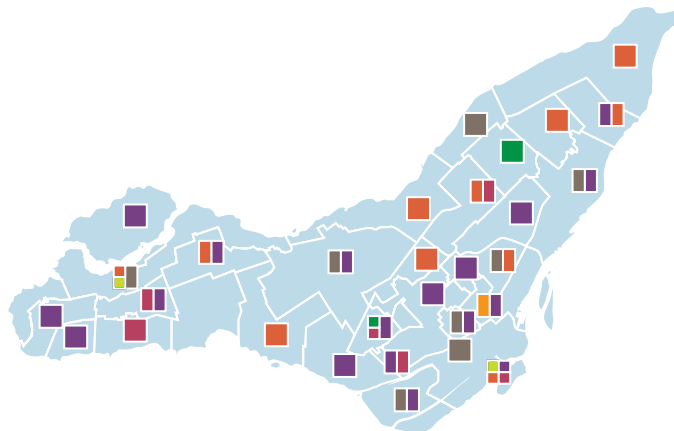
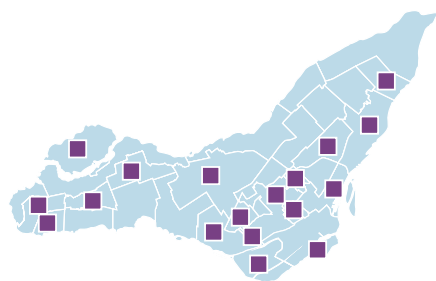
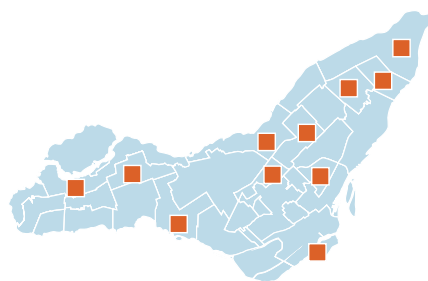


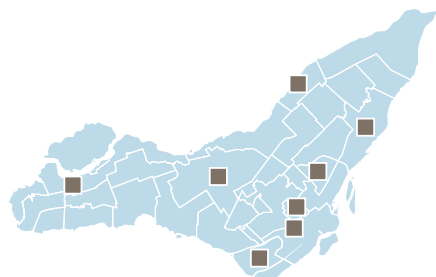
Figure 4.10 Dominance des formes paysagères évoquées mesurée à l'échelle de chaque ville et arrondissement de l'île de Montréal. (Source : CPEUM, 2009)



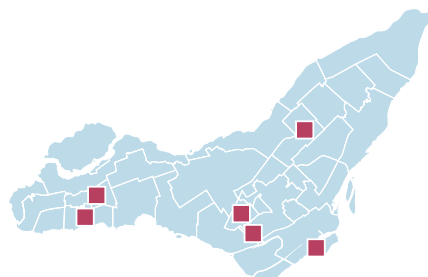
A. Haut lieu



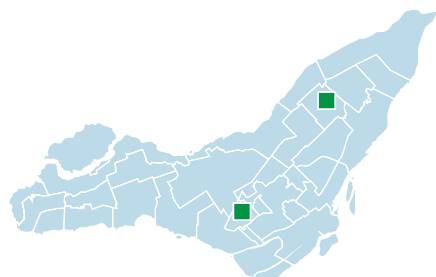
B. Territoire identitaire



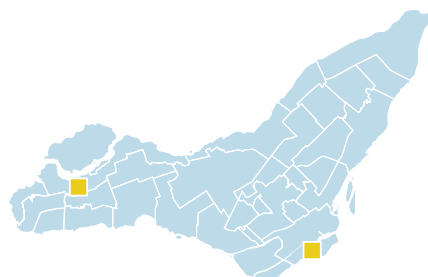
C. Espace en qualification



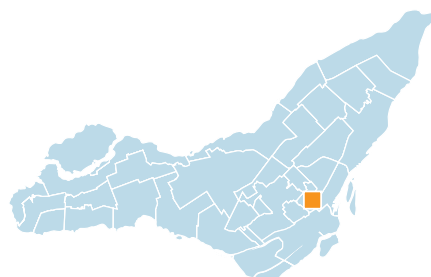
D. Espace de réseau



E. Espace végétalisé



F. Espace urbain



G. Perspective visuelle

Figure 4.11 Illustration des formes paysagères dominantes à l'échelle de chaque ville et arrondissement de l'île de Montréal. Cette série de cartes présente la répartition géographique de chacune des formes évoquées. (Source : CPEUM, 2009)

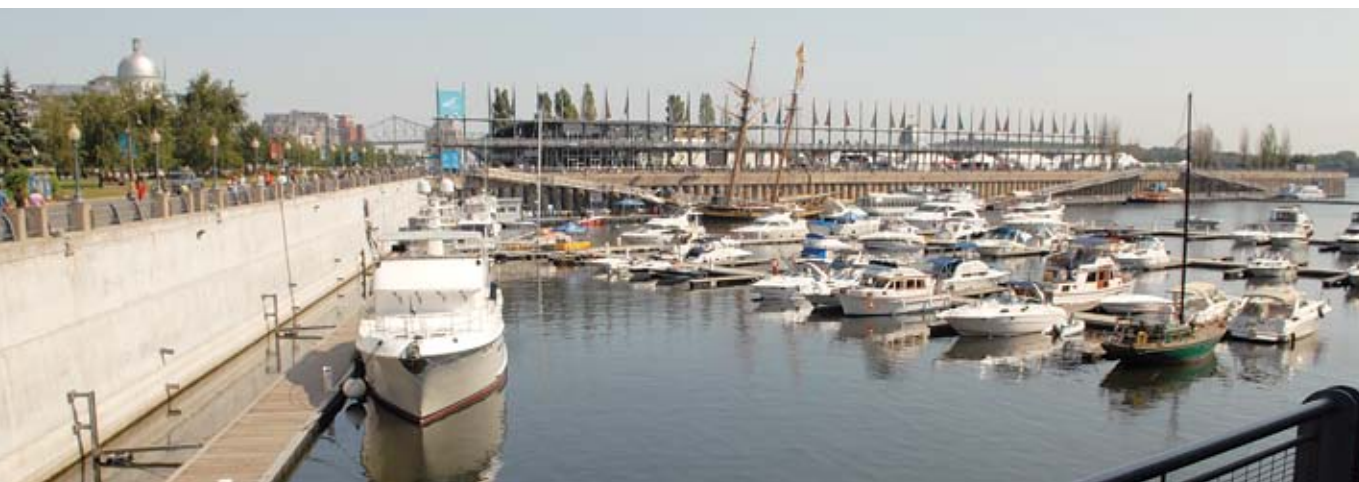
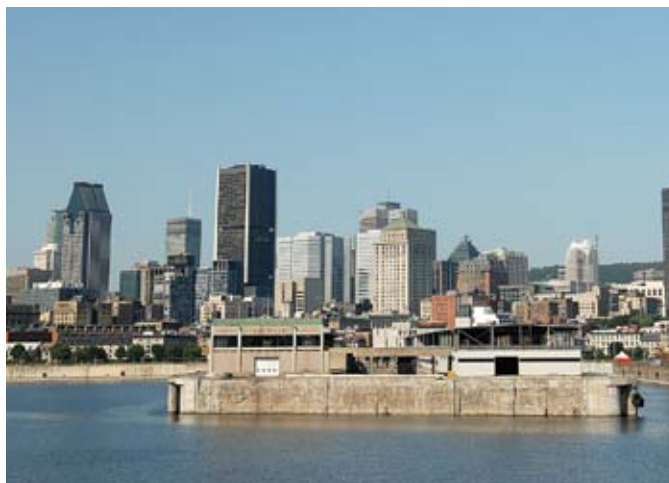


Figure 4.12 En haut à gauche : exemple de corridor visuel vers la montagne. En haut à droite : perspective sur la silhouette du centre-ville. En bas : fenêtre sur le fleuve Saint-Laurent (arrondissement de Ville-Marie).

Si le sens commun tend à consacrer les vues de ville comme une forme incontournable lorsque la question du paysage est évoquée, l'attrait visuel demeure ici relativement marginal.



Figure 4.13 Les formes du haut lieu regroupent à la fois des emblèmes d'envergure métropolitaine, voire nationale, comme des secteurs investis de valorisations collectives explicites à l'échelle d'une municipalité. Pour les premiers, (en haut à gauche) le mont Royal, (en haut à droite) le canal de Lachine, ou (en bas à gauche) le Jardin botanique de Montréal en sont quelques exemples éloquentes, tandis que, pour les seconds, (en bas à droite) le secteur du Bocage (« The Grove »), témoin des premiers espaces de villégiature de l'ouest de l'île (Ville de Beaconsfield) fait l'objet d'une reconnaissance patrimoniale marquée par la collectivité locale.

En ce sens, les espaces élevés au rang de haut lieu (21 % des réponses) constituent des formes paysagères dominantes pour plusieurs entités municipales (figures 4.10 et 4.11A). Il s'agit de territoires ou de secteurs de la ville qui sont valorisés de longue date par une collectivité donnée en raison de leur caractère unique, de même que pour l'intérêt d'ordre patrimonial ou naturel qu'il recouvre (figure 4.13).



Figure 4.14 Quelques exemples de territoires identitaires qui sont fortement investis par les populations locales. En haut : le parcours riverain du lac Saint-Louis dans le secteur ouest de l'île de Montréal (chemin Bord-du-Lac, Cité de Dorval). Page suivante, en haut à gauche : le Parc du centenaire à Dollard-des-Ormeaux. En haut à droite : le rond-point central de la cité jardin de Ville Mont-Royal. En bas à gauche : le marché Jean-Talon (arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension). En bas à droite : les ruelles du Plateau Mont-Royal.



Plusieurs identifient, dans une proportion de 16 % des réponses, certains territoires particuliers en raison du caractère identitaire qu'ils ont. Au même titre que les formes du haut lieu, ces formes sont considérées comme dominantes pour près de la moitié des entités administratives (figure 4.11B). Les formes visées sont multiples, elles incluent des lieux de rencontre chers aux populations locales comme des marchés publics, des noyaux villageois, des artères commerciales, des parcs publics de même que des espaces conviant à la promenade urbaine (figure 4.14).

Les espaces en qualification (14 % des réponses), qu'ils représentent des sites industriels en transition d'usage, des boulevards urbains à revitaliser ou des infrastructures urbaines à requalifier, soulèvent également des préoccupations en matière de paysage et de cadre de vie. Les enjeux de redéveloppement de secteurs ciblés ressortent clairement pour certaines municipalités (figure 4.15).



Figure 4.15 Plusieurs entités municipales de l'île de Montréal requièrent des interventions visant à redonner de nouvelles qualités ou de nouvelles fonctions à un secteur donné. C'est le cas notamment (à gauche) d'un secteur du Mile End actuellement en redéveloppement pour des fins résidentielles (arrondissement du Plateau-Mont-Royal) et (à droite) du boulevard Newman à LaSalle que l'on cherche à requalifier.



Figure 4.16 La présence d'une forêt urbaine contribue grandement au caractère spécifique de certains secteurs ou quartiers entiers. Les arrondissements (à gauche) de Saint-Léonard et (à droite) d'Outremont constituent des exemples éloquentes à cet égard.

Parmi les autres formes évoquées, les espaces végétalisés représentent souvent des milieux reconnus pour leur qualité et leur apport singulier à un quartier (10% des réponses). La présence d'un parc public ou de nombreux arbres matures en milieu résidentiel participent fortement à la spécificité d'un milieu urbain (figure 4.16).



Figure 4.17 Les emprises de transport ferroviaire peuvent créer des problématiques en matière d'accessibilité lorsqu'elles enclavent un secteur urbain spécifique, comme c'est le cas à Côte-Saint-Luc.



Figure 4.18 La qualité de l'environnement sensoriel de l'arrondissement d'Anjou est régulièrement soulevée en raison des nuisances sonores que génère la traversée de l'autoroute 25.

Certaines préoccupations locales soulèvent enfin des problématiques d'aménagement particulières au regard de réseaux d'infrastructures urbaines (figure 4.17) ainsi que des motifs d'irritation liés à la qualité de l'environnement sensoriel d'un milieu de vie donné (figure 4.18).

De nouveaux thèmes

Comme on l'a mentionné précédemment, la question du paysage en milieu urbain a traditionnellement été associée à l'harmonie des formes bâties, à l'équilibre des volumes ou à la création de perspectives emblématiques dans une optique d'embellissement de la ville. Cet accent mis sur les qualités visuelles des espaces urbains est propre au courant hygiéniste qui a été à la base de nombreux gestes d'aménagement qui ont refaçoné plusieurs villes européennes et nord-américaines. Aujourd'hui, les modes d'appréciation du territoire urbain s'ouvrent sur des thèmes tout aussi nouveaux que multiples (figure 4.19). Plus qu'un simple enjeu esthétique, l'attention particulière que l'on prête aux qualités ou à l'absence de qualité d'un milieu peut découler de points de vue variés.

Aussi, actuellement, les intérêts locaux pour le territoire montréalais s'articulent d'abord sous l'angle de la qualité du cadre de vie (25 % des réponses), préoccupations qui font référence à la possibilité de jouir d'un environnement confortable et sécuritaire, d'accéder aisément à des services de proximité ou à des lieux de loisir et de récréation (figure 4.22). Fait important, cette dimension est dominante pour une majorité d'entités municipales sur l'île de Montréal (figures 4.20 et 4.21A).

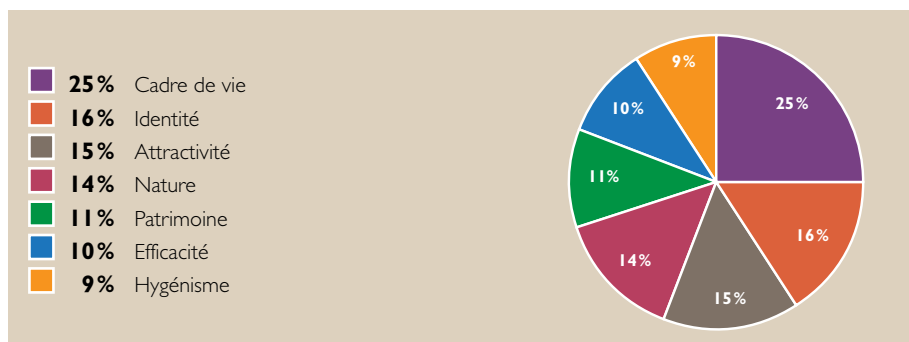


Figure 4.19 Occurrence relative des thèmes évoqués dans les préoccupations d'aménagement (paysages et cadres de vie) entretenues à l'échelle des villes et des arrondissements de l'île de Montréal. (Source : CPEUM, 2009)

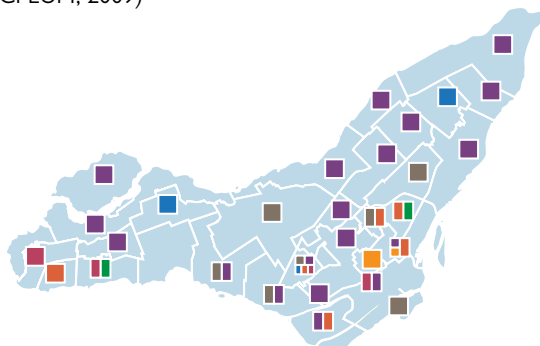
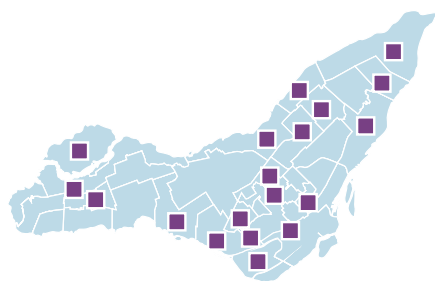
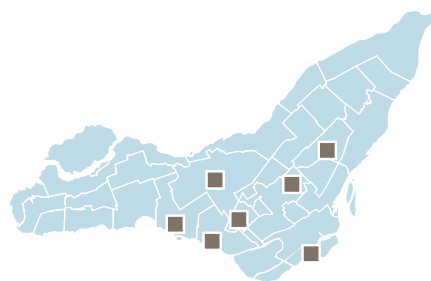


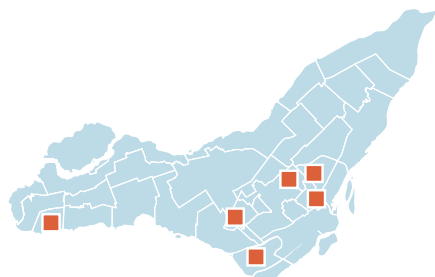
Figure 4.20 Dominance des thèmes d'ordre paysager évoqués mesurée à l'échelle de chaque ville et arrondissement de l'île de Montréal. (Source : CPEUM, 2009)



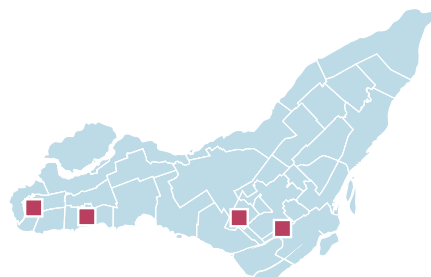
A. Cadre de vie



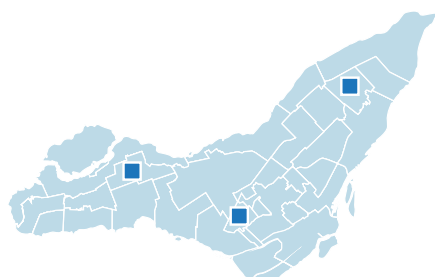
B. Attractivité



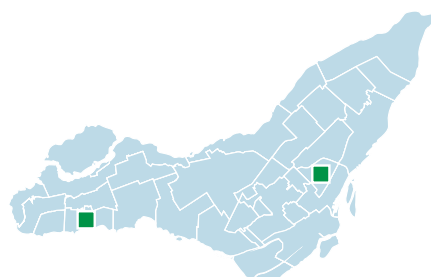
C. Identité



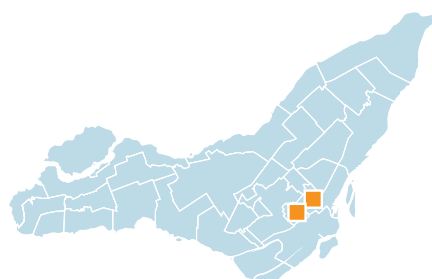
D. Nature



E. Efficacité



F. Patrimoine



G. Hygiénisme

Figure 4.21 Illustration des thèmes dominants à l'échelle de chaque ville et arrondissement de l'île de Montréal. Cette série de cartes présente la répartition géographique de chacun des thèmes évoqués. (Source : CPEUM, 2009)



Figure 4.22 L'accès public des berges du fleuve dans l'arrondissement de Verdun (en haut à gauche) constitue un élément fortement valorisé par les populations résidentes. À l'inverse, l'impossibilité de jouir de ces espaces riverains représente une problématique de taille en matière de cadre de vie pour l'arrondissement du Sud-Ouest (en haut à droite) dans le secteur industriel du Havre. Les demandes citoyennes concernant la création de commerces de proximité à Montréal-Ouest (en bas à gauche), les préoccupations liées à la croissance de la circulation de transit dans certains quartiers résidentiels de Kirkland (en bas à droite) ou encore les enjeux de cohabitation entre les secteurs habités de Montréal-Est et la zone industrielle (page suivante) sont autant d'enjeux à considérer en matière de qualité du cadre de vie.



Comme le montre la figure 4.19, les valorisations locales liées à l'identité et à l'attractivité d'un lieu comptent également parmi les principales dimensions évoquées (pour 16 % et 15 % des réponses respectivement). Aussi, ce qui contribue à l'identité d'un arrondissement ou d'une ville peut se définir tant à partir de caractéristiques concrètes du territoire qu'à partir des rapports moins tangibles qui lient une population à son territoire (figure 4.23). La notion d'attractivité fait référence, quant à elle, aux qualités singulières d'un lieu, qu'il suscite la venue de nouvelles populations résidentielles, qu'il engendre une fréquentation importante sur le plan tant commercial que récréotouristique, ou encore qu'il constitue un levier potentiel en vue d'attirer et de créer de nouveaux emplois (figure 4.24).





Figure 4.23 À Baie-d'Urfé (page précédente, en haut), le caractère de villégiature de la municipalité participe fortement à son identité. Ailleurs, c'est la présence de nombreuses communautés culturelles qui marque la spécificité d'un milieu, comme c'est le cas dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (page précédente, en bas). Dans l'arrondissement Ville-Marie (en haut), la population résidente et aussi l'ensemble des populations montréalaises qui travaillent ou fréquentent le centre-ville éprouvent un fort sentiment d'identification pour celui-ci.





Figure 4.24 Le secteur de la marina de l'arrondissement de Lachine (page précédente) attire chaque année plusieurs milliers de visiteurs, il constitue un attrait à l'échelle tant locale que régionale. La valorisation des rives du canal de Lachine dans l'arrondissement du Sud-Ouest (en haut) représente un levier pour le redéveloppement de ce secteur en favorisant l'installation de nouveaux habitants et la mise en place de nouvelles activités économiques. Enfin, les nouveaux aménagements de la rue Décarie dans l'arrondissement de Saint-Laurent (en bas) participent, pour leur part, à rendre cette artère commerciale plus attractive, notamment en rendant cet axe plus accessible aux piétons et plus convivial.

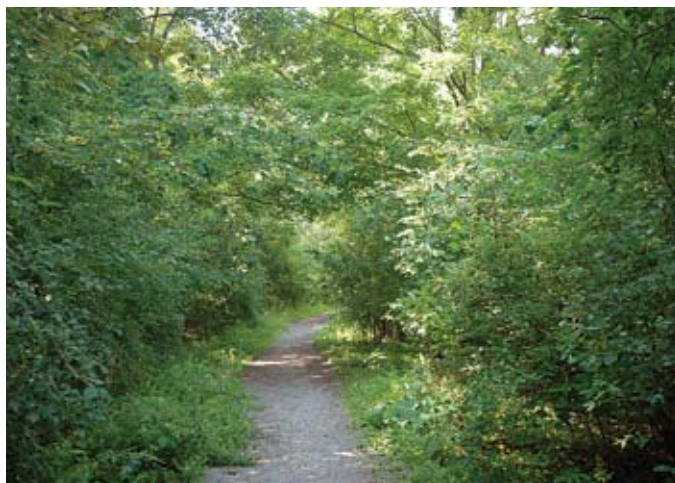


Figure 4.25 Il est possible de constater les préoccupations quant à la transformation des milieux naturels pour différents secteurs de l'île de Montréal. Ainsi (en haut à gauche) du golf Meadowbrook (Côte-Saint-Luc); (en haut à droite) du bois Angell (Beaconsfield); (en bas à gauche) de l'Anse-à-l'Orme (Sainte-Anne-de-Bellevue); (en bas à droite) ou de la falaise Saint-Jacques (arrondissement du Sud-Ouest).



Figure 4.26 Un secteur de l'arrondissement de Verdun marqué par la présence de nombreux bungalows d'après-guerre fait l'objet de demandes de citoyens en vue de préserver de manière plus formelle ses valeurs patrimoniales.

Enfin, la forte appréciation que les populations entretiennent envers les qualités qu'offrent certains milieux naturels est à la base de nombreux enjeux d'aménagement locaux (figure 4.25). Les valorisations locales peuvent évoquer encore un patrimoine architectural (figure 4.26), voire des questions liées à l'harmonie des formes urbaines (figure 4.27) ou à l'efficacité des espaces dans le domaine du transport par exemple. Cependant, et comme le montrent les figures 4.20 et 4.21 (E, F, G), ces thèmes ne sont dominants que pour un nombre plus restreint d'entités municipales.



Figure 4.27 Dans la foulée de la tradition hygiéniste, les préoccupations liées à la qualité de l'aménagement des espaces verts (en haut) ou celles liées à l'harmonie et à l'uniformité des formes bâties (en bas) représentent une valeur centrale pour les habitants de Wesmount.

Des intentions d'intervention

Les formes et les thèmes d'ordre paysager présentés dans les paragraphes précédents sont rarement évoqués de manière isolée. Les préoccupations locales portent le plus souvent une volonté d'agir face aux transformations d'un territoire donné ou aux impressions de nature dépréciative entretenues au regard d'un lieu particulier. Pour le territoire de l'île de Montréal, les intentions avancées par les intervenants municipaux sont nombreuses et variées en réponse aux éléments de valorisation et aux enjeux publics soulevés.

Sur la base des résultats compilés pour l'ensemble des entités municipales rencontrées, il ressort que les démarches de gestion et de planification représentent près du tiers des volontés d'intervention évoquées (figure 4.28). Par ailleurs, ces démarches sont dominantes pour une très large majorité de municipalités (figures 4.29 et 4.30A) et soulèvent une large palette de moyens. De fait, alors que certains prennent appui sur des outils spécifiques en matière de planification (ex. : Plan particulier d'urbanisme – PPU) ou de réglementation (ex. : Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIA), d'autres vont mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées à la particularité des enjeux locaux (figure 4.31).

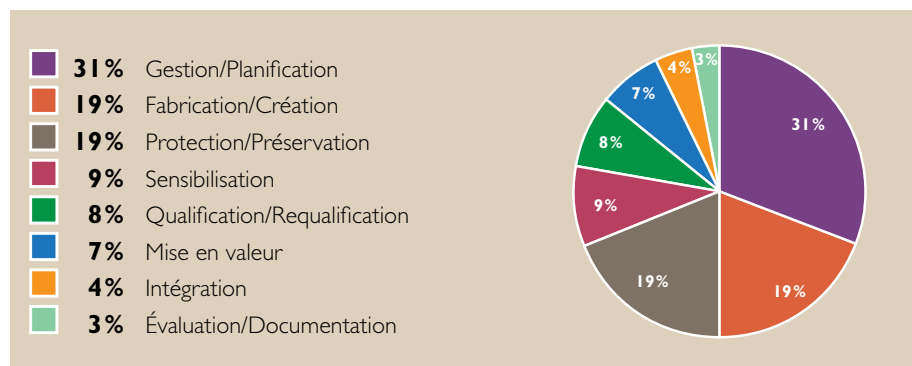


Figure 4.28 Occurrence relative des intentions paysagères issues des préoccupations d'aménagement (paysages et cadres de vie) entretenues à l'échelle des villes et des arrondissements de l'île de Montréal. (Source : CPEUM, 2009)

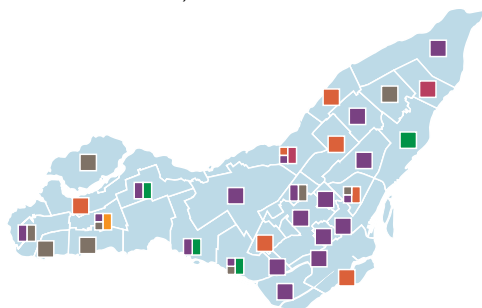
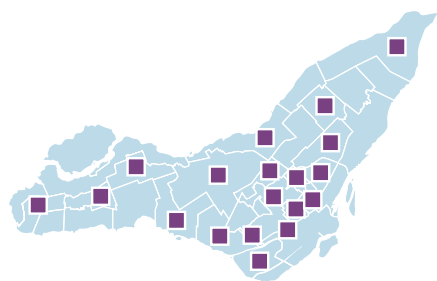
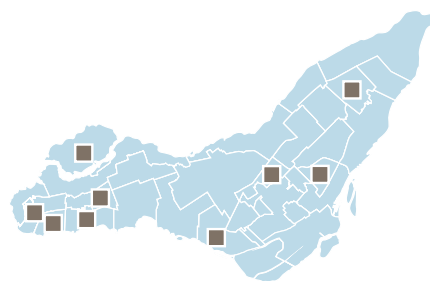


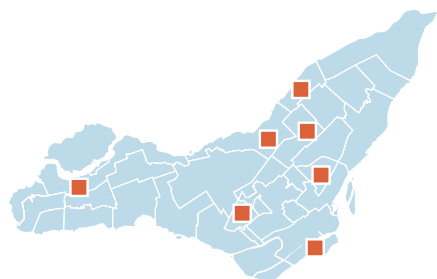
Figure 4.29 Dominance des intentions paysagères projetées mesurée à l'échelle de chaque ville et arrondissement de l'île de Montréal. (Source : CPEUM, 2009)



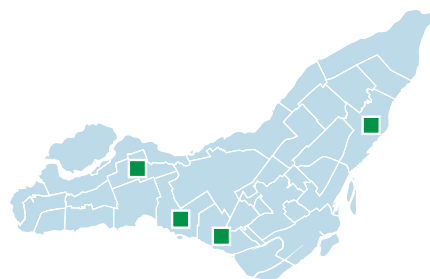
A. Gestion/Planification



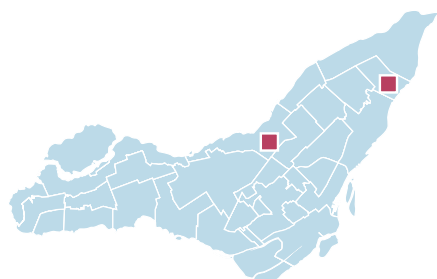
B. Protection/Préservation



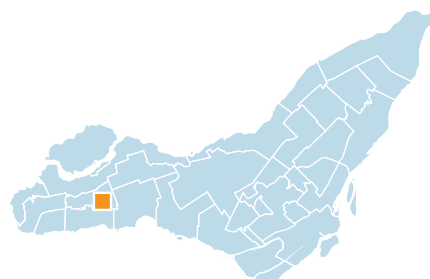
C. Fabrication/Création



D. Qualification/Requalification



E. Sensibilisation



F. Intégration

Figure 4.30 Illustration des intentions paysagères dominantes à l'échelle de chaque ville et arrondissement de l'île de Montréal. Cette série de cartes présente la répartition géographique de chacune des intentions évoquées. (Source : CPEUM, 2009)



Figure 4.31 La mise en place d'un Plan particulier d'urbanisme (PPU) en vue d'encadrer le développement d'un projet d'éco-territoire dans le secteur de l'Anse-à-l'Orme (arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, en haut) ou d'une réglementation stricte concernant le maintien des caractéristiques patrimoniales du cadre bâti de Ville Mont-Royal (en bas, à gauche) constituent des exemples d'outils de planification et de réglementation éloquentes. De son côté, une démarche d'inventaire des arbres compte parmi les instruments de gestion plus spécifiques dont s'est doté l'arrondissement d'Outremont en vue de mener une gestion rigoureuse de sa forêt urbaine (en bas, à droite).



Comme le présente la figure 4.28, les volontés d’agir en matière de protection/préservation et de fabrication/création de territoires urbains spécifiques comptent également parmi les principales intentions soulevées (19 % des réponses pour chacune d’elles). Alors que les démarches de protection/préservation sont dominantes pour près d’une dizaine de municipalités, dont une majorité située dans l’ouest de l’île (figure 4.30B), les mesures envisagées visent des milieux habités fort diversifiés (figure 4.32). Les intentions de fabrication/création, elles, sont foncièrement plurielles. Elles incluent des gestes visant tout autant la création de parcs et d’espaces publics et la fabrication de nouveaux quartiers que la dissimulation d’infrastructures linéaires (figure 4.33).



Figure 4.32 Les démarches de protection/préservation sont multiples et concernent aussi bien des formes architecturales témoignant d'époques variées, que ce soit (page précédente) le noyau villageois de Pointe-aux-Trembles (arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles) ou (en haut) le secteur de bungalows construit au cours des années 1960 et 1970 dans Roxboro (arrondissement de Pierrefonds-Roxboro) que des milieux naturels d'exception comme (en bas) le bois Saint-Jean-Baptiste campé sur le flanc nord du mont Royal (arrondissement d'Outremont).





Figure 4.33 Parmi les intentions de fabrication/création, il est possible d’y trouver des projets comme celui visant (page précédente) l’aménagement d’un centre civique autour de la station de métro Mont-Royal (arrondissement du Plateau-Mont-Royal), la réalisation (en haut) d’un parc sur le site de l’ancienne carrière Miron (arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension) ou la mise en place (en bas) de plantations le long de certains tronçons spécifiques des voies ferroviaires encerclant la ville de Côte-Saint-Luc.



Figure 4.34 Les artères commerciales (en haut à gauche) de Dollard-des-Ormeaux, l'entrée de ville (en haut à droite) de Montréal-Nord à partir du boulevard Pie-IX, ou (en bas à gauche) la jonction des autoroutes 20 et Côte-de-Liesse à la hauteur de Dorval, représentent différents contextes où des démarches de requalification sont envisagées en vue de révéler l'identité particulière d'un lieu ou encore de favoriser une plus grande mixité des usages (ex. : piétons, cyclistes, etc.) eu égard aux simples fonctions de transit que remplissent ces tronçons. Ces intentions peuvent aussi être animées par une volonté de redynamiser un espace public, comme celui du marché Maisonneuve (arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve), espace déjà investi par les populations locales (en bas à droite).



Figure 4.35 Le secteur (en haut) du bassin Peel (arrondissement du Sud-Ouest) ou (en bas) la zone agricole de l'île Bizard (arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève) comptent parmi les secteurs faisant l'objet actuellement de démarches de mise en valeur de paysages urbains montréalais.

D'autres enjeux invitent à repenser les qualités d'un espace ou ses usages en fonction des besoins changeants des populations. Ces préoccupations de qualification/requalification impliquent souvent le réaménagement de tronçons routiers ou autoroutiers ou le redéveloppement d'anciens secteurs industriels aujourd'hui abandonnés (figure 4.34).

À un moindre degré, certaines entités municipales cherchent à mettre en valeur les qualités reconnues d'un lieu donné, d'en révéler l'identité plus fortement, que ce soit les caractéristiques naturelles d'une forme paysagère ou l'expression particulière d'un patrimoine donné (figure 4.35).



Figure 4.36 Pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la sensibilisation des propriétaires à la conservation des caractéristiques d'intérêt patrimonial de leur bâtiment reste une préoccupation importante.

Enfin, soulignons que de nombreuses démarches d'évaluation sont menées un peu partout sur le territoire de l'île en vue de mieux comprendre les différents besoins des populations en matière de sécurité, de loisir, etc. D'autres visent plus directement à sensibiliser les citoyens quant à l'importance de prêter une attention aux qualités architecturales de leur propriété lors des activités de rénovation (figure 4.36).

Constats généraux sur les enjeux et les valorisations

Le précédent exercice aura permis de cerner les contours des enjeux et des valorisations paysagères à partir d'approches et d'échelles d'analyse variées. Trois constats méritent d'être dégagés sur la base de ce travail.

D'une part, force est de reconnaître la diversité des préoccupations qui concernent la prise en compte des dimensions de paysage et de cadre de vie au regard du devenir du territoire de l'île de Montréal. En effet, loin d'être associées à la seule question esthétique, les préoccupations régionales et locales concernent aujourd'hui une très large palette de dimensions, de la reconnaissance de l'identité d'un territoire à la préservation des caractéristiques naturelles ou patrimoniales d'un milieu, en passant par la mise en valeur de l'image de marque d'un quartier en vue de stimuler son développement. Ainsi, le caractère pluriel de ces préoccupations fait en sorte que l'ensemble des dossiers d'aménagement du territoire portés à l'échelle de l'île de Montréal implique de près ou de loin des questions de paysage et de qualité du cadre de vie.

D'autre part, il importe de souligner le caractère récurrent de nombreuses préoccupations d'aménagement à l'échelle du territoire municipal de l'île de Montréal. Citons la récurrence des problématiques en matière de requalification des entrées routières, que l'on rencontre autant à Dollard-des-Ormeaux que dans les arrondissements de Saint-Laurent et de Montréal-Nord. Signalons aussi que des arrondissements comme ceux d'Anjou, de Pierrefonds-Roxboro ou de Saint-Léonard ont en commun des préoccupations quant à la protection des valeurs patrimoniales des secteurs de bungalows construits au tournant des années 1960. Enfin, mentionnons également les nombreuses entités municipales engagées dans des chantiers importants visant le redéveloppement de secteurs déstructurés ou en transition, comme c'est le cas à l'intérieur des arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Pierrefonds-Roxboro ou du Sud-Ouest.

Enfin, si les préoccupations entretenues envers les paysages et les cadres de vie sont multiples, aucune position claire ni aucun cadre d'actions spécifiques et cohérents ne se dégage à l'heure actuelle à l'échelle de l'île de Montréal. Aussi, bien que ces questions soient de plus en plus reconnues dans les démarches publiques, un manque crucial d'arrimage et de dialogue persiste quant aux actions sectorielles engagées au nom du paysage. De là l'urgence de mettre en place un cadre de référence commun en vue d'assurer la gestion et la mise en œuvre des valeurs paysagères de l'île de Montréal. Sachant que ces valeurs sont fluctuantes dans le temps, il importe de les documenter de manière continue afin de permettre la prise en compte à l'intérieur des processus d'aménagement des valeurs déclarées et partagées sur le plan d'une collectivité ainsi que la révélation de valeurs émergentes et, donc, de nouveaux paysages urbains (Brunetta et Voghera, 2008).



Une gestion inventive et cohérente

La présente approche de gestion des paysages urbains répond à un double défi. Considérant la portée pratique de cet ouvrage, un premier défi est de faire écho aux visées stratégiques et opérationnelles des organismes publics, parapublics ou privés responsables d'assurer une meilleure prise en compte des dimensions paysagères dans les principaux dossiers d'aménagement du territoire de l'île de Montréal. Sur la base de l'approche privilégiée, un second défi réside dans la nécessité d'intégrer, de manière constructive et inventive, les préoccupations et aspirations sociales des populations concernées à l'intérieur de telles démarches. Les fondements de l'approche de gestion proposée ainsi que les outils et méthodes qui l'alimentent fournissent des réponses à cet égard en vue d'atteindre les objectifs de préservation, de mise en valeur, d'aménagement et d'accompagnement des territoires porteurs de valeurs paysagères.

Telle qu'elle est documentée dans le chapitre précédent, l'expression des enjeux de paysage est plurielle sur l'île de Montréal et se démarque par son caractère foncièrement transversal. En effet, ces préoccupations concernent divers milieux (ex. : naturels, urbanisés) et domaines d'intervention (ex. : protection des patrimoines naturels et bâtis, réaménagement de corridors routiers, redéveloppement de secteurs dégradés). Ce constat motive une diversité de stratégies et de moyens d'action en vue d'assurer la protection, la mise en valeur et le développement des paysages urbains de l'île de Montréal. De fait, il importe de reconnaître qu'aucun outil, aucune mesure, ne peut, de manière isolée, garantir une prise en charge adéquate de ces préoccupations.

C'est pourquoi toute démarche de gestion des paysages qui se veut cohérente commande d'abord et avant tout une adhésion des acteurs visés, issus des milieux municipaux, ministériels, professionnels, ainsi que de la société civile à un cadre de référence commun. Misant sur une approche par processus, le présent ouvrage vise à fournir un certain nombre de balises sur le plan stratégique et à présenter, sur le plan opérationnel, un ensemble d'outils éprouvés susceptible d'assurer la prise en compte de la diversité des contextes et des enjeux locaux ou régionaux.



Berge de la rivière des Prairies

Soulignons que cette approche par processus est en phase avec les perspectives proposées les plus en vue à l'heure actuelle, tant en matière de design urbain, dans la foulée de la publication récente des *Cahiers des bonnes pratiques en design* (Lemieux et Brodeur, 2008), qu'en matière de gestion des paysages. À ce dernier titre, il importe de signaler l'élaboration du premier *Guide de gestion des paysages au Québec* (Paquette et al., 2008), la mise en place au cours des dernières années de Plans de paysage en France (Folinois, 2006) et la diffusion d'un répertoire de bonnes pratiques paysagères en Espagne (Busquets et Fàbregas, 2007).

Ces approches misent sur le caractère exemplaire et démonstratif des actions paysagères. Considérant la récurrence de certains enjeux de paysage rencontrés sur l'île de Montréal, que ce soit par exemple les préoccupations associées à la mise en valeur des berges ou celles liées à la requalification des parcours d'entrée routière,



ce travail sur l'exemplarité est des plus pertinents afin d'alimenter une réflexion plus générale sur ces enjeux thématiques qui sont confrontés, dans chaque cas, à la singularité des contextes locaux. Par exemple, si l'arrondissement de Verdun, celui de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ou la ville de Beaconsfield partagent des volontés de mise en valeur des berges, la spécificité des contextes physico-spatiaux et socioculturels des milieux visés implique la mise en place de moyens d'action variés. Chaque lieu étant porteur de significations particulières, il s'agit dès lors d'en évoquer la spécificité, d'en révéler les qualités et, au besoin, d'en rectifier l'évolution en prenant en compte les aspirations et les valeurs des populations concernées quant au devenir de leur territoire. Ce faisant, une telle approche est garante d'une plus grande cohérence des actions et d'un potentiel d'inventivité incontestable sur le plan des visions d'aménagement et des savoir-faire pratiques.

Étapes du processus

1 Lecture des paysages urbains

Objectif : Caractériser les formes et les valeurs associées au paysage urbain à travers les savoirs des acteurs publics, professionnels et citoyens.

Cette première étape permet de dégager les valeurs et les caractéristiques singulières des paysages urbains à partir d'une approche intersectorielle et pluridisciplinaire. Elle convoque les différents acteurs visés (experts, élus, citoyens) à participer à cette lecture collective. Pour ce faire, divers outils éprouvés en matière d'identification et d'évaluation des paysages, prenant appui sur des expertises variées, que ce soit en environnement, en patrimoine, en aménagement ou en sciences sociales, sont mis à la disposition des intervenants. Au moyen de ces outils de lecture des paysages urbains, il est possible d'identifier tout autant les composantes objectives du territoire (ex. : perspectives visuelles, intérêt écologique, etc.) que les caractéristiques révélées par le regard des populations (ex. : valeur identitaire d'un territoire). La synthèse de ces éléments permet, au final, de dresser un portrait des préoccupations et des valeurs communes entretenues envers les paysages urbains.

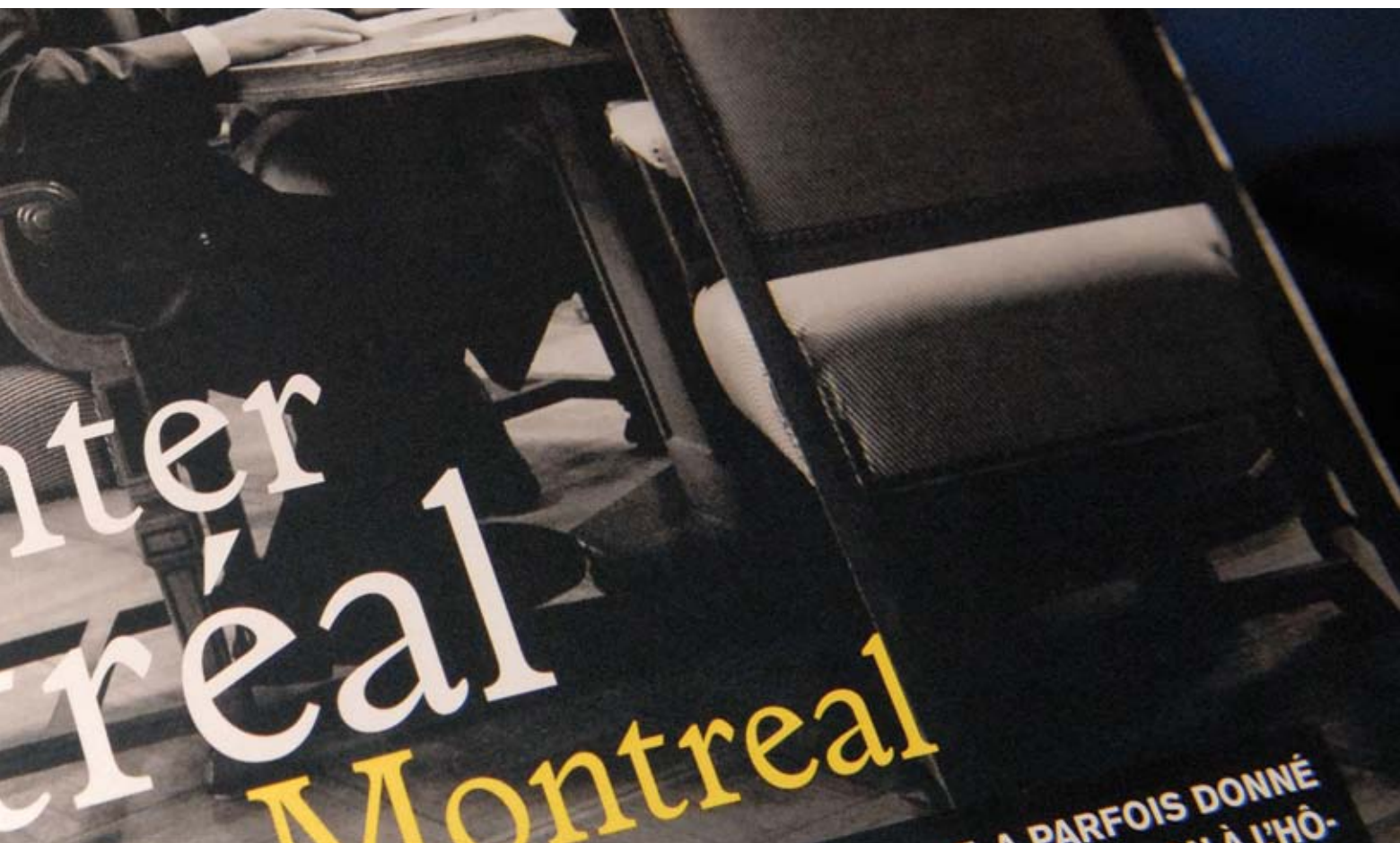


2 Élaboration de visions collectives

Objectif : Révéler les aspirations collectives entretenues au regard du devenir des paysages urbains de manière à susciter des idées et des visions nouvelles en matière de planification du territoire et de projet de design urbain.

En mobilisant les acteurs publics visés par l'aménagement du territoire (citoyens, professionnels, élus, etc.), cette étape les convie à élaborer des visions collectives face à la spécificité et au devenir souhaité des paysages urbains. À partir de la documentation préalable des caractéristiques des paysages et de la connaissance des enjeux soulevés, ce processus encourage un questionnement sur les valeurs (Quels sont les paysages valorisés?), les préoccupations (Comment se transforment-ils?) et les aspirations (Quels paysages souhaitons-nous pour l'avenir?) que les acteurs publics entretiennent envers le développement futur de leur ville. Afin de stimuler un propos prospectif sur les paysages urbains, diverses initiatives et méthodes ont été expérimentées à ce jour. Que ce soit dans le cadre de forums publics, d'ateliers de scénarios ou de jeux collaboratifs, ces diverses expériences favorisent la cohérence des énoncés de visions générées.

Extrait du magazine
Montréal centre-ville,
vol. 3, n° 3, automne 2009



3 Outils d'intervention

Objectif : Construire de nouveaux savoir-faire publics au regard de l'aménagement (préservation, mise en valeur et développement) des paysages et cadres de vie en misant sur la mise en œuvre de projets démonstratifs et exemplaires, en particulier dans leur capacité à intégrer les valeurs sociales et culturelles des populations visées.

Pour faire suite aux visions dégagées quant à l'évolution souhaitée des paysages urbains, il est nécessaire de les traduire de manière concrète, sur le plan stratégique et opérationnel, à l'aide d'une série d'outils et de moyens d'intervention. Cette démarche requiert une participation élargie des acteurs publics issus des milieux gouvernementaux, professionnels et associatifs. Bien que les outils déployés soient nombreux, il est possible de les regrouper selon quatre principales familles :

- engagement et orientation prenant la forme de déclaration commune, de charte de paysage ou de plan ;
- valorisation des paysages comprenant des activités de communication, d'animation, de sensibilisation et de reconnaissance ;
- encadrement du développement urbain intégrant des mesures réglementaires ainsi que la promotion de panels et critères d'excellence en design ;
- idéation et projets de paysage prenant, par exemple, la forme d'ateliers ou de concours de design urbain.



4 Suivi des transformations et des actions

Objectif : Évaluer l'atteinte des résultats escomptés ainsi que la nature et l'ampleur de la valeur ajoutée des actions engagées sous l'angle environnemental, social et économique.

À la vue des mutations constantes des territoires urbains, mais aussi en raison du caractère changeant des valorisations sociales et culturelles entretenues envers ceux-ci, la mise en œuvre de mesures de suivi demeure indispensable. Ces mesures visent à évaluer les transformations effectives des paysages urbains. Pour ce faire, diverses méthodes permettent d'établir des portraits périodiques de l'évolution des territoires porteurs d'intérêt paysager. Elles sont utiles par exemple pour évaluer, sous la forme d'audit, l'atteinte des résultats attendus d'une intervention donnée. Ces mesures peuvent être avantageuses pour déterminer la valeur ajoutée d'un aménagement, d'une politique ou d'un plan d'action. Dans cette optique, différents indicateurs sont proposés depuis peu et rendent possible l'identification des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques des actions paysagères engagées.

Pour chacune des étapes du processus de gestion précédemment évoquées, ce chapitre présente l'objet, le but et la nature des principaux outils et méthodes utilisés. En vue d'illustrer de manière concrète leur portée opérationnelle, la présentation de ces méthodes prend appui sur des pratiques et des expériences menées ici comme à l'étranger, dont le caractère démonstratif est aujourd'hui reconnu.

Boutique de souvenirs
du Vieux-Montréal



1 Lecture des paysages urbains

Les méthodes d'identification et d'évaluation des paysages urbains s'articulent autour d'une multitude d'approches et d'outils. L'actuel ouvrage n'a pas pour mandat de rendre compte de manière exhaustive de l'ensemble des méthodes disponibles. Il importe d'ailleurs de signaler que le *Guide de gestion des paysages au Québec* (Paquette et al., 2008), publié en collaboration avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, expose d'ores et déjà les principales méthodes de diagnostic des paysages applicables à une diversité de contextes territoriaux, qu'ils soient urbains, ruraux ou naturels. Ce document décrit les principales assises méthodologiques qui contribuent à la connaissance des paysages sous l'angle tant physicospatial (ex. : évaluation visuelle, caractérisation des dynamiques physicospatiales, etc.) que socioculturel (ex. : caractérisation des paysages d'intérêt patrimonial, des valorisations individuelles et collectives, etc.).

Néanmoins, un certain nombre d'outils spécifiques s'avèrent des plus pertinents pour toute démarche visant l'identification et l'évaluation des paysages urbains. C'est pourquoi, pour le bénéfice du présent projet, une attention particulière a été portée aux méthodes les plus susceptibles de s'arrimer à la particularité des enjeux de paysages de l'île de Montréal et de s'appliquer à son contexte territorial. Enfin, mentionnons que les méthodes proposées se situent en résonance directe avec les positions conceptuelles posées au départ (voir le chapitre 2), évoquant la notion de paysage comme une appréciation du territoire qui s'établit, pour une collectivité donnée, sur la base des valeurs, des usages et des expériences pluriels entretenus envers celui-ci.



Figure 5.1 Le *Guide de gestion des paysages au Québec* aborde les principales méthodes d'identification et d'évaluation des paysages applicables à une diversité de milieux, qu'ils soient ruraux, urbains ou naturels. (Source : Paquette et al., 2008)

Dans ce contexte, les méthodes décrites dans les lignes suivantes regroupent cinq perspectives distinctes et complémentaires en matière d'identification et d'évaluation des paysages urbains, soit les perspectives visuelle et formelle, écologique, spatiotemporelle, socioculturelle et expérientielle, ainsi que patrimoniale.

Perspectives visuelle et formelle

Objet	L'évaluation visuelle et formelle des paysages urbains considère avant tout les composantes visibles et matérielles du territoire, qu'elles soient de nature anthropique ou biophysique. De manière générale, des diverses méthodes de lecture des paysages urbains développées à l'intérieur de cette perspective, trois principales approches se dégagent. L'identification des prises visuelles sur la ville, qu'elles soient distantes ou considérées à partir de points de vue rapprochés, est au centre des premières approches. Une deuxième met l'accent sur l'expérience visuelle des paysages urbains considérée à partir de la perspective de l'usager en mouvement. Les lectures possibles de la forme urbaine considérées à partir du regard cartographique, du plan bidimensionnel ou de la représentation tridimensionnelle, apparaissent comme une troisième avenue plus couramment utilisée dans les domaines de l'architecture et de l'étude de la morphologie urbaine. L'ensemble de ces approches se caractérise par ailleurs par la mobilisation d'expertise spécifique en matière d'évaluation des scènes paysagères et d'identification des formes urbaines dominantes.
But	L'évaluation visuelle des paysages urbains vise à caractériser l'ensemble des conditions physiques qui agissent sur l'expérience d'un territoire donné et à qualifier les effets visuels qui en résultent d'un point de vue fixe ou mobile. Elle relève autant des propriétés des éléments visibles (forme, couleur, contraste, etc.) que de la manière dont ceux-ci s'offrent à la vue (distance, angle, fréquence, etc.). De manière ultime, elle permet la détermination de perspectives (ou cône de vision), de vues encadrées et de repères ponctuels (ex. : bâtiments, infrastructures) qui représentent une importance particulière pour un secteur donné. Suivant cette perspective, l'analyse de la morphologie urbaine est complémentaire de l'évaluation visuelle des paysages dans la mesure où elle s'intéresse à définir les caractères formels singuliers d'une ville ou d'un secteur de celle-ci, sa texture particulière, de même que les interactions qui existent entre les formes urbaines reconnues (ex. : cadre bâti, tracé, site). À ce titre, elle permet de mettre en relation la structure des formes urbaines et leur organisation complexe avec les scènes paysagères qu'elles rendent possibles.
Méthodes	Il existe de nombreuses méthodes qui permettent d'identifier et de qualifier les paysages urbains considérés sous l'angle de leur dimension visuelle et formelle. Parmi celles-ci, trois principales familles ressortent. Il s'agit des méthodes relatives à l'identification des perspectives et des vues encadrées, à l'analyse des séquences visuelles et à la caractérisation des formes urbaines. Les lignes qui suivent présentent, pour chacune d'elles, les grands principes, les principaux outils utilisés, de même que certains exemples d'application.

Analyse visuelle

Apparues au tournant des années 1960 à l'initiative de certaines agences gouvernementales ou paragouvernementales nord-américaines (Paquette *et al.*, 2008), les approches mises en place visent d'abord à repérer et à caractériser les champs visuels, c'est-à-dire l'espace visible à partir d'une localisation précise sur le territoire.

Le paysage s'assimile dans ce contexte au tableau ou au décor offert à la vue. En prenant appui sur un certain nombre d'indicateurs, il est possible en effet de qualifier les perspectives visuelles résultantes (ex. : vue en plongée, panoramique, filtrée, cadrée, etc.). Ainsi, l'application de ces indicateurs en milieu urbain permet une reconnaissance des vues appelées à constituer un attrait régional ou local à révéler. Ces méthodes participent à l'identification tant des vues panoramiques distantes sur la ville, considérées à partir de localisations particulières, que des perspectives cadrées prises à l'intérieur même de la trame urbaine.



Figure 5.2A Perspective visuelle vers le centre des affaires, le fleuve et le territoire montérégien, à partir du belvédère Kondiaronk du mont Royal.

L'évaluation visuelle des paysages urbains vise à caractériser l'ensemble des conditions physiques qui agissent sur l'expérience d'un territoire donné et à qualifier les effets visuels qui en résultent, à partir d'un point de vue fixe ou mobile.



Figure 5.2B Perspective visuelle sur le mont Royal, prise à partir du Champ-de-Mars.

À Montréal, ces méthodes ont été mises de l'avant dès la fin des années 1980 et se retrouvaient déjà dans la première version du plan d'urbanisme produite en 1992 (Ville de Montréal, 1992). C'est ainsi que les grandes perspectives visuelles vers et à partir de la montagne, du fleuve ou du centre des affaires (figures 5.2A et 5.2B), de même que les vues encadrées vers ces éléments d'intérêt (figures 5.3A et 5.3B), font partie intégrante aujourd'hui des outils de planification municipale de l'agglomération (Ville de Montréal, 2004).



Figure 5.3A Inventaire des perspectives visuelles et des vues encadrées du centre-ville de Montréal. (Source : Ville de Montréal, 2004)



Figure 5.3B Exemple d'une vue encadrée vers le mont Royal reconnue dans le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal

Séquences visuelles

C'est dans la foulée des travaux pionniers de Sitte (1889), Unwin (1911), Cullen (1961) et Appleyard *et al.* (1964) qu'a été élaborée l'analyse des séquences visuelles. Cette approche s'intéresse à l'expérience de l'utilisateur en mouvement en permettant plus spécifiquement l'étude des modifications du champ visuel d'un parcours. Elle part du principe que l'expérience de l'observateur cheminant à travers la ville est nécessairement influencée par la composition des formes urbaines. Les moments forts de cette expérience sont découpés en un certain nombre de séquences visuelles. Les différents plans d'une séquence peuvent ensuite être identifiés de manière à faire ressortir leur succession de même que le passage d'une séquence à l'autre (figure 5.4).

Par cette approche, il est possible également d'analyser les différents « tableaux urbains » qui composent les séquences à l'aide d'une grille sémantique. Ce faisant, chaque plan peut être isolé et caractérisé à l'aide de vignettes graphiques (Panerai *et al.*, 1999) afin de dégager les effets visuels générés (figure 5.5).

Le long d'un cheminement en milieu urbain, le passage d'un plan à l'autre peut s'opérer de manière graduelle ou être caractérisé par une succession de ruptures abruptes. En situation de conduite automobile, le rythme des séquences visuelles peut générer des mises en scène particulières des territoires traversés, notamment lorsque l'usager peut prendre appui sur des repères visuels lointains perçus comme relativement stables. À l'opposé, lorsque la route traverse un milieu ponctué d'éléments récurrents et fréquents situés à proximité, ceux-ci structurent fortement le regard (lampadaires, bâtiments sur rue étroite, tunnel d'arbres, etc.) et accentue la sensation de mouvement (Appleyard *et al.*, 1964).

À l'échelle d'un territoire métropolitain, il est possible de dégager les caractéristiques des séquences parcourues en situation de conduite automobile (figure 5.6) comme c'est le cas par exemple dans le contexte de traversées autoroutières ou de parcours d'entrées de ville. Dans tous les cas d'analyse précédemment évoqués, la cartographie, le schéma, la photographie et de plus en plus la vidéo s'avèrent des outils utiles et prisés.

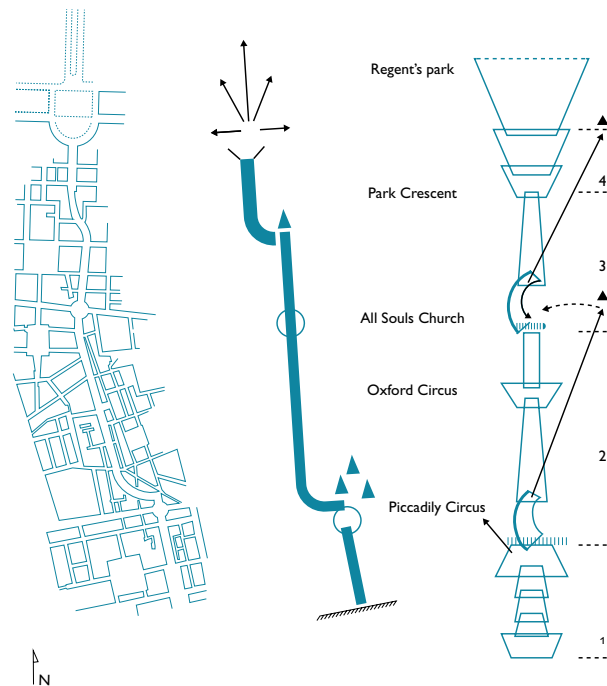


Figure 5.4 Analyse des séquences visuelles de Regent's Street illustrant le plan schématique, les éléments du paysage urbain, ainsi que le découpage des plans et des séquences. (Source: Panerai *et al.*, 1999)



1A Symétrie



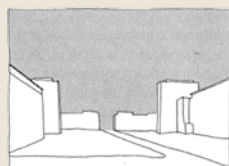
1B Dissymétrie



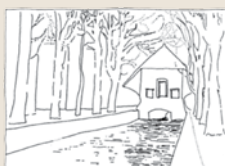
5A Profil



5B Inflexion



2A Bornage latéral



2B Bornage axial



6A Déférence



6B Compétition



3A Ouverture



3B Fermeture



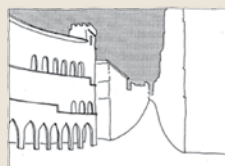
7A Étranglement



7B Coulisses



4A Convexité



4B Concavité



8A Déflection



8B Renvoi

Figure 5.5 Grille de lecture des plans et des effets visuels générés lors d'un parcours en milieu urbain.
(Source : Panerai et al., 1999)

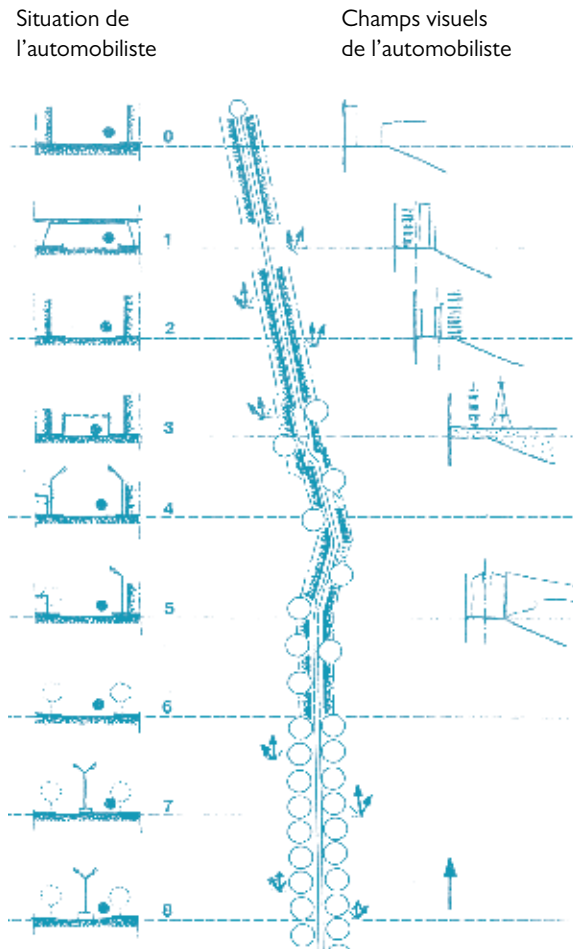


Figure 5.6 Exemple d'analyse des séquences visuelles réalisée à l'échelle métropolitaine le long d'une traversée en situation de conduite automobile. (Source : Panerai et al., 1999)

Morphologie urbaine

Comme on l'a mentionné précédemment, l'expérience visuelle de la ville, que ce soit à partir d'un point de vue fixe ou en mouvement, est largement tributaire de la composition et de l'organisation des formes urbaines. Celles-ci sont structurées, d'une part, par la trame viaire, le parcellaire, ainsi que par le site qui se définit par la topographie, l'hydrographie et la végétation propre à un milieu donné. Ces formes s'organisent, d'autre part, par le cadre bâti incluant les espaces libres ou les « vides urbains » qui ponctuent le tissu urbain (Direction de l'architecture et de l'urbanisme, 1991 ; Allain, 2004). Il est possible de représenter à l'aide de plans bidimensionnels ces différents éléments (figure 5.7).

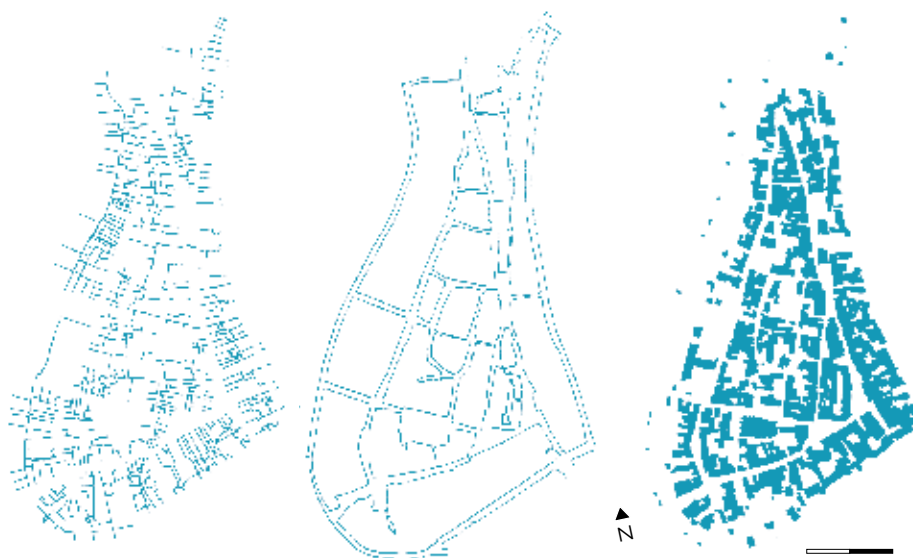


Figure 5.7 Exemple de représentation des formes urbaines à partir du parcellaire, du réseau viaire et de la trame bâtie. (Source : Direction de l'architecture et de l'urbanisme, 1991)

Ces représentations rendent possibles des descriptions détaillées des formes urbaines, de leur géométrie, de leur dimensionnement ainsi que de leur position considérée particulièrement à travers les liaisons (ex. : éloignement-proximité, continuité-discontinuité, etc.) des unes par rapport aux autres (Direction de l'architecture et de l'urbanisme, 1991).

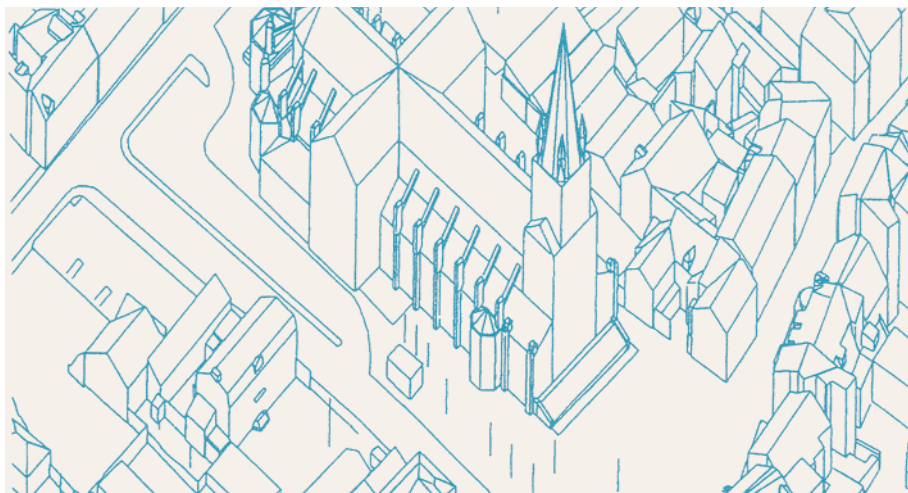


Figure 5.8 Vue axonométrique présentant une image simplifiée de la forme urbaine en 3D. (Source : Allain, 2004)

Le développement récent des techniques de représentation en trois dimensions (3D) lié aux avancées dans le domaine de la géomatique fournit aujourd'hui des outils de lecture très performants. Ces techniques permettent d'obtenir des images simplifiées 3D du tissu urbain tel que l'on pourrait se le représenter à vol d'oiseau (figure 5.8). Elles constituent des outils d'aide à la décision utiles en vue d'assurer, entre autres, une plus grande cohérence des projets urbains au regard des conditions physicospatiales de leur milieu d'accueil. Elles sont également privilégiées aujourd'hui comme outils de visualisation et de communication des principes et concepts d'intervention résultant de démarches d'idéation de projets de paysage et de design urbain (figure 5.9).



Figure 5.9 Illustration d'une proposition de réaménagement de la place d'Armes à Montréal développée dans le cadre de l'Atelier de design urbain UNESCO « Imaginer la place d'Armes ». (Source : Consortium formé de Claude Cormier Architectes paysagistes [C. Cormier, M. Hallé, A. Yperciel et L. Nguyen], Affleck + de la Riva [G. Affleck et A. Cassiani], R. de Groot, U. Beckefeld et D. Cabeza, 2007)

Lectures hybrides

Dans un avenir rapproché, la lecture des paysages urbains sous l'angle physico-spatial gagnera à développer des approches hybrides mettant à profit une diversité de méthodes et d'outils d'évaluation. En effet, avec la généralisation croissante des modules de visualisation et d'interrogation de données à référence spatiale accessibles en ligne (ex. : Google Map, Google Earth), la réalisation d'analyses croisées devient de plus en plus aisée. Grâce à ces outils, il est possible par exemple d'établir rapidement une lecture des éléments marquants de la forme urbaine en y associant une évaluation de la succession des plans visuels tels que perçus le long d'un itinéraire donné (figure 5.10). Aussi, les nombreuses possibilités d'analyse offertes

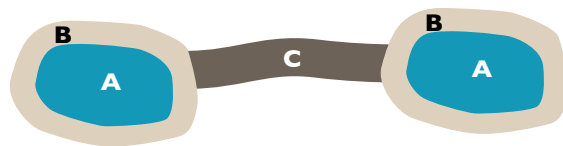


Figure 5.10 Illustration d'une fiche d'analyse d'un secteur de la ville de Kobe (Japon) réalisée dans le cadre du Workshop_Atelier/terrain de la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal (les auteurs de cette figure ont tiré profit des sources documentaires suivantes : Google Maps [module « Street view »]; Google Earth; City of Kobe [2008] et Paquette et al. [2008:34]). Cette fiche allie une lecture plurielle des caractéristiques formelles d'un fragment de ville aux intentions aménagistes proposées dans les documents de planification urbaine de Kobe. À partir d'un type de zonage voué à la protection des espaces à vocation résidentielle, cette analyse permet de faire ressortir la singularité du secteur retenu sur le plan de la texture, de la volumétrie, de la trame bâtie ainsi que sur le plan de l'expérience paysagère d'un parcours donné. (Source : Chenouda et Perron, 2009)

à partir des différents documents disponibles en ligne (ex. : image satellitaire de la trame urbaine, vue axonométrique des volumes bâtis, images frontales et axiales à partir de parcours routiers, etc.) sont appelées à susciter un intérêt incontestable pour les intervenants de l'aménagement du territoire en matière de prise en compte des paysages urbains.

Perspective écologique

Objet	Dans les principaux débats sur la gestion des ressources environnementales en milieu urbain, l'apport des travaux issus de l'écologie du paysage est de plus en plus reconnu aujourd'hui (Clergeau, 2007). Ces approches permettent, entre autres, d'aborder les territoires urbanisés comme des assemblages d'écosystèmes en interaction et contribuent, de manière plus fondamentale, à évaluer le rôle des activités humaines sur les transformations des composantes biophysiques du territoire tant d'un point de vue spatial que temporel (Domon, 1995). Elles ont été mises à profit notamment dans des stratégies de préservation et de mise en valeur des milieux naturels envisagées à l'échelle régionale ou métropolitaine (Arendt, 2004; Nassauer <i>et al.</i>, 2008). Plus récemment, elles ont fait l'objet d'applications à l'échelle locale, voire microlocale, concernant par exemple la mise en réseau de parcelles végétalisées ou la maximisation de la biodiversité en zone urbaine (Goddard <i>et al.</i>, 2009). Dans ce contexte, la reconnaissance du rôle des villes dans la conservation de la biodiversité constitue effectivement un enjeu en forte émergence à l'échelle internationale (Barbault, 2005). Soulignons enfin qu'à l'intérieur de cette perspective, les caractéristiques visibles du paysage sont généralement envisagées à partir d'un regard cartographique sur le territoire.
But	Les approches en écologie du paysage visent à fournir des outils de lecture et d'analyse de l'organisation spatiale des composantes biophysiques du territoire intégrées à la matrice urbaine. Ces outils sont utiles notamment au développement de stratégies de gestion et de mise en valeur des milieux naturels des territoires urbains à l'échelle tant régionale (ex. : parc-nature) que parcellaire (ex. : jardins résidentiels).
Méthodes	Que ce soit à l'échelle régionale ou locale, il est possible d'identifier les composantes biophysiques qui structurent l'organisation spatiale des milieux urbanisés sous l'angle écologique à l'aide des notions de matrice, de tache et de corridor (Burel et Baudry, 1999). C'est ainsi qu'en milieu urbain, la matrice, qui correspond généralement à la trame urbaine, englobe des taches (ex. : îlots boisés) et des corridors ou éléments linéaires (ex. : berges végétalisées). Chacun de ces éléments agit sur les fonctions écologiques d'un territoire. Ainsi, la superficie (ex. : grande ou petite) et la structure (ex. : bordure lisse ou morcelée) d'une parcelle boisée favorisera la présence d'habitats propices soit aux espèces d'intérieur, soit aux espèces de lisière (Dramstad <i>et al.</i>, 1996). La présence plus ou moins importante d'éléments linéaires (ex. : corridors boisés, réseau de haies, etc.) jouera, pour sa part, un rôle majeur dans les possibilités de mouvements des espèces animales et sera bénéfique, de manière ultime, à l'atteinte d'une plus grande biodiversité. Ces notions s'apparentent au concept de réseau écologique avancé à l'intérieur de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Montréal où la stratégie retenue vise notamment à protéger les noyaux végétalisés, éléments porteurs de biodiversité, de même qu'à accentuer la mise en relation de ces composantes à l'aide de couloir écologique (figure 5.11).



- A Les zones noyau sont des foyers importants de biodiversité. Elles assurent les conditions environnementales propres à la sauvegarde d'écosystèmes, d'habitats et de populations animales et végétales importants.
- B Les zones tampons jouent plusieurs rôles. Elles protègent, entre autres, les noyaux des menaces extérieures éventuelles et servent d'habitats essentiels à la survie des espèces dans les zones noyaux.
- C Le couloir écologique a pour fonction de relier entre elles les zones noyaux, permettant aux espèces de se disperser et de migrer.

Figure 5.11 Modèle représentant la notion de réseau écologique, incluant les notions de zones noyaux, de zones tampons et de couloir écologique, tel qu'il est proposé à l'intérieur de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. (Source : Ville de Montréal, 2004)

Échelle régionale

Sur la base des outils de lecture présentés précédemment, il est utile, à l'échelle des grands territoires, de localiser et d'identifier les composantes biophysiques, de caractériser leur structure et d'évaluer les liens qu'elles établissent les unes avec les autres. Pour ce faire, on procède généralement à la cartographie des principales composantes observées (figure 5.12). À l'aide des nouvelles capacités d'analyse permises par le développement des systèmes d'information géographique, il est possible de caractériser plus finement la configuration spatiale de ces composantes à l'aide d'indicateurs de dimension, de diversité ou de connectivité (Cogliastro *et al.*, 1995; Botequilha Leitão *et al.*, 2006).

Ces méthodes sont utiles, par exemple, pour définir des stratégies de développement de réseaux de parcs urbains ou en vue d'encadrer les projets résidentiels dans des secteurs dont les propriétés naturelles sont porteurs de bénéfices écologiques mais aussi sociaux et économiques.

Échelle locale

Parallèlement à la perte d'habitats naturels liée à l'intensification des pratiques agricoles en marge des agglomérations urbaines, plusieurs reconnaissent aujourd'hui l'apport positif des espaces verts situés en milieu urbain en matière notamment de biodiversité (Goddard *et al.*, 2009). Dans ce contexte, les bénéfices écologiques des jardins privés (ex. : jardins de façade, arrière-cours) attirent l'attention (figure 5.13) et de plus en plus d'études cherchent à caractériser la configuration spatiale de ces réseaux de propriétés privées et à comprendre leur incidence en matière de biodiversité. Ainsi, les travaux de Zmyslony et Gagnon (1998) ont permis notamment de répertorier plus de 196 espèces végétales différentes à partir d'un inventaire de



Figure 5.12 Illustration des éléments fondamentaux de l'organisation spatiale des milieux naturels en territoire urbanisé où la matrice urbaine intègre des taches (ex. : parcs urbains ou îlots boisés) et des corridors (ex. : couloirs ou berges végétalisés). (Source : Google Earth, 2009)

646 jardins de façade (figure 5.14) situés dans le quartier montréalais de Hochelaga-Maisonneuve. Ces pratiques de jardinage en zone résidentielle sont d'autant plus nécessaires à repérer qu'elles débordent de plus en plus aujourd'hui sur l'espace public avec la multiplication de la présence de jardins-trottoirs en certains secteurs (figure 5.15).

Deux raisons témoignent de la nécessité de poursuivre les études de caractérisation des réseaux de jardins privés. D'une part, l'échelle réduite de la parcelle résidentielle commande de penser toute stratégie d'aménagement à partir d'une logique de réseau de jardins privés (Goddard et al., 2009). D'autre part, ces réseaux verts échappent largement à toute mesure de préservation ou de mise en valeur qui



Figure 5.13 Les réseaux de jardins privés présentent aujourd'hui un intérêt nouveau et suscitent des réflexions sur les stratégies à mettre en place en vue de maximiser la biodiversité urbaine. Par exemple, les secteurs des arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (à gauche) et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (à droite) offrent des possibilités variables en ce sens. (Source : Google earth, 2009)

serait prise par les instances publiques responsables de l'aménagement du territoire. À cet égard, certaines villes ont lancé récemment des initiatives en vue de protéger et développer la biodiversité portée par les milieux résidentiels, le « London private gardens action plan » constitue un exemple fort prometteur en ce sens (www.lbp.org.uk/londonhabsp.html#gardens).

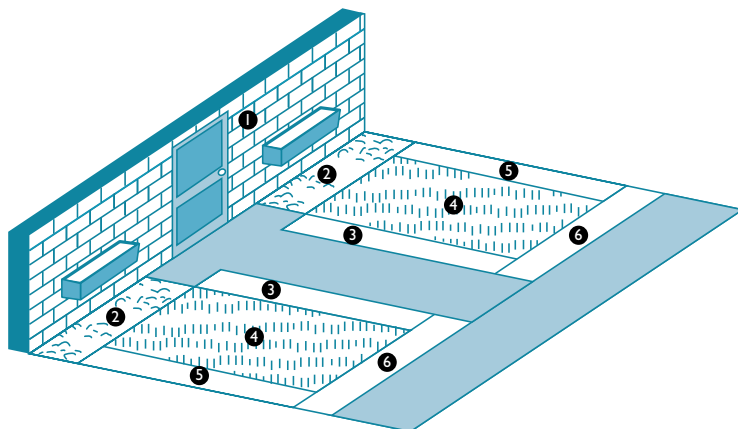


Figure 5.14 Illustration des diverses zones ayant fait l'objet d'un inventaire systématique des espèces végétales pour les 646 jardins de façade du secteur d'étude. (Source : Zmyslony et Gagnon, 1998)



Figure 5.15 Exemple de jardins-trottoirs entretenus par les habitants de la rue des Écores dans l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie.

Perspective spatiotemporelle

Objet	Par sa nature même, la ville est changeante. Les pressions de développement et de redéveloppement de secteurs résidentiels, la mise en œuvre de projets d'infrastructures de transport ou la requalification d'espaces publics représentent des vecteurs majeurs de transformation des paysages urbains. De même, que ce soit à travers le cycle des saisons, le rythme quotidien des déplacements et des usages individuels ou du caractère éphémère des manifestations sociales et culturelles, la ville offre des expériences paysagères en constant renouvellement. Les approches de suivi cartographique de l'utilisation des sols et de monitoring visuel des paysages, effectués au moyen de caractérisations tant quantitatives (ex. : proportion des territoires touchés par un changement d'utilisation des sols) que qualitatives (ex. : appréciation du caractère et de l'ambiance d'un lieu à la suite d'une transformation du cadre bâti) permettent de considérer les dimensions spatiotemporelles du paysage en prêtant une attention aux phases d'évolution lente, de stagnation ou de mutation rapide qui ponctuent le dynamisme des paysages urbains.
But	La caractérisation des évolutions physico spatiales et visuelles des paysages permet de révéler la nature, l'intensité et l'étendue des transformations paysagères, anciennes comme récentes. Dans une perspective de veille des évolutions paysagères, ces approches permettent d'anticiper, ou même d'infléchir, les changements qui s'avèrent incompatibles avec les valeurs paysagères collectivement partagées. Elles demeurent incontournables dans l'élaboration d'outils d'aide à la décision, dispositifs de plus en plus reconnus aujourd'hui en matière de gestion des paysages.
Méthodes	Deux approches sont mises à profit principalement afin de prendre en compte les dimensions spatiotemporelles des paysages du point de vue de leurs caractéristiques tant physico spatiales que visuelles. Elles s'appuient sur les méthodes d'analyses cartographiques des changements d'occupation du sol et les méthodes de reprises photographiques menées dans le cadre des démarches d'observatoire ou de monitoring des paysages.

Cour de triage Turcot: territoire en mutation et en projet



Transformations du territoire

Les photographies aériennes et, plus récemment, les images satellitaires à haute résolution sont largement utilisées pour caractériser les transformations des territoires en milieu urbanisé. À l'aide de ces approches cartographiques, il est possible d'identifier la nature et la structure de l'occupation des sols. Plus important encore, elles permettent d'évaluer la rapidité et l'étendue des changements qui marquent un territoire particulier. Ainsi, les cartographies de l'occupation des sols contribuent à saisir les trajectoires de changement tant à l'échelle métropolitaine que locale. À l'échelle métropolitaine, les rendus cartographiques peuvent être utiles afin de distinguer les secteurs marqués par des mutations importantes (ex. : pressions du développement résidentiel) des secteurs demeurés inchangés pour une période donnée sur le plan de leur occupation (figure 5.16). Les analyses effectuées à l'échelle locale permettent quant à elles une lecture plus fine de l'évolution des territoires urbains, outils précieux notamment en vue de mesurer par exemple la perte

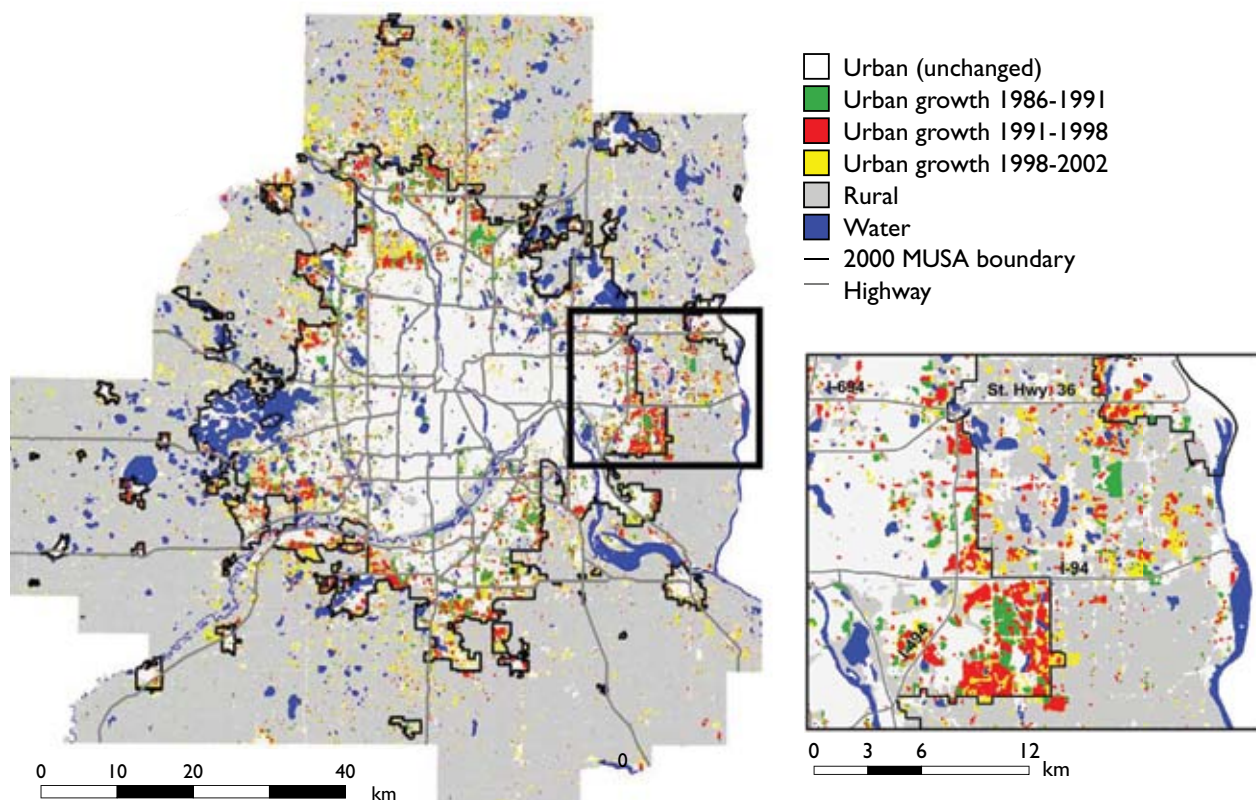


Figure 5.16 Étude cartographique de la progression de l'urbanisation de l'agglomération métropolitaine de Minneapolis–St-Paul (Minnesota, États-Unis) entre 1986 et 2002 montrant clairement le rythme d'expansion de la frange urbaine et les zones les plus fortement marquées par ce développement. (Source : Yuan et al., 2005)



Figure 5.17 Illustration des changements de l'occupation des sols entre 1998 (en haut) et 2005 (en bas) pour un secteur particulier de l'agglomération métropolitaine de Montréal tels qu'on les perçoit à l'aide d'images satellitaires à haute résolution (5 m de résolution spatiale). Ces images sont tirées d'une étude portant sur l'évolution des îlots de chaleur à l'intérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. (Source: Cavayas et Baudouin, 2008)



Figure 5.18 Illustration des changements de l'occupation des sols entre (en haut) 2002 et (en bas) 2008 pour le secteur de la pointe sud de l'île des Sœurs (arrondissement de Verdun) générée à l'aide de la fonction « images historiques » du logiciel Google Earth. (Source: Google Earth, consulté le 1^{er} octobre 2009)

de biomasse liée à la progression de l'urbanisation (figure 5.17). Fait intéressant, les outils accessibles en ligne à partir de la plateforme interactive « Google Earth » intègrent maintenant des fonctions rendant possible la production et l'analyse des occupations anciennes du territoire. Pour l'île de Montréal, il est possible de générer à partir de l'année 2002 jusqu'à une douzaine de couvertures distinctes pour certains secteurs (figure 5.18).

Reprises photographiques

Les démarches d'observatoires photographiques rendent possible une évaluation d'abord et avant tout qualitative des transformations paysagères. De nombreuses expériences de reprise photographique ou de monitoring visuel ont été réalisées (Mollie-Stefulesco, 1997 ; Domon et Poullaouec-Gonidec, 2003) tant pour des motifs de sensibilisation des populations aux caractéristiques fluctuantes des paysages que pour des raisons de gestion qualitative des évolutions paysagères. En regard de ce dernier point, le développement des démarches de suivi visuel des paysages permet effectivement, en tant qu'outil d'aide à la décision, de stimuler une réflexion et un débat sur les interventions (ou les non-interventions) visant à promouvoir les changements révélés. Les dispositifs d'observatoire photographiques requièrent la mise en place de conditions rigoureusement identiques en ce qui concerne la localisation, le cadrage et l'angle de vue des clichés (Mollie-Stefulesco, 1997). Deux cas de figures se présentent, soit les démarches de reprises photographiques menées à partir d'images anciennes s'articulant généralement sur des échelles de temps longs (ex. : un siècle ou plusieurs décennies), soit le démarrage de séries photographiques contemporaines s'inscrivant davantage sur des temporalités courtes (ex. quelques années, mois ou jours).

Pour la première, le projet de reprise photographique des archives du célèbre studio William Notman & Son mené par A. Maciejewski (2003) constitue une illustration exemplaire du potentiel de ces démarches à révéler et à mettre en valeur les paysages urbains montréalais. Si ce projet aura permis de révéler les transformations spectaculaires des paysages montréalais entre la fin du XIX^e et le début du XXI^e siècle (figure 5.19), il aura également contribué à montrer le caractère permanent de certaines pratiques de valorisation sociale des paysages (figure 5.20).

La plupart des séries photographiques se font essentiellement à partir de deux prises de vue, la qualification des changements étant de ce fait limitée à la comparaison des paysages entre un état premier et un état second. Comme le montre l'expérience de l'Observatoire photographique du paysage entreprise en France en 1991 (Mollie-Stefulesco, 1997), le développement de séries photographiques élaborées à partir de reprises successives permet de caractériser les phénomènes d'apparition, de disparition ou de mutation des éléments constitutifs des paysages urbains suivant une plus juste reconnaissance de la pluralité des changements survenus (figure 5.21).

Que ce soit à travers le cycle des saisons, le rythme quotidien des déplacements et des usages individuels ou du caractère éphémère des manifestations sociales et culturelles, la ville offre des expériences paysagères en constant renouvellement.



Figure 5.19 Vues donnant sur le centre-ville de Montréal à partir du belvédère Kondiaronk du parc du Mont-Royal prises (à gauche) vers 1890 par le studio William Notman & Son et (à droite) en 2000 par A. Maciejewski. Cette reprise photographique illustre avec éclat l'ampleur des transformations que Montréal a connues au cours du dernier siècle. (Source : Maciejewski, 2003)



Figure 5.20 Vues du belvédère du parc du Mont-Royal prises (à gauche) vers 1916 par le studio William Notman & Son et (à droite) en 2000 par A. Maciejewski. Cette reprise montre qu'au-delà des transformations fulgurantes des conditions matérielles de la ville, le caractère emblématique de ce point de vue demeure inchangé depuis plus d'un siècle. (Source : Maciejewski, 2003)



Figure 5.21 Vues successives de la rue de la Mairie à Vanves (France) prises (du haut vers le bas) en 1910 (carte postale), 1970 et 1993 (L. Sully-Jaulmes et A. Blondel) illustrant les mutations incessantes des composantes matérielles des milieux urbanisés. (Source : Mollie-Stefulesco, 1997)



Figure 5.22 Vues successives prises (du haut vers le bas) dans les environs de Valence (France) en 1993, 1994 (G. Dufresne) et 1996 (D. Quesney) illustrant les transformations communes et banales des paysages urbains que laissent derrière elles les opérations d'aménagement des infrastructures publiques. (Source : Mollie-Stefulesco, 1997)

Le second cas de figure, ce sont les séries photographiques s’inscrivant à l’intérieur de laps de temps plus courts et qui sont utiles plus particulièrement dans les approches mises en œuvre à des fins d’aménagement des territoires. Ces opérations permettent notamment de révéler les transformations des paysages que d’aucuns qualifient d’ordinaires, transformations fréquentes générées par exemple par l’élaboration de projets d’équipement public (figure 5.22). Plus près de nous, la portée et les retombées d’une démarche de monitoring visuel des paysages autoroutiers ont pu être mesurées dans la foulée de la mise en place d’une nouvelle stratégie de gestion écologique des emprises routières (Domon *et al.*, 2003).

Perspectives socioculturelle et expérientielle

Objet	Outre les considérations strictement visuelles et formelles, le paysage est reconnu aujourd’hui comme un concept de valorisation sociale et culturelle du territoire urbain. Son appréciation renvoie par conséquent à des valeurs, des usages et des expériences pluriels qu’entretiennent les individus et les collectivités envers celui-ci. Puisque ces valeurs, ces usages et ces expériences sont changeants dans le temps et varient d’un individu à un autre, voire d’un groupe social à un autre, il est nécessaire de les identifier et d’en comprendre la signification. De manière complémentaire aux approches de caractérisation des paysages de type expert, plusieurs approches issues des sciences sociales ont été élaborées.
But	L’identification et l’évaluation des formes de valorisation individuelles ou collectives entretenues envers le territoire urbain visent à dégager et à mieux comprendre les intérêts, les préoccupations et les modes d’appréciation des paysages, qu’ils soient convergents ou divergents, tels qu’ils sont portés par les acteurs sociaux (citoyens, décideurs, experts locaux, etc.). Les approches développées permettent par exemple de révéler les expériences et les usages sociaux du territoire et de relever les représentations qui sont à la base des valorisations des paysages et des cadres de vie. De plus, elles sont mises à profit dans divers contextes d’aménagement territorial en vue de contribuer à bonifier la qualité des projets urbains. Ce faisant, elles favorisent un meilleur encadrement des actions de préservation, de mise en valeur et de développement des paysages.
Méthodes	Il existe plusieurs méthodes aptes à prendre en compte les valorisations paysagères à partir d’une perspective socioculturelle. Un premier portrait des principales approches développées à cette enseigne est présenté dans le <i>Guide de gestion des paysages au Québec</i> (Paquette <i>et al.</i> , 2008). Les approches retenues dans le présent ouvrage présentent quant à elles un intérêt particulier, notamment pour leurs retombées pratiques éprouvées dans des contextes d’application en milieu urbain.

L’identification et l’évaluation des formes de valorisation individuelles ou collectives entretenues envers le territoire urbain visent à dégager et à mieux comprendre les intérêts, les préoccupations et les modes d’appréciation des paysages portés par les acteurs sociaux.

Évaluation ethnographique

Parmi les méthodes d'évaluation des valeurs socioculturelles, la Procédure accélérée d'évaluation ethnographique (Rapid Ethnographic Assesment Procedures – REAP) constitue une approche éprouvée dans divers contextes d'application. Adoptée par le National Park Service aux États-Unis, la procédure a été mise à profit au départ par l'adoption du National Environmental Policy Act (NEPA) à la fin des années 1960. Plus tard, elle fera l'objet de nombreuses applications de soutien à l'élaboration de démarches d'aménagement en milieu urbain (Low et al., 2005).

Cette procédure mise sur l'usage de méthodes multiples prises en charge par une équipe de recherche multidisciplinaire plutôt que par un seul expert, ce qui a

Tableau 5.1 Portrait de quelques méthodes intégrées à la Procédure accélérée d'évaluation ethnographique (REAP)

Méthode	Type de données	Type de descriptions	Résultat attendu
Cartographie des marquages matériels	Relevés des marques d'érosion au sol, d'activités sociales, etc.	Conditions matérielles du site, état d'entretien	Identification des activités humaines non relevées par l'observation directe
Cartographie comportementale	Carte spatiotemporelle d'un site	Activités quotidiennes observées sur un site	Identification des activités culturelles présentes sur un site
Entretiens en marche	Transcriptions des entretiens en marche et cartes du site traversé	Description du site du point de vue des membres de la communauté	Compréhension du site du point de vue de la communauté ; signification locale
Entretiens individuels	Relevés d'entretiens	Description des réponses des usagers et des habitants	Attitudes et intérêts des communautés envers le site
Entretiens auprès d'experts	Transcriptions d'entretiens approfondis	Description des réponses des institutions locales et des acteurs clés	Intérêt des leaders locaux pour le processus de planification du site
Groupes de discussion	Transcriptions de l'entretien	Description des enjeux soulevés lors de la discussion en groupes restreints	Identification des conflits et des désaccords à l'intérieur du groupe
Observation participante	Notes de terrain	Description socioculturelle du contexte	Mise en contexte de l'étude et identification des préoccupations de la communauté
Documents historiques et d'archives	Coupures de journaux, fonds d'archives, collections de livres et d'articles, notes de lectures	Description des relations entretenues par la communauté avec le site selon une perspective historique	Mise en contexte historique de l'étude et du processus de planification

Source : inspiré et adapté de Low [2002] et Low et al. [2005] [Traduction]

pour effet de réduire significativement la durée de la procédure à un échéancier de travail plus approprié aux contextes d'élaboration de projets d'aménagement (ex. : de 4 à 6 mois). Plusieurs méthodes sont considérées et menées en parallèle et génèrent différents types de données issues de sources diverses (tableau 5.1). Par exemple, la cartographie des marquages matériels et des comportements ainsi que les résultats de l'observation participante fournissent des renseignements sur les activités et les pratiques des individus pour un site ou un secteur donné. En contrepartie, les entretiens en marche, individuels, de groupe et ceux menés auprès d'experts permettent de dégager les significations sociales et culturelles portées par différents acteurs. De manière ultime, ils permettent d'identifier les espaces de consensus et de désaccords à l'intérieur de la communauté (Low, 2002). Afin d'assurer la validité et la fiabilité des analyses sectorielles, des techniques de triangulation et d'itération sont mises à profit de manière à permettre une réévaluation continue des résultats obtenus (Low et al., 2005).

Cette procédure a comme particularité d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés par l'aménagement d'un secteur donné (ex. : élus municipaux, professionnels et gestionnaires locaux, groupes associatifs, promoteurs et acteurs économiques, etc.). Ceux-ci sont considérés comme de véritables collaborateurs et non comme de simples répondants passifs. Ce faisant, cette approche rend possible une meilleure capacité de prise en charge par les collectivités engagées dans le processus en favorisant le dialogue et l'apprentissage mutuel des préoccupations de chacun.

Ambiances et expériences urbaines

Les notions d'ambiances et d'expériences abordent le rapport d'ordre sensible au territoire urbain. Les méthodes qui investissent ce champ cherchent à rendre compte des conditions physiques de l'environnement urbain telles qu'elles sont perçues et ressenties sur le plan de ses dimensions sensorielles (visuelle, sonore, olfactive, tactile, thermique, kinesthésique, etc.). Si de nombreux travaux ont permis de répertorier et de documenter les nuisances découlant de cette expérience, que ce soit par exemple en matière de pollution visuelle ou de bruit, plus récentes sont les études qui ont engagé une réflexion sur les caractères et les qualités de l'environnement sensoriel de la ville et sur leur contribution positive à l'identité des paysages urbains (Amphoux, 2003).

Afin de se rapprocher de l'expérience concrète des sujets dans la ville, l'évaluation des qualités sensibles des paysages urbains privilégie, pour la plupart de ces méthodes, des descriptions *in situ* fondées sur la mobilité des participants (Thibaud, 2003). Ainsi, ce sont les ambiances et les qualités sensorielles des lieux traversés qui sont à l'origine des descriptions recueillies. Ces méthodes misent enfin sur les descriptions ordinaires des habitants considérés comme autant d'experts locaux susceptibles de fournir des informations ancrées dans le territoire investigué et qui lui sont singulières. Les lignes qui suivent en évoquent quelques-unes.

1. Un air tranquille sur le littoral entre de son temps la la main bouillie. Il y avait un touriste. Aussi il était comme dans le bus.

2. C'est la rue principale de la ville de la Geste. Mieux dit la grande rue de Saint-Martin.

3. C'était la grande fête à la Saint-Martin, c'était la fête des Noëls. C'était très joyeux. Il y a 110 ans.

4. Y'en avait qui venaient à pied de Caution. Y'avait le touriste dans le temps qui faisait la.

5. Surtout au moment de la fête de la Saint-Martin à Caution. Y'avait le touriste dans le temps qui faisait la.

6. Mais le long de la rue de la Geste, c'était très tranquille. Sur le bord de Charente-Maritime. A côté de la rue de la Geste, c'était très tranquille.

7. Mais le long de la rue de la Geste, c'était très tranquille. Sur le bord de Charente-Maritime. A côté de la rue de la Geste, c'était très tranquille.

8. Mais le long de la rue de la Geste, c'était très tranquille. Sur le bord de Charente-Maritime. A côté de la rue de la Geste, c'était très tranquille.

9. Mais le long de la rue de la Geste, c'était très tranquille. Sur le bord de Charente-Maritime. A côté de la rue de la Geste, c'était très tranquille.

10. Mais le long de la rue de la Geste, c'était très tranquille. Sur le bord de Charente-Maritime. A côté de la rue de la Geste, c'était très tranquille.

11. Mais le long de la rue de la Geste, c'était très tranquille. Sur le bord de Charente-Maritime. A côté de la rue de la Geste, c'était très tranquille.

12. Mais le long de la rue de la Geste, c'était très tranquille. Sur le bord de Charente-Maritime. A côté de la rue de la Geste, c'était très tranquille.

13. Mais le long de la rue de la Geste, c'était très tranquille. Sur le bord de Charente-Maritime. A côté de la rue de la Geste, c'était très tranquille.

14. Mais le long de la rue de la Geste, c'était très tranquille. Sur le bord de Charente-Maritime. A côté de la rue de la Geste, c'était très tranquille.

189

- Choix des itinéraires pédestres : à partir d'une localisation cartographique des trajets réguliers de déplacement pédestre (domicile-destinations), cette méthode cherche à documenter les caractéristiques physiques (ex. : éléments du cadre bâti, végétation, espaces vides, etc.) des différents itinéraires urbains empruntés par les usagers (Piombini et Foltête, 2007). Les motifs, la fréquence de ces déplacements, de même que la nature de l'expérience ressentie complètent cet examen. Les résultats permettent de repérer les axes de déplacement les plus fortement investis par les populations étudiées de manière à faire ressortir les caractéristiques paysagères valorisées le long de ces parcours (figure 5.24).
- Enquête photographique en situation de conduite automobile : des sujets en situation de conduite automobile sont invités à prendre des images des secteurs appréciés le long d'un trajet autoroutier quotidien. Les prises photographiques de l'ensemble des sujets sont rapportées ensuite sur une carte de manière à repérer les points de vue communs appréciés de même que les caractéristiques paysagères peu ou non remarquées (Froment et Domon, 2006). Cette méthode est utile pour la caractérisation paysagère de longs corridors routiers ou de voies d'accès autoroutières à la ville.

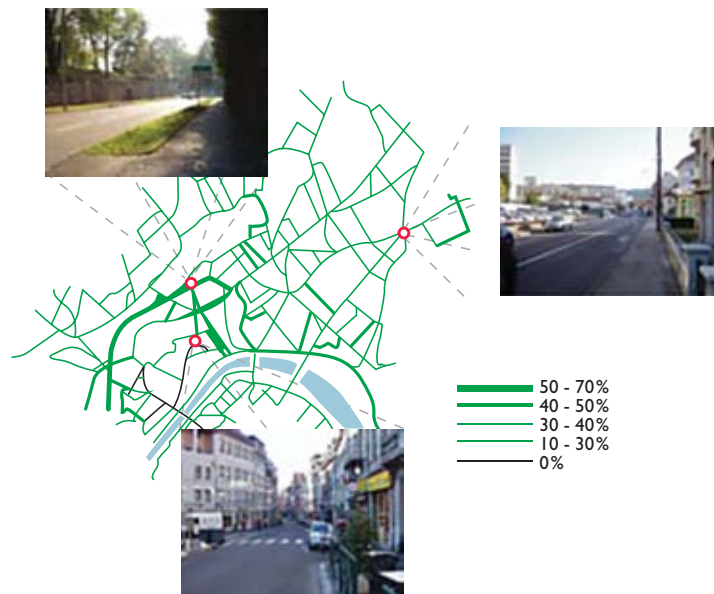


Figure 5.24 Carte présentant la fréquence relative des itinéraires pédestres empruntés en relation avec les caractéristiques de la végétation présente le long des artères et des rues traversées. (Source : Piombini et Foltête, 2007)

Perspective patrimoniale

Objet	La reconnaissance de la notion de paysage urbain historique à l'intérieur des préoccupations plus large, en matière de patrimoine urbain demeure relativement récente. À l'échelle internationale, cette préoccupation s'inscrit depuis peu dans la foulée de l'élaboration d'approches intégrant les dimensions de développement durable. La déclaration du mémorandum de Vienne sur la gestion du paysage historique (UNESCO, 2005) ainsi que les réflexions engagées par l'UNESCO eu égard aux modes de gestion des quartiers historiques dans une perspective sociale (Veirier, 2007) s'inscrivent dans cette mouvance. Plus près de nous, le Projet de Loi sur le patrimoine culturel (Gouvernement du Québec, 2010) de même que l'adoption récente par la Ville de Montréal d'une première politique du patrimoine (Ville de Montréal, 2005) viennent consacrer aujourd'hui l'élargissement de la définition du patrimoine aux préoccupations en matière de paysage et de patrimoine immatérielle. Ces conditions nouvelles impliquent le développement de connaissances des expressions tout à la fois tangibles et intangibles des paysages urbains d'intérêt patrimonial. Les expressions tangibles s'inscrivent dans le territoire urbain par des traces d'occupation anciennes, que ce soit à travers les composantes architecturales, l'organisation spatiale, la végétation ou, encore, les sites archéologiques. Les expressions intangibles concernent quant à elles les valeurs et les significations culturelles associées aux caractéristiques matérielles des paysages urbains historiques.
But	L'évaluation des paysages urbains d'intérêt patrimonial renvoie, d'une part, à l'ensemble des stratégies et des méthodes visant à identifier, décrire et interpréter les paysages urbains afin de révéler les formes d'évolution anciennes qui ont été déterminantes dans le développement des caractéristiques paysagères actuelles. Elle concerne, d'autre part, les démarches qui cherchent à identifier et à comprendre les multiples valeurs et significations socioculturelles (ex. : historique, symbolique, sociale, spirituelle, esthétique, économique) qu'entretiennent les collectivités à l'endroit des paysages urbains d'intérêt patrimonial.
Méthodes	Deux principales familles de méthodes d'évaluation des paysages urbains d'intérêt patrimonial se présentent. Une première famille concerne les approches de caractérisation des paysages historiques élaborées sur la base de rendu cartographique réalisé à l'échelle régionale ou locale. Une seconde famille est associée aux démarches d'évaluation des valeurs socioculturelles et économiques qui sous-tendent la reconnaissance des paysages d'intérêt patrimonial.

Définition du paysage urbain historique selon le mémorandum de Vienne (UNESCO, 2005)

Le paysage urbain historique [...] fait référence à des ensembles de n'importe quel groupe de bâtiments, structures et espaces libres, dans leur cadre naturel et écologique, y compris les sites archéologiques et paléontologiques, constituant des établissements humains dans un milieu urbain sur une période de temps pertinente, dont la cohésion et la valeur sont reconnues du point de vue archéologique, architectural, préhistorique, historique, scientifique, esthétique, socioculturel ou écologique. Ce paysage a modelé la société moderne et a une grande valeur pour notre compréhension de notre mode de vie contemporain (art. B. 7).

Le paysage urbain historique s'inscrit dans des expressions et des évolutions sociales du passé et du temps présent qui caractérisent le lieu (art. B. 8).



Paysages historiques

Parmi les approches de caractérisation des paysages historiques, l'initiative de l'organisation britannique English Heritage mérite une attention particulière (Clark *et al.*, 2004). Entamé au début des années 1990, ce programme de caractérisation d'envergure nationale intitulé « Historic Landscape Characterisation » (HLC) s'inscrit aujourd'hui dans la foulée de la mise en œuvre, en Angleterre, de la Convention européenne du paysage (CEP). En fait, les principes mis de l'avant par le programme HLC s'inspirent largement de cette convention internationale (voir encadré page suivante).

La caractérisation des paysages, qu'ils soient urbains ou ruraux, est envisagée dans ce contexte comme une démarche de cartographie des dimensions historiques des paysages telles qu'elles s'expriment à travers les formes d'occupation actuelle du territoire. Soutenant une perspective inclusive intégrant les territoires d'exception comme ceux de l'ordinaire, cette initiative favorise une vision dynamique du paysage. Ainsi, elle ne cherche pas à assimiler la dimension historique

Chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours, Vieux-Montréal

des paysages à une simple question de préservation mais vise davantage à mieux baliser les transformations à venir à partir d'une information accessible, rigoureuse et transparente.

Dans un premier temps, la méthode HLC consiste à rassembler et à mettre en relation une série d'attributs factuels relatifs au caractère évolutif des éléments naturels et construits (ex. : occupation ancienne et actuelle du sol, distribution et type de bâtiments, toponymes, réseau ferroviaire, etc.). Ce faisant, il est possible d'identifier, de cartographier et de décrire des types de paysage qui, en partageant un certain nombre de ces caractéristiques, présenteraient des formes similaires d'évolution du territoire (figure 5.25).

Principes de mise en œuvre de la démarche de caractérisation des paysages historiques (HLC) développée par le English Heritage

- Le présent, non le passé : c'est le paysage actuel qui est l'objet d'étude principal.
- Le paysage historique non géographique : la caractéristique la plus importante du paysage est sa perspective temporelle ; les transformations et les conditions antérieures sont présentes dans le paysage actuel.
- Le paysage, non le site : l'approche développée par le HLC est fondée sur l'échelle du territoire et non sur celle du site individuel.
- Tous les aspects du paysage, quel que soit leur degré de modernité, sont considérés comme partie intégrante de son caractère ; considérations qui vont bien au-delà des seuls territoires d'exception.
- Les caractéristiques naturelles et semi-naturelles (bois, occupation du sol, haies, etc.) contribuent au caractère du paysage au même titre que les vestiges archéologiques ; paysage humain – biodiversité est un phénomène culturel.
- La caractérisation du paysage concerne l'interprétation et non la collecte d'informations ; la perception, non les faits ; sa compréhension comme une idée, non pas uniquement comme une donnée objective.
- Le point de vue des populations : il est important de considérer les perceptions collectives et publiques du paysage parallèlement à la prise en compte du point de vue des experts.
- Le paysage a toujours été dynamique : l'objectif visé est la gestion du changement, non la préservation.
- Le processus de caractérisation HLC doit être transparent et élaboré sur la base de sources documentaires et de méthodes de collecte de données reconnues.
- Les cartes et les écrits découlant de la démarche HLC doivent être faciles à saisir, doivent éviter l'usage de jargons spécialisés et être facilement accessibles aux utilisateurs.
- Les résultats de l'approche HLC devraient être intégrés à d'autres démarches de gestion de l'environnement et du patrimoine.

Source : Clark *et al.*, 2004 ; traduction libre

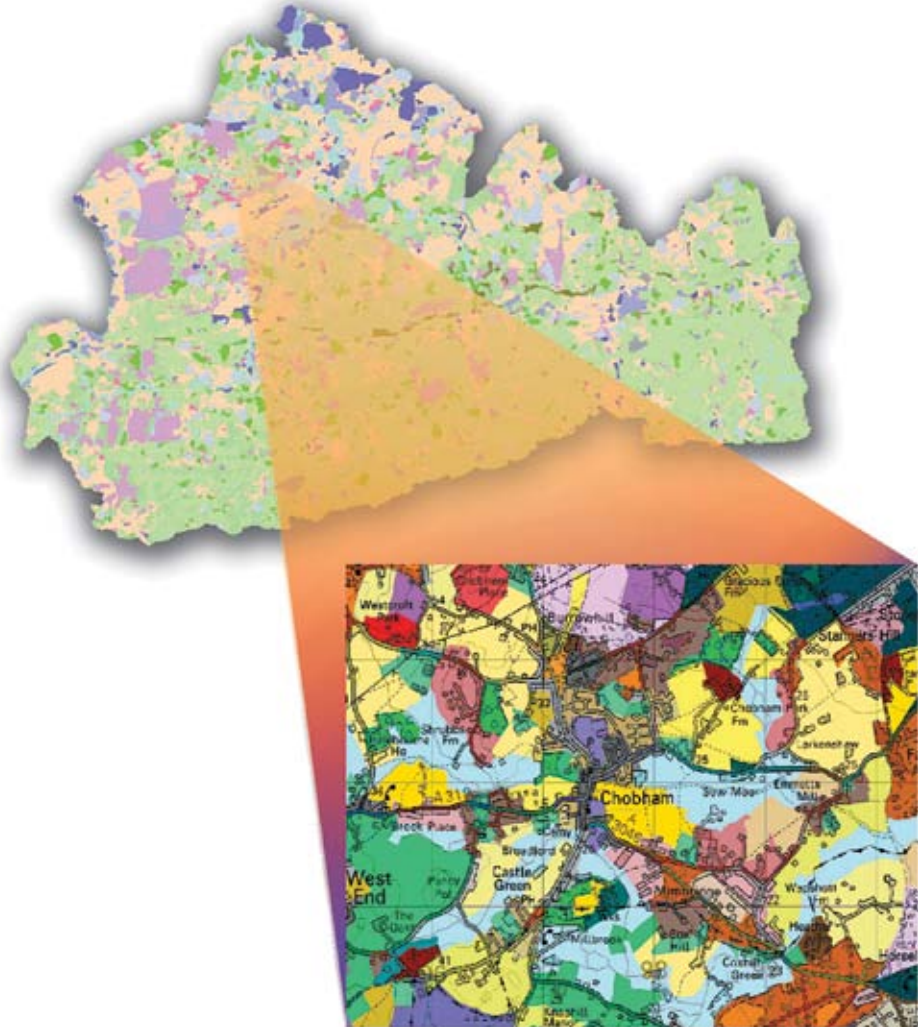


Figure 5.25 Illustration d’une cartographie représentant les types de paysage identifiés à l’échelle régionale et locale dans le cadre de la caractérisation des paysages historiques de la région de Surrey. (Source: Clark *et al.*, 2004)

Ce processus ouvre, dans un second temps, sur de nombreuses possibilités d'applications en matière d'aménagement du territoire sur le plan notamment des politiques d'aménagement et de développement urbain, des mesures de protection de l'environnement ou des programmes de sensibilisation au patrimoine (Clark *et al.*, 2004).

Un des avantages de la méthode HLC réside dans la possibilité de fournir des informations sur les paysages d'intérêt patrimonial à une diversité d'échelles territoriales (ex. : du régional au local). La nature volontairement objective de l'approche proposée misant sur une description neutre et factuelle des caractéristiques paysagères présente toutefois certaines limites au regard notamment de la prise en compte des valeurs sociales et culturelles que leur accordent les populations (Herring, 2009). Aussi, des efforts supplémentaires quant à l'évaluation des valeurs et des significations culturelles des différentes formes paysagères répertoriées apparaissent souhaitables dans ce contexte.

Valeurs patrimoniales

La prise en compte des valeurs sociales et culturelles associées aux éléments d'intérêt patrimonial devient un enjeu majeur aujourd'hui comme en font foi les réflexions récentes menées au Québec (CBCQ, 2004) comme à l'étranger (de la Torre, 2002). Ce constat pose de nouvelles exigences et de nouveaux défis en matière de préservation, de mise en valeur et de gestion du patrimoine. Dans un premier temps, il pose le défi d'intégrer aux démarches de préservation tant les expressions matérielles, soit par exemple l'organisation spatiale des espaces bâtis, que les formes immatérielles du patrimoine, à savoir les significations que les populations lui donnent. Dans un deuxième temps, il implique, de ce fait, le développement d'une connaissance ouverte aux points de vue des experts et des professionnels visés comme aux savoirs des communautés locales concernées par la qualité de leur cadre de vie (CBCQ, 2004). Enfin, il suppose d'envisager les formes et les valeurs associées au patrimoine comme foncièrement fluctuantes dans le temps. En matière de protection et de valorisation des paysages, cette perspective place le maintien des usages, envisagés ici en tant qu'élément fondamental de l'expression culturelle et sociale des paysages, comme une des stratégies les plus aptes à prévenir les mutations irréversibles de leur identité (Poullaouec-Gonidec *et al.*, 2008).

Si donc la finalité de cette perspective n'est pas d'assurer le maintien à tout prix et pour elle-même de l'intégrité matérielle des objets d'intérêt patrimonial, et qu'elle vise davantage à préserver « leur potentiel en tant qu'éléments culturels significants » (CBCQ, 2004 : 6), il est nécessaire de bien cerner la nature et la portée des valeurs sociales et culturelles de ces objets.

Selon de la Torre et Mason (2002), ces valeurs se définissent simplement comme « un certain nombre de caractéristiques ou de qualités positives relevées par certains individus ou groupes au regard d'objets d'intérêt culturel ou de sites particuliers » (p. 4) [traduction libre]. Selon Mason (2002), dans une réflexion sur les approches les plus adaptées à l'évaluation des valeurs associées aux éléments de patrimoine culturel, deux grandes catégories se dégagent.

La finalité de cette perspective n'est pas d'assurer le maintien à tout prix et pour elle-même de l'intégrité matérielle des objets d'intérêt patrimonial, elle vise davantage à préserver « leur potentiel en tant qu'éléments culturels significants ».

Il s'agit, d'une part, des méthodes d'identification des valeurs socioculturelles (ex. : historique, symbolique, spirituelle, esthétique, etc.) et, d'autre part, des méthodes d'appréciation des valeurs économiques. Dans ce dernier cas, on s'applique généralement à distinguer les valeurs marchandes, qui se traduisent directement à travers des usages particuliers (ex. : dans le domaine de l'habitat, du loisir, du tourisme, etc.), des valeurs non marchandes. En matière de paysage, ces dernières feraient référence aux valeurs conférées par exemple à la beauté d'un panorama sur la ville ou à l'écologie d'un espace naturel. Du reste, ces deux modes d'appréciation demeurent complémentaires dans la mesure où les premières visent d'abord à identifier et à qualifier les valeurs qui présentent une signification supérieure pour une population donnée, alors que les secondes cherchent davantage à quantifier les valeurs monétaires que les individus consentent à déboursier (CBCQ, 2004).

Sur un plan opérationnel, ces deux perspectives portent des ensembles de méthodes multiples bien distincts. Du côté des valeurs socioculturelles, les approches de type ethnographique (REAP) développées par le National Park Service aux États-Unis et présentées dans les pages précédentes (voir p. 187 et suivantes) constituent une option privilégiée. Du côté des valeurs économiques, le choix des méthodes d'évaluation est encore là varié. S'y côtoient des approches d'évaluation directe des valeurs marchandes (ex. : méthode du coût du trajet ou celle des prix hédonistes) et d'estimation indirecte (ex. : méthode d'évaluation contingente). Nous référons le lecteur au *Guide de gestion des paysages au Québec* pour une discussion plus approfondie des apports et des limites spécifiques à chacune de ces options méthodologiques (Paquette et al., 2008). Bien que ces dernières approches demandent à être validées dans des situations concrètes, signalons qu'un des avantages des méthodes destinées à mesurer la valeur économique des éléments d'intérêt patrimonial, auquel se rattache le paysage urbain, réside dans leur capacité à produire des résultats accessibles et aisés à traduire dans le langage courant des décideurs et responsables des dossiers d'aménagement et de développement urbain (CBCQ, 2004).

Afin d'obtenir les résultats attendus propres à la mise en œuvre de ces deux séries de méthodes, il est recommandé, selon la CBCQ (2004 : 36) :

- de sélectionner au moins une méthode de portée générale pour les valeurs sociales et au moins une méthode de portée générale pour les valeurs économiques ;
- d'associer des méthodes faisant appel aux savoirs d'experts et des méthodes faisant appel à la participation des non-experts ;
- d'associer les méthodes qualitatives et les méthodes quantitatives ;
- de recourir à des experts capables de comprendre et de reconnaître la pertinence des approches autres que les leurs ;
- d'inclure dans le processus les initiés tout autant que les non-initiés.

2 Élaboration de visions collectives

L'étape précédente vouée à la lecture des paysages urbains à partir d'une pluralité de perspectives fournit un premier état des lieux, sur le plan des connaissances des composantes physico spatiales et des valeurs socioculturelles qui caractérisent leur singularité. Le travail d'élaboration de visions collectives s'inscrit en continuité directe avec cette première étape. Il permet d'aller au-delà de ce balisage des connaissances de type évaluatif en suscitant un point de vue volontairement prospectif sur le devenir souhaitable des paysages urbains.

Objet	L'élaboration de visions collectives s'inscrit dans la mouvance émergente des expérimentations plus générales en matière de participation publique. Selon les échelles de mesure de la participation des publics (IAP2, 2007), cette approche renvoie à un degré de participation plus important que celui correspondant au simple processus d'information et de consultation. Contrairement aux démarches consultatives, les initiatives que l'on désigne plus communément par « Community visionning » aux États-Unis apparaissent comme plus productives et constructives sur le plan des idées. Il est possible de les définir comme un processus à travers lequel une collectivité se dote de moyens concrets afin d'envisager un avenir désiré et identifie des actions en vue d'atteindre cet idéal (Green et al., 2000). De manière générale, cette réflexion de nature prospective permet de clarifier les objectifs, les valeurs et les visions que partage une collectivité locale au regard de son développement. Réalisé en amont des projets de planification ou de design urbain par exemple, ce processus permet d'indiquer non pas une seule option d'aménagement possible, mais offre la possibilité de déterminer clairement la direction souhaitable que devrait emprunter un projet donné s'il entend s'inscrire en phase avec les aspirations collectives. Les méthodes d'élaboration de visions mises de l'avant dans le domaine de l'aménagement sont nombreuses et varient en fonction des contextes sociaux, culturels et territoriaux en présence ainsi qu'en fonction des objectifs spécifiques visés.
But	De manière générale, ces démarches visent, d'une part, à bien cerner et comprendre les préoccupations et les aspirations publiques en matière d'aménagement et de développement et, d'autre part, à faire en sorte que les processus de prise de décisions puissent éventuellement bien refléter et traduire ces aspirations. Les résultats concrets découlant de ce type de démarche prennent le plus souvent la forme d'un énoncé de vision qui permet par exemple de préciser ce que la communauté devrait préserver, mettre en valeur ou modifier sur le plan de la qualité de vie et/ou du cadre de vie.
Méthodes	Ici comme ailleurs, diverses initiatives et méthodes ont été expérimentées. Pour les fins du présent ouvrage, quatre méthodes ayant fait l'objet d'expérimentations concrètes seront retenues afin d'illustrer la variété des options possibles mises en œuvre dans les domaines qui concernent les paysages et cadres de vie urbains. Les formules telles que les forums, les ateliers de scénarios, les ateliers-jeux collaboratifs ainsi que les soirées Pecha Kucha sont présentées dans les lignes qui suivent.

Forums

Les rencontres publiques de nature délibérative sont des formes courantes d'expériences de participation des publics (Pion *et al.*, 2009) lorsque les enjeux à débattre sont complexes et qu'un échange constructif entre experts et non-experts est souhaitable. Dans le domaine de l'aménagement et du design urbain, l'initiative intitulée « Our Voices, Our Future: Community Envisioning Process » réalisée dans le cadre du concours international de design urbain « Philadelphia LANDvisions » est exemplaire à cet égard (Lemieux, 2008a). Les enjeux de redéveloppement liés à la présence de nombreux lots vacants situés en périphérie de l'agglomération de

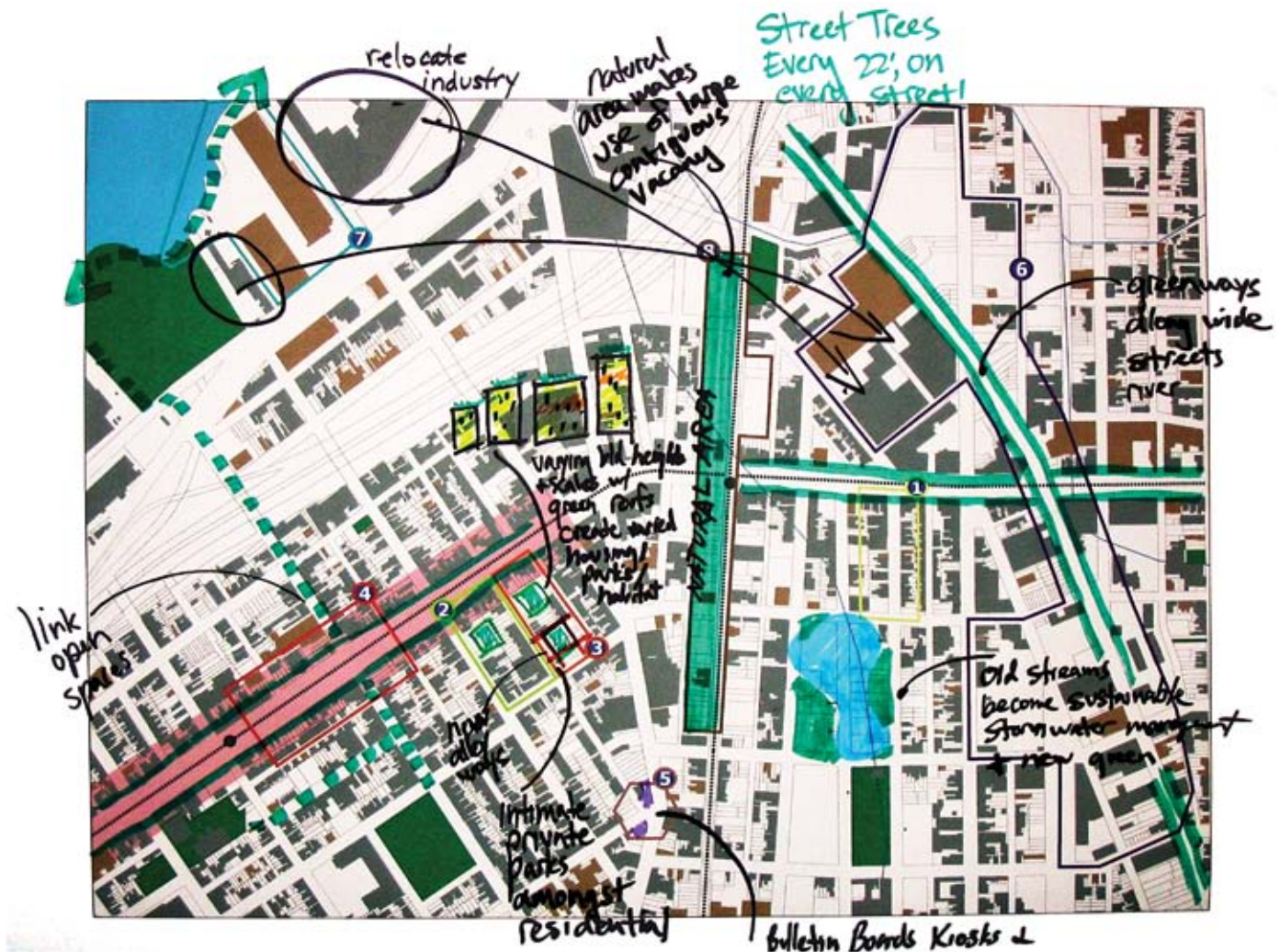


Figure 5.26 Exemple de résultat de l'exercice de cartographie élaboré dans le cadre de l'initiative publique « Our Voices, Our Future: Community Envisioning Process » tenue à Philadelphie en mai 2005. (Source : www.landvisions.org)

Philadelphie sont à la base de cette démarche de design participatif. Aussi, en vue d'alimenter le programme du concours qui a été adressé en septembre 2005 aux concepteurs, trois forums publics ou « visioning sessions » ont convié au cours du mois de mai précédent son lancement les différents acteurs intéressés (ex. : citoyens, habitants, professionnels de l'aménagement, etc.).

Le premier forum public a d'abord permis d'identifier ce que les populations apprécient de leur lieu de résidence. À la suite d'une séance d'information conviant différents experts à présenter les dimensions environnementales, sociales et économiques que soulèvent les enjeux de requalification des lots vacants, une période d'échanges en groupes restreints a contribué ensuite à préciser les aspirations et les espoirs des citoyens sur le plan des possibilités de développement à mettre en œuvre de même que les visions souhaitables du devenir de leur ville. Les résultats obtenus ont été compilés et, enfin, tous les participants présents (400 personnes) ont été invités à hiérarchiser les diverses options dégagées à l'aide d'un dispositif de vote interactif (*keypad polling*).

Sur la base des idées dégagées lors de la séance initiale, la deuxième rencontre a été l'occasion de réfléchir à leur portée stratégique et pratique à partir d'un territoire d'application concret. Ce faisant, les échanges ont permis d'identifier les valeurs, les principes et les stratégies d'aménagement souhaités au regard des différents thèmes reconnus comme prioritaires pour les participants (ex. : Vivre avec la rivière ; Créer de nouvelles communautés ; Économie et emplois).

Au moyen d'outils de participation novateurs prenant par exemple la forme d'un exercice de cartographie, la troisième rencontre s'est attachée à préciser les usages potentiels et désirés des espaces vacants en faveur de transformations visant tout à la fois les dimensions environnementales, sociales ou économiques des milieux de vie (figure 5.26). Cet exercice aide notamment à clarifier les avantages et les limites des options d'aménagement proposées compte tenu des caractéristiques spatiales spécifiques à un secteur donné. De même, une séance d'écriture narrative (*storytelling exercise*) a été organisée afin d'explorer les souvenirs partagés et les souhaits qu'entretiennent les participants pour leur quartier.

Outre les intentions premières de cette démarche qui visaient à alimenter le programme du concours de design urbain de Philadelphie, les débats organisés à l'aide de techniques d'animation éprouvées lors des forums auront contribué à clarifier les aspirations sociales des collectivités visées à l'intérieur d'un cadre ouvert favorisant l'apprentissage mutuel des préoccupations et des intérêts de chacun. L'usage d'outils et de médias de communication variés (ex. : présentation, cartographie, énoncé narratif, etc.) offre par ailleurs une multitude de voies d'accès aux enjeux locaux, condition essentielle à une plus grande précision des visions d'aménagement proposées au terme de la démarche.

Atelier de scénarios

Il existe plusieurs formules d'ateliers de scénarios (Veirier, 2007 ; Pion *et al.*, 2009). Toutes partagent cependant la volonté de regrouper des acteurs d'horizons divers en vue de susciter une réflexion collective sur le devenir souhaitable d'un territoire habité articulée autour d'une série de scénarios probables d'évolution. Loin de représenter une fin en soi, l'élaboration de scénarios constitue d'abord et avant tout un prétexte pour déclencher un débat sur les avantages et les inconvénients de différentes options de développement (Pion *et al.*, 2009). Ce faisant, cette méthode permet d'impliquer l'ensemble des acteurs visés dès le début du processus d'élaboration de projet (Veirier, 2007).

Si la production de scénarios d'évolution est d'usage courant dans le domaine du paysage, leur application à l'intérieur de démarches participatives est plus récente. Parmi ces expériences, l'exemple d'un atelier de scénarios de paysage réalisé en Europe dans les régions alpines (Pfefferkorn et Cernic Mali, 2007) montre l'intérêt et la portée d'une telle approche.

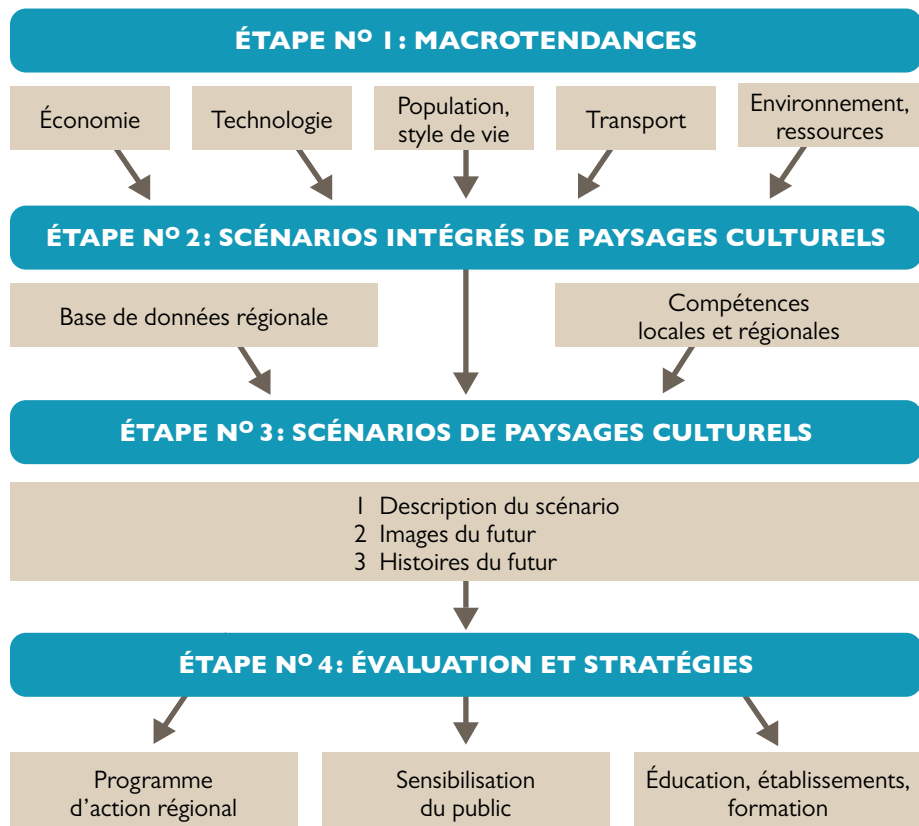


Figure 5.27 Les différentes étapes menant à l'élaboration de scénarios de paysages régionaux soumis à l'évaluation publique lors d'ateliers participatifs. (Source : Pfefferkorn et Cernic Mali, 2007)

Quatre étapes ont marqué le déroulement de cet atelier mené à l'échelle d'un territoire macrorégional (figure 5.27). Sur la base d'une revue de la littérature relative aux processus d'évolution paysagère en cours à l'échelle européenne, couplée à un examen des prévisions soumises pour différents secteurs (démographie, économie, transport, environnement, etc.), des tendances lourdes de développement ont d'abord été dégagées, tendances qui sont susceptibles d'infléchir l'évolution des paysages sur l'horizon 2020.

De cet exercice, deux scénarios désignés de « futur probable » ont été produits. Le premier, le « scénario d'inertie », est élaboré en partant de l'hypothèse que les tendances actuelles de développement se poursuivront jusqu'en 2020. Le second, le « scénario pour la durabilité », s'élabore sur la base du postulat que les politiques publiques en matière de développement durable, dont la Convention européenne du paysage, auront une influence marquée sur l'évolution du territoire.

Pour la troisième étape, des scénarios de paysage régionaux ont été développés pour sept régions. Ces scénarios de paysage sont traduits par des « images du futur » réalisées à l'aide de photomontages. Ces images sont complétées par des « histoires du futur ». Fait intéressant, ces narrations créées en partie par les chercheurs et en partie par des jeunes habitants permettent d'évoquer ce que les statistiques, les images ou les cartes ne peuvent traduire, à savoir le quotidien des habitants en 2020, leurs valeurs, leurs comportements, etc. (Pfefferkorn et Cernic Mali, 2007).

Enfin, c'est lors d'ateliers participatifs que ces scénarios de paysage ont fait l'objet d'une appréciation publique élargie en vue de susciter une réflexion collective sur les stratégies locales et régionales à mettre en œuvre. En plus de permettre, d'une part, une délibération ouverte quant aux scénarios souhaitables pour la région, il s'agissait, d'autre part, de définir les mécanismes d'intervention les plus susceptibles de favoriser les dimensions paysagères désirées et de prévenir les évolutions qui apparaissent inacceptables aux yeux des populations.

Jeux collaboratifs

Bien qu'encore relativement méconnues, les approches de nature ludique émergent aujourd'hui comme une option à considérer parmi les démarches participatives aptes à susciter l'élaboration de visions collectives (Angeon et Lardon, 2003 ; Pion *et al.*, 2009). Les ateliers-jeux collaboratifs présentent de nombreux avantages, dont celui de favoriser une meilleure appropriation de l'information par les participants et un apprentissage collectif des préoccupations de chacun. Ils permettent en outre de générer des idées nouvelles en matière d'aménagement, qui demeurent tout à la fois cohérentes, car circonscrites à l'intérieur de règles précises, et créatives, car élaborées à partir d'un cadre ludique (Angeon et Lardon, 2003).

Dans les contextes d'application abordant des enjeux urbains, l'initiative « Urban Futures Game » réalisée dans deux villes moyennes en Grande-Bretagne est instructive à cet égard (Cooper et Platt, 2005). Cette démarche vise à rassembler autour d'une même table les principaux acteurs de l'aménagement du territoire, soit les

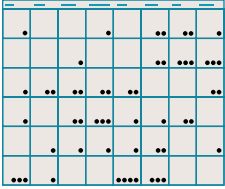
décideurs, les promoteurs et les usagers, afin d'identifier les enjeux, les aspirations de changement ainsi que les possibilités de développement à l'échelle d'un quartier ou d'une municipalité donnés. En dépit des divergences d'intérêts des acteurs en présence, il est possible, vu le caractère ludique de cette approche, de fournir un cadre propice au dialogue, à l'apprentissage et à la créativité qui ne peut qu'être bénéfique à l'élaboration de visions d'aménagement nouvelles.

Cette démarche se déroule en deux étapes. Dans le cas évoqué, les organisateurs ont dans un premier temps rencontré une vingtaine d'individus issus des catégories mentionnées précédemment afin de préciser les changements auxquels ceux-ci aspirent en matière de requalification du cadre de vie urbain, les options d'aménagement qu'ils privilégient afin d'infléchir les transformations désirées, ainsi que les critères qu'ils estiment les plus susceptibles de mesurer le succès d'une éventuelle stratégie de régénération urbaine.

Après un examen de l'ensemble des résultats, les principaux points de vue qui ressortent de ce balisage sont transposés sous la forme de cartes à jouer, une première série de cartes énonce les aspirations soulevées, une seconde présente les principales préoccupations retenues.

Dans un second temps, les informateurs clés rencontrés sont de nouveau invités à participer à la démarche, dans le cadre cette fois d'un atelier d'une journée visant à clarifier et à hiérarchiser les différents énoncés relevés. Le déroulement du jeu est simple. À partir de la première série de cartes, on demande à chaque participant de choisir une carte qui traduit ses principales aspirations dans l'optique où son quartier ou sa ville ferait effectivement l'objet d'efforts particuliers d'aménagement ou de redéveloppement sur un horizon de 10 à 20 ans. Les résultats non nominatifs sont ensuite compilés sous la forme d'un tableau accessible à tous et présentés de manière à dissocier les aspirations des décideurs et des promoteurs, d'une part, et des citoyens, d'autre part (figure 5.28). Ce bilan est l'occasion d'encourager une discussion ouverte et constructive sur des éléments de consensus et de divergence. Un exercice similaire est engagé ensuite à partir des cartes présentant les principales préoccupations susceptibles de faire obstacle aux transformations urbaines désirées. Une dernière activité vise enfin à mettre en valeur un certain nombre d'options d'aménagement souhaitables.

Outre les résultats concrets de ces ateliers-jeux, le succès de ce type d'approche réside dans la possibilité d'offrir un cadre de travail porteur de sens pour les participants et, par conséquent, favorable à l'engagement d'une réflexion constructive et ouverte à la diversité des points de vue au regard du devenir des cadres de vie urbains. À l'opposé des expériences traditionnelles de consultation, cette approche aide, par ailleurs, à sortir des logiques conflictuelles qui surgissent souvent lorsque les problématiques sont posées dans une perspective de court terme. Ce faisant, elle rend possible l'élaboration d'espaces de consensus et d'apprentissage collectif sur des enjeux qui interpellent l'ensemble de la collectivité.

BURNLEY ASPIRATIONS		POLICY MAKERS PROVIDERS	COMMUNITY
	1) Burnley's role in the regional economy has to be the major driving force.	✓	✓
	2) Regenerate neighbourhoods to benefit whole town not just existing residents.	✓	✗
	3) Provide and market a new identity for the town that people can take pride in.	✓	✗
	4) Greater university provision to attract and retain university students.	✗	✓
	5) Insist on adaptable high-quality housing using renewable energy.	✗	✓

Capture Sheet 1

Figure 5.28 Exemple d'un tableau présentant les principaux résultats obtenus à la suite de l'exercice d'identification des aspirations des participants lors de l'atelier-jeu organisé à Burnley en Grande-Bretagne. (Source: Cooper et Platt, 2005)

Soirées Pecha Kucha

Les soirées Pecha Kucha, expression japonaise qui veut dire « le son des conversations », ont été créées en 2003 à Tokyo, par une firme d'architectes, avant de se propager partout dans le monde. Ayant pour objectif premier d'offrir une tribune publique où des créateurs de tous les horizons présentent leurs réflexions et leurs projets, les soirées Pecha Kucha sont rapidement devenues de véritables plateformes d'échanges et de rencontres interdisciplinaires.

En septembre 2008, la Soirée Pecha Kucha – Édition spéciale des élus a été organisée autour des enjeux de mise en valeur et de développement de l'architecture, du design et du paysage urbain de Montréal. Douze élus de l'île de Montréal ont accepté l'invitation des promoteurs² de partager leur vision et leur point de vue sur la spécificité de leur territoire et sur les possibilités de mise en valeur et de développement urbain de leur arrondissement ou de leur ville.

Au cours de telles soirées, chaque participant doit présenter son propos à l'intérieur d'un cadre très précis, soit à partir d'une série de 20 diapositives qui se succèdent automatiquement toutes les 20 secondes, demandant en tout 6 minutes 40 d'attention de l'auditoire. Le point de vue doit être énoncé librement et sans support textuel. Ce système de format concis de présentation a le mérite d'être équitable pour tous, de maintenir un rythme rapide qui tient le public en haleine.

Pour stimuler un propos imaginaire, enthousiaste et prospectif sur leur ville, les maires étaient invités à élaborer leur présentation autour de quatre grands thèmes : « Je vis Montréal », « Je parcours Montréal », « J'imagine / je réalise Montréal » et

2. Les promoteurs de la soirée regroupaient le Bureau du design de la Ville de Montréal, la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal et l'équipe Pecha Kucha Montréal. Cet événement a été réalisé dans le cadre du chantier *Réalisons Montréal – Ville UNESCO de design* (www.realisonsmontreal.com).



Figure 5.29 Le maire de l'arrondissement de Lachine, Monsieur Claude Dauphin, lors de la Soirée Pecha Kucha – Édition spéciale des élus du 30 septembre 2008. Cette soirée représentait une occasion unique pour susciter un dialogue entre les élus qui ont le pouvoir décisionnel en matière de design et d'aménagement urbain et les concepteurs et professionnels de l'aménagement qui mettent les idées et les projets en œuvre. (Source : Mathieu Rivard, 2008)

«J'évoque Montréal» (figure 5.29). Plus de 500 personnes issues essentiellement du milieu de la création, du design et de l'architecture ont assisté à l'événement.

De manière plus concrète, chaque élu devait aborder les éléments suivants au cours de sa présentation, soit :

- sa perception du territoire qu'il administre (ex. : présentation des attraits singuliers de son territoire qui expriment l'identité du lieu ou des lieux, etc.) ;
- les enjeux et les défis d'aménagement actuels et émergents (ex. : identité, environnement, déstructuration urbaine, friche industrielle, infrastructure de transports, offre en habitation, développement commercial, réhabilitation des bâtiments, embourgeoisement des quartiers, etc.) ;
- les possibilités de création en ce qui concerne l'aménagement et le design urbain de son arrondissement ou de sa municipalité qui pourraient intéresser les designers ;
- la valeur ajoutée de son arrondissement ou de sa municipalité à l'agglomération métropolitaine de Montréal.

Signalons enfin que le cadre proposé par les soirées Pecha Kucha offre de nombreuses possibilités en tant qu'outil de débat mais aussi de sensibilisation et de mobilisation des acteurs en raison notamment du rayonnement médiatique important que suscite ce type d'événement. À ce titre, en vue d'engager une réflexion plus large sur les enjeux d'aménagement urbain dans leur dimension sociale et culturelle, des formules alternatives misant sur un dialogue ouvert entre citoyens, élus, professionnels de l'aménagement et promoteurs gagneraient à faire l'objet d'expérimentations particulières.

3 Outils d'intervention

Force est d'admettre les dimensions multiples que soulèvent les enjeux de paysage en milieu urbanisé tout autant que leur nature transversale. Ainsi, tout processus de gestion des paysages implique nécessairement une diversité de stratégies et de moyens d'action en vue d'assurer la préservation, la mise en valeur et le développement des paysages (Veirier, 2007 ; Paquette et al., 2008 ; Busquets et Cortina, 2009). Les nouveaux savoir-faire s'inscrivent par ailleurs dans des logiques d'action qui concernent la participation de l'ensemble des acteurs visés (ex. : décideurs, professionnels, citoyens, etc.) afin de traduire de manière concrète les visions collectives de l'avenir souhaité des paysages.

Aussi, cette section expose-t-elle un ensemble de moyens d'intervention aptes à prendre en compte les dimensions qualitatives des territoires et des cadres de vie urbains et, en particulier, les valeurs sociales et culturelles que les populations entretiennent à leur égard. Des outils d'intervention abordés, quatre principales familles ressortent, soit les outils d'engagement et d'orientation ; de sensibilisation et de valorisation ; d'encadrement et d'accompagnement ; ainsi que d'idéation et de projets.

Engagement et orientation

Objet	Les paysages et les cadres de vie urbains font l'objet de préoccupations tant individuelles que collectives. Toute intervention menée à leur enseigne suppose donc que les principaux acteurs issus des milieux publics, parapublics, privés, et plus largement de l'ensemble de la société civile, puissent adhérer à une démarche commune visant leur préservation, leur mise en valeur et leur développement. Si la plupart des démarches en cours aujourd'hui se développent sur la base de logiques partenariales (Paquette et al., 2008), différents outils permettent de traduire concrètement la nature et la portée de cet engagement collectif. De manière ultime, ces outils sont essentiels à l'enclenchement d'actions paysagères structurantes aptes à susciter l'adhésion de l'ensemble des intervenants visés.
But	L'élaboration d'outils permettant de formaliser l'engagement des acteurs autour d'un projet commun est primordiale afin d'identifier les valeurs paysagères à promouvoir et les orientations stratégiques à adopter en vue de les mettre en œuvre. Ces outils demeurent indispensables également pour définir et répartir les responsabilités qui relèvent des uns et des autres à l'intérieur d'un éventuel programme d'actions paysagères. Au final, ces outils contribuent à une tâche souvent essentielle de mise à niveau des acteurs et partenaires de projet en participant à l'élaboration d'un langage et d'un cadre de référence communs en matière d'intervention paysagère.
Moyens et expériences	Une variété de moyens peut être utilisée en vue de rassembler les conditions optimales nécessaires à l'engagement d'actions paysagères cohérentes. Dans le cadre du présent ouvrage, la nature et la portée de trois outils parmi les plus régulièrement utilisés à ce jour sont illustrées. Il s'agit des outils prenant la forme d'une déclaration de principe, d'une charte de paysage ou d'un plan stratégique.



Déclaration de principe

L'intérêt d'une déclaration ou d'un énoncé de principe réside dans sa capacité à concrétiser l'adhésion des principaux acteurs de l'aménagement du territoire actifs à l'échelle locale, régionale ou nationale autour de la promotion de valeurs et de responsabilités partagées envers le paysage. Les énoncés qui découlent par exemple des processus collectifs d'élaboration d'une vision précédemment abordés peuvent être envisagés comme un point de départ pertinent pour ce type de démarche. Une déclaration de principe peut également inclure un ensemble d'énoncés qualifiés de secondaires (Trépanier et *al.*, 2003). Par exemple, il est possible d'y adjoindre des énoncés sur les conditions ou les règles de cohérence à respecter afin d'arrimer les différentes politiques publiques ayant une incidence sur les valeurs associées aux paysages ou sur la qualité des cadres de vie en milieu urbain. Ceux-ci peuvent intégrer également des spécifications quant aux modalités de participation des publics aux démarches paysagères de même que les principes quant au suivi et à l'évaluation du respect des engagements que chacun des acteurs consent à honorer (Trépanier et *al.*, 2003).

Charte de paysage

Les différents acteurs visés par la question du paysage peuvent fixer les termes de ces énoncés au moyen d'une charte de paysage. Plus qu'une simple déclaration de principe, une charte formalise une vision et un engagement clair de la part de ses signataires. De fait, la charte de paysage est un document signé par l'ensemble des acteurs visés et « constitue un engagement moral des signataires à respecter et à faire respecter les objectifs » (Donadieu et Périgord, 2005 : 342). En tant que titulaires de la charte, les signataires participent ainsi à son application et s'engagent à assumer les responsabilités qui leur incombent. Les prescriptions d'une charte peuvent faire référence à une diversité de moyens, allant de la mobilisation d'outils réglementaires et de valorisation, jusqu'à la mise en œuvre de projets d'aménagement des espaces. Généralement, les signataires de telles ententes entreprennent, sur la base des

Fragment d'affiche de
l'exposition « Actions,
comment s'approprier la ville »
(Centre canadien d'architecture,
2008-2009)



collaborations partenariales engagées, de rassembler les ressources financières et les expertises nécessaires en vue d'atteindre les objectifs ciblés. Il importe de signaler enfin que la charte de paysage ne renvoie à l'heure actuelle au Québec à aucun cadre réglementaire spécifique (Prud'Homme, 2002) mais relève davantage de la volonté d'une collectivité de se prendre en main en vue d'améliorer la qualité de son milieu de vie et d'infléchir le devenir de son territoire en résonance avec les valeurs paysagères qu'elle cherche à promouvoir. Ainsi, l'adoption d'une charte de paysage représente un moment clé dans la reconnaissance de l'importance des paysages et pour le déclenchement d'actions structurantes en matière d'aménagement et de développement des territoires.

Au Québec, une première charte de paysage a été adoptée en 2004 dans la région des Laurentides par plus de 150 municipalités, organismes et entreprises (Paquette *et al.*, 2008). Généralement, une charte relève d'un processus de concertation qui a pour objectif l'identification d'un certain nombre d'enjeux, d'orientations stratégiques ou de principes directeurs qui concernent l'avenir des paysages d'une région donnée (Folinois, 2006). Dans le cas des Laurentides, les acteurs régionaux ont, dans la foulée de cette initiative, adopté un plan d'action de mise en valeur des paysages structuré autour de trois axes (identité régionale collective, cadre de vie et valeur économique durable) (Anonyme, 2005). C'est le cas également en France où la charte est complétée normalement par un plan de paysage. Contrairement à cette dernière, le plan constitue une véritable démarche de projet et renvoie à une série d'actions concrètes (Folléa, 2001 ; Folinois, 2006). Ce faisant, il devient un outil tout désigné pour la mise en cohérence des politiques locales au regard des dossiers d'aménagement des territoires (Folinois, 2006). Dans la foulée de l'adoption de la Convention européenne du paysage (Conseil de l'Europe, 2000), la charte et le plan de paysage constituent une des réponses données, en France notamment, aux exigences adressées aux États européens signataires en matière de politiques du paysage.

Planification stratégique

Les démarches de planification stratégique élaborées pour et par les acteurs présentent un intérêt accru actuellement en matière d'aménagement et de développement des paysages (Trépanier et Bryant, 2009). En plus d'encourager les collaborations partenariales et la participation élargie et soutenue des populations, ces approches permettent de dégager des orientations structurantes pour l'aménagement. En effet, ces réflexions engagent non seulement des questions sur le milieu bâti mais le processus de planification prend aussi en compte la particularité des contextes socio-culturels, économiques et politiques des milieux de vie (Manzo et Perkins, 2006).

Dans cette optique, l'initiative entreprise par la ville de Nashville aux États-Unis est exemplaire à plusieurs égards (Manzo et Perkins, 2006). Reposant sur le modèle du « community-based vision plan », le processus de planification stratégique de cette ville aura permis de lancer une vaste réflexion publique impliquant plus de 800 participants en vue d'élaborer une vision apte à orienter le développement futur de cette ville et de ses quartiers (Kreyling, 2005).

Pour ce faire, une première série de forums urbains a été organisée sur divers sujets (ex. : histoire naturelle, sociale, culturelle et économique de la région ; transformation de l'utilisation du sol ; caractéristiques architecturales, revue des plans directeurs passés ; etc.) en vue d'informer et de sensibiliser la population aux éléments de singularité de ce territoire urbain et à ses propres enjeux. Sur la base de cet échange de connaissances, une seconde série de rencontres prenant la forme d'ateliers participatifs a été préparée afin de susciter un dialogue constructif sur

les conditions et l'identité actuelles de la ville de même que sur les aspirations de changements que les populations entretiennent. Dans les ateliers de vision, les participants étaient invités à interroger et à débattre divers aspects touchant leur quartier au moyen de mises en situation ou de questions spécifiques, dont certaines sont rapportées ici (Kreyling, 2005) :

Si ce plan ne peut, ni ne pourra, anticiper tous les défis et les possibilités à venir pour cette ville, ces principes fournissent des orientations tout aussi flexibles qu'utiles pour guider le processus de prise de décisions à venir.

- Quels sont les attraits de votre quartier ou de votre ville qui seraient susceptibles d'intéresser un visiteur ou un touriste ?
- Nommer au moins trois lieux que vous voudriez rendre publics.
- Nommer au moins trois caractéristiques naturelles ou construites qui contribuent au caractère singulier et distinct de votre communauté.
- Quels sont les dix éléments qui nécessitent les améliorations les plus importantes pour l'avenir de la ville ?

À la suite de ces rencontres, une équipe composée, pour l'essentiel, des professionnels issus du Nashville Civic Design Center a produit un document de vision stratégique assorti d'une série de principes (voir encadré p. 209) aptes à orienter les politiques publiques, la planification du développement urbain ainsi que les pratiques de design (Kreyling, 2005). Si ce plan ne peut, ni ne pourra, anticiper tous les défis

et les possibilités à venir de cette ville, ces principes fournissent des orientations tout aussi flexibles qu’utiles pour guider le processus de prise de décision à venir (Kreyling, 2005). Rappelons finalement que l’intérêt et les conditions de réussite de cette démarche reposent en grande partie sur sa capacité à générer une collaboration étroite et un dialogue constant entre les publics visés, les professionnels chargés de l’opération et les décideurs.

Les dix principes – Plan de Nashville

1. Respecter l’environnement naturel et bâti de Nashville.
2. Envisager la rivière Cumberland comme un élément central de l’identité de Nashville – un atout précieux à apprécier.
3. Repenser les rues comme un espace public pour la communauté.
4. Développer une infrastructure de transport pratique et efficace.
5. Offrir une approche globale de gestion du réseau vert (corridors et parcs).
6. Développer un centre-ville économiquement viable comme le cœur de la région.
7. Améliorer la qualité du domaine public eu égard aux espaces et aux structures civiques.
8. Intégrer l’art public dans la conception de la ville, à ses bâtiments, ses travaux publics et ses parcs.
9. Renforcer l’identité unique des quartiers.
10. Infléchir un certain ordre visuel dans la ville révélant les vues de points de repère emblématiques, pour les valeurs civiques et naturelles qu’ils représentent.

Traduction libre (www.civicdesigncenter.org/plan_of_nashville)

Sensibilisation et valorisation

Objet	Les activités de sensibilisation et de valorisation sont appelées, comme en témoignent les expériences menées dans de nombreuses villes, à devenir des préalables indispensables à toute intervention visant à promouvoir la qualité des paysages et des cadres de vie urbains. En plus de participer à l’émergence et à l’affirmation d’une conscience et d’une culture territoriale, elles recèlent une valeur démonstrative incontestable. Les outils sont multiples. Qu’ils prennent la forme d’une démarche d’animation urbaine, du développement de matériels pédagogiques, d’un prix de reconnaissance, d’un parcours de découverte ou d’une exposition, force est d’admettre la diversité des options possibles.
But	Les outils de sensibilisation aux attraits locaux comme les démarches de valorisation des connaissances et des savoir-faire en matière de préservation, de mise en valeur et de développement des paysages permettent le développement de nouvelles compétences d’intervention à l’échelle locale et régionale. En effet, en plus de susciter une prise de conscience des enjeux de paysages de la part des populations, ces outils constituent bien souvent un levier d’émulation en faveur de pratiques innovantes du point de vue tant des professionnels de l’aménagement, des élus que des citoyens.

Dans le développement des moyens visant la sensibilisation des populations aux qualités et aux enjeux de paysages urbains, les organismes publics, associatifs ou privés actifs dans le domaine du patrimoine architectural, de l'histoire urbaine, de la culture ou du tourisme, jouent un rôle significatif. En effet, ils sont à la base par exemple de nombreuses publications qui abordent la singularité des attraits et des sites d'intérêt. Récemment, quelques expositions grand public ont prêté une attention spécifique aux questions de paysage en abordant un certain nombre d'enjeux contemporains en matière d'aménagement urbain⁴.

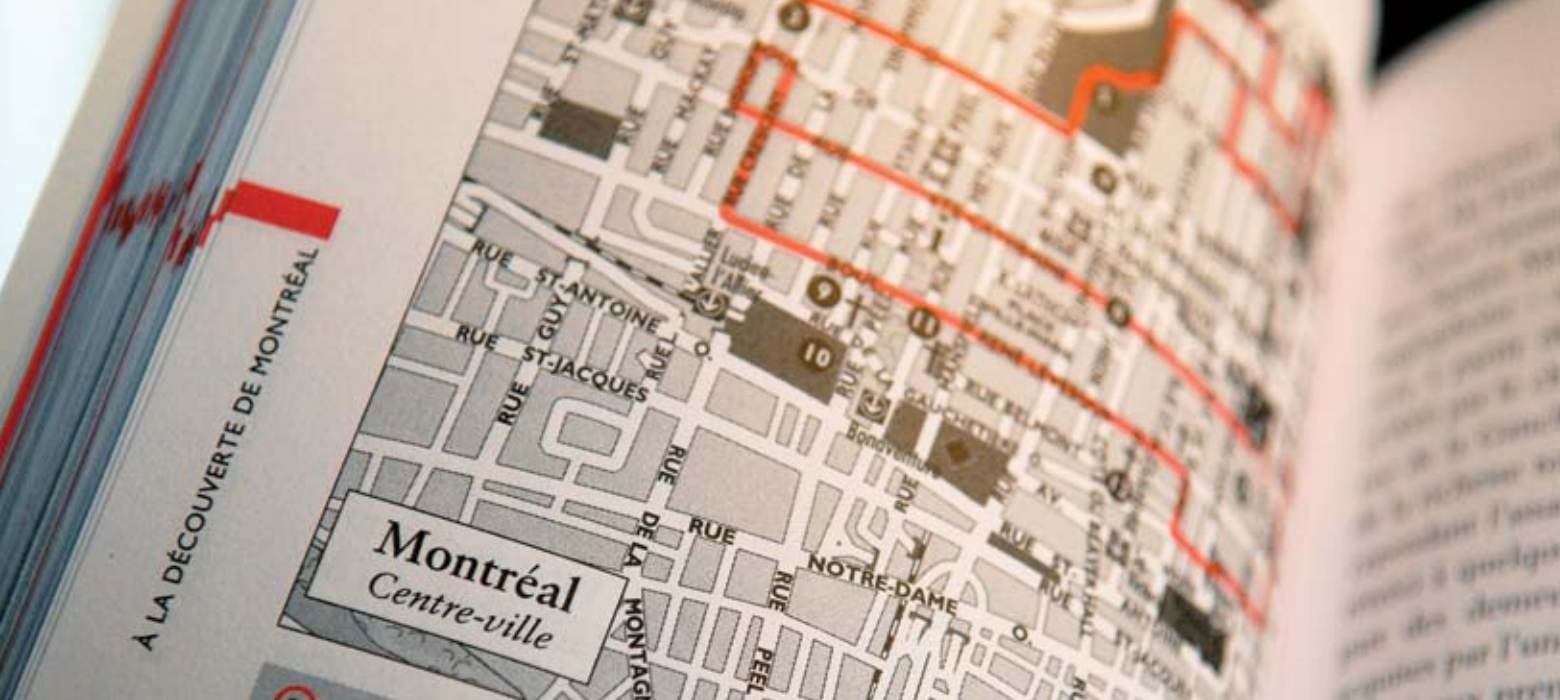
Si ces moyens traditionnels de diffusion demeurent encore des leviers privilégiés pour faire vivre une culture de la qualité des territoires urbains, de nombreux outils de sensibilisation et de valorisation se développent aujourd'hui en s'inscrivant à l'intérieur de milieux ou d'actions ciblées. Les démarches présentées dans les lignes qui suivent, celles associées au développement de parcours de découverte comme celles liées aux activités d'animation urbaine, de formation ou de promotion de bonnes pratiques, en sont l'expression.

Parcours de découverte

Le développement de parcours de découverte représente un moyen de sensibilisation particulièrement adapté aux questions de paysage urbain. En effet, il est l'occasion de convoquer le promeneur à l'expérience tout à la fois tangible et intangible de la ville. L'expérience tangible des paysages urbains est possible, d'une part, grâce aux conditions d'immersion que crée le parcours, conviant tous les sens de l'usager à la lecture des qualités paysagères. L'expérience des dimensions intangibles est permise, d'autre part, à travers l'itinéraire narratif qui se construit tout au long d'un parcours, levant le voile tantôt sur un patrimoine local singulier, tantôt sur les ambiances d'un quartier, tantôt encore sur des pratiques sociales et culturelles émergentes qui investissent l'espace urbain.

Avec plus de 300 parcours qui s'articulent autour de thématiques (ex. : patrimoine, architecture, culture, histoire, etc.) et de moyens de découverte fort variés (ex. : à pied, à vélo, en bus, en bateau, etc.), l'île de Montréal est particulièrement bien pourvue en ce sens. Dans le domaine architectural, les « Architectours » organisés par l'organisme Héritage Montréal sont, pour la protection et la mise en valeur des paysages urbains d'intérêt patrimonial, une illustration éclatante du rôle structurant des initiatives de sensibilisation. De plus en plus, les parcours interpellent des points de vue pluriels, le « Montréal en peinture » ou le « Montréal en cinéma » sont quelques-uns des nombreux parcours organisés par le collectif d'animation

4. Signalons certains projets d'exposition récents abordant les transformations des paysages de Montréal (« D'après Notman – Regards photographiques sur Montréal, espacés d'un siècle », exposition organisée en 2003 par le musée McCord), les rapports d'ordre sensible à la ville (« Sensation urbaine », exposition organisée en 2005 par le Centre Canadien d'Architecture), les formes de reconquête et d'appropriation inventives du territoire urbain (« Actions : comment s'approprier la ville », exposition organisée en 2008 par le Centre Canadien d'Architecture), les enjeux liés à la rue en tant que lieu de rencontres et de conflits (« La rue est à nous... tous ! », exposition organisée en 2008 par le Centre de design de l'Université du Québec à Montréal à partir de l'initiative originale de l'Institut pour la ville en mouvement), ou les conditions plurielles de la ville éphémère abordées dans le cadre du programme 2009-2010 de l'Institut de recherche en histoire de l'architecture (IRHA) [ephemeralcity.org].



urbaine « L'autre Montréal ». En ce sens, la ville devient plus que jamais un paysage urbain à découvrir à la fois pour les touristes en quête d'expériences urbaines et pour les habitants désireux de mieux connaître leur milieu de vie et d'en apprécier les qualités. À ce titre, les ballades proposées à l'aide d'audioguide sont appelées aujourd'hui à devenir un outil de découverte et de sensibilisation fort prisé. Le succès de l'audioguide élaboré par le quotidien *La Presse*, conviant le promeneur à découvrir ou redécouvrir les imaginaires pluriels du boulevard Saint-Laurent, en témoigne (Côté, 2009).

Animation urbaine

Certaines démarches de sensibilisation aux questions de paysages deviennent de véritables leviers d'animation urbaine. La démarche « Paysages Enchantier » entreprise en 2003 à Nantes est exemplaire à cet égard⁵. Sur la base des enjeux liés au développement d'un quartier périphérique (quartier Malakoff), ce projet mise sur la construction collaborative d'outils et de contenus multimédias découlant de démarches originales d'observation, d'éducation et d'animation des paysages urbains. Dans une perspective de gouvernance participative du territoire, ce projet a impliqué à ce jour plus de 700 personnes et acteurs publics (ex. : habitants, institutions scolaires, représentants économiques, experts locaux, décideurs, artistes, etc.). Parmi les activités phares de cette démarche, la mise en œuvre d'un observatoire des paysages a contribué, d'une part, à construire un langage et une connaissance communes autour des préoccupations paysagères du secteur visé, et, d'autre part, à mobiliser une réflexion sur le devenir du quartier. Par exemple, les acteurs

Cartographie de parcours urbain in S. Batigne, « Montréal, le guide autrement », Éd. Ulysse Téliorama, 2004, p. 118.

5. www.paysages-enchantier.com

locaux ont été invités, entre autres, à concevoir des « Ballades remarquables » sur diverses thématiques afin de reconnaître pour eux-mêmes et de faire connaître aux visiteurs les qualités de leurs paysages et cadres de vie. Des « Cahiers d'histoires » ont également été produits, convoquant cette fois des jeunes d'âge scolaire à écrire des histoires passées, présentes, à venir ou imaginées de leur quartier. En plus d'enrichir la plateforme multimédia produite spécifiquement dans le cadre de cet observatoire, de telles activités permettent notamment aux populations locales de se représenter leur milieu de vie, de prendre conscience de son évolution et d'entamer un dialogue constructif sur son devenir.

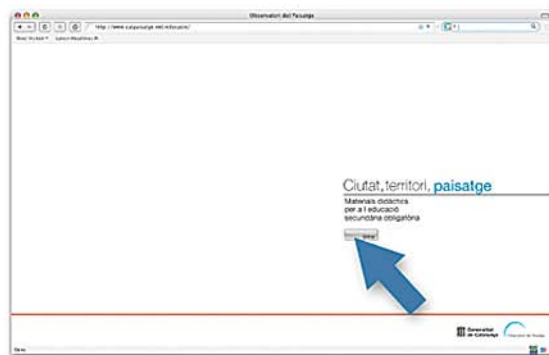
Activités de formation

En vue de répondre aux besoins pressants des collectivités en matière d'éducation et de sensibilisation aux enjeux de paysage urbain ainsi qu'aux possibilités d'actions paysagères, le développement de matériel didactique et d'activités de formation apparaît essentiel.

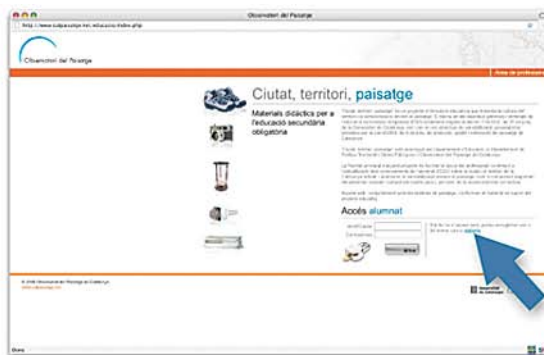
Ainsi, une initiative de formation centrée spécifiquement sur la question des paysages urbains a fait récemment l'objet, en Catalogne, d'un appui des acteurs institutionnels. Sous l'initiative de l'Observatoire catalan du paysage, les ministères de l'Éducation ainsi que de l'Aménagement des territoires du gouvernement catalan ont soutenu le développement de matériels éducatifs sur le thème « Ville, Territoire, Paysage » (Sala, 2009a). Devant l'absence de programmes de formation dédiés spécifiquement à ces questions, un corpus didactique a été formulé pour les enseignants et les élèves du secondaire (12-16 ans) en vue de stimuler et d'accroître leur compréhension des différentes dimensions des paysages urbains, des transformations qui les affectent et des divers moyens utilisés pour les étudier. Tirant profit des avancées en matière de technologie numérique, une partie du matériel éducatif se présente sous la forme d'un portail internet⁶. Les images, les cartes, les sons et les animations proposés offrent aux élèves de nombreuses possibilités d'explorer les diverses facettes des paysages en milieu urbain à partir d'un environnement de formation attractif, ludique et interactif (figure 5.30). En destinant cet outil de formation à plus de 450 000 élèves, le ministère de l'Éducation catalan entend contribuer à développer une véritable culture territoriale et à accroître la sensibilité des jeunes générations aux questions paysagères.

Parallèlement à ces démarches de formation, l'élaboration d'outils de transfert des connaissances destinés à des clientèles plus ciblées, à l'intention notamment des principaux intervenants de l'aménagement du territoire, demeure pertinente. Des séances de formation continue sur la question des paysages urbains constituent des moyens efficaces d'assurer ce transfert. Au Québec, celles-ci peuvent s'intégrer par exemple à des programmes de formation existants (ex. : programme Villes et villages d'art et de patrimoine).

6. www.catpaisatge.net/educacio



▲ Click “Entrar”



▲ Click “Visitants”



▲ Click on a number on the map to view information about that landscape



▲ Click “iniciar” to view interactive section of the website



▲ Click arrows “Anterior” or “Següent” to view further information/activities. Once all the information has been viewed the box can be closed using the x



▲ View the panoramic image using the “Control Imatge” panel. The panel allows you to pan round the image of the landscape and zoom in and out to find the hidden elements within the landscape (numbers within the image) that can be clicked on to view more information and photographs

Figure 5.30 Aperçu des diverses possibilités d’exploration des paysages urbains de Barcelone à l’aide du matériel éducatif élaboré dans le cadre du programme « Ville, Territoire, Paysage » mis sur pied par l’Observatoire catalan des paysages. (Source : Sala, 2009a ; www.catpaisatge.net/educacio)

Promotion des bonnes pratiques

Certains outils de valorisation et de reconnaissance visent, pour leur part, à faire connaître et à stimuler des actions structurantes de préservation, de mise en valeur et d'aménagement des paysages et cadres de vie urbains. Ce faisant, ils contribuent à rendre compte des initiatives exemplaires des citoyens, des professionnels de l'aménagement, des acteurs privés ou des collectivités locales, initiatives qui demeurent trop souvent méconnues du plus grand nombre. Divers outils sont mis en place suivant les objectifs visés et les moyens dont disposent les promoteurs et les partenaires de telles démarches. Par exemple, des prix et mentions de reconnaissance peuvent être attribués tantôt pour la qualité exceptionnelle d'une réalisation de design ou d'aménagement, tantôt pour le caractère original et novateur d'une démarche de connaissance, de préservation ou de mise en valeur de paysages et de cadres de vie urbains⁷.

À l'échelle internationale, le Prix du paysage du Conseil de l'Europe, qui récompense des initiatives dans trois catégories, soit « Sensibilisation, éducation, participation du public », « Activités scientifiques et techniques » ainsi que « Protection, gestion et aménagement », illustre la portée structurante de tels outils de valorisation tant sur le plan de la qualité même des territoires faisant l'objet de mention que sur le plan de la qualité et de la nature innovante des processus de gestion des paysages mis en place.

Plus près de nous, à l'échelle de l'île de Montréal, certaines activités de promotion menées dans le domaine du patrimoine ou du design urbain sont inspirantes pour des démarches de valorisation à élaborer éventuellement en matière de paysage. Notons d'abord l'Opération patrimoine architectural de Montréal, opération conduite sur une base annuelle par la Ville de Montréal en collaboration avec l'organisme Héritage Montréal. Depuis 1991, elle vise à reconnaître et à diffuser les initiatives de préservation et de mise en valeur du patrimoine architectural par les propriétaires de résidences et de commerces situés dans l'île de Montréal. En plus de cette remise de prix, cette démarche est assortie d'une série d'activités de diffusion et de valorisation intégrant notamment des « Journées portes ouvertes », un « Guide du patrimoine et de la rénovation de qualité », un programme de conférences et une exposition de photographies des architectures primées⁸.

Mentionnons aussi le rôle majeur de sensibilisation qu'ont joué les Prix Orange et Prix Citron octroyés par Sauvons Montréal. En faisant la promotion des « bons coups » comme des interventions regrettables tant en matière de patrimoine que dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, cette initiative constitue également un levier d'émulation de bonnes pratiques et de mise en valeur des paysages urbains montréalais.

7. Le récent projet de loi n° 82 sur le patrimoine culturel propose notamment des statuts de valorisation conférant un sceau de qualité au paysage d'intérêt patrimonial (gouvernement du Québec, 2010).

8. www.operationpatrimoine.com



Du côté des nombreuses initiatives montréalaises en design urbain, relevons enfin l'apport considérable du projet Commerce Design Montréal de la Ville de Montréal (1995-2005), repris depuis 2006 par l'organisme Créativité Montréal, qui a contribué à souligner et à récompenser les professionnels en design et les commerçants pour leurs efforts et leurs investissements dans la promotion de la qualité en architecture et en design de commerces. Fondées sur la sensibilisation du plus grand nombre à la promotion de cas exemplaires, les actions de communication menées par l'intermédiaire des médias grand public sont au cœur de la stratégie préconisée par les organisateurs. Il s'agit, d'une part, de créer un effet d'entraînement par l'entremise de l'adhésion d'autres commerçants aux retombées générées par les interventions de design et, d'autre part, de démontrer aux principaux intervenants en matière de développement et d'aménagement urbain que la qualité du design est rentable, tant au plan économique que sur le plan de l'amélioration de la qualité du cadre de vie urbain et du bien-être des populations. Ce faisant, ce projet propose une réponse structurante quant aux enjeux de revitalisation des rues commerciales, de réutilisation des tissus urbains anciens et de maintien des services de proximité.

Somme toute, outre leur volonté de démonstration et d'exemplarité, ces initiatives jouent un rôle essentiel dans les stratégies de mise en valeur de la qualité des cadres de vie et des paysages urbains par leur capacité à tisser des collaborations à l'échelle locale et régionale grâce à la mise en place d'une approche volontariste adaptée aux contextes des collectivités concernées.

Extrait du document
« Commerce + Design, les clés
du succès », Éd. Commerce
Design Montréal, 2004,
p. 14-15.

Encadrement et accompagnement

Objet	Nombreux sont les outils qui permettent d’encadrer le développement urbain dans une perspective d’intégration des valeurs paysagères, et plus généralement des dimensions qualitatives des cadres de vie, au processus de planification du territoire. Les outils offerts à l’intérieur de la démarche de planification et de prise de décision en urbanisme composent une première série de mesures. Au Québec, ceux-ci renvoient aux outils actuellement en vigueur en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (LAU), principal instrument législatif en matière d’aménagement du territoire au Québec ⁹ . À ce titre, les outils de planification et de décision dont disposent les acteurs régionaux et municipaux présentent un potentiel certain à différents moments et à différents paliers de la planification urbaine et de la mise en œuvre de projets (Courcier et Trépanier, 2009). Les municipalités disposent également de différents instruments de nature consultative. Si la portée de certains de ces instruments est balisée par la LAU (ex. : Comité consultatif d’urbanisme), d’autres émanent plus directement de la volonté du conseil municipal (ex. : Conseil du patrimoine de Montréal, Office de consultation publique de Montréal). Enfin, dans certains cas, le processus de planification peut tirer profit de mesures et de démarches d’accompagnement de projets en forte émergence à l’heure actuelle dans le domaine du design urbain, comme par exemple la mise en place de panels d’experts opérant sur la base de la reconnaissance de critères d’excellence en design.
But	Dans le contexte québécois, les différents moyens d’intervention offerts par la LAU visent à fournir les lignes directrices de l’organisation physique du territoire urbain (Caron, 2005). Au delà de leurs pouvoirs reconnus en matière de planification, de réglementation et de mise en œuvre de projets, ceux-ci permettent d’intégrer des préoccupations au plan de la qualité des paysages et des cadres de vie. Les différents instruments consultatifs permettent d’obtenir des avis sur la pertinence, la cohérence et, plus largement, sur la qualité des démarches de planification et de projets urbains. Ces avis peuvent provenir tout à la fois d’expertises singulières que de citoyens concernés par les questions d’aménagement et d’urbanisme. Dans l’élaboration de projets spécifiques de design urbain, les panels de design composés d’experts indépendants enrichissent généralement l’exercice de planification en assurant un accompagnement porteur d’une plus grande qualité des projets évalués et d’une meilleure prise en compte des besoins des populations visées (CABE, 2009). Ce faisant, la mise en place de panels jouent un rôle majeur pour le bénéfice des principaux intervenants de l’aménagement urbain (gestionnaires, professionnels, élus, promoteurs) à la fois pour développer des outils d’aide à la décision que pour faire office de levier d’apprentissage de pratiques municipales innovantes en design urbain.
Moyens et expériences	Encore ici, les options sont variées quant aux moyens à mettre en place en vue d’assurer l’encadrement du processus de développement de la ville et l’accompagnement des projets urbains. Pour les fins de cet ouvrage, trois principales familles de moyens sont abordées. D’abord, la nature et la portée des outils de planification urbaine offerts à l’intérieur de la LAU sont discutées brièvement à la lumière de leur contribution potentielle à la gestion des paysages. Sont évoqués ensuite les instruments consultatifs actuellement en vigueur à Montréal dans l’encadrement des interventions en matière d’aménagement et d’urbanisme. Enfin, une attention est portée à certaines expériences étrangères de panels de design qui assurent dans de nombreuses villes l’accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets urbains de qualité.

9. Nous référons le lecteur au *Guide de gestion des paysages au Québec* (Paquette et al., 2008) pour une présentation plus approfondie des principaux cadres législatifs québécois qui touchent, de près ou de loin, aux dimensions paysagères.

Planification et mesures réglementaires

La LAU balise les processus de planification et d'aménagement des territoires aux échelles régionale et locale. Elle exige d'abord des municipalités régionales de comté ainsi que des communautés métropolitaines qu'elles élaborent un schéma d'aménagement et de développement (SAD). Dans ce document de planification régionale, on trouve de grandes orientations et une détermination des territoires d'intérêt historique, culturel, esthétique et écologique. On y évoque diverses préoccupations en matière de paysage. Ainsi, à l'échelle du Québec, c'est plus de 75 % des SAD qui répertorient à ce jour des territoires d'intérêt impliquant certaines dimensions paysagères (ex. : paysages d'intérêt patrimonial, vues panoramiques, etc.) (Belgue, 2008). Les propositions intermunicipales d'aménagement sont utiles également lorsque plusieurs municipalités partagent des objectifs communs en matière de protection et de mise en valeur d'éléments fortement valorisés à l'échelle régionale comme les espaces naturels ou les berges de cours d'eau (Courcier et Trépanier, 2009).

À l'échelle locale, les municipalités doivent adopter un plan d'urbanisme (PU) en conformité avec le SAD. Pour préciser la planification de certains secteurs particuliers, elles peuvent adopter un programme particulier d'urbanisme (PPU). Il s'agit d'une planification plus détaillée qui s'articule autour d'un programme d'actions concrètes et d'un échéancier précis (Courcier et Trépanier, 2009). Par ailleurs, certaines orientations proposées dans le PU peuvent faire l'objet d'une traduction légale à l'aide d'outils réglementaires, tantôt de nature normative (ex. : règlements de zonage), tantôt de nature discrétionnaire (ex. : règlements sur les plans d'aménagement d'ensemble ou sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – PIA). En tant qu'outil normatif, le règlement de zonage offre de nombreuses possibilités en ce qui concerne la gestion de l'occupation du territoire et de l'harmonisation des usages. Ainsi, il permet d'exercer un contrôle sur la localisation des usages et des constructions, de préciser les espaces à laisser libres à l'intérieur d'une zone particulière, de protéger le couvert forestier en régissant la plantation et l'abattage des arbres ou de réglementer les pratiques d'affichage (Courcier et Trépanier, 2009). En prenant appui sur des critères plutôt que sur des normes, les outils discrétionnaires permettent un encadrement plus souple. À l'aide des outils de type PIA par exemple, il est possible notamment d'encadrer le développement urbain selon « les valeurs recherchées quant à la qualité du milieu bâti et à la protection des paysages » (Caron et Blais, 2008 : 21) en portant une attention accrue à la singularité d'un lieu donné. Ainsi, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'est doté récemment d'un règlement sur les PIA permettant au comité consultatif d'urbanisme d'évaluer, entre autres, les projets de nouvelles constructions ou de transformations du cadre bâti d'intérêt patrimonial sur la base de critères qualitatifs. L'originalité de ce règlement tient notamment au fait que son élaboration repose sur une étude de caractérisation typomorphologique de l'ensemble du territoire de l'arrondissement permettant

d'identifier les composantes paysagères et patrimoniales d'intérêt (Laterreur et Schwartz, 2008).

Ce bref tour d'horizon montre de manière indéniable que la prise en compte des dimensions de paysage se fait croissante à l'intérieur des outils d'intervention offerts par la LAU en dépit du fait qu'aucune directive à l'intérieur de cette loi n'exige des instances municipales ou régionales d'intégrer ces nouvelles préoccupations. Au final, la question n'est pas tellement d'identifier les lacunes à combler en matière d'outils de planification et de réglementation. En effet, si plusieurs reconnaissent que les outils de planification et d'encadrement du développement urbain fournissent des possibilités considérables en matière de gestion des paysages, il s'agit plus encore de les exploiter dans leur plein potentiel et en complémentarité les uns avec les autres (Courcier et Trépanier, 2009). De manière ultime, il importe de reconnaître, à l'instar de Caron et Blais (2008), que la mise en place de nouveaux pouvoirs et outils n'est pas garante pour elle-même de résultats probants si les pratiques d'aménagement ne considèrent pas la véritable portée des grands enjeux actuels, notamment en matière de gestion des paysages.

Projet d'aménagement en
évaluation



Instruments consultatifs

En plus des outils de planification et des mesures réglementaires, les instances municipales disposent également de différents instruments consultatifs qui permettent d'encadrer les interventions en matière d'aménagement et d'urbanisme. Le comité consultatif d'urbanisme institué en vertu de la LAU joue un rôle majeur en ce sens auprès du conseil municipal. Sur la base d'un mandat octroyé par le conseil municipal, le comité composé d'élus et de citoyens est appelé à donner son avis sur un certain nombre de dossiers d'urbanisme. Notons que l'avis préalable du comité consultatif d'urbanisme est exigé, sur le plan légal, pour l'approbation de certains projets ou démarches particuliers (ex. : plan d'aménagement d'ensemble, plan d'implantation et d'intégration architecturale, projet particulier de construction ou de lotissement, etc.) (Caron, 2005). Pour la Ville de Montréal, les enjeux de paysage et de qualité des cadres de vie peuvent faire l'objet de délibérations à l'intérieur d'autres instances. À ce titre, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a pour mission, depuis sa création en 2002, de mener, sous certaines conditions, des mandats de consultation publique sur des projets de règlement modifiant le plan d'urbanisme, de même que sur différents projets concernant, entre autres, un équipement collectif, une infrastructure majeure ou un bien culturel reconnu ou classé. L'OCPM constitue en ce sens un lieu de délibération et de concertation publique privilégié pour connaître les préoccupations des citoyens et de la société civile en général (ex. : regroupements associatifs). En vertu de la Loi sur les cités et villes et de la Charte de la Ville de Montréal, la mise en place de commissions permanentes, relevant soit du conseil municipal soit du conseil d'agglomération, joue également un rôle d'aide à la décision, notamment en matière d'aménagement (ex. : Commission sur la mise en valeur du territoire, sur l'aménagement urbain et sur le transport collectif), en encourageant la participation des citoyens aux débats publics. Mentionnons enfin les fonctions assurées par le Conseil du patrimoine de Montréal en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine. En plus de participer étroitement à la mise en œuvre de la Politique du patrimoine de Montréal, le conseil transmet des avis sur les projets susceptibles d'interférer sur les territoires ou les éléments bâtis d'intérêt patrimonial et accompagne la municipalité dans les démarches de citation de biens culturels (Ville de Montréal, 2002).

Panels de design

Parmi les outils qui permettent la mise en œuvre de projets urbains de qualité, les panels de design ont aujourd'hui une crédibilité accrue. On en dénombrait en 2008 plus de 80 actifs seulement sur le territoire anglais (CABE, 2009) alors que des expériences de réussite ont été documentées à Toronto, à Auckland en Nouvelle-Zélande ainsi qu'aux États-Unis (Lemieux, 2008a). S'inscrivant à l'intérieur du processus de planification et de mise en œuvre, le panel de design (connu en anglais aussi sous la désignation de « design review panel ») joue un rôle d'accompagnateur et de conseiller auprès des instances municipales ou des promoteurs publics pour

une grande variété de démarches (ex. : projets d'architecture, de design urbain, de paysage, d'infrastructure de transport, de planification municipale). Il est composé d'un groupe d'experts multidisciplinaires (ex. : design urbain, architecture, urbanisme, paysage, génie, etc.) et indépendants qui agissent en amont des projets (figure 5.31), soit dès la phase de conception, afin d'évaluer les projets sur la base de critères de design reconnus et connus de tous (Lemieux, 2008a). Les principes d'objectivité et de transparence qui régissent ces structures favorisent un dialogue constructif et itératif entre les membres des panels et les concepteurs impliqués (CABE, 2009). De ce fait, les panels de design encouragent, à l'échelle d'une collectivité, un apprentissage continu en faveur d'une pédagogie de la qualité des projets (Lemieux, 2008a) et constitue en cela un levier d'émulation de bonnes pratiques. Notons enfin que les critères d'excellence qui balisent les avis formulés par les membres des panels de design font en sorte qu'une attention particulière sera portée non seulement à la qualité formelle des projets de construction, mais également à leur contexte ainsi qu'aux besoins et aux aspirations des populations visées. Les critères formulés dans la mouvance de la démarche « Building for life » quant à l'évaluation de nouveaux projets de développement résidentiel en Grande-Bretagne en sont une expression éloquente (tableau 5.2).

Panel de design	Études d'opportunité
	Études de faisabilité
	Programme de besoins
Atelier de design	Phase de recherche conceptuelle
	Études d'avant-projet
	Programme de construction
Concours de design	Sélection des professionnels architectes/ingénieurs
	Phase de conception
	Plans et devis d'exécution
	Appels d'offres pour la construction
	Travaux
	Livraison et mise en service
	Évaluation post-occupation

Figure 5.31 Au cours de l'élaboration d'un projet urbain, le panel, l'atelier et le concours de design jouent un rôle clé à des moments précis du processus. De même, la valeur ajoutée et les bénéfices tirés de ces outils, sur le plan de la qualité des propositions de design, sont multipliés lorsqu'ils sont réunis à l'intérieur d'un même projet. (Source: Lemieux, 2008a)

Tableau 5.2 Questions issues de la démarche «Building For Life»

Ces critères intègrent les dimensions liées au contexte d'accueil des projets, à leur caractère distinctif, à la nature conviviale du réseau de rues ainsi qu'à la qualité des espaces publics et de l'architecture.

Environnement et communauté	● Le projet de développement résidentiel procure-t-il (ou est-il situé à proximité) des services à la communauté, comme une école, des parcs, des aires de jeux, des boutiques, des cafés ou des bars? ● Présente-t-il une mixité de logements qui reflète les besoins et les aspirations de la communauté locale? ● Présente-t-il une mixité de modes d'occupation qui reflète les besoins de la communauté locale? ● Le projet de développement résidentiel offre-t-il un accès facile aux transports en commun? ● Le projet présente-t-il toutes les caractéristiques qui permettent de réduire son impact environnemental?
Caractère	● Le concept de design est-il spécifique au plan d'ensemble? ● Le plan d'ensemble tire-t-il profit des bâtiments existants, de la topographie ou du paysage? ● Le projet se présente-t-il comme un lieu possédant un caractère distinctif? ● Les bâtiments et le plan d'implantation facilitent-ils l'orientation des déplacements dans le secteur? ● Les rues se définissent-elles par une configuration bien structurée des constructions?
Rue, stationnement et place du piéton	● Le mode d'implantation du cadre bâti a-t-il priorité sur les rues et les places de stationnement, de sorte que les voies publiques ne dominent pas? ● La place attribuée au stationnement est-elle bien intégrée et située de manière à s'arrimer à la scène de rue? ● Les rues sont-elles conviviales pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes? ● Le plan d'ensemble s'intègre-t-il aux rues existantes, aux chemins et aux développements voisins? ● Les espaces publics et les voies piétonnières sont-ils aménagés afin de procurer un sentiment de sécurité?
Design et construction	● L'espace public est-il bien conçu et propose-t-il des modalités de gestion appropriées? ● Les bâtiments présentent-ils une qualité architecturale? ● Les espaces intérieurs et leur aménagement rendent-ils possible une adaptation, une transformation ou une extension? ● Le plan d'ensemble prend-il appui sur les progrès réalisés dans les domaines de la construction ou de la technologie de manière à mettre en valeur sa performance, sa qualité et son attractivité? ● Les bâtiments ou les espaces dépassent-ils les normes minimales demandées en matière, entre autres, de réglementation des constructions?

Source: CABE, 2008



Idéation et projets

Objet	Les démarches d'idéation et d'expérimentation de projets, prenant souvent la forme d'ateliers ou de concours de design, tirent leur pertinence de la complexité des enjeux de paysage en territoire urbain. Devant les nombreuses réponses d'aménagement que requièrent les territoires concernés, que ce soit sur le plan de l'organisation des espaces à repenser, des qualités environnementales d'un site à mettre en valeur, du bien-être des populations à rehausser ou des bénéfices économiques à promouvoir, ces expériences permettent de provoquer de nouvelles avenues d'intervention en mettant la réflexion de professionnels d'horizons disciplinaires variés (design urbain, architecture, architecture de paysage, urbanisme, écologie, sciences sociales, génie, communication, etc.) au service d'un exercice de mobilisation et de concertation des acteurs publics. S'ils prennent appui sur une lecture fine de l'identité des territoires et des aspirations sociales, les concepts, principes et les visions d'aménagement qui s'en dégagent sont porteurs de solutions d'aménagement plus adaptées à la singularité des milieux et des collectivités visés.
But	En amont des phases de réalisation d'un projet d'aménagement (figure 5.31), les ateliers ou les concours de design ont pour fonction d'explorer de nouvelles idées ou d'expérimenter de nouveaux savoir-faire dans le but de proposer des visions stratégiques d'aménagement pour le développement d'un territoire donné et de dégager des principes et des concepts de design urbain pour un secteur spécifique. S'inscrivant à l'intérieur d'un processus (Lemieux, 2008a), ces outils d'idéation et de projet visent, d'abord et avant tout, à promouvoir la qualité sans la définir a priori (Lachapelle, 2009). Cela est possible notamment parce qu'ils permettent de donner une plus grande cohérence et un sens singulier aux interventions envisagées. Lorsqu'ils s'inscrivent à la suite d'une démarche d'élaboration de vision collective, les ateliers et les concours de design représentent des étapes clés de traduction des aspirations et des valeurs partagées par une collectivité en matière de préservation, de mise en valeur et de développement des paysages et des cadres de vie urbains.
Moyens et expériences	Les <i>Cahiers des bonnes pratiques en design</i> de la Ville de Montréal (Lemieux et Brodeur, 2008) décrivent la portée et les bénéfices des différents outils d'idéation et de projets en faisant référence à de nombreux exemples montréalais et étrangers. Le présent ouvrage prête quant à lui une attention spécifique à certaines initiatives qui représentent un intérêt particulier pour la mise en valeur des paysages urbains montréalais.



Atelier de design

L'atelier (connu aussi sous l'appellation « charrette » ou « *workshop* ») se révèle être un levier essentiel à la mise en place de processus de qualité en design urbain parce qu'il permet d'enrichir la planification des espaces visés à l'aide de nouvelles idées et favorise, par le dialogue qu'il engage avec l'ensemble des intervenants concernés, la mise en œuvre de visions partagées (Lemieux, 2008a).

Au cours des dernières années, différentes expériences ont été menées sur l'île de Montréal dans des contextes d'intervention fort variés. En effet, deux ateliers ont été conduits (Les Dialogues de Griffintown, 2006 ; Atelier de design urbain – secteur Bellechasse, 2008) sur d'anciens secteurs industriels en voie de requalification, un autre s'est arrimé à la démarche de réaménagement d'un haut lieu du patrimoine montréalais (Atelier de design urbain UNESCO Imaginer la place d'Armes, 2007), un autre encore a accompagné l'exercice de planification d'un secteur marqué par un patrimoine naturel d'exception (Atelier de design urbain – secteur ouest de Pierrefonds-Roxboro, 2008) (figure 5.32). Dans les différents forums publics organisés dans le cadre de ces ateliers, toutes ces expériences ont cherché à intégrer, à l'aide de moyens variés, les préoccupations des populations visées. Par exemple, au cours de l'atelier Imaginer la place d'Armes, le public était invité à exprimer ses préoccupations et ses visions en répondant à une série de questions diffusées sur un site internet créé à cet effet. Différentes occasions d'échanges avec la population ont été prévues également lors de l'atelier mené sur le secteur Bellechasse, se traduisant, entre autres, par une exploration originale des points de vue des citoyens à l'aide d'un sondage itinérant de type « vox pop ».

Projet de design en débats

Ces expériences permettent de provoquer de nouvelles avenues d'intervention en mettant la réflexion de professionnels d'horizons disciplinaires variés [...] au service d'un exercice de mobilisation et de concertation des acteurs publics.



Figure 5.32 Illustration d’une version préliminaire du plan d’aménagement découlant des propositions issues de l’atelier de design urbain du secteur ouest de Pierrefonds-Roxboro. Dessin préparé par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville de Montréal. (Source : Gagné, 2009)

Parmi les ateliers menés récemment sur le territoire métropolitain, la tenue en 2007 du Workshop atelier/terrain (WAT) « Le développement durable en action/5 projets de paysage pour Longueuil et la Rive-Sud » présente un intérêt particulier considérant la perspective de projet de paysage proposée¹⁰.

10. À l’initiative de la CPEUM, cet atelier de design urbain a été organisé avec le concours du ministère des Affaires municipales et des Régions, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, de la Conférence régionale des élus de Longueuil et de la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l’Université de Montréal, de même qu’en collaboration avec la Direction de la planification supralocale de Longueuil et les cinq municipalités de l’agglomération (Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert).



Figure 5.33 Travail des concepteurs durant la semaine d’atelier de design du WAT de Longueuil. (Source : CPEUM, 2007)

Exercice de concertation et d’idéation, cet atelier a été l’occasion de faire participer les professionnels de l’aménagement (architectes, architectes paysagistes, urbanistes, designers urbains, ingénieurs, biologistes, etc.) à l’élaboration de nouvelles voies d’action au regard de l’aménagement des territoires périurbains de la métropole montréalaise (figure 5.33). En plus de contribuer à la mise en place d’un véritable espace de concertation et de dialogue avec les experts locaux de l’urbanisme et de l’aménagement, les décideurs publics, les universitaires et la société civile en général, cette initiative s’est attachée à inscrire la réflexion engagée en phase avec les principes gouvernementaux dégagés au Québec en matière de développement durable.

Pour les cinq sites d'intervention localisés à l'intérieur de chacune des municipalités associées, les objectifs de l'atelier visaient à :

- réfléchir sur cinq grands enjeux de paysage de la couronne sud de Montréal qui englobent une variété d'aspects, tels l'identité culturelle des territoires, le développement de l'habitat, la qualité du cadre de vie, la préservation des ensembles naturels ;
- générer cinq visions stratégiques d'aménagement exemplaires pour Longueuil, la région et le Québec en réponse à des enjeux touchant des sites localisés dans les cinq municipalités participantes ;
- démontrer le savoir-faire des métiers de l'aménagement sur les scènes locale, nationale et internationale ;
- favoriser l'échange des différents savoirs publics issus des milieux municipal, ministériel, professionnel et universitaire ;
- favoriser la mise en œuvre des visions d'aménagement proposées en intégrant les notions de paysage et de développement durable.

En vue d'atteindre ces objectifs, le processus de l'atelier de design s'est déroulé sur une période de 5 mois intégrant les différentes étapes suivantes :

- formation d'un comité de suivi regroupant les instigateurs du projet, les partenaires gouvernementaux et les experts locaux (urbanistes municipaux) ;
- détermination, en collaboration avec les milieux municipaux, des enjeux d'aménagement et des sites d'intervention prioritaires ;
- appel de candidatures auprès des concepteurs (professionnels de l'aménagement) ;
- sélection des équipes de concepteurs par un comité composé d'experts (universitaires, experts locaux, professionnels) ;
- réalisation de séminaires préparatoires et de visites de terrain, destinés aux concepteurs participants, afin de transmettre les connaissances pertinentes au regard des enjeux d'aménagement, de la spécificité du projet de paysage et des aspects techniques de la démarche ;
- déroulement de l'atelier de design (une semaine) durant lequel les concepteurs élaborent des stratégies d'aménagement et sont invités à échanger avec des intervenants locaux et des experts invités ;
- organisation d'un forum public visant la diffusion des visions stratégiques d'aménagement et des propositions de design auprès d'élus, d'experts locaux, de professionnels de l'aménagement, d'universitaires et de citoyens.

Aussi, l'intérêt et l'originalité de ce processus résident notamment dans l'attention accordée à la sensibilisation et à l'éducation des concepteurs et des experts locaux eu égard à la nature et à la portée du projet de paysage. De même, les propositions soumises à la suite de ce processus, qu'elles concernent des lieux emblématiques, des cadres de vie du quotidien ou des espaces fortement altérés, revêtent une pluralité d'intentions qui répondent directement aux enjeux locaux.

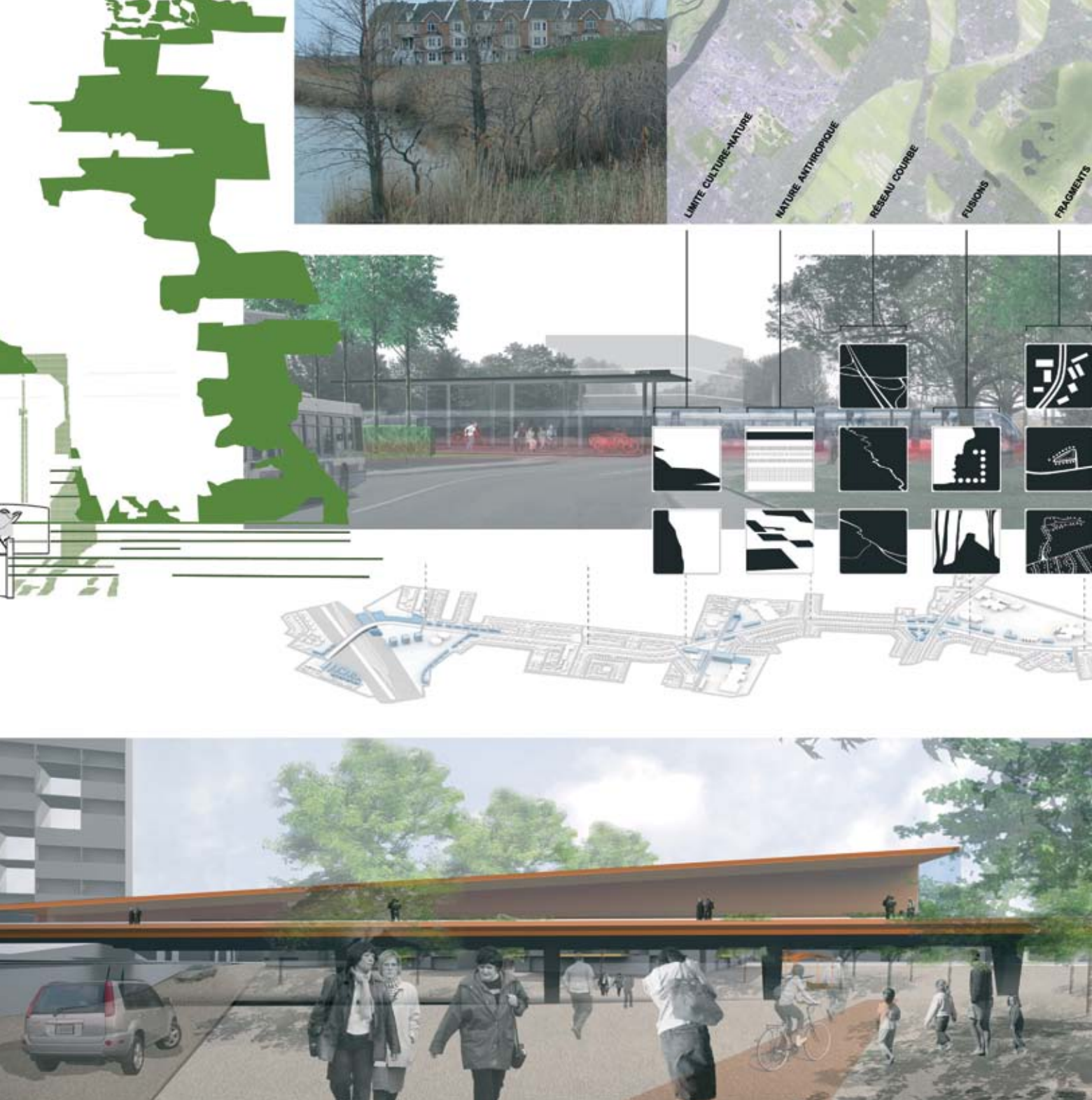


Figure 5.34 Illustration de la diversité des visions d'aménagement et des propositions de design générées dans le cadre du WAT de Longueuil. (Source: CPEUM, 2007)

Par exemple à Longueuil, sous le thème « Réinventer les paysages du quotidien », on a procédé à la requalification d'un boulevard périurbain qui traverse un secteur résidentiel et commercial. À Boucherville, il s'agissait de « Fabriquer une nouvelle centralité » dans le contexte du développement d'un nouveau secteur urbain et d'un espace public qui devront créer une certaine qualité de vie. À Saint-Bruno-de-Montarville, sous le thème « Construire avec un paysage emblématique », on a infléchi le développement périurbain d'un mont faisant l'objet d'une forte valorisation collective en raison de son caractère naturel et patrimonial. À Brossard, le secteur d'une rivière enclavée dans un secteur urbain en redéploiement a été investi à travers le thème « Retisser la nature dans la ville ». Enfin à Saint-Lambert, sous le thème « Recycler l'existant », on a procédé au redéveloppement de la zone industrielle de l'ancienne gare ferroviaire (figure 5.34).

De manière ultime, il s'agissait à travers cette approche du projet de paysage de mettre en évidence la singularité des lieux, de révéler leurs qualités et d'infléchir leur évolution en fonction des valeurs collectivement entretenues envers le territoire¹¹.

Concours de design

Comme on l'a évoqué précédemment, le concours de design s'inscrit en continuité directe avec l'atelier de design en vue de traduire les visions d'aménagement et les propositions dégagées sous forme de projets tangibles. C'est ainsi que le concours constitue « un processus de conception qui permet de faire un choix éclairé basé sur la comparaison de plusieurs propositions concrètes. Préparé de manière rigoureuse, le concours est un processus performant qui permet d'améliorer la qualité des projets et d'en faciliter leur réalisation » (Lemieux, 2008a : 37). Tout comme l'atelier, le concours de design s'inscrit de plus en plus dans une perspective d'ouverture au dialogue et à l'échange entre les citoyens, les élus et les professionnels de l'aménagement.

C'est le cas par exemple du concours international de design « URBAN VOIDS, Grounds for change » qui a été mené à Philadelphie à la suite d'une démarche d'élaboration de vision collective avec les communautés visées¹². Sur la base du programme du concours défini dans la foulée de l'étape de vision, plus de 220 propositions ont été reçues en provenance de 25 pays (Lemieux, 2008a). De ce nombre, cinq équipes finalistes ont été retenues et invitées à développer des stratégies en vue de mettre en œuvre les idées et concepts proposés. En plus de la sélection de la proposition lauréate et des retombées de ce choix pour les sites d'intervention visés, ce concours aura permis de formuler des principes et des savoir-faire exemplaires vis-à-vis des enjeux d'aménagement des espaces vacants en milieu urbain qui s'avéreront utiles pour d'autres agglomérations métropolitaines.

11. Pour plus d'information sur cette démarche, consulter le site Internet de la CPEUM à l'adresse www.paysage.umontreal.ca, à la rubrique « Recherches et projets ».

12. Voir p. 198-199 pour une description plus détaillée de cette démarche de vision ainsi que le site www.vanalen.org/urbanvoids/ pour les détails concernant le concours international de design urbain.

Au Canada et au Québec, l'intérêt des pratiques de concours se confirme. En témoignent, par exemple, l'élaboration d'un catalogue des concours canadiens conduite par le Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (L.E.A.P.) de l'Université de Montréal¹³ ainsi que la publication lancée en marge d'une exposition abondant les concours d'architecture et l'imaginaire territorial (Bilodeau, 2006).

Aussi, et parallèlement à la publication des *Cahiers des bonnes pratiques en design*, certains acteurs montréalais actifs dans le domaine du design urbain et de l'aménagement du territoire ont contribué récemment au lancement du chantier « Réalisons Montréal, Ville UNESCO de design »¹⁴, initiative de promotion, d'émulation et de soutien de concours de design en vue de rehausser la qualité des projets urbains montréalais de portée publique (ex. : mobilier, architecture, espace public, etc.). En plus de reconnaître et de mettre en valeur l'expertise des professionnels du design en amont des projets urbains, cette initiative identifie un certain nombre de valeurs et de critères de design à promouvoir concernant par exemple la durabilité, la fonctionnalité, la qualité de fabrication, l'utilité sociale, l'esthétique, l'ergonomie ou le caractère abordable des projets. Elle fait également référence à certaines valeurs fortement associées à la spécificité des actions paysagères comme la sensibilité au contexte, la signification culturelle du projet et la reconnaissance des aspirations sociales d'une collectivité.

À titre d'exemple, soulignons deux initiatives de concours de design menées en 2010 dans le cadre de ce chantier, soit le concours d'idée pancanadien « Aménagement des abords de la station de métro Champ-de-Mars » (figure 5.35) et le concours d'architecture pour la nouvelle bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Laurent (figure 5.36).

En plus de la qualité et de l'exemplarité recherchées dans la réalisation de projets concrets de design urbain, ce chantier cherche à créer un espace collectif de réflexion, de mobilisation et de sensibilisation autour de cet enjeu par l'organisation de forums publics et par le développement d'outils de communication spécifiques (ex. : portail internet évolutif de projets urbains). Ce faisant, il vise tant à susciter des possibilités de création en design qu'à provoquer une synergie de l'ensemble des intervenants visés en vue de promouvoir une culture de la qualité porteuse de valeur ajoutée pour le devenir des cadres de vie et des paysages montréalais.

13. Pour de plus amples détails concernant ce catalogue, consulter le site www.leap.umontreal.ca.

14. Le chantier « Réalisons Montréal, Ville UNESCO de design » est une initiative conjointe du Bureau du design de la Ville de Montréal et de la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal. Il est soutenu par les partenaires financiers suivants : la Ville de Montréal, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en vertu de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et la Conférence régionale des élus de Montréal. Pour de plus amples détails concernant ce chantier, consulter le site www.realisonsmontreal.com.

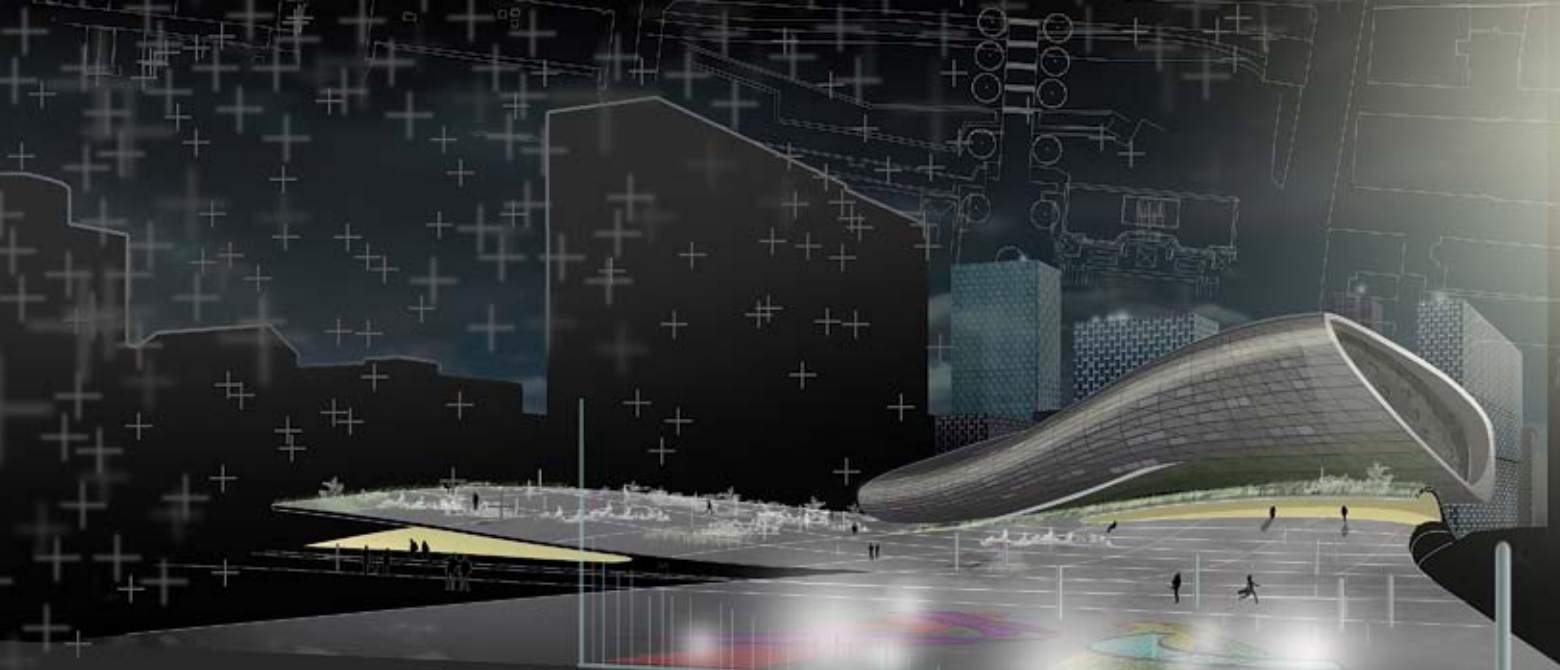


Figure 5.35 Illustration du projet lauréat (catégorie «professionnel») Aménagement des abords de la station de métro Champ-de-Mars, Montréal. (Source : Dominic Poncelet, Kim Pariseau, Étienne Pelletier, diplômés de maîtrise en architecture, 2010)



Figure 5.36 Illustration de l'esquisse générale du projet lauréat de la nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent. (Source : équipe Cardinal Hardy/Labonté Marcil/Éric Pelletier Architectes en consortium/SDK et associés inc./Leroux Beaudoin Hurens et associés inc., 2010)

4 Suivi des transformations et des actions

Objet	Considérant les transformations incessantes des territoires urbains ainsi que le caractère fluctuant des valeurs sociales et culturelles associées à ces derniers, le développement de démarches de suivi des paysages apparaît incontournable. De fait, ces démarches, considérées dans une perspective d'évaluation ex-post, sont reconnues aujourd'hui comme un élément essentiel et indissociable des processus privilégiés en matière de gestion des paysages (Paquette <i>et al.</i>, 2008 ; Busquets et Cortina, 2009). Ces approches font écho aux méthodes de suivi environnemental adoptées plus récemment (MDDEP, 2005), où la question du paysage est évoquée à l'intérieur des composantes sociales de l'environnement. Rappelons que la volonté d'intégrer les préoccupations paysagères au processus d'évaluation environnementale, notamment dans leurs dimensions visuelles, s'inscrit dans une réflexion de plus longue date (Poullaouec-Gonidec <i>et al.</i>, 1989). Celle-ci induisait déjà l'idée de suivi et privilégiait une gestion de la qualité des paysages sur la base d'une reconnaissance des valeurs fluctuantes de la société. Les approches de suivi sont également primordiales étant donné qu'aucune intervention en matière de paysage ne peut être envisagée comme une action définitive dont les effets resteront constants. De même, si les mutations résultent à l'occasion d'initiatives visant une prise en charge explicite des dimensions paysagères, il importe de reconnaître que la plus grande part des dynamiques de transformation des paysages et des cadres de vie urbains est associée indirectement aux gestes des principaux intervenants publics, parapublics et privés de l'aménagement du territoire (ex. : programmes et actions publics d'aménagement, projets de construction, etc.) ainsi qu'aux pratiques des usagers et des populations (ex. : usages des espaces publics, entretien des bâtiments, des jardins, etc.). Les outils de suivi impliquent tantôt des examens récurrents des composantes physicospatiales des secteurs visés, tantôt des évaluations continues des valeurs et des préoccupations sociales que les populations entretiennent envers leur cadre de vie quotidien, tantôt encore, des mesures pour évaluer l'efficacité, la qualité et/ou la valeur ajoutée d'un projet ou d'une intervention d'aménagement donné.
But	Les mesures de suivi visent d'une part à documenter les transformations effectives des paysages urbains. Pour ce faire, diverses méthodes permettent d'établir des portraits périodiques de l'évolution des territoires porteurs d'intérêt paysager. Elles sont utiles, d'autre part, pour évaluer la pertinence et l'efficacité des principaux outils de préservation, de mise en valeur et d'aménagement des paysages disponibles aux échelles locale (ex. : plan d'implantation et d'intégration architecturale) ou régionale (ex. : schéma d'aménagement, charte de paysage). Or, si plusieurs reconnaissent l'apport de certains instruments de planification ou outils réglementaires en matière de prise en charge des dimensions de paysage et de qualité des cadres de vie, très peu d'études ont contribué à en mesurer la performance (Trépanier, 2000). Certains outils peuvent être avantageux, également, afin de déterminer l'atteinte des résultats attendus et la valeur ajoutée d'un projet urbain ou d'une intervention sectorielle. Par exemple, différents indicateurs sont proposés depuis peu et rendent possible l'identification des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques des actions engagées en matière de paysage et de design urbain.
Moyens et expériences	Le développement de moyens concrets permettant d'assurer le suivi des composantes matérielles d'un espace comme des valeurs qu'un groupe lui porte connaît actuellement une forte effervescence. De fait, qu'ils prennent la forme de monitoring des paysages, d'élaboration d'indicateurs de paysage, d'audits de projets ou de mesures de la valeur ajoutée des démarches de qualité en design urbain, ces moyens ont tous été développés depuis moins de dix ans. Si certains, comme le montrent les lignes qui suivent, sont encore au stade de la réflexion (ex. : indicateurs de paysage), à plus ou moins long terme, ils représentent tous un véritable levier pour l'aide à la décision dans le domaine de l'aménagement.



Figure 5.37 Illustration de la démarche de monitoring visuel menée en collaboration avec le ministère des Transports du Québec. Ces vues successives sur l'emprise centrale de l'autoroute 20 à la hauteur de Saint-Hyacinthe illustrent clairement l'expression changeante de la végétation au cours de la saison estivale. (Source : Domon *et al.*, 2003)

Monitoring des paysages

Les démarches de monitoring des paysages exigent une prise en compte de l'évolution des caractéristiques physicospatiales du territoire comme des valeurs et des pratiques sociales et culturelles qui participent à la qualification des lieux à partir d'une pluralité de perspectives (esthétique, identitaire, expérientielle, patrimoniale, etc.).

En ce qui concerne les premières, des portraits récurrents de l'évolution des territoires sont possibles au moyen de l'examen cartographique des dynamiques d'occupation des sols ainsi qu'à partir de l'élaboration de séries photographiques de points de vue particuliers permettant un examen qualitatif des transformations paysagères sur un laps de temps plus ou moins long (ex. : observatoire des paysages)¹⁵. Sur ce dernier point, mentionnons la démarche de monitoring visuel des paysages développée dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de gestion écologique des emprises autoroutières par le ministère des Transports du Québec (Domon *et al.*, 2003). À l'aide d'une reprise photographique périodique de

15. Ces méthodes ont fait l'objet de présentations spécifiques dans le présent chapitre, p. 178 et suivantes.

points de vue spécifiques localisés le long de tronçons autoroutiers sélectionnés, il s'agissait de documenter les transformations des paysages générées par l'expression changeante des végétaux des abords autoroutiers en vue d'évaluer leur effet sur l'expérience de conduite des usagers (figure 5.37). Ce faisant, cette démarche de monitoring des paysages aura permis au Ministère de préciser les termes de son intervention en vue d'étendre ce programme de gestion à l'ensemble du réseau autoroutier québécois.

Il est à noter que ce projet s'inscrivait dans la poursuite d'une réflexion antérieure sur le développement d'un Système de monitoring visuel du paysage (SMVP) pour le gouvernement du Québec (Domon et Poullaouec-Gonidec, 2003), système qui constituait à l'époque une première démarche de suivi des paysages pour le Québec sans toutefois intégrer les dimensions sociales et culturelles.

En réponse à cette situation, il est souhaitable, au regard des dimensions socio-culturelles, d'intégrer à ces dispositifs des mises à jour régulières des valorisations individuelles et collectives afin d'assurer l'adéquation entre les attentes des populations et les objectifs visés au départ par les démarches de préservation, de mise en valeur et d'aménagement des paysages et cadres de vie urbains. Pour ce faire, il est possible d'assurer une reconduction périodique des méthodes d'évaluation des paysages qui s'inscrivent à l'intérieur des approches socioculturelles¹⁶.

Somme toute, les expériences précédentes démontrent la récurrence de cette préoccupation au Québec, qui a contribué au renouvellement des outils de gestion des paysages. En matière d'aide à la décision, ces expériences permettent de révéler le caractère dynamique des paysages de manière à favoriser une discussion éclairée sur la pertinence et les options d'intervention les plus aptes à accompagner leurs transformations.

Indicateurs de paysage

De manière générale, un indicateur prend la forme d'une variable clé exprimant un objectif spécifique en référence à une action passée ou future et implique une démarche évaluative (Bru, 2009). Dans la foulée des travaux de l'Observatoire catalan des paysages, les indicateurs de paysage sont définis plus spécifiquement comme une série de mesures, de nature quantitative ou qualitative, qui permettent de connaître et de suivre, sur une base régulière, l'évolution et l'état du paysage, la satisfaction de la population ainsi que l'efficacité des initiatives publiques et privées menées à son égard (Busquets et Cortina, 2009). Si le développement d'indicateurs de paysage s'inscrit à l'intérieur d'une réflexion encore toute récente (Nogué et *al.*, 2009) dont la portée pratique reste à être précisée à partir de cas concrets, il est possible de les ranger à l'intérieur de trois grandes familles, soit les indicateurs de nature écologique, sociale et économique. Sur la base de cette classification, l'expérience de la Catalogne a permis de dégager une série d'indicateurs de paysage

16. Voir p. 186 et suivantes.

étroitement associés aux objectifs de qualité paysagère préalablement établis dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques en matière de paysage adoptées par cet État-région. En plus de chercher à procurer la meilleure mesure possible d'un état donné, ces indicateurs de paysage visent, de manière ultime, à fournir une information valide et utile pour l'aide à la décision. Tirés et adaptés de Sala (2009b), les 10 indicateurs de paysage présentés dans les lignes qui suivent illustrent la nature et la portée de la démarche du gouvernement catalan à cet égard.

1. Transformation du paysage : analyse des changements des caractéristiques naturelles et culturelles des paysages qui altèrent leur valeur ou leur apparence.
2. Diversité des paysages : évolution de la richesse des paysages du point de vue naturel, culturel ou historique comme une mesure susceptible d'apprécier les tendances à l'uniformisation et/ou à la diversification des paysages.
3. Fragmentation du paysage : identification des éléments de rupture d'ordre physicospatial (ex. : implantation d'une infrastructure), écologique (ex. : modification d'une fonction écologique), social (ex. : modification d'un usage particulier) et visuel (ex. : modification d'un champ visuel) qui agissent sur la continuité formelle d'un paysage et sa cohérence d'ensemble.
4. Valeur économique du paysage : traduction des caractéristiques d'un paysage en tant que produits ou bénéfices porteurs de valeurs économiques.
5. Connaissance du paysage : évaluation de la reconnaissance sociale du paysage ainsi que du niveau de la formation et de la connaissance issus d'expertises spécifiques dans le domaine (ex. : publications, programmes universitaires, etc.).
6. Appréciation du paysage : niveau de satisfaction ou d'insatisfaction qu'une population entretient à l'égard des paysages d'un territoire donné.
7. Enjeux sociaux du paysage : appréciation de l'importance des différents enjeux et mouvements de mobilisation sociale, issus des milieux associatifs par exemple, liés aux questions de paysage.
8. Paysage et communication : estimation de la présence des thèmes liés au paysage à l'intérieur des médias (ex. : presse écrite, électronique, etc.).
9. Action publique et privée : suivi des politiques publiques et des actions privées (ex. : investissements immobiliers, subventions, acquisitions de terrains, accords d'intendance, etc.) dans le domaine de la conservation, de la gestion et de la planification du paysage.
10. Application des instruments légaux en matière de paysage : évaluation du niveau d'application des instruments de gestion des paysages, tels que les catalogues ou les directives de paysage, ainsi que de la contribution effective de ces instruments au développement des politiques publiques en matière de conservation, de gestion et de planification des paysages.

Outre l'expérience catalane, d'autres régions espagnoles (ex. : Andalousie) ou pays européens (ex. : Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni) ont engagé une réflexion en ce sens. La mise en œuvre de la Convention européenne des paysages offre

en effet une grande diversité de terrains d'expérimentation en vue d'approfondir les réflexions quant aux portées stratégique et opérationnelle de la mise en place d'indicateurs de paysage.

Audit de projets

Comme on l'a mentionné préalablement, les approches de suivi et d'audit impliquent un examen périodique des composantes physicospatiales des secteurs visés ainsi qu'une évaluation continue des préoccupations sociales des populations. Bien que ces approches restent encore à approfondir, certains précédents doivent être soulignés en matière d'audit de projets de développement résidentiel. C'est le cas des initiatives menées au Royaume-Uni par la Commission for Architecture and the Built Environment (CABE) relativement à la qualité des nouveaux projets privés de développement urbain. Prenant appui sur des enquêtes de satisfaction menées auprès des habitants (CABE, 2005a) ainsi que sur une évaluation des caractéristiques distinctives des secteurs construits (performance et caractère multifonctionnel du réseau de transport, design des constructions et espaces publics, nature des services environnementaux et collectifs offerts) (CABE, 2005b), ces audits ont été conduits sur près de trois cents projets résidentiels appartenant à neuf régions différentes. Ils ont permis de dresser un portrait national de la situation et d'adresser une série de recommandations aux autorités locales, aux promoteurs immobiliers et aux agences gouvernementales, afin de mettre en place des mesures correctives (CABE, 2005b). Cette démarche prend appui notamment sur le développement de critères d'excellence en design formulés dans le cadre de l'initiative « Building for life » évoquée dans les pages précédentes (voir tableau 5.2).

Évaluation de la valeur ajoutée

Que ce soit pour justifier l'usage des meilleures pratiques en matière de design urbain dans les phases de planification de projets, ou pour évaluer les bénéfices générés à la suite de la mise en œuvre d'un aménagement donné, les réflexions menées récemment au sujet de la valeur ajoutée des démarches de qualité en design urbain s'avèrent fort utiles, voire incontournables. Si les options d'aménagement et de design urbains sont débattues le plus souvent sur la base des coûts d'investissement réels, plus rares sont les démarches qui engagent une discussion élargie sur l'ensemble des bénéfices anticipés sur le plan économique, social et environnemental. À l'instar des indicateurs de paysage, il existe, dans le domaine du design urbain, des indicateurs susceptibles d'éclairer les décideurs sur la base d'une prise en compte de l'ensemble des valeurs ajoutées d'une démarche de design urbain (voir tableau 5.3). L'identification des éléments de valeur ajoutée permet, d'une part, d'engager un dialogue avec les différents intervenants de l'aménagement urbain à partir d'une information concrète, accessible et ancrée dans le langage courant des décideurs et des acteurs économiques (ex. : hausse des revenus de location, des valeurs de revente, etc.). Elle offre, d'autre part, une occasion d'ouvrir le débat

Tableau 5.3 Valeurs ajoutées potentielles sur les plans économique, social et environnemental des bonnes pratiques en matière de design urbain

	Valeur économique	Valeur sociale	Valeur environnementale
Valeurs tangibles	● Hausse potentielle des valeurs foncières ● Hausse de la valeur des ventes ● Croissance potentielle des investissements (public et privé) ● Hausse des revenus de location ● Croissance de la valeur des actifs ● Réduction des coûts de fonctionnement ● Maintien de la valeur/revenu ● Réduction des coûts d'entretien ● Meilleure valeur de revente ● Facilité d'entretien avec matériaux de haute qualité ● Réduction des dépenses de sécurité ● Réduction des coûts de fonctionnement (en terme d'énergie) ● Réduction des dépenses publiques (soin de santé/prévention de la criminalité/gestion urbaine et entretien) ● Augmentation de la viabilité économique des usages adjacents ● Hausse des recettes fiscales locales ● Réduction des coûts de déplacement	● Potentiel de régénération (stimule d'autres développements) ● Sécurité accrue et diminution de la criminalité ● Réduction de la pollution (meilleure santé) ● Hausse du prix des propriétés ● Réduction du stress (meilleure santé) ● Réduction des coûts de déplacement	● Réduction de la consommation d'énergie ● Réduction de la consommation des ressources et du foncier
Valeurs intangibles	● Potentiel accru de la sécurité des investissements en fonction du marché ● Autorisation accélérée (diminution des coûts et de l'incertitude) ● Caractère distinctif du produit ● Facilite le traitement de sites complexes ● Réputation accrue du promoteur (confiance/marque de commerce) ● Collaborations futures facilitées ● Réputation accrue du professionnel en design ● Hausse du nombre et de la qualité des contrats et stabilité de la clientèle ● Investissement concurrentiel ● Qualité et fidélité supérieures des locataires ● Main-d'œuvre satisfaite (recrutement et rétention accrus) ● Hausse de la productivité ● Augmentation de la confiance de la clientèle d'affaires ● Moins de mouvements perturbateurs ● Prestige accru pour les occupants ● Hausse du potentiel de promotion de la ville	● Réduction des conflits publics/privés ● Accessibilité accrue à d'autres usages et équipements ● Soutien accru du public (moins d'opposition) ● Hausse de la vitalité culturelle ● Hausse de la qualité de vie ● Espace public plus inclusif ● Environnement plus accessible et équitable ● Sentiment de fierté civique accru (sens de la communauté) ● Sens du lieu renforcé	● Diminution des atteintes à l'environnement ● Environnement plus riche en termes de diversité écologique

Source: CABA, 2001 [Traduction libre]

aux bénéfices moins tangibles et/ou indirects générés par les opérations d'aménagement, dimensions qui surgissent davantage sur un horizon de moyen et de long terme (CABE, 2001). La réputation accrue des promoteurs, l'amélioration générale de la qualité de vie des résidents ou les gains possibles sur le plan de la biodiversité en sont quelques exemples. En outre, l'identification des éléments de valeur ajoutée permet de mobiliser l'ensemble des acteurs visés par un aménagement donné, que ce soit les propriétaires, les investisseurs, les promoteurs, les professionnels de l'aménagement ou les populations résidentes, autour d'une démarche commune porteuse de bénéfices pluriels et reconnus par tous. Ces indicateurs permettent, somme toute, de replacer dans une plus juste perspective les attentes et les intérêts multiples entretenus envers un projet particulier qui relèvent du court terme, des bénéfices attendus qui renvoient davantage à une vision de développement à long terme.

Tableau 5.4 Rappel des étapes, des objectifs et des moyens associés à la mise en œuvre du processus de gestion des paysages urbains

Étapes	Objectifs	Moyens
A Lecture des paysages urbains 	Caractériser les formes et les sens associés au paysage urbain à travers les savoirs des acteurs publics, des professionnels et des citoyens 	Identification et analyse: physicospatiales (perspectives visuelle, formelle, écologique, spatiotemporelle) et socioculturelles (expérientielle, patrimoniale)
B Élaboration de visions collectives 	Révéler les aspirations collectives quant au devenir des paysages pour susciter des idées et des visions de planification et de projets 	Forums, scénarios, jeux collaboratifs, soirées Pecha Kucha
C Outils d'intervention 	Construire de nouveaux savoir-faire publics en aménagement urbain en misant sur les projets démonstratifs et exemplaires porteurs de valeurs sociales et culturelles 	Outils d'engagement, d'orientation (déclarations, chartes, etc.), de sensibilisation, de valorisation (prix, etc.), d'encadrement et d'accompagnement (règlements, plans, panels de design, etc.), d'idéation et de projets (ateliers et concours de design)
D Suivi des transformations et des actions 	Évaluer l'atteinte des résultats escomptés et la valeur ajoutée des actions engagées sous l'angle environnemental, social et économique 	Monitoring des paysages, indicateurs, audits de programmes et de projets, démarches de qualité

Source: CPEUM 2010



Possibilités d'actions paysagères

Les préoccupations publiques quant à la qualité des paysages et des cadres de vie concernent les principaux dossiers sur l'aménagement et le développement du territoire de l'île de Montréal. Le caractère transversal de cet enjeu suggère par conséquent la mise en œuvre d'une diversité de moyens d'action qui impliquent un large spectre d'acteurs et des échelles d'intervention variées. Dans ce contexte, les actions paysagères potentielles ne peuvent se réduire à la seule promotion d'approches cherchant à mettre en réserve les qualités et les valeurs paysagères menacées. Elles ne peuvent s'assimiler non plus au simple ajout de nouvelles normes qui dicteraient les gestes à faire au nom du paysage.

Les possibilités d'actions évoquées, à titre indicatif, dans le présent chapitre s'inscrivent à l'intérieur d'une démarche plus large visant à créer les conditions favorables à la mise en œuvre, voire la création et la réinvention, de paysages et de cadres de vie significatifs pour les populations actuelles et futures. Elles visent des interventions potentiellement structurantes en faveur du développement durable de l'agglomération, des municipalités qui la composent et de leurs quartiers. En s'inscrivant dans la continuité des modes de fabrication des villes et de leurs conditions existantes, elles témoignent ainsi de la volonté d'accompagner le développement urbain par une prise en compte des dimensions et des expériences sensibles qui se dégagent des rapports que les collectivités entretiennent envers leur cadre de vie. En ce sens, les aspirations des citoyens de l'île de Montréal sont appelées, parallèlement aux savoir-faire des principaux intervenants de l'aménagement et du design urbain, à jouer un rôle central dans toute action éventuelle porteuse d'un devenir nouveau pour les paysages montréalais.

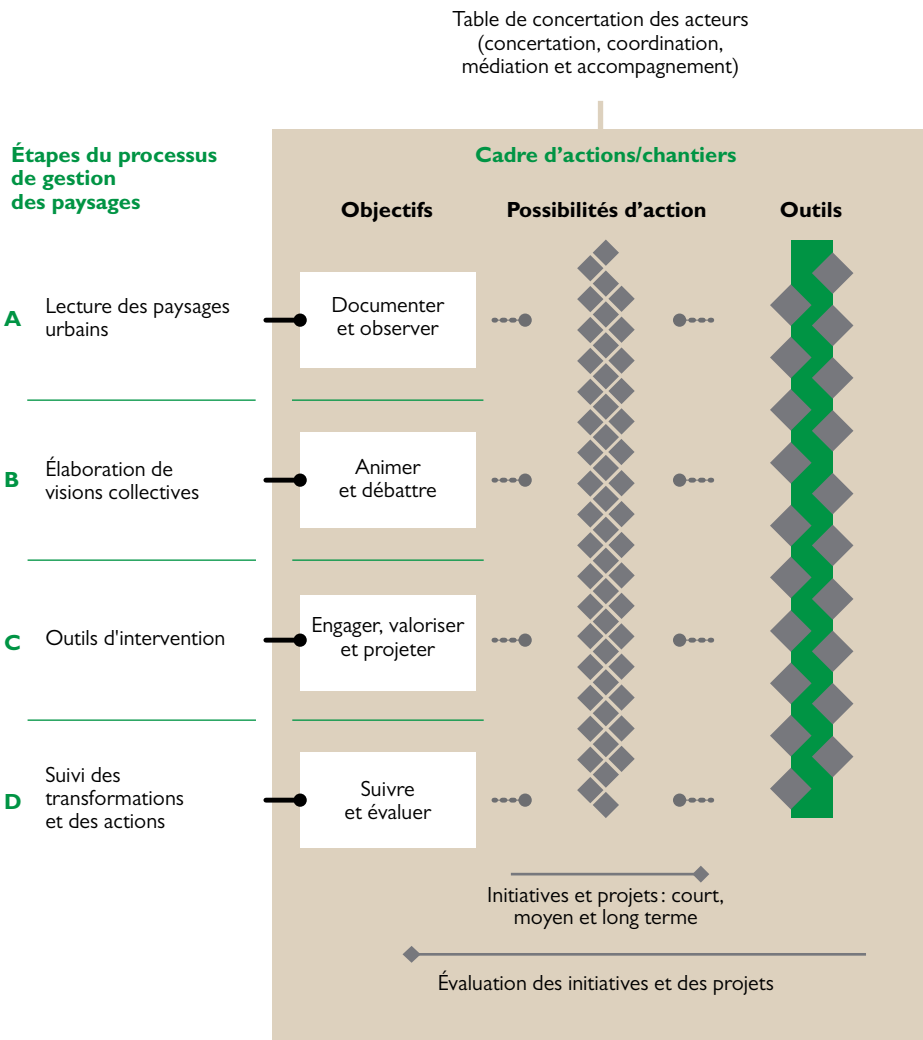
La figure 6.1 expose, de manière schématique, les différents éléments à envisager à l'intérieur d'un cadre d'actions potentielles pour l'île de Montréal articulé en phase avec le processus de gestion présenté dans les pages précédentes. Quatre objectifs génériques se dégagent de cette approche :

PAGE PRÉCÉDENTE

Sphère de Fuller, ancien pavillon des États-Unis de l'Exposition universelle de Montréal en 1967

- a. Documenter et observer;
- b. Animer et débattre,
- c. Engager, valoriser et projeter;
- d. Suivre et évaluer.

De manière à illustrer la portée tangible que pourrait prendre la mise en œuvre de ces objectifs génériques, le tableau 6.1 décline l’ampleur et la variété d’une série d’actions possibles qui rend compte des principaux enjeux montréalais en matière de paysages urbains ainsi que des réflexions déjà engagées à cet égard et



potentiellement structurantes pour l'avenir. Pour chacune des possibilités d'actions spécifiques, présentées notamment sous l'angle de leur pertinence, ce tableau répertorie également de nombreux outils potentiels et/ou exemples de bonnes pratiques à envisager dans ce contexte. La plupart des éléments relevés fait référence à des outils concrets exposés dans le présent ouvrage. Dans l'ensemble, les possibilités d'actions proposées témoignent de la volonté de prendre en compte les paysages considérés comme emblématiques et singuliers, les paysages et les cadres de vie de proximité, ainsi que les territoires dégradés en quête de nouvelles qualifications paysagères.

Documenter et observer

Cette série d'actions possibles (tableau 6.1a) renvoie à diverses démarches de documentation des caractères, des expériences et des valeurs associés aux paysages. Elles concernent les dimensions tangibles (ex. : cônes visuels, réseaux écologiques) comme les dimensions intangibles (ex. : valeurs patrimoniales ou identitaires, ambiances) des paysages et des cadres de vie montréalais et favorisent ainsi la reconnaissance des attributs qui concourent à leur identité et à leur spécificité.

Animer et débattre

Ces actions potentielles (tableau 6.1b) permettent de soutenir les processus d'élaboration de visions d'aménagement en garantissant une participation des publics experts et non experts. Elles concernent le développement de structures inventives d'échanges et de dialogues publics.

Engager, valoriser et projeter

Les actions suggérées ici (tableau 6.1c) visent d'abord à susciter un engagement et une mobilisation des acteurs et concernent notamment la diffusion des connaissances en vue de favoriser une véritable culture territoriale. Elles concernent ensuite les actions de préservation et de mise en valeur des caractères, des qualités des paysages ou des éléments porteurs de valorisation paysagère collectivement reconnue en raison de leurs significations patrimoniales, identitaires, écologiques, esthétiques, etc. Elles font enfin référence aux projets d'aménagement visant la restauration de paysages dégradés, la fabrication de nouveaux cadres de vie ou l'invention de nouvelles qualités et significations paysagères.

Suivre et évaluer

Cette dernière série de possibilités d'actions (tableau 6.1d) vise la mise en œuvre de mesures de suivi des paysages et des cadres de vie urbains (ex. : portail paysage, audit). Elle implique également l'élaboration d'un cadre de référence apte à évaluer les bénéfices et la valeur ajoutée des interventions portées sur la qualité des paysages et des cadres de vie montréalais (ex. : indicateurs de paysage).

Tableau 6.1 Possibilités d'actions et outils potentiels

Possibilités d'actions		Outils et exemples de bonnes pratiques
A Documenter et observer		
1	Enrichir l'inventaire des cônes visuels vers le mont Royal (échelle des arrondissements et des villes périphériques) Pertinence : mettre en valeur le caractère emblématique de la montagne	- Identification des perspectives et corridors visuels – voir page 163 - Analyse des séquences visuelles – voir page 167
2	Identifier les valeurs paysagères du mont Royal sous l'angle social et culturel Pertinence : révéler les pratiques et les expériences sociales et culturelles de la montagne	- Caractérisation des valeurs paysagères des usagers (procédure accélérée d'évaluation ethnographique) – voir page 187 - Caractérisation d'ambiances et d'expériences urbaines – voir page 188
3	Révéler l'identité des paysages montréalais sur la base des valeurs entretenues par les communautés (échelle du quartier et de proximité) Pertinence : mettre en valeur la singularité des paysages des quartiers marqués par la présence de communautés culturelles	- Caractérisation des valeurs paysagères des communautés culturelles (procédure accélérée d'évaluation ethnographique) – voir page 187 - Tool kit « Creating Better Cities for Migrants » (programme MOST-UNESCO)
4	Identifier les représentations paysagères de l'île de Montréal à travers la production littéraire, picturale, photographique, filmique et télévisuelle Pertinence : contribuer et communiquer la mémoire et l'imaginaire des lieux	- Méthodes d'observatoires photographiques des paysages – voir page 182 - Évaluation des valeurs du patrimoine culturel – voir page 195
5	Révéler les dimensions intangibles du paysage urbain par les pratiques et les appropriations sociales et culturelles du territoire Pertinence : reconnaître l'importance du patrimoine immatériel sur le territoire urbain	Caractérisation des valeurs paysagères des usagers (procédure accélérée d'évaluation ethnographique) – voir page 187
6	Révéler les paysages d'intérêt patrimonial Pertinence : contribuer à la gestion des valeurs patrimoniales relatives aux paysages urbains historiques	- Caractérisation des valeurs patrimoniales – voir page 191 - Guide de gestion des quartiers historiques (programme MOST-UNESCO)
7	Révéler les potentialités de l'expérience paysagère (multisensorielle) et de l'ambiance urbaine saisonnière des itinéraires piédestres de l'île de Montréal Pertinence : renforcer et améliorer l'accessibilité à la marche urbaine	- Méthode de choix d'itinéraires piédestres – voir page 190 - Plan piéton de la ville de Genève (Suisse) - Copenhagen Urban Space Action Plan (Danemark) - Projet européen COST 358 Pedestrian Quality Needs (www.walkeurope.org/)
8	Évaluer et révéler les potentialités de l'expérience paysagère (multisensorielle) des pistes cyclables existantes de l'île de Montréal Pertinence : mettre en valeur la qualité et la singularité des paysages traversés	- Analyse des séquences visuelles – voir page 167 - Caractérisation d'ambiances et d'expériences urbaines (approches sensorielles) – voir page 189
9	Caractériser les façades fluviales de l'île de Montréal Pertinence : révéler les singularités, les ambiances et l'expérience polysensorielle du littoral	- Analyse des séquences visuelles – voir page 167 - Caractérisation d'ambiances et d'expériences urbaines (approches sensorielles) – voir page 189
10	Évaluer et caractériser les valeurs paysagères sociales et culturelles des espaces publics (places et parcs) Pertinence : affirmer le rôle et le caractère identitaire des lieux	Caractérisation des valeurs paysagères des usagers (procédure accélérée d'évaluation ethnographique) – voir page 187
11	Caractériser la biodiversité urbaine à l'échelle du quartier en fonction de la diversité culturelle des communautés Pertinence : démontrer les effets structurants de la diversité culturelle sur le paysage urbain en matière de biodiversité	- Cartographie des réseaux écologiques (échelle locale) – voir page 174 - Inventaire de la biodiversité (échelle des jardins) – voir page 175

Source : CPEUM, 2010

Tableau 6.1 (Suite) Possibilités d'actions et outils potentiels

Possibilités d'actions	Outils et exemples de bonnes pratiques
B Animer et débattre	
I 2 Définir les visions d'un projet de politique des paysages urbains ● Pertinence : reconnaître et encadrer la préservation, la mise en valeur et le développement des paysages urbains	● Forums – voir page 198 ● Table de concertation – voir page 247
I 3 Identifier et établir les interfaces nécessaires pour intégrer les enjeux des paysages urbains montréalais dans les programmes, les politiques et les chantiers économiques, sociaux et environnementaux ● Pertinence : contribuer à une meilleure cohérence des actions de préservation, de mise en valeur et de développement des paysages urbains	● Forums – voir page 198 ● Table de concertation – voir page 247
I 4 Définir des visions d'aménagement des terrains vacants (secteurs pilotes) ● Pertinence : impliquer les populations et les professionnels de l'aménagement dans un dialogue constructif sur le devenir des terrains vacants	● Atelier de scénarios – voir page 200 ● Projet « Urban Voids » – voir page 198
I 5 Valider les visions d'aménagement à l'échelle des villes et arrondissements ● Pertinence : révéler les aspirations des populations locales relativement à la qualité de leurs cadres de vie	● Soirées Pecha-Kucha – voir page 203 ● Forums – voir page 198 ● Jeux collaboratifs – voir page 201
C Engager, valoriser et projeter	
I 6 Engager les principaux acteurs territoriaux envers la protection, la mise en valeur et le développement des paysages de Montréal ● Pertinence : définition d'une politique des paysages urbains	● Déclaration de principe – voir page 206 ● Charte de paysage – voir page 206
I 7 Faire connaître les qualités des paysages montréalais aux citoyens ● Pertinence : sensibiliser les citoyens à la qualité de leur cadre de vie	● Portail didactique à l'attention des publics scolaires – voir page 212 ● Exposition publique des paysages urbains des quartiers – voir page 210
I 8 Élaborer des parcours d'expériences paysagères et des promenades urbaines ● Pertinence : susciter et provoquer la découverte paysagère de l'île de Montréal	● Concours de design de parcours (ex. audioguide) en partenariat avec les diffuseurs montréalais (L'autre Montréal, Héritage Montréal, etc.) – voir page 210
I 9 Valoriser les bonnes pratiques en matière de paysage et de design urbain ● Pertinence : assurer et promouvoir la qualité des projets en design urbain	● Prix du paysage montréalais en reconnaissance des initiatives institutionnelles et citoyennes exemplaires – voir page 214 ● Cahier des bonnes pratiques en design du Bureau du design de la Ville de Montréal ● Formation continue auprès des professionnels de l'aménagement – voir page 212

Source : CPEUM, 2010

Tableau 6.1 (Suite) Possibilités d'actions et outils potentiels

Possibilités d'actions	Outils et exemples de bonnes pratiques
C Engager, valoriser et projeter	
20 Identifier les principes et les orientations stratégiques en matière de protection, de mise en valeur et de développement des paysages montréalais ● Pertinence : assurer une cohérence accrue des actions paysagères et enrichir le processus de planification urbaine	● Planification stratégique – voir page 208
21 Améliorer la qualité des nouveaux projets de développement urbain ● Pertinence : hausser la satisfaction des populations résidentes en termes de qualité de vie et attirer de nouvelles populations en ville	● Panels de design – voir page 219 ● Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIA) – voir page 217
22 Intégrer les dimensions de paysage aux démarches de mise en œuvre des écoterritoires ● Pertinence : révéler la valeur ajoutée des dimensions de paysage à l'intérieur des démarches de mise en œuvre d'écoterritoire	● Ateliers de design – voir page 223 ● Outils de planification urbaine – voir page 217
23 Mettre en valeur les parcours riverains de l'île de Montréal (renaturation des rives et accès aux berges) ● Pertinence : valoriser les paysages fluviaux et l'accès public aux rives, et affirmer l'identité insulaire de Montréal	● Panel de design – voir page 219
24 Préserver et mettre en valeur les paysages d'habitats valorisés (secteurs spécifiques) ● Pertinence : mettre en valeur les nouvelles valeurs patrimoniales en milieu urbain et marquer l'identité des quartiers	● Plan d'intégration et d'implantation architecturale – voir page 217 ● Outils de sensibilisation aux nouveaux patrimoines – voir page 210
25 Améliorer le confort des rues et la sécurité des usagers ● Pertinence : favoriser la cohérence entre les usages	● Plan piéton, pistes cyclables et mesures d'apaisement de la circulation ● Copenhagen Urban Space Action Plan (Danemark)
26 Revitaliser les artères commerciales, les carrefours, les rues, et améliorer les services de proximité ● Pertinence : améliorer la qualité du cadre de vie urbain, le bien-être des populations et assurer le maintien des services de proximité	● Panel de design – voir page 219 ● Ateliers de design – voir page 223 ● www.ville-en-mouvement.com
27 Requalifier les parcours d'entrée de ville sur la base d'une mise en valeur des paysages urbains ● Pertinence : rehausser l'expérience paysagère des entrées pour les usagers et pour les riverains	● Ateliers et concours de design – voir pages 223/228 ● Encadrement des pratiques d'affichage commercial – voir page 216 ● Projets de requalification des entrées routières et autoroutières de la capitale du Québec (www.capitale.gouv.qc.ca)
28 Requalifier les secteurs en mutation ● Pertinence : redonner de nouvelles fonctions et revaloriser les secteurs urbains déstructurés	● Concours de design – voir page 228

Source : CPEUM, 2010

Tableau 6.1 (Suite) Possibilités d'actions et outils potentiels

Possibilités d'actions	Outils et exemples de bonnes pratiques
C Engager, valoriser et projeter	
29 Améliorer la qualité de l'architecture et du design urbain Pertinence : hausser la satisfaction des populations en termes de qualité de vie et rendre la ville plus attrayante	Concours de design (architecture, design urbain, paysage) – voir page 228
30 Mise en valeur des paysages nocturnes de Montréal Pertinence : marquer l'identité et l'attractivité des quartiers ou secteurs spécifiques	- Plan lumière du Quartier des spectacles - Plan lumière du Vieux-Montréal
31 Mise en valeur des paysages nordiques de l'île de Montréal Pertinence : valoriser, améliorer et affirmer l'identité des paysages nordiques urbains et des pratiques hivernales	- Concours d'idées - Vision stratégique des réseaux et lieux de mobilité, ville de Copenhague (www.gehlarchitects.com)
32 Valoriser l'aménagement des toits verts sur l'île de Montréal Pertinence : améliorer la qualité de vie (santé et bien-être) des quartiers densément peuplés	Démarches de quartier vert et d'agriculture urbaine (Centre d'écologie urbaine de Montréal et Alternative)
33 Mettre en œuvre des projets de verdissement et d'agriculture urbaine (îlot de fraîcheur) Pertinence : diminuer les impacts négatifs en termes de santé publique de la présence d'îlots de chaleur urbains	Démarches de lutte aux îlots de chaleur (Conseil de l'environnement de Montréal)
D Suivre et évaluer	
34 Mettre en place un outil de suivi des paysages et de veille informationnelle Pertinence : contribuer à la prise de décision en matière de gestion des paysages urbains	- Portail paysage de type « Observatoire » (enjeux, valeurs, outils) – voir page 231 - Monitoring visuel et cartographique des paysages – voir page 232 www.observatoire.veolia.com/fr/
35 Évaluer les transformations et les valeurs (enjeux sociaux et satisfaction des populations) associées aux paysages et aux cadres de vie montréalais Pertinence : assurer une cohérence entre les aspirations des populations et les actions publiques engagées en matière de paysages et de cadres de vie urbains	Indicateurs de paysage – voir page 233
36 Élaborer un cadre de référence et d'évaluation en matière de design urbain Pertinence : consolider les principes et orientations en matière de design urbain en fonction des bénéfices et valeurs attendus au plan social, environnementale et économique	- Critères d'excellence en design – voir page 221 - Grille d'évaluation de la valeur ajoutée (économique, sociale et environnementale) des projets de design – voir page 236
37 Évaluer la qualité des projets de design urbain Pertinence : améliorer la qualité des projets de design urbain au profit des populations résidentes	Audit de projets de design – voir page 235

Source : CPEUM, 2010



Paysage industriel
en requalification,
arrondissement de Lachine

Ce cadre d'actions potentielles concourt à promouvoir une culture de la qualité paysagère et promulgue l'inclusion de la diversité des expressions culturelles et sociales du territoire. Signalons que l'idée d'une culture de la qualité paysagère renvoie à la prise en compte de certains critères que l'on retrouve notamment dans le projet de design qui s'applique à la préservation, à la mise en valeur et au développement des paysages urbains. À titre indicatif, le Chantier « Réalisons Montréal, ville UNESCO de design » retient une liste de critères qui dépasse largement l'adéquation entre la forme et la fonction¹. En regard de ce positionnement, l'attitude collective et écoresponsable, l'imaginaire individuel et collectif, le bien-être, l'expression des attraits singuliers, l'expérience sensorielle, la sensibilité au contexte et la pertinence culturelle pourraient constituer les contours de cette notion de qualité paysagère. Ailleurs, les critères d'excellence en design formulés dans le cadre de la démarche « Building for life », initiative menée par la Commission for Architecture and the Built Environment en Grande-Bretagne (CABE, 2008), intègrent, pour leur part, les dimensions environnementales et sociales tout autant que les aspects formels des projets de développement urbain qui s'expriment notamment par la quête de qualités et de caractères distinctifs.

Outre les visées singulières des 37 possibilités d'actions identifiées, il est nécessaire de prêter une attention aux relations de complémentarité qui existent entre chacune d'elles. Sans prétendre à l'exhaustivité, le tableau 6.2 rend compte des principaux liens de pertinence et de cohérence qui relient ces différentes possibilités. Par exemple, il importe de souligner le caractère essentiel des démarches d'identification et d'évaluation des paysages urbains (actions 1 à 11) au regard de la mise en œuvre d'interventions significatives pour les milieux d'accueil (actions 16 à 33). De manière analogue, la portée d'un certain nombre de possibilités d'intervention (actions 16 à 33) demeure étroitement liée à la mise en place préalable d'initiatives d'élaboration de visions collectives aptes à orienter le devenir souhaitable des paysages et des cadres de vie (actions 12 à 15). Notons enfin l'absolue nécessité de développer des outils de suivi (actions 34 à 37) en vue de mesurer la performance des interventions (actions 16 à 33) tout autant que la nature et la portée de la valeur

1. www.realisonsmontreal.com/fr/apropos



ajoutée qu'elles sont susceptibles de générer pour les milieux visés sur les plans économique, social et environnemental. À cet égard, la mise en œuvre d'un outil de suivi et de veille informationnelle (action 34) prenant la forme d'un portail paysage de type « Observatoire » s'avère central pour ce cadre d'actions potentielles.

Somme toute, les diverses possibilités d'actions identifiées ne constituent ni plus ni moins qu'une esquisse préliminaire à valider auprès des principaux intervenants (ex. : élus, gestionnaires, professionnels, acteurs associatifs, citoyens) concernés par la qualité des paysages et des cadres de vie urbains de l'île de Montréal. Une telle validation est utile afin d'établir les actions prioritaires à mettre en œuvre à l'intérieur d'un échéancier de court, moyen et long terme en fonction de l'importance relative des divers enjeux d'aménagement montréalais à considérer. Outre l'élaboration d'un calendrier de priorités, ce type de démarche apparaît également essentiel afin de définir les maillages partenariaux les plus susceptibles de soutenir les différentes actions soumises en garantissant un cadre de financement adéquat tout autant que les moyens optimaux sur le plan des expertises professionnelles et des ressources humaines. Cette logique partenariale est souvent porteuse d'une cohérence accrue des démarches sectorielles attendues (ex. : actions des services municipaux, des ministères, des acteurs économiques ou associatifs, etc.), levier de réussite clé de toute action paysagère.

Une approche partenariale exige enfin la mise en place d'une instance de coordination (figure 6.1). Pouvant prendre la forme d'une table de concertation, une telle instance est souvent nécessaire afin d'assurer la bonne conduite des actions, d'accompagner les différents intervenants impliqués, de soutenir la définition des outils de gestion, de promouvoir l'élaboration d'ententes partenariales, voire de coordonner les activités de sensibilisation des publics à l'aide d'outils de diffusion des connaissances.

Au moment où un arrimage accru est souhaité au regard des actions sectorielles à engager éventuellement sur le territoire de l'île de Montréal, ce type d'approche mérite une attention particulière pour l'élaboration d'un langage et d'un cadre de référence communs en matière d'intervention sur le paysage en vue de sa reconnaissance et de son développement.

Tableau 6.2 Relations de pertinence entre les diverses possibilités d'actions proposées

A Documenter et observer

- 1 Enrichir l'inventaire des cônes visuels vers le mont Royal
- 2 Identifier les valeurs paysagères du mont Royal sous l'angle social et culturel
- 3 Révéler l'identité des paysages montréalais sur la base des valeurs entretenues par les communautés
- 4 Identifier les représentations paysagères de l'île de Montréal à travers la production littéraire, picturale, photographique, filmique et télévisuelle
- 5 Révéler les dimensions intangibles du paysage urbain par les pratiques et les appropriations sociales et culturelles du territoire
- 6 Révéler les paysages d'intérêt patrimonial
- 7 Révéler les potentialités de l'expérience paysagère et de l'ambiance urbaine saisonnière des itinéraires pédestres de l'île de Montréal
- 8 Évaluer et révéler les potentialités de l'expérience paysagère des pistes cyclables existantes de l'île de Montréal
- 9 Caractériser les façades fluviales de l'île de Montréal
- 10 Évaluer et caractériser les valeurs paysagères sociales et culturelles des espaces publics
- 11 Caractériser la biodiversité urbaine à l'échelle du quartier en fonction de la diversité culturelle des communautés

B Animer et débattre

- 12 Définir les visions d'un projet de politique des paysages urbains
- 13 Identifier et établir les interfaces nécessaires pour intégrer les enjeux des paysages urbains montréalais dans les programmes, les politiques et les chantiers économiques, sociaux et environnementaux
- 14 Définir des visions d'aménagement des terrains vacants
- 15 Valider les visions d'aménagement à l'échelle des villes et arrondissements

C Engager, valoriser et projeter

- 16 Engager les principaux acteurs territoriaux envers la protection, la mise en valeur et le développement des paysages de Montréal
- 17 Faire connaître les qualités des paysages montréalais aux citoyens
- 18 Élaborer des parcours d'expériences
- 19 Valoriser les bonnes pratiques en matière de paysage et de design urbain
- 20 Identifier les principes et les orientations stratégiques en matière de protection, de mise en valeur et de développement des paysages montréalais
- 21 Améliorer la qualité des nouveaux projets de développement urbain
- 22 Intégrer les dimensions de paysage aux démarches de mise en œuvre des écoterritoires
- 23 Mettre en valeur les parcours riverains de l'île de Montréal
- 24 Préserver et mettre en valeur les paysages d'habitats valorisés
- 25 Améliorer le confort des rues et la sécurité des usagers
- 26 Revitaliser les artères commerciales, les carrefours, les rues, et améliorer les services de proximité
- 27 Requalifier les parcours d'entrée de ville sur la base d'une mise en valeur des paysages urbains
- 28 Requalifier les secteurs en mutation
- 29 Améliorer la qualité de l'architecture et du design urbain
- 30 Mettre en valeur les paysages nocturnes de Montréal
- 31 Mettre en valeur les paysages nordiques de l'île de Montréal
- 32 Valoriser l'aménagement des toits verts sur l'île de Montréal
- 33 Mettre en œuvre des projets de verdissement et d'agriculture urbaine

D Suivre et évaluer

- 34 Mettre en place un outil de suivi des paysages et de veille informationnelle
- 35 Évaluer les transformations et les valeurs associées aux paysages et aux cadres de vie montréalais
- 36 Élaborer un cadre de référence et d'évaluation en matière de design urbain
- 37 Évaluer la qualité des projets de design urbain

A											B				C																		D			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
A Documenter et observer																																				
•																																				1
•																																				2
•																																				3
•	•	•																																		4
	•	•	•																																	5
	•	•	•	•																																6
	•			•	•																															7
•	•																																			8
•																																				9
	•	•	•	•	•	•	•																													10
		•																																		11
B Animer et débattre																																				
																																				12
												•																								13
																																				14
		•										•	•																							15
C Engager, valoriser et projeter																																				
											•	•		•																						16
		•	•	•	•				•	•	•																									17
	•		•	•	•		•	•	•	•						•																				18
											•		•	•	•																					19
											•	•		•	•																					20
		•												•				•																		21
										•		•																								22
			•			•	•	•	•								•																			23
		•				•																														24
							•	•																												25
•		•																•	•					•												26
																		•																		27
													•					•																		28
																	•									•	•									29
		•					•		•	•							•									•										30
	•	•		•			•			•							•																			31
																																				32
										•			•																				•			33
D Suivre et évaluer																																				
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•				34
		•		•																				•									•			35
											•			•	•			•		•				•	•	•		•				•			36	
																	•		•					•				•				•		•		37



Références

- Allain, R., 2004. *Morphologie urbaine: géographie, aménagement et architecture de la ville*. Armand Colin, Paris.
- Amphoux, P., 2003. L'identité sonore urbaine, une approche méthodologique croisée, dans G. Moser et K. Weiss (dir.), *Espaces de vie: aspects de la relation homme-environnement*, Armand Colin, Paris, p. 201-220.
- Angeon, V. et Lardon, S., 2003. Dessiner et comprendre le territoire: quand le jeu devient un processus collectif d'apprentissage et de création, dans B. Debarbieux et S. Lardon (dir.), *Les figures du projet territorial*, Éditions de l'aube/datar, La Tour d'Aigues, p. 245-256.
- Anonyme, 2005. La charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides: une première au Québec *Environnement Québec et Régions*, Publication officielle du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, Presse Édition Canada Inc., Montréal, n° 2, p. 14-17.
- Anonyme, 2007. *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle*. [www.montrealmetropoleculturelle.org]
- Appleyard, D., Lynch, K. et Myer, J. R., 1964. *The View From the Road*. M.I.T. Press, Cambridge.
- Arendt, R., 2004. Linked landscapes: Creating greenway corridors through conservation subdivision design strategies in the northeastern and central United States. *Landscape and Urban Planning*, 68: 24-269.
- Balez, S., 2000. L'observation des ambiances olfactives en milieu urbain, dans M.-F. Mattei et D. Pumain (dir.), *Données urbaines 3*, Anthropos, Paris, p. 427-433.
- Barbault, R. 2005. *Biodiversité, science et gouvernance*. Actes de la Conférence internationale, UNESCO, Paris.
- Belgue, D., 2008. Plus de dix ans après les états généraux, est-ce que nos paysages se portent mieux?, Conférence dispensée dans le cadre du Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec sous le thème «L'Osmose des territoires!», Rimouski, mai 2008.
- Béringuier, P., Dérizot, P. et Laques, A.-É., 1999. *Les paysages français*. Armand Colin, Paris.
- Berque, A. (dir.), 2006. *Mouvance II, soixante-dix mots pour le paysage*. Éditions de la Villette, Paris.
- Bilodeau, D., 2006. *Concours d'architecture et imaginaire territorial: les projets culturels au Québec, 1991-2005 / Architectural competitions & territorial imagination: cultural projects in Québec, 1991-2005*. Centre de design de l'Université du Québec à Montréal, L.E.A.P./Université de Montréal, Montréal.
- Botequilha Leitão, A., Miller, J., Ahern, J. et McGarigal, K., 2006. *Measuring Landscapes: a Planner's Handbook*. Island Press, Washington.
- Bru, J., 2009. Introduction. What are indicators and what is their purpose?, dans J. Nogué, L. Puigbert et G. Bretcha (dir.), *Indicadors de paisatge. Reptes i perspectives*, Olot: Observatoire du paysage de Catalogne, Œuvres Sociales Caixa Catalunya, Barcelone, p. 350-351.
- Brunetta, G. et Voghera, A., 2008. Evaluating Landscape for Shared Values: Tools, Principles, and Methods. *Landscape Research*, 33(1): 71-87.
- Brunet-Vink, V., 2004. Méthode pour les Atlas de paysages. *Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux*. Ministère de l'Écologie et du Développement durable, Paris.

- Burel, F. et Baudry, J., 1999. *Écologie du paysage: concepts, méthodes et applications*, Tec & Doc, Londres et Paris.
- Busquets, J. (dir.), 2007. *Bonnes pratiques paysagères: lignes directrices*. Generalitat de Catalunya, Departament de Política Territorial i Obres Públiques, Direcció General d'Arquitectura i Paisatge.
- Busquets, J. et Cortina, A. (dir.), 2009. *Gestión del paisaje: Manual de protección, gestión y ordenación del paisaje*. Ariel Patrimonio, Barcelone.
- CABE (Commission for Architecture and the Built Environment), 2001. *The Value of Urban Design*. London [www.cabe.org.uk].
- CABE (Commission for Architecture and the Built Environment), 2005a. *What It's Like to Live There: The Views of Residents on the Design of New Housing*. London [www.cabe.org.uk].
- CABE (Commission for Architecture and the Built Environment), 2005b. *Housing Audit, Assessing the Design Quality of New Housing in the East Midlands, West Midlands and the South West*. London [www.cabe.org.uk].
- CABE (Commission for Architecture and the Built Environment), 2008. *Delivering Great Places to Live: 20 Questions You Need to Answer. Building for life*, London [www.cabe.org.uk].
- CABE (Commission for Architecture and the Built Environment), 2009. *Design Review: Principles and practice*. London [www.cabe.org.uk].
- Caron, A. (dir.), 2005. *La prise de décision en urbanisme*. [www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_avan.asp].
- Caron, A. et Blais, P. (en coll.), 2008. *Les outils d'urbanisme municipaux au service du développement durable*. Document de veille, Ministère des Affaires municipales et des Régions, Gouvernement du Québec [www.mamr.gouv.qc.ca].
- Cavayas, F. et Baudouin, Y., 2008. *Étude des biotopes urbains et périurbains de la CMM. Vols 1 et 2: Évolution des occupations du sol, du couvert végétal et des îlots de chaleur sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (1984-2005)*. Rapport déposé au Conseil régional de l'environnement de Laval, Montréal, Département de géographie de l'Université de Montréal et Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal.
- City of Kobe, 2008. *City Planning of Kobe*, Urban Planning & Housing Bureau, Kobe.
- Clark, J., Darlington, J. et Fairclough, G., 2004. *Using Historic Landscape Characterisation*, English Heritage & Lancashire County Council.
- Clergeau, P., 2007. *Une écologie du paysage urbain*. Apogée, Rennes.
- Charney, M. (dir.), 1992. *Ville métaphore projet: architecture urbaine à Montréal 1980-1990*, Éditions du Méridien, Montréal.
- Chenouda, M. et Perron, F., 2009. Fiche d'analyse d'un secteur de la ville de Kobe réalisée dans le cadre de l'atelier donné par P. Poullaouec-Gonidec en préparation au Workshop_Atelier/terrain international de la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal (Kobe, novembre 2009).
- Chouquer, G., 2000. *L'étude des paysages, essai sur leurs formes et leur histoire*. Édition Errance, Paris.
- Cogliastro, A., Paquette, S., Domon, G. et Bouchard, A., 1995. *Analyse spatio-temporelle du paysage de 1964 à 1993, appliquée au territoire pilote du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies*. Rapport de recherche présenté à la Communauté urbaine de Montréal, Institut de recherche en biologie végétale, Université de Montréal.
- Commission des biens culturels du Québec (CBCQ), 2004. *La gestion par les valeurs: exploration d'un modèle*. Commission des biens culturels du Québec, Québec.
- Communauté métropolitaine de Montréal, 2005. *Cap sur le monde: pour une région métropolitaine attractive*. Projet de schéma d'aménagement et de développement.
- Conférence régionale des élus de Montréal, 2005. *Innover pour se développer*. Plan quinquennal de développement [www.crede-montreal.qc.ca].
- Conseil de l'Europe, 2000. *Convention européenne du paysage*. [www.nature.coe.int/french/main/paysage/conv.htm]
- Cooper, I. et Platt, S., 2005. *The Urban Futures Game: Visualizing Neighbourhood Change*. Building futures, RIBA et CABE, London.
- Côté, É., 2009. Podcast: redécouvrir la Main, *Cyberpresse*, édition du 10 septembre 2009.
- Courcier, S. et Trépanier, M.-O., 2009. Planification et moyens d'action, dans G. Domon (dir.), *Le paysage humanisé au Québec: nouveau statut, nouveau paradigme*, Les Presses de l'Université de Montréal, Collection «Paramètres», Série «Paysages», Montréal, p. 237-314.

- Cullen, G., 1961. *The Concise Townscape*. Van Nostrand Reinhold, Toronto et New York.
- de la Torre, M. (dir.), 2002. *Assessing the Values of Cultural Heritage*. Rapport de recherche préparé par The Getty Conservation Institute, Los Angeles.
- de la Torre, M. et Mason, R., 2002. Introduction, dans M. de la Torre (dir.), *Assessing the Values of Cultural Heritage*, Rapport de recherche préparé par The Getty Conservation Institute, Los Angeles, p. 3-4.
- Dewarat, J. P., Quincerot, R., Weil, M. et Woeffray, B., 2003. *Paysages ordinaires. De la protection au projet*. Margada, Sprimont.
- Direction de l'architecture et de l'urbanisme, 1991. *Lire et composer l'espace public*. Service technique de l'urbanisme, Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, Paris.
- Domon, G. et Falardeau, J. (dir.), 1995. *Méthodes et réalisations de l'écologie du paysage pour l'aménagement du territoire*. Société canadienne d'écologie et d'aménagement du paysage, Polyscience Publications Inc., Morin Heights, Canada.
- Domon, G. et Poullaouec-Gonidec, P., 2003. L'intégration du temps à la gestion et à la mise en valeur des paysages, dans P. Poullaouec-Gonidec, S. Paquette et G. Domon (dir.), *Les temps du paysage*. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, p. 143-169.
- Domon, G., Beaudet, G. et Lacasse, O., 1997. *Les méthodes de caractérisation des paysages: revue des approches visuelles, éco-géographiques et spatio-temporelles*. Rapport de recherche, Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, Montréal.
- Domon, G., Beaudet, G. et Joly, M., 2000. *Évolution du territoire laurentidien: caractérisation et gestion des paysages*. Isabelle Quentin éditeur, Saint-Hyacinthe et Paris.
- Domon, G., Poullaouec-Gonidec, P., Froment, J. et Montpetit, C., 2003. *Monitoring visuel du paysage de corridors autoroutiers soumis à une gestion écologique. Instrumentation, suivi visuel 2000/2001/2002 et analyse des perceptions des usagers*. Rapport final déposé au ministère des Transports du Québec, Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, Montréal.
- Donadieu, P. et Mazas, É., 2002. *Des mots de paysage et de jardin*. Édition Educagri, Dijon.
- Donadieu, P. et Périgord, M., 2005. *Clés pour le paysage*. Ophrys, Paris.
- Dramstad, W. E., Olson, J. D. et Forman, R. T. T., 1996. *Landscape Ecology Principles in Landscape Architecture and Land-use Planning*. Island Press, Washington DC.
- Duncan, J. S. et Duncan, N. G., 2004. *Landscapes of privilege: The Politics of the Aesthetic in an American Suburb*. Routledge, New York.
- Folinais, C., 2006. *Plans de paysage. Éléments de bilan*. Ministère de l'Écologie et du Développement durable, Paris.
- Folléa, B., 2001. *Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats*. Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Paris.
- Froment, J. et Domon, G., 2006. Viewer appreciation of highway landscapes: the contribution of ecologically managed embankments in Quebec, Canada. *Landscape and Urban Planning*, 78 (1-2): 14-32.
- Gagné, F., 2009. Après l'éden, avant l'oubli: le projet urbain montréalais et la charrette du secteur ouest de Pierrefonds. *ARQ*, 147: 12-19.
- Gaudreau, R. et Jacobs, P., 1986. *Méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures de transport*. Ministère des Transports, Service de l'environnement, Québec.
- Goddard, M. A., Dougill, A. J. et Benton, T. G., 2010. Scaling up from gardens: biodiversity conservation in urban environments. *Trends in Ecology and Evolution*, 25(2): 90-98.
- Gouvernement du Québec, 2010. *Projet de loi n° 82, Loi sur le patrimoine culturel*, Éditeur officiel du Québec.
- Green, G., Haines, A. et Halebski, S., 2000. *Building Our Future: A Guide to Community Visioning*. University of Wisconsin, Madison.
- Gulinck, H., Mugica, M., Lucio, J. V. D. et Atauri, J. A., 2001. A framework for comparative landscape analysis and evaluation based on land cover data, with an application in the Madrid region (Spain). *Landscape and Urban Planning*, 55: 257-270.
- Haëntjens, J., 2009. Stratégies et avenir des villes européennes. *Futuribles*, 354: 5-17.

- Herring, P. C., 2009. Framing Perception of the Historic Landscape: Historic Landscape Characterisation (HLC) and Historic Land-Use Assessment (HLA). *Scottish Geographical Journal*, 125 (1): 61-77.
- Hooze, É., 2009. La cote des villes. *Futuribles*, 354: 45-59.
- IAP2 (International Association for Public Participation), 2007. *Spectrum of Public Participation*. [www.iap2.org/associations/4748/files/IAP2%20Spectrum_vertical.pdf]
- Judy, H.-P., 2003. *Critique de l'esthétique urbaine*. Sens et Tonka, Paris.
- Kreyling, C., 2005. *The Plan of Nashville: Avenues to a Great City*. Vanderbilt University Press, Nashville.
- Lachapelle, J., 2009. Communication présentée à titre de rapporteur dans le cadre du Cycle de conférences du L.E.A.P.: «Concourir à la qualité: quand l'architecture donne vie à l'espace public», 29 septembre 2009, Université de Montréal.
- Laterreur, I. et Schwartz, M., 2008. Le Plateau-Mont-Royal: Une approche paysagère du patrimoine urbain. *Urbanité*, juin 2008: 38-39.
- Lassus, B., 1977. *Jardins imaginaires*. Les Presses de la connaissance, Paris.
- Lemieux, D., 2008a. Trois processus performants pour favoriser l'excellence en design urbain: panel, atelier et concours (Cahier 02), dans D. Lemieux et M. Brodeur (dir.), *Imaginer, réaliser la ville du xxi^e siècle: cahiers des bonnes pratiques en design* [élaboré par Design Montréal], Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine; Montréal: Ville UNESCO de design, Québec.
- Lemieux, D., 2008b. Neuf exemples internationaux pour inspirer le renouvellement de l'action publique en design urbain (Cahier 01), dans D. Lemieux et M. Brodeur (dir.), *Imaginer, réaliser la ville du xxi^e siècle: cahiers des bonnes pratiques en design* [élaboré par Design Montréal], Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine; Montréal: Ville UNESCO de design, Québec.
- Lemieux, D. et Brodeur, M. (dir.), 2008. *Imaginer, réaliser la ville du xxi^e siècle: cahiers des bonnes pratiques en design* [élaboré par Design Montréal]. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine; Montréal: Ville UNESCO de design, Québec.
- Low, S., 2002. Anthropological-Ethnographic Methods for the Assessment of Cultural Values in Heritage Conservation, dans M. de la Torre (dir.), *Assessing the Values of Cultural Heritage*, Rapport de recherche préparé par The Getty Conservation Institute, Los Angeles, p. 31-49.
- Low, S., Taplin, D. et Scheld, S., 2005. Anthropological Methods for Assessing Cultural Values, dans S. Low, D. Taplin et S. Scheld (dir.), *Rethinking Urban Parks: Public Space and Cultural Diversity*, The University of Texas Press, Austin, p. 175-210.
- Luginbühl, Y., 2003. Paysage et bien-être individuel et social. Communication présentée lors de la conférence annuelle des ateliers de mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, 27-28 novembre 2003, Strasbourg.
- Maciejewski, A., 2003. *D'après Notman: regards sur Montréal, un siècle plus tard*. Musée McCord d'histoire canadienne, Firefly Books, Willowdale.
- Manzo, L. C. et Perkins, D. D., 2006. Finding Common Ground: The Importance of Place Attachment to Community Participation and Planning. *Journal of Planning Literature*, 20 (4): 335-350.
- Masbouni, A. et Mangin, D. (dir.), 2009. *Agir sur les grands territoires*, Éditions du Moniteur, Paris.
- Mason, R., 2002. Assessing Values in Conservation Planning: Methodological Issues and Choices, dans M. de la Torre (dir.), *Assessing the Values of Cultural Heritage*, Rapport de recherche préparé par The Getty Conservation Institute, Los Angeles, p. 5-30.
- Mermet, L. et Poux, X., 2002. Pour une recherche prospective en environnement. Repères théoriques et méthodologiques. *Natures Sciences Sociétés*, 10 (3): 7-15.
- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2007. *Un regard neuf sur le patrimoine culturel. Révision de la Loi sur les biens culturels*. Document de réflexion, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2005. *Le suivi environnemental: guide à l'intention de l'initiateur de projet* [www.mddp.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-suivi-enviro.pdf].

- Molie-Stefulesco, C., 1997. *Séquences paysages*. Revue de l'Observatoire des paysages, ministère de l'Environnement (France), Éditions Hazan, Paris.
- Nassauer, J. I., VanWieren, R., Wang, Z. et Kahn, D., 2008. *Vacant Land as a Natural Asset Enduring Land Values Created by Care and Ownership*. Genesee Institute, Michigan.
- Nogué, J., Puigbert, L. et Bretcha, G. (dir.), 2009. *Indicadors de paisatge. Reptes i perspectives*. Olot: Observatoire du paysage de Catalogne, Œuvres Sociales Caixa Catalunya, Barcelone.
- Panerai, P., Demorgon, M. et Depaule, J.-C., 1999. *Analyse urbaine*. Éditions Parenthèses, Marseille.
- Paquette, S. 2008. Demande sociale en paysage, un enjeu pour le développement durable des collectivités territoriales. *Développement social*, 9 (2): 51-55.
- Paquette, S. et Poullaouec-Gonidec, P., 2005. Paysages urbains, Montréal et sa périphérie dans P. Poullaouec-Gonidec, G. Domon et S. Paquette (dir.), *Paysages en perspective*, Presses de l'Université de Montréal, Série « Paysages », p. 319-352.
- Paquette, S., Poullaouec-Gonidec, P. et Domon, G., 2008. *Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage*. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal, Québec.
- Perkins, H. C., 1989. The Country in the Town: the Role of Real Estate Developers in the Construction of the Meaning of Place. *Journal of Rural Studies*, 5 (1): 61-74.
- Petiteau, J.-Y. et Pasquier, É., 2001. La méthode des itinéraires: récits et parcours, dans M. Grosjean et J.-P. Thibaud (dir.), *L'espace urbain en méthodes*, Éditions Parenthèses, Marseille, p. 63-77.
- Pezeu-Massabuau, J., 2003. Confort domestique et confort urbain. *Revue Urbanisme*, 331: 83-88.
- Pfefferkorn, W. et Cernic Mali, B., 2007. Paysage: une gouvernance régionale? Des ateliers de scénarios de paysage comme outils de participation pour l'aménagement, dans M. Berlan-Darqué, Y. Luginbühl et D. Terrasson (dir.), *Paysages: de la connaissance à l'action*, Éditions Quae, Versailles, p. 263-276.
- Piombini, A. et Foltête, J.-C., 2007. Vers une définition des ambiances urbaines favorables à la mobilité pédestre, dans *Actes de colloque du 42^e congrès de l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR)*, Montréal, 2 au 4 avril 2007.
- Pion, L., Piron, F. (dir.) et Duranceau, M.-F. (en coll.), 2009. *Aux sciences, citoyens! Expériences et méthodes de consultation sur les enjeux scientifiques de notre temps*. Institut du Nouveau Monde, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.
- Philadelphia LandVisions – An International Design Competition, 2005. [www.landvisions.org/index.php]
- Poullaouec-Gonidec, P., 1993. Esthétique des paysages de la modernité. *Trames*, 9: 29-34.
- Poullaouec-Gonidec, P. et Jacobs, P., 1990. *À propos du réseau vert, quelques considérations au sujet du paysage montréalais*. Rapport de recherche de l'Université de Montréal déposé à la Ville de Montréal, Division de l'habitation et du développement urbain.
- Poullaouec-Gonidec, P. et Paquette, S., 2005. Des paysages de l'urbain, dans P. Poullaouec-Gonidec, G. Domon et S. Paquette (dir.), *Paysages en perspective*, Presses de l'Université de Montréal, Collection « Paramètres », Série « Paysages », Montréal, p. 275-318.
- Poullaouec-Gonidec, P. et Paquette, S., 2005. Issues and identities of the Montreal metropolitan landscapes / Enjeux et identités des paysages de la métropole montréalaise, dans Conseil de l'Europe, *Proceedings of the Third Meeting of the Workshops for the Implementation of the European Landscape Convention: Landscapes for Urban, Suburban and Peri-urban Areas*, Convention Européenne du Paysage, Cork, p. 111-118.
- Poullaouec-Gonidec, P., Jacobs, P. et Gariépy, M., 1989. *Études visuelles appliquées dans les processus d'évaluation environnementale: conceptualisation et évaluation*. Ministère de l'environnement, Direction des stratégies et politiques environnementales.
- Poullaouec-Gonidec, P., Martin, P. L. et Epstein, J., 1993. *Trois regards sur le village de Verchères. Essai de caractérisation du paysage*. Rapport présenté au ministère des Affaires culturelles, Université de Montréal, École d'architecture de paysage, Montréal.

- Poullaouec-Gonidec, P., Gariépy, M., Adamczyk, G., Montpetit, C., et Paré, A., 2001. *Cadre de vie: balisage des concepts et perspectives de développement*. Rapport de recherche déposé au ministère de la Culture et des Communications, Chaire en paysage et environnement, Université de Montréal.
- Poullaouec-Gonidec, P., Paquette, S., Saumier, G., Tischer, S., Domon, G. et Gervais, B., 2004. *Paysages en territoire métropolitain – Balisage conceptuel, positionnement stratégique de recherche et cadre d'actions paysagères (phase I)*. Rapport déposé au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Chaire en paysage et environnement, Université de Montréal.
- Poullaouec-Gonidec, P., Domon, G., Paquette, S. et Gagnon, C., 2008. *Accompagner le devenir des paysages québécois: un vecteur incontournable pour la préservation du patrimoine culturel, la mise en valeur des territoires et le développement économique des régions*. Mémoire préparé dans le cadre de la Consultation publique sur le livre vert intitulé «Un regard neuf sur le patrimoine culturel» menée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Chaire en paysage et environnement et Chaire UNESCO de l'Université de Montréal.
- Prieur, M., 2006. Paysage et approches sociale, économique, culturelle et écologique, dans *Paysage et développement durable. Les enjeux de la Convention européenne du paysage*. Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, p. 11-29.
- Prud'Homme, C., 2002. *Guide du paysage: Un outil pour l'application d'une charte du paysage*. Conseil du paysage québécois.
- Prytherch, D. L., 2002. Selling the Eco-entrepreneurial City: Natural Wonders and Urban Stratagems in Tucson, Arizona. *Urban Geography*, 23 (8), p. 771-793.
- Sala, P., 2009a. «City, Territory, Landscape»: Innovative educational project in Catalonia. *Landscape Character Network News*, 31: 10-12.
- Sala, P., 2009b. Els indicadors de paisatge de Catalunya, dans J. Nogué, L. Puigbert et G. Bretcha (dir.), *Indicadors de paisatge. Reptes i perspectives*. Olot: Observatoire du paysage de Catalogne, Œuvres Sociales Caixa Catalunya, Barcelone, p. 110-131.
- Sitte, C., [1889] 1980. *L'art de bâtir les villes: L'urbanisme selon ses fondements artistiques*. L'Équerre, Paris.
- Thibaud, J.-P., 2003. La parole du public en marche, dans G. Moser et K. Weiss (dir.), *Espaces de vie: aspects de la relation homme-environnement*, Armand Collin, Paris, p. 113-138.
- Trépanier, E., 1998. *Univers urbains: la représentation de la ville dans l'art québécois du xx^e siècle: étude faite à partir des œuvres de la collection du Musée du Québec*, Musée du Québec.
- Trépanier, M.-O., 2000. Le nouvel urbanisme doit mieux intégrer les gens, les activités et les équipements. *Municipalité*, décembre-janvier: 12-15.
- Trépanier, M.-O. et Bryant, C., 2009. Principes de gestion et d'organisation, dans G. Domon (dir.), *Le paysage humanisé au Québec: nouveau statut, nouveau paradigme*, Les Presses de l'Université de Montréal, Collection «Paramètres», Série «Paysages», Montréal, p. 211-233.
- Trépanier, M.-O., Domon, G., Beaudet, G., Poullaouec-Gonidec, P., Paquette, S. et Gervais, B., 2003. *Concept et opérationnalisation du paysage, Volume II. Fondements d'un cadre opératoire pour le Québec*. Rapport de recherche présenté au ministère de la Culture et des Communications du Québec et à Hydro-Québec, Chaire en paysage et environnement, Université de Montréal.
- UNESCO, 2005. *Mémorandum de Vienne sur «Le patrimoine mondial et l'architecture contemporaine – Gestion du paysage urbain historique»*, Paris, 23 septembre 2005 (WHC-05/15.GA/INF.7).
- UN-HABITAT, 2008. *States of the World's Cities 2008/2009. Harmonious Cities*. Earthscan, London.
- Unwin, R., [1909] 1911. *Town Planning in Practice; An Introduction to the Art of Designing Cities and Suburbs*. 2^e éd., T. Fisher Unwin, London.
- Uzzell, D. et Romice, O., 2003. L'analyse des expériences environnementales, dans G. Moser et K. Weiss (dir.), *Espaces de vie: aspects de la relation homme-environnement*. Armand Collin, Paris, p. 49-83.
- Veirier, L., 2007. *Des quartiers historiques pour tous: une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable. Guide à l'intention des professionnels de la ville*. UNESCO, Paris.
- Veolia Environnement, 2008. *Observatoire Veolia des modes de vie urbains. 2008 – L'état de la vie en ville*. Ipsos, Paris.

- Veolia Environnement, 2010. *Observatoire Veolia des modes de vie urbains. Villes à vivre 2010*. TNS Sofres, Paris.
- Ville de Montréal, 1992. *Les orientations et les stratégies du Plan d'urbanisme de Montréal* [projet]. Service de l'habitation et du développement urbain, Bureau du plan d'urbanisme.
- Ville de Montréal, 2002. *Règlement sur le conseil du patrimoine de Montréal* (règlement 02-136).
- Ville de Montréal, 2004. *Plan d'urbanisme de Montréal*. Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine.
- Ville de Montréal, 2004. *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle.
- Ville de Montréal, 2005. *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. [www.montreal2025.com]
- Ville de Montréal, 2005. *Plan d'action intégré Design de ville/Ville de design*. [ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5457,26037615&_dad=portal&_schema=PORTAL]
- Ville de Montréal, 2005. *Politique de l'arbre de Montréal*. Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle.
- Ville de Montréal, 2005. *Politique du patrimoine*.
- Ville de Montréal, 2005. *Stratégie de développement économique 2005-2010 de la Ville de Montréal*. Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine.
- Ville de Montréal, 2007. *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, phase 2007-2009*. Services des infrastructures, transports et environnement.
- Ville de Montréal, 2008. *Plan d'action famille de Montréal (2008-2012)*. Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle.
- Ville de Montréal, 2008. *Plan de transport 2008*. Services des infrastructures, transports et environnement.
- Ville de Montréal, 2009. *Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal*.
- Yuan, F., Sawaya, K. E., Loeffelholz, B. C. et Bauer, M. E., 2005. Land cover classification and change analysis of the Twin Cities (Minnesota) Metropolitan Area by multi-temporal Landsat remote sensing. *Remote Sensing of Environment*, 98: 317-328.
- Zmyslony, J. et Gagnon, D., 1998. Residential management of urban front-yard landscape: A random process? *Landscape and Urban Planning*, 40: 295-307.

Références (île de Montréal en chiffres)

Bixi Montréal

montreal.bixi.com/accueil

Bureau d'art public de Montréal

ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=678,1153891&_dad=portal&_schema=PORTAL

Chambre de commerce de Montréal

www.ccm.qc.ca/fr/

Choisir Montréal

Chambre de commerce de Montréal
www.ccm.qc.ca/fr/index.aspx?p=714&sp_Type=CHOISIR_MONTREAL&sp_Annee=

Conseil des arts de Montréal

www.artsmontreal.org

Conseil des arts et des lettres du Québec

www.calq.gouv.qc.ca/statistiques/ficheregion06.htm

Conseil du patrimoine

ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6377,52467581&_dad=portal&_schema=PORTAL

Design Montréal

www.designmontreal.com

Institut de la statistique du Québec

www.stat.gouv.qc.ca/default.htm

Jardin botanique

www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/jardin.htm

Les amis de la montagne

www.lemontroyal.qc.ca/fr/connaitre-le-mont-royal/accueil.sn

Les amis du boulevard Saint-Laurent

amisboulevardstlaurent.com

Météomédia

www.meteomedia.com/statistics/summary/cl7025250

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

www.mcccf.gouv.qc.ca

Ministère des Transports du Québec

www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/regions/montreal_ile

Montréal en bref

Ville de Montréal

ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATISTIQUES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MONTR%C9AL%20EN%20BREF_JUIN2007.PDF

Montréal International

www.montrealinternational.com/fr

Montréal, portrait régional, été 2010

Ministère du développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/montreal.pdf

Observatoire Grand Montréal

observatoire.cmm.qc.ca/swf/index.php

Parc Jean-Drapeau

www.parcjeandrapeau.com

Parcs Canada

www.pc.gc.ca

Statistique Canada

www.statcan.gc.ca/start-debut-fra.html

Tourisme Montréal

www.tourisme-montreal.org/Accueil

Ville de Montréal

ville.montreal.qc.ca

Table des matières

Remerciements 7

Présentation 9

Chapitre 1 Le nouveau siècle des villes 17

Chapitre 2 Paysages urbains en six questions 35

Chapitre 3 De l'impression à l'expression 43

Chapitre 4 Enjeux et valorisations 99

Chapitre 5 Une gestion inventive et cohérente 155

Chapitre 6 Possibilités d'actions paysagères 239

Références 251



**Sous la direction
de Philippe Poullaouec-Gonidec
et Sylvain Paquette**

Paysages en perspective

Avec la collaboration de Gérald Domon

Les temps du paysage

Avec la collaboration de Gérald Domon

**Sous la direction
de Philippe Poullaouec-Gonidec**

Workshop Liban

Saïda en projets de paysage

Workshop Marrakech

La palmeraie en paysages

Workshop Tunisie

Invention paysagère des carrières de Mahdia



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada

Québec



• Ministère des Transports
• Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
• Fonds de recherche sur la société et la culture

Montréal 
Ville UNESCO de design

Faculté de l'aménagement

Université 
de Montréal

Cet ouvrage est une contribution au chantier *Réalisons Montréal*,
Ville UNESCO de design

L'île de Montréal est une véritable mosaïque d'expressions urbaines. C'est ce qui fait tout son charme, mais aussi sa fragilité. Comment, en effet, concilier les impératifs d'aménagement et de développement avec les grands enjeux que sont l'attractivité, la diversité culturelle et la qualité de vie? Désormais sensibilisés à la valeur des paysages urbains, les gouvernements locaux et régionaux s'efforcent de rechercher de nouvelles approches de planification.

Dans le prolongement des débats internationaux sur le devenir des villes, cet ouvrage fournit un cadre de référence et une approche de gestion reconnue. Élus, professionnels de l'aménagement, gestionnaires de projets urbains, acteurs économiques, regroupements associatifs et citoyens trouveront ici amplement matière à nourrir leurs réflexions.

